

Université de Montréal

Forme d'union et fécondité  
conjugale au Bénin

Par  
AMADOU SANNI Mouftaou

Département de Démographie  
Faculté des arts et des sciences

Thèse Présentée à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de Ph D  
en Démographie

Septembre, 2001

©, AMADOU SANNI Mouftaou, 2001



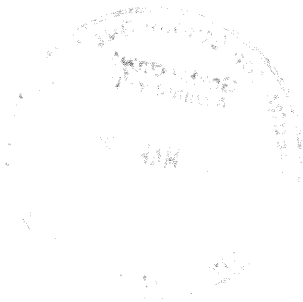
HB

881

N54

2002

n. 002



Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée :

Forme d'union et fécondité  
conjugale au Bénin

présentée par :

AMADOU SANNI Mouftaou

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Pr Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK

.....  
présidente-rapporteur

Pr Barthélémy KUATE DEFO

.....  
directeur de recherche

Pr Victor PICHE

.....  
codirecteur

..... Pr Richard MARCOUX.....

membre du jury

..... Pr Danièle BÉLANGER.....

Examinatrice externe

.....  
représentant du doyen de la FES

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	1
<b>CHAPITRE 1 : SYSTÈMES MATRIMONIAUX ET FORMES DE MARIAGE AU BÉNIN</b> .....	9
1.1 CARACTÉRISTIQUES CONTEXTUELLES BÉNINOISES .....	9
1.1.1 <i>Évolution démographique récente, urbanisation et scolarisation</i> .....	10
1.1.2 <i>Développement sanitaire</i> .....	14
1.1.3 <i>Contexte économique et professionnel</i> .....	15
1.2 LES SYSTÈMES MATRIMONIAUX AU BÉNIN.....	16
1.2.1 <i>La parenté et l'inceste</i> .....	17
1.2.2 <i>Le mariage, une alliance entre groupes de parenté au Bénin</i> .....	18
1.2.3 <i>Le mariage, une stratégie de reproduction</i> .....	29
1.3 LES FORMES DE MARIAGE LÉGAL AU BÉNIN.....	47
1.3.1 <i>Les mariages arrangés</i> .....	47
1.3.2 <i>Les mariages consensuels</i> .....	50
1.3.3 <i>Mariages consensuels et fécondité</i> .....	51
1.4 LES UNIONS NON FORMELLES.....	53
1.4.1 <i>Les types d'union non formelle</i> .....	57
1.4.1.1 <i>Le concubinage</i> .....	57
1.4.1.2 <i>Les unions libres</i> .....	58
1.4.1.3 <i>Les unions de fait</i> .....	59
1.4.2 <i>Facteurs des unions non formelles</i> .....	60
1.4.2.1 <i>Les mariages forcés</i> .....	60
1.4.2.2 <i>La mobilité conjugale</i> .....	61
1.4.2.3 <i>Les modes de compensation matrimoniale</i> .....	63
1.4.2.4 <i>Sexualité et grossesse pré-nuptiales</i> .....	65
1.4.2.5 <i>L'institution ou la prévalence du régime monogamique</i> .....	67
1.4.3 <i>Union non formelle et fécondité</i> .....	68
<b>CONCLUSION</b> .....	71

**CHAPITRE 2 : FORME D'UNION ET FÉCONDITÉ:UN APERÇU DES TRAVAUX..... 73**

2.1 MANIFESTATION DES UNIONS NON FORMELLES DANS LE MONDE..... 73

2.2 CADRES THÉORIQUES DES TRAVAUX..... 76

2.2.1 *Approches micro-économiques*..... 76

2.2.2 *Approches socioculturelles*..... 83

2.3 TRAVAUX ET RÉSULTATS EMPIRIQUES..... 86

2.3.1 *Les travaux*..... 86

2.3.1.1 Comportements reproducteurs dans l'union..... 87

2.3.1.2 Les facteurs d'entrée en union non formelle..... 90

2.3.2 *Faiblesses méthodologiques des travaux*..... 91

2.3.2.1 Phénomène encore mal cerné..... 92

2.3.2.2 Mesure imparfaite du phénomène..... 93

2.3.3 *Résultats empiriques*..... 95

2.3.3.1 Comportement reproducteurs au sein de l'union..... 95

2.3.3.2 Facteurs explicatifs des comportements reproducteurs..... 97

CONCLUSION PARTIELLE..... 104

**CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE..... 107**

3.1 SOURCES DES DONNÉES DE L'ÉTUDE..... 107

3.1.1 *Présentation de l'EFB (1982) et de l'EDSBI (1996)*..... 108

3.1.1.1 La qualité des données..... 109

3.1.1.2 Les échantillons d'analyse..... 113

3.1.1.3 Limites méthodologiques d'échantillonnage..... 117

3.1.2 *L'enquête qualitative complémentaire*..... 118

3.2 - CADRE CONCEPTUEL DE L'ÉTUDE..... 121

3.2.1 *Fondement théorique*..... 121

3.2.2 *Hypothèses spécifiques et variables opérationnelles*..... 125

3.3 VARIABLES DÉPENDANTES ET METHODES D'ANALYSE..... 132

3.3.1 Déterminants de l'union non formelle.....	133
3.3.2 Forme de l'union et fécondité conjugale.....	134
3.3.3 Analyse des changements entre les deux périodes.....	135
CONCLUSION.....	136
<b>CHAPITRE 4 : DYNAMIQUE DES PREMIÈRES UNIONS NON FORMELLES .....</b>	<b>138</b>
4.1 - CARACTÉRISTIQUES DES CONJOINTS ET UNION NON FORMELLE .....	138
4.2 FACTEURS DE L'UNION NON FORMELLE ET CHANGEMENT ENTRE 1982 ET 1996.....	141
4.2.1 Principe d'interprétation des résultats de la régression logistique.....	141
4.2.2 Présentation des résultats.....	142
CONCLUSION.....	1610
<b>CHAPITRE 5 : LA FÉCONDITÉ CONJUGALE ET SES DÉTERMINANTS .....</b>	<b>163</b>
5.1 ANALYSE DIFFÉRENTIELLE DE LA FÉCONDITÉ CONJUGALE .....	163
5.2 DÉMARCHE DE L'ANALYSE MULTIVARIÉE .....	165
5.2.1 Processus de modélisation des paramètres.....	166
5.2.2 Méthode d'estimation des écarts-types des paramètres.....	167
5.3 LES DÉTERMINANTS DE LA FÉCONDITÉ CONJUGALE (1982 ET 1996) .....	168
5.3.1 Présentation des résultats et interprétation.....	168
5.3.1.1 La forme de l'union.....	170
5.3.1.2 Les variables d'exposition au risque .....	178
5.3.3 Variables socio-économiques et culturelles.....	187
5.4 ANALYSE DES CHANGEMENTS DES EFFETS ENTRE 1982 ET 1996 .....	189
5.4.1 Facteurs associés au changement de la fécondité conjugale entre 1982 et 1996 .....	192
5.4.1.1 La forme de l'union .....	193
5.4.1.2 : L'âge d'entrée en union.....	193
5.4.2 Comportements récents des couples en matière de planification des naissances conjugales : les avortements provoqués?.....	196
CONCLUSION.....	200
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE.....</b>	<b>202</b>
<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>221</b>

## LISTE DES TABLEAUX

<b>TABLEAU 1.1 : ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE AU BÉNIN .....</b>	<b>12</b>
<b>TABLEAU 1.2 : POURCENTAGE CUMULÉ DES FEMMES NON CÉLIBATAIRES SUIVANT L'ÂGE À LA PREMIÈRE UNION.....</b>	<b>37</b>
<b>TABLEAU 1.3 : CARACTÉRISTIQUES RÉCENTES DE LA NUPTIALITÉ EN AFRIQUE .....</b>	<b>38</b>
<b>TABLEAU 1.4 : RÉPARTITION DES FEMMES EN UNION AU COURS L'EDSBI (1996) ET DE L'EFB (1982) SELON LA FORME ET LE RANG DE L'UNION.....</b>	<b>62</b>
<b>TABLEAU 3.1A : POURCENTAGE DES DATES D'ENTRÉE EN PREMIÈRE UNION MANQUANTES ET CORRIGÉES .....</b>	<b>111</b>
<b>TABLEAU 3.1B : POURCENTAGE DU NOMBRE TOTAL D'ENFANTS NÉS VIVANTS CORRIGÉS .....</b>	<b>111</b>
<b>TABLEAU 3.2A : ÂGES MOYENS EXACTS (AMPU) ET CORRIGÉS (AMPUC) À LA PREMIÈRE UNION.....</b>	<b>113</b>
<b>TABLEAU 3.2B : ÂGES MOYENS EXACTS (AMPU) ET CORRIGÉS (AMPUC) À LA PREMIÈRE UNION.....</b>	<b>113</b>
<b>TABLEAU 3.3 : STRUCTURE PAR ENQUÊTE DE L'ÉCHANTILLON D'ANALYSE ET TAUX DE DONNÉES CORRIGÉES.....</b>	<b>114</b>
<b>TABLEAU 3.4 : VARIABLES DE L'ÉTUDE ET INDICATEURS .....</b>	<b>132</b>
<b>TABLEAU 4.1 : POURCENTAGE D'UNIONS NON FORMELLES PAR CATÉGORIE DES VARIABLES EXPLICATIVES .....</b>	<b>139</b>
<b>TABLEAU 4.2 : RÉSULTATS DE RÉGRESSIONS LOGISTIQUES DE LA PROPENSION DE FORMER UNE UNION NON FORMELLE (1982 ET 1996).....</b>	<b>142</b>
<b>TABLEAU 4.3 : RÉSULTATS DE LA RÉGRESSION LOGISTIQUE (ANALYSE DES DÉTERMINANTS DE L'UNION .....</b>	<b>144</b>
<b>TABLEAU 5.1 : NOMBRE MOYEN D'ENFANTS PAR FEMME ET CHANGEMENT ENTRE 1982 ET 1996 SELON LE GROUPE D'ÂGES, LA FORME ET LA DURÉE D'UNION .....</b>	<b>164</b>

**TABLEAU 5.2 : COEFFICIENTS DE RÉGRESSION LINÉAIRE (OLS) AVEC ÉCARTS-TYPES  
DE HUBERT WHITE ET CHANGEMENT ENTRE 1982 ET 1996 ..... 169**

**TABLEAU 5.3 : CHANGEMENT DES EFFETS DES VARIABLES ENTRE 1982 ET 1996..... 190**



## LISTE DES FIGURES

**FIGURE 1.1 : Carte de la République du Bénin**

**FIGURE 1.2 : POURCENTAGE CUMULÉ DES FEMMES NON CÉLIBATAIRES SUIVANT L'ÂGE À LA PREMIÈRE UNION (DONNÉES DU TABLEAU 1.2)..... 41**

**FIGURE 1.3 : ÉVOLUTION DES UNIONS NON FORMELLES AU BÉNIN SELON LES GROUPES DE GÉNÉRATIONS (EFB, 1982; EDSBI, 1996)..... 55**

**FIGURE 1.4A : ÉVOLUTION DES POURCENTAGES D'HOMMES (EFMB, 1989) EN UNION NON FORMELLE..... 56**

**FIGURE 1.4B : ÉVOLUTION DES POURCENTAGES DE FEMMES EN UNION NON FORMELLE PAR GROUPE D'ÂGES SELON LE MILIEU RURAL ET URBAIN (EFB, 1982; EDSBI, 1996)..... 56**

**FIGURE 1.5 : RUPTURE DES PREMIÈRES UNIONS ET REMARIAGE (EFB, 1982 ET EDSBI, 1996)..... 63**

## **DÉDICACE**

**Je dédie ce travail à ma femme et à mes enfants  
Pour tant de privation**

## REMERCIEMENTS<sup>1</sup>

Il nous est impossible de dresser ici la liste de tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail. Cependant, nous ne saurions taire les gestes et les actions de sympathie les plus marquants que nous ont témoignés certaines personnes et organisme que sont:

Professeurs Barthélémy KUATE DEFO et Victor PICHÉ nos codirecteurs à qui nous devons beaucoup d'admiration. Leurs pertinentes remarques et leur esprit de clarté ont contribué à l'aboutissement de ce travail. Nous avons découvert en eux des hommes disponibles, scientifiquement ouverts d'esprit, particulièrement sympathiques et généreux. Outre leurs assistances scientifiques, ils se sont montrés en permanence attentifs et prêts à trouver des solutions aux différents problèmes particuliers pour lesquels nous avons sollicité leur concours au cours de cette recherche. Nous les remercions très sincèrement.

Professeurs Évelyne LAPIERRE-ADAMCYK et Thomas Le Grand qui, bien que très occupés et visiblement surchargés, n'ont jamais ménagé leur effort à nous fournir des informations pour lesquelles nous les avons sollicités, notamment en matière de référence bibliographique pour la première, puis sur les méthodes statistiques d'analyse pour le second. Qu'ils veuillent recevoir ici l'expression de nos sentiments distingués.

Nos enquêté(e)s, nos facilitateurs sur le terrain d'enquête et tous nos collègues de l'INSAE et du CEFORP qui ont eu la générosité de participer et de partager leurs expériences dans le cadre de cette étude, qu'ils veuillent recevoir nos remerciements.

Tout le personnel du département de démographie, les collègues étudiants ainsi que les membres du groupe "POPULATION et DÉVELOPPEMENT" et du CIED pour la bonne ambiance, nous en sommes très marqué et les rassurons de notre attachement à cette franche collaboration.

Enfin, le Programme Canadien de Bourse de la Francophonie (PCBF) et, à travers lui, le Gouvernement du Canada pour le soutien financier indispensable au déroulement et au bouclage de cette recherche doctorale, nous lui disons merci.

---

<sup>1</sup> Au nom de ma famille et en mon nom personnel

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Les chiffres récents fournis par l'Enquête Démographique et de Santé du Bénin (EDSBI) montrent que l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) des femmes béninoises, longtemps maintenu à un niveau élevé, a connu une modeste diminution de 0,8 correspondant à une variation de 7,1 enfants par femme en 1982 à 6,3 enfants par femme en 1996. Comparé à la baisse de 0,2 enregistrée entre 1961 et 1982, l'ISF a ainsi diminué dans les 14 dernières années, trois fois plus qu'au cours des 21 ans précédant l'Enquête sur la Fécondité au Bénin (EFB) de 1982. Cette tendance montre que des mouvements favorables à la diminution de la fécondité sont en cours ainsi que le notent nombre d'études relatives à d'autres pays africains (Tabutin, 1997; Locoh et Hertrich, 1994; Brass et Jolly, 1993; Caldwell et Caldwell, 1993; Foote et al., 1993; Caldwell et al., 1992).

Malgré cette baisse, le niveau de fécondité du pays se trouve parmi les plus élevés du continent, indiquant que le phénomène devrait continuer de jouir d'une priorité dans la recherche démographique nationale. L'étude des facteurs susceptibles de rendre irréversible cette tendance à la baisse de la fécondité est particulièrement nécessaire. C'est dans ce cadre que s'inscrit cette recherche sur la relation entre la forme de l'union d'une béninoise et sa fécondité conjugale. La forme d'union est dichotomique, indiquant la nature légale (mariage coutumier et/ou civil et/ou religieux) ou non formelle (i.e. aucune formalité ou cérémonie consacrant l'union) de la relation conjugale. Mais pourquoi une étude de la relation entre forme d'union et fécondité conjugale?

La raison est simple et découle de ce que, contrairement à d'autres pays africains (Vimard et Fassassi, 2001), la baisse récente de la fécondité des femmes béninoises n'a pas été concomitante à une évolution des comportements en matière de contraception efficace

(ou moderne). En effet, le taux d'usage des méthodes contraceptives modernes demeure faible et quasi-stagnant passant de 2,5% en 1982 à 3,0% en 1996 (INSAE, 1988 et 1997). Cela indique la possibilité d'autres voies au Bénin pouvant conduire au déclin de la fécondité sans transition dès le départ par la pratique contraceptive efficace. Or, on sait depuis longtemps que dans ce contexte de contrôle imparfait (ou inefficace) des naissances, la nuptialité est une variable importante de la dynamique de la fécondité (Locoh et Thiriart, 1995). Ce rôle déterminant de la nuptialité avait été suffisamment décrit dans les théories classiques de population, particulièrement dans les sociétés européennes où la fréquence du célibat et l'âge au mariage étaient souvent élevés (Leridon, 1991; Malthus, 1798 : traduction française de Vilquin, 1980). Quelques travaux soulignent justement l'insuffisance de la théorie de la transition à cet effet (Chesnais, 1986) et s'efforcent d'y remédier (Chojnacka, 1993).

Nous pensons donc que d'autres phénomènes et mécanismes sont à l'œuvre dans cette baisse récente de la fécondité béninoise. Ces mécanismes passent par de nouveaux comportements de nuptialité, de sexualité et de nouvelles attitudes en matière de procréation. Ils sont relatifs à l'autonomie des jeunes générations dans leurs relations amoureuses et conjugales, statut rendu possible par l'affaiblissement des normes sociales traditionnelles et les changements du contexte socio-économique qui ont créé d'autres mentalités, d'autres valeurs que le mariage légal et la maternité. En conséquence, l'ajournement du mariage légal, la séparation des logements des conjoints, l'accroissement des ruptures d'union, etc., sont en train de transformer l'institution matrimoniale traditionnelle et pourraient entraîner de véritables changements de comportements reproducteurs.

Dans cette évolution récente des comportements matrimoniaux, la propension progressive des jeunes à former une première union non formelle nous semble particulièrement importante dans la dynamique de la fécondité béninoise. Une description des données de l'EFB (1982) et de l'EDSBI (1996) indique que le pourcentage des premières unions non formelles dans l'ensemble des unions de cette forme est passé de 28,2% en 1982 à 68,1% en 1996 soit une augmentation de 141% en 15 ans environ. En effet, loin de son statut traditionnel, la première union non formelle semble de nos jours socialement reconnue, notamment par les familles respectives des conjoints. Il s'agit donc d'un mode de vie conjugale toléré, mais qui n'est soumis ni au contrôle familial, ni au contrôle juridique. L'accroissement de ce phénomène des premières unions non formelles est susceptible de contribuer à la baisse de la fécondité conjugale. L'étude de leurs déterminants et de leurs conséquences en matière de fécondité nous paraît ainsi pertinente, non seulement du fait des données disponibles, mais surtout parce qu'elles sont plus susceptibles que les autres changements récents d'affecter significativement les comportements reproducteurs, notamment ceux des jeunes générations. C'est le fondement de ce travail.

### **Questions centrales, objectifs et réponse provisoire**

À partir des données de l'Enquête sur la Fécondité au Bénin (EFB) de 1982 et de l'Enquête Démographique et de Santé du Bénin (EDSBI) de 1996, cette étude examine trois questions : 1) Quels sont les facteurs de l'union non formelle?; 2) La forme de l'union influence-t-elle le niveau de fécondité conjugale et par quels mécanismes?; 3) Si oui, son effet ainsi que les facteurs sous-jacents ont-ils évolué entre 1982 et 1996?

Les réponses à ces questions s'inscrivent dans une démarche poursuivant les objectifs ci-après : 1) examiner les facteurs d'entrée en première union non formelle et leur évolution entre les deux périodes d'étude; 2) déterminer la différence du niveau de fécondité conjugale selon la forme de l'union; 3) rendre compréhensibles les mécanismes de cette différence et leur évolution dans le temps (1982-1996). Il s'agit de vérifier si la forme de l'union a un effet direct sur la fécondité ou si son effet est partiellement ou totalement médiatisé par d'autres facteurs à inclure dans l'analyse.

Dans l'accomplissement de ces objectifs, nous estimons que la fécondité conjugale de chaque femme dépend de ses attitudes et de ses comportements à l'égard des variables intermédiaires de Bongaarts (1978). En plus, nous pensons que le statut socio-économique des femmes est le facteur de changement social le plus susceptible de favoriser les différences de comportement selon la forme de l'union. À cet effet, l'expérience de l'union non formelle pourrait être, toutes choses égales par ailleurs, associée à des attitudes et à des comportements reproducteurs moins conventionnels; autrement dit, les femmes concernées seraient moins attachées aux idéaux reproducteurs traditionnels et cette forme d'union pourrait favoriser une fécondité moins élevée.

### **Contributions de l'étude**

Les intérêts de cette étude sont multiples. En voici quelques-uns. Premièrement, aucune étude au Bénin ne s'est encore intéressée à cette question de la dynamique des premières unions non formelles et de leur impact sur la fécondité conjugale. Notre travail contribuera donc à une meilleure connaissance de cet aspect de la situation démographique béninoise que constitue l'émergence des premières unions non formelles et leur rôle dans la baisse de la fécondité. Deuxièmement, la seule tentative connue à cet

effet en Afrique concerne celle de Ilinigumugabo et Randriambanona (1988). Au moyen du DRAT<sup>1</sup>, ces coauteurs comparent la fécondité conjugale de l'union libre à celle de l'union légale (monogamie ou polygamie) au Rwanda<sup>2</sup>. Au-delà de cette comparaison, la présente étude procède à une analyse multivariée des facteurs et des conséquences de l'union non formelle sur la fécondité conjugale. Elle comblera ainsi ce vide scientifique relatif à l'absence d'investigation dans ce domaine en Afrique.

Enfin, il semble plus riche d'enseignement de comparer l'impact de la forme de l'union aux différentes périodes de la vie socioéconomique béninoise. Les intérêts d'une telle approche sont divers, mais certains le sont plus. Au plan politique, il est à notre avis plus intéressant d'examiner la tendance de la fécondité selon la forme de l'union à partir des sources de données constituées à des périodes suffisamment espacées (14 ans ici) que de constater la différence de niveau de fécondité conjugale à un instant donné. Au plan méthodologique, les hypothèses à propos des comportements reproducteurs sont généralement formulées en termes de changements et non en termes de comportements différentiels (Schoumaker, 2001); seule une analyse des changements à partir des sources

---

<sup>1</sup> Le DRAT, ou **D**uration **R**ATio de Boulier et Rosenzweig (1978), est un indice de standardisation de la fécondité, défini au niveau individuel. Son calcul fournit des indices de fécondité comparables pour des femmes ou des unions qui ont été exposées au risque de procréer pendant des durées différentes. Le recours à cet indice suppose qu'on admet que la courbe des taux de fécondité du schéma de référence et la loi de fécondité propre à la population étudiée ont une même allure, indépendamment de leurs niveaux respectifs, et que la fécondité d'une femme dépend de son âge uniquement.

<sup>2</sup> Les études à cet effet sont plus courantes en Amérique Latine et dans les pays développés, notamment en Amérique du nord. Mais elles portent pour la plupart sur la probabilité d'une naissance au sein de l'union non formelle (Wu, 1996; Lelièvre, 1993; Leridon, 1990; Bachrarch, 1987) ou sur la différence du niveau de fécondité selon la forme de l'union (Quilodran, 1999; Castro Martin, 1997; Balakrishnan, 1989).



de données constituées à différentes périodes est en mesure de vérifier empiriquement de telles hypothèses. À notre connaissance, aucune étude empirique n'a encore procédé à une telle comparaison. Autrement dit, l'évidence à partir de sources de données comparables ne s'est pas encore ajoutée aux connaissances fournies par les travaux antérieurs. L'analyse à partir des données EDSBI (1996) et EFB (1982) nous paraît particulièrement intéressante à cet effet dans la mesure où ces bases de données offrent la possibilité de comparer les comportements des femmes aux deux périodes. L'analogie de la plupart des informations collectées sur ce sujet et l'unicité des méthodologies utilisées (concepts, forme des questions et méthodes de sondage) par les deux opérations favorisent cette approche.

### **Portée de l'étude**

L'étude porte sur les premières unions survivantes au moment de chacune des deux enquêtes. Plusieurs raisons déterminent ce choix. La toute première découle de la nature des données disponibles qui ne permettent pas la prise en compte des deuxièmes unions et les suivantes. Deuxièmement, la forme d'entrée en première union relève très probablement de raisons différentes de celles qui motivent la formation des deuxièmes unions et plus. Il semble ainsi plus réaliste, par souci d'homogénéité, d'analyser les premières unions en les distinguant des unions de rangs supérieurs, les facteurs explicatifs pouvant être différents. En particulier, l'union non formelle, comme deuxième expérience matrimoniale ou suivante, est une pratique aussi ancienne que l'existence des peuples. Ce qui semble nouveau donc, c'est cette forme de relation en tant qu'expérience d'entrée en vie conjugale et génésique.

Toutefois, ceci n'élimine pas les insuffisances car, si les données le permettaient, la meilleure approche tiendrait compte de toute l'histoire matrimoniale et génésique des femmes et évaluerait, par une analyse biographique, l'impact des unions non formelles sur leur descendance finale. En effet, la descendance finale est un processus temporel et les changements de statut matrimonial qui se produisent au cours de ce processus de conception et d'accouchement des enfants semblent plus importants pour des actions en matière de population. La concentration sur les premières unions survivantes peut donc être considérée comme une solution partielle à l'absence de données adéquates. Leur analyse est, cependant, pertinente pour rendre intelligibles les facteurs de la dynamique récente de la fécondité individuelle des femmes.

### **Structure du document**

Ce travail comprend cinq chapitres correspondant aux différentes étapes de notre recherche. Dans le premier chapitre nous examinons le contexte de l'étude. Nous y abordons les systèmes matrimoniaux au Bénin, les formes d'union et les contextes de leur évolution. Le deuxième chapitre se veut une synthèse critique de la littérature sur les cadres théoriques, les approches méthodologiques et les résultats empiriques à propos de la relation entre union non formelle (vs union légale) et fécondité. Le troisième aborde la méthodologie générale de l'étude. Outre la description des sources de données, de l'évaluation de leur qualité et des échantillons d'analyse, nous y examinons explicitement le cadre conceptuel de l'étude, les étapes et les méthodes d'analyse retenues. Les chapitres 4 et 5 exposent les analyses proprement dites, respectivement des facteurs associés à la formation de l'union non formelle (vs union légale) et à la relation entre la forme de l'union et la fécondité ainsi que des mécanismes qui les gouvernent et leurs

changements entre les deux enquêtes. Les résultats d'une enquête qualitative en trois volets, réalisée à l'occasion de cette étude, sont constamment mis à profit pour comparer et appuyer convenablement ceux issus des analyses statistiques. Une synthèse générale des résultats saillants de l'étude permet d'en tirer les principales conclusions et de suggérer quelques pistes de recherche pour une avancée significative des connaissances sur le sujet.



## **CHAPITRE 1 : SYSTÈMES MATRIMONIAUX ET FORMES DE MARIAGE AU BÉNIN**

Dans toute société, les idéaux individuels de comportement découlent des normes instituées par l'organisation sociale, étape de l'évolution culturelle. Si cette organisation ne peut être bien comprise qu'en la connectant à d'autres phases de l'histoire (Lowie, 1969), cela est d'autant plus vrai pour une bonne connaissance de ses diverses composantes, dont le mariage. Nous pensons donc qu'une étude des formes d'union et de leur fécondité nécessite de comprendre les trajectoires passées et les spécificités récentes des modèles qui les sous-tendent. Ce premier chapitre s'inscrit dans ce cadre.

Outre la description des caractéristiques contextuelles béninoises, nous y examinons les systèmes matrimoniaux béninois, les formes d'union conjugale et leur évolution au cours du temps. À cet effet, et à la lumière des travaux disponibles sur la question au Bénin, notre démarche est fondamentalement guidée par deux objectifs: montrer, d'une part, qu'un ensemble de coutumes, d'opinions et de comportements de nuptialité correspond à un système matrimonial parmi plusieurs autres qui coexistent dans le pays, et que, d'autre part, les individus développent leur stratégie personnelle dans ce système matrimonial dans une logique qui gouverne non seulement la forme de mariage, mais aussi les événements conjugaux comme les naissances.

### **1.1 CARACTÉRISTIQUES CONTEXTUELLES BÉNINOISES**

Pays d'Afrique occidentale, le Bénin est situé entre le Nigeria à l'Est, le Burkina Faso et le Togo à l'Ouest, l'Océan atlantique au Sud et le Niger au Nord. D'une superficie de 114763 km<sup>2</sup>, il est subdivisé administrativement en douze départements comportant 77

sous-préfectures et circonscriptions urbaines, 569 communes et 3828 villages et quartiers de ville (INSAE, 1994). On y compte des formes variées d'organisations qui animent la vie politique (partis politiques et chefferies), la vie sociale (syndicats et associations de développement) et la vie culturelle (groupes religieux). Ces organisations sont issues, d'une part, de la diversité ethnique des communautés et, d'autre part, de l'évolution de la vie socio-politique. On dénombre notamment une soixantaine d'ethnies que l'INSAE (Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique) a regroupé récemment en huit grands ensembles socioculturels. Ces ethnies se côtoient dans les villages, où les chefferies culturelles (réhabilitées depuis le début du renouveau démocratique de 1990) exercent des contrôles dont les effets justifient, entre autres, les différences de comportement individuel entre urbains et ruraux.

### **1.1.1 Évolution démographique récente, urbanisation et scolarisation**

Jusque vers la fin des années 1970, parler de la situation démographique dans un pays comme le Bénin relevait de la gageure. Dès lors, les connaissances en la matière se sont accrues. À partir de 1961, plus particulièrement de 1979, des chiffres élaborés provenant d'enquêtes locales ou nationales et de recensements généraux de la population et de l'habitat sont disponibles. Depuis les années 1980, surtout à partir de la mise sur pied de l'Unité de Planification de la Population (UPP) au ministère du Plan et de la création à l'Université Nationale du Bénin du Centre de Formation et de Recherche en matière de Population (CEFOP), des études à objectifs spécifiques ont été réalisées sur la santé de la reproduction (contraception, planification familiale, avortement, sida, etc.), la migration, la nuptialité et la fécondité.

Au-delà de ces travaux de portée relativement limitée, il existe au plan national, d'une part, quatre enquêtes démographiques par sondage (l'Enquête Démographique à objectifs multiples de 1961, l'Enquête à Passages Répétés peu exploitée de 1981-1983, l'Enquête sur la Fécondité au Bénin de 1982 et la première Enquête Démographique et de Santé de 1996), puis, d'autre part, deux Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat (RGPH), tenus en 1979 et en 1992<sup>3</sup>. Ces opérations ont permis de recueillir des données fiables (Tabutin, 1991) qui montrent que la population béninoise a régulièrement augmenté entre 1961 et 1992. De 2 106 000 habitants en 1961, elle est passée à 3 331 200 habitants en 1979, avec un taux d'accroissement moyen annuel de 3,2%, puis, à 4.915.555 habitants au dernier recensement de 1992 avec un taux intercensitaire moyen annuel d'accroissement de 2,9% et une densité moyenne nationale de 43 habitants au km<sup>2</sup> (INSAE, 1994).

Par ailleurs, selon l'Enquête Démographique et de Santé (EDSBI) de 1996, la femme béninoise aurait en moyenne 6,3 enfants vers l'âge de 50 ans (INSAE, 1997). La même moyenne estimée lors de l'Enquête sur la Fécondité au Bénin (EFB) et de l'Enquête Démographique (ED) de 1961 était respectivement de 7, 1 enfants/femme et de 6,9 enfants/femme (INSAE, 1988). Avec cette tendance à la baisse, les comportements en matière de contraception moderne n'ont pratiquement pas changé (faibles taux d'usage: 2,5% en 1982 et 3,0% en 1996), car, le caractère stationnaire de la situation socio-

---

<sup>3</sup> Ces opérations de collecte des données au niveau national connaissent une extension avec la deuxième enquête démographique et de santé qui vient de s'achever et dont l'analyse des données est en cours, puis avec le troisième recensement général de la population et de l'habitat qui est en préparation et qui devrait se dérouler dans le premier trimestre de l'année 2002.

économique des ménages ne les prédisposerait pas à une fécondité contrôlée comme dans les sociétés industrialisées (Laourou, 1997). Par contre, les comportements matrimoniaux ont évolué, notamment, avec un timide recul de l'âge d'entrée en union des femmes. En effet, de 16,0 ans qu'il était en 1961, l'âge médian au premier mariage des femmes a atteint 18,2 en 1979 (INSAE, 1988), puis 19,2 ans en 1992 (INSAE, 1994).

Par ailleurs, de 73% qu'il était en 1979, le pourcentage des béninois vivant en milieu rural a baissé à 64% en 1992 (INSAE, 1994), indiquant un essor du phénomène urbain dans le pays. Puis, en dépit des efforts déployés par les autorités politiques et administratives pour rendre systématique la scolarisation des enfants, l'enseignement primaire obligatoire est loin d'être généralisé dans le pays. En effet, les taux nets de scolarisation de 33,8 % et d'alphabétisation en français de 28,6% demeurent faibles. Ces niveaux ont cependant progressé ainsi que l'indique le tableau 1.1 ci-dessous.

**Tableau 1.1: Évolution de la fréquentation scolaire au Bénin**

Années	1970	1975	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Évolution des taux d'inscription (en %) dans l'enseignement primaire													
Filles	18	28	41					43			42		
Garçons	36	54	77					77			74		
Ensemble	28	41	60					61			59		
Évolution des taux de féminité (en %) dans le primaire de 1980 à 1990													
Taux			32,0	31,8	32,3	32,6	33,2	33,3	33,5	33,6	33,7	33,8	33,9

**Source :** Annuaire statistique du ministère de l'Éducation nationale (1992)

On voit que jusqu'en 1970, le taux de scolarisation était généralement faible, particulièrement chez les filles. La situation s'est considérablement améliorée entre 1975



et 1980 grâce à la réforme de l'éducation de 1976, qui, sous le régime révolutionnaire marxiste léniniste, obligeait les parents à inscrire systématiquement tous les enfants scolarisables (sans distinction de sexe). L'école a été ainsi rendue obligatoire et pratiquement gratuite. L'évolution timide des taux à partir de 1980 résulte de la crise économique aiguë qu'a connue le Bénin tout au long de la période 1980-1990, crise qui s'est aggravée en 1987-1989 par des grèves d'enseignants non payés depuis des mois et par l'année blanche qui s'en était suivie. Cela a occasionné une certaine baisse systématique des effectifs scolaires, traduite par des taux d'inscription qui chutent légèrement en 1988. Un déséquilibre entre filles et garçons paraît cependant évident. En effet, alors que le taux d'inscription féminin de 18% en 1970 est passé à 42% en 1988, soit une augmentation de 24%, la situation s'est nettement améliorée chez les garçons pour qui l'augmentation fut de 38 % (36% en 1970 et 74% en 1988), soit environ 0,5 fois plus élevé que celle des filles. La seconde partie du tableau 1.1 confirme cette tendance et montre que l'on dénombre dans l'enseignement primaire environ une fille pour deux garçons, alors qu'à l'âge scolarisable, les filles sont plus nombreuses que les garçons (INSAE, 1994 et BCR, 1979). Ce déséquilibre sexuel en matière de scolarisation est engendré par l'ensemble du milieu rural béninois abritant environ 64% de la population, et plus particulièrement par la partie septentrionale peu modernisée où la scolarisation est quasi négligeable chez les filles. Les normes traditionnelles restent très vigoureuses dans ces milieux où, dans la mentalité collective, la fille n'est pas faite pour aller à l'école, mais est plutôt appelée à être formée pour son futur ménage conjugal (Kiansi, 1993).

Les statistiques de l'Éducation nationale de 1992 indiquent, par ailleurs, que sur 100 filles inscrites en première année à l'enseignement primaire, seulement 26 arrivent en

classe de 6ème (1ère classe du secondaire), 8 atteignent la fin du premier cycle de ce degré d'enseignement et seulement 3 d'entre elles s'inscrivent à l'Université. Chez les garçons, 40% entrent en cours secondaire, 30% franchissent le premier cycle et un peu plus de 20% atteignent l'enseignement supérieur. Les filles au Bénin sont, ainsi, non seulement très faiblement inscrites dans le système scolaire, mais, en outre, y restent pendant très peu de temps. Les déperditions scolaires féminines sont donc très élevées (comparativement aux masculines), situation qui s'explique en milieu rural par la rapidité du retrait des filles de l'école par leurs parents. Ces derniers sont préalablement peu convaincus de la pertinence d'une scolarisation féminine (Kiansi, 1993), d'une part, par les taux d'échec plus élevés chez les filles qui consacrent plus de temps aux travaux ménagers jugés primordiaux pour leur vie conjugale future, d'autre part, par les grossesses non désirées qui mettent généralement fin à la vie scolaire féminine (Amadou, 1994).

### **1.1.2 Développement sanitaire**

Le secteur de la santé est aussi caractérisé par le délabrement avancé de ces infrastructures, la pénurie du personnel médical à tous les niveaux et le déséquilibre favorable aux milieux urbains (vs ruraux) quant à la disponibilité et l'accessibilité aux techniques et aux soins sanitaires modernes (Gaye et Laourou, 1991). Mais, grâce à l'amélioration relative de la couverture sanitaire, l'espérance de vie à la naissance qui n'était que de 37 ans en 1961, est passée à 50,1 ans en 1979 puis à 54,2 ans en 1992 (CNRHP, 1994). L'action sanitaire dans le pays a donc eu pour conséquence un abaissement des indicateurs de mortalité en 1992. La mortalité infantile, principale composante de la mortalité globale, s'élève à 98,6 pour 1000 contre 110 pour 1000 en

1961 (INSAE, 1994). Ces indicateurs sont relativement plus élevés en milieu rural (en 1992 : 116,0 pour 1000 en milieu rural contre 74,6 pour 1000 en milieu urbain) où l'incertitude quant à la survie des enfants continue de gouverner les perceptions et attitudes en matière de procréation (Gaye et Laourou, 1991).

### **1.1.3 Contexte économique et professionnel**

Au plan économique, l'activité se caractérise par une faiblesse du secteur industriel tant du point de vue de l'utilisation de la main-d'œuvre nationale que de la contribution à la richesse. Les contraintes majeures de l'industrialisation sont l'exiguïté du marché et la faiblesse du pouvoir d'achat de la population (République du Bénin, 1996). L'économie béninoise repose sur l'agriculture, essentiellement traditionnelle et itinérante sur brûlis. Elle utilise peu de techniques modernes. La pêche et l'élevage restent largement de type artisanal. Le commerce est le secteur le plus développé. Il occupe, depuis quelques années, près de 50% des femmes actives et une multitude de petits détaillants. Le secteur informel a pris une place importante dans ce domaine. Il se développe de plus en plus car il constitue le refuge des déflatés et des candidats à un emploi.

En effet, la question de l'emploi dans le pays reste liée à l'arrivée massive de nouvelles générations de demandeurs d'emplois sur le marché du travail. Or, depuis l'indépendance en 1960, l'emploi au Bénin s'est caractérisé par une absence de stratégie à long terme dans l'orientation des politiques de développement et une vision simpliste et erronée à cet effet, consistant jusqu'au milieu des années 1980 à ramener la notion de l'emploi à celle de poste de travail salarié dans le secteur moderne. Plus récemment, la situation ne s'est guère améliorée car, outre les jeunes diplômés sans emploi estimés à plus de 6000

individus en 1995, la crise économique frappe les déflatés des sociétés d'État liquidées et leur population aurait excédé 5000 personnes à la même date (République du Bénin, 1995). Cette situation de chômage, de sous-emploi et de faiblesse du pouvoir d'achat des populations, a dû affecter les attitudes et les comportements individuels en matière de nuptialité et de fécondité. Traditionnellement, en effet, l'accès à un emploi et la preuve matérielle de pouvoir assurer ses responsabilités conjugales (nourrir, loger, soigner, habiller, etc. sa femme et ses enfants) étaient des conditions préalables au mariage ou à la formation de l'union.

## **1.2 LES SYSTÈMES MATRIMONIAUX AU BÉNIN**

Le mariage est un processus jalonné d'étapes bien structurées par des normes socialement instituées. L'ensemble de ces étapes ainsi que les règles qui les régissent définissent ce que l'on appelle un système matrimonial. Depuis le Hérissé (1911) jusqu'aux travaux socio-démographiques récents (Houèdokoho, 1995; Klissou, 1995; Donadjè, 1992), en passant par le Coutumier du Dahomey du Gouverneur de l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.) publié en 1933 et par de nombreux autres travaux de sociologues et d'anthropologues, on dispose d'une littérature relativement importante sur les systèmes matrimoniaux au Bénin. De l'analyse de ces travaux, nous estimons qu'un système matrimonial dans les sociétés béninoises pourrait se définir selon trois critères retenus d'ailleurs par Herskovits (1938 : i, 301-302). Ce sont : 1) Les méthodes d'arrangement du mariage (allant du choix du conjoint aux rituels de la dot et du mariage); 2) Le statut des enfants (ou les règles de filiation) et 3) Le rôle de chacun des conjoints et la relation homme/femme dans le mariage. Mais ces trois dimensions d'un système matrimonial dépendent de deux principales finalités de l'organisation matrimoniale que sont

l'établissement d'une alliance rentable et durable entre groupes de parentés et l'accroissement démographique des groupes impliqués dans le mariage. L'analyse des systèmes matrimoniaux béninois est abordée ici suivant ces deux finalités majeures de l'institution. Toutefois, clarifions d'abord deux notions-clés, celles de la parenté et de l'inceste qui fondent les systèmes matrimoniaux dans toutes les sociétés africaines.

### **1.2.1 La parenté et l'inceste**

La parenté désigne généralement toutes les relations d'un individu par rapport à un autre, à travers son père et/ou sa mère (Evans-Pritchard, 1973 : 69); il s'agit de la parenté par le sang (Donadjè, 1992). Mais il existe une autre forme de parenté, celle qui désigne les rapports d'un enfant adopté avec le lignage de son adoptant. Au Bénin, note Donadjè (1992), l'adoption se limite à sa forme la plus simple dans laquelle l'enfant adopté garde ses liens de parenté avec sa famille d'origine, contrairement à l'adoption "plénière" qui rompt tout lien avec celle-ci. La parenté au Bénin désigne donc l'ensemble des relations fraternelles d'un individu avec non seulement les membres des lignages de son père et/ou de sa mère biologiques, mais aussi avec les membres de son lignage adoptif. C'est pourquoi, estime Donadjè (1992), sont parents au Bénin tous les individus qui se considèrent comme tels.

Par ailleurs, la parenté nécessite de ses membres un ensemble de droits, de devoirs et d'interdits sociaux "dont le respect permet de jouir du fait d'être apparenté au groupe" (Donadjè, 1992 : 11). Les règles matrimoniales, notamment celles relatives au choix du partenaire, se fondent à cet effet sur la structure de parenté et y trouvent tout leur sens. Dans ce cadre, un des grands tabous régissant les relations de parenté concerne l'inceste,

qui consiste, dans toute société, en un ensemble de règles qui interdisent les relations sexuelles entre divers membres de la parenté. Au Bénin, l'inceste inclut les prohibitions de rapports sexuels au moins entre frères et sœurs, entre père et fille, entre mère et fils. La norme est semblable de tout temps et dans toutes les sociétés du monde, car, comme le note Lowie, "il n'existe pas de tribu qui approuve l'accouplement des parents et de leurs enfants, et, là où des unions entre frères et sœurs se produisent, elles semblent être le produit d'un extrême raffinement plutôt qu'un signe de primitivité" (Lowie, 1969 : 24). Au-delà de ce degré de la parenté, il n'y a pas de tabou d'inceste là où des prohibitions ne sont pas établies et le mariage entre individus concernés est possible (Herskovits, 1938 : 138-142). La relation ainsi établie entre tabou de l'inceste et mariage découle du fait que dans la pensée collective, le mariage est le but ultime de l'activité sexuelle (Evans-Pritchard, 1973). En conséquence, les relations sexuelles au Bénin sont socialement perçues, dès leur début, comme associées au mariage (Bohannan, 1968). La parenté se définit donc largement par rapport au système matrimonial car, de tout système matrimonial découle logiquement une structure donnée de liens de parenté, ce qui permet de cerner l'institution soit comme une alliance entre groupes de parenté, soit comme un instrument de renforcement des liens au sein d'un même groupe de parenté.

### **1.2.2 Le mariage, une alliance entre groupes de parenté au Bénin**

Le mariage dans les sociétés africaines ne saurait engager seulement les individus car, les unions entre eux peuvent être éphémères (divorce, séparation et veuvage) et auront tendance à déstabiliser les relations qui devraient être plus solides (Chauveau, 1990). La littérature ethnographique et anthropologique permet de mieux saisir cette finalité du mariage dans les sociétés africaines en considérant ses implications pour les groupes de

parenté des conjoints et l'appartenance sociale (tribu, clan ou famille) des enfants issus de ce mariage. Cette institution sociale est ainsi généralement décrite dans son sens le plus large, c'est-à-dire non pas du point de vue de l'alliance entre un homme et une femme, mais plutôt comme des relations de différentes sortes entre ou au sein de groupes socioculturels de parenté. Quelques exemples, parmi les nombreux cas évoqués dans les travaux à ce sujet, concernent, au Cameroun, les Mkako de l'Est (Copet-Rougier, 1987) et les Chamba de l'Adamawa (Fardon, 1993), en Afrique de l'Ouest, les Éwé-Anlo à l'ouest du Ghana (Locoh et Thiriart, 1995), les Maure (Bonte, 1991), les Gouro de Côte d'Ivoire (Tubiana Deluz, 1987) et les populations sahéniennes (Froelich, 1972).

Au Bénin en particulier, l'organisation matrimoniale revêt un aspect important de la structure politique car, un des objectifs du mariage est de "conclure des alliances avec d'autres" (Donadjè, 1992 :19). Certaines normes relatives au choix du conjoint sont à cet effet instituées et ont, non seulement une fonction de contrôle, mais aussi celle de préservation d'une structure des relations (Attanasso, 1996). Ces règles sont fondées sur l'intérêt commun que les groupes impliqués trouvent dans le mariage et laissent percevoir la logique sous-jacente d'une alliance entre familles à travers les différents aspects suivants des arrangements matrimoniaux béninois :

- l'initiative, la décision finale et les démarches pour l'acquisition d'un partenaire conjugal
- le groupe dans lequel on peut effectuer le choix du partenaire
- les modes de compensation matrimoniale

***\* Initiative, décision finale et démarches matrimoniales***

Le phénomène du mariage comme alliance entre deux groupes de parenté dans les sociétés béninoises apparaît à travers les règles gouvernant le choix du conjoint. Celles-ci répondent notamment au souci d'un choix bien fait, dans une famille dont on connaît l'histoire, l'histoire des unions et de leurs fruits, celle des maladies, des conflits et de toutes les exigences d'une idéologie populationniste (Attolou, 1997). À cet effet, l'initiative de choisir le conjoint ou la conjointe revenait traditionnellement aux aînés (Bohannan, 1968; Tidjani, 1951). Jusqu'à la fin de la période pré-coloniale, le père d'un homme ou le chef de son groupe de parenté avait une large responsabilité dans le choix de sa femme (au moins la première) et dans les démarches de demande de la jeune fille choisie (Le Hérisse, 1911). Cette coutume était la norme dans la plupart des sociétés, notamment chez les Fon du Centre, les Goun du Sud et les Bariba du Nord-Est (da Silva, 1978), de même que chez les Berba du Nord-Ouest (Kiansi, 1993) et les Nagots du Centre et du Sud-Ouest (Inoussa, 1983). Dans ce système, si les hommes pouvaient parfois effectuer par eux-mêmes le choix de leur épouse et mettre ensuite leurs parents au devant des démarches, il n'en était pas question chez les filles qui ne devaient qu'adhérer au choix fait pour elles par leur père ou autres membres de leur groupe de parenté (Adandé, 1982). Toutefois, l'étendue de cette coutume matrimoniale ne présente aucune homogénéité, que ce soit entre les cultures à un moment donné ou au sein d'une même culture dans le temps.

Il n'est, par exemple, pas commode d'élargir cette coutume à certaines communautés culturelles du Sud-Bénin qui, à côté des Fon, des Adja, des Goun et des Nagots, n'auraient jamais expérimenté cette norme du choix du conjoint exclusivement contrôlé



par le groupe. Les résultats des entretiens qualitatifs réalisés par Ahouangonou (1992) montrent à cet effet que chez les Mina du Sud-Ouest, les Aizo et les Toffin du Centre-Sud, c'est la fille elle-même qui choisit son conjoint. Dans les systèmes de mariage contrôlés par le groupe, ce choix par la fille elle-même survenait quelquefois; il était homologué par le groupe s'il ne contredisait pas les règles sociales de mariage (Oké, 1978). Dans tous les cas, la décision finale revenait toujours aux aînés qui assuraient exclusivement les démarches à cet effet.

À partir de la période d'immigration étrangère (missions d'évangélisation et colonisation), la norme du choix par les parents ou par le chef de la lignée a progressivement connu une évolution vers le choix, par l'enfant lui-même, de sa femme (Herskovits, 1938). Mais le garçon effectue son choix au sein d'un ensemble de filles pour lesquelles son père a marqué son accord. Les informateurs de Herskovits (1938) ont noté que chez la jeune fille, ce n'était toujours pas le cas. Le choix était effectué par son père ou le groupe de celui-ci, et si elle n'y adhérait pas, le mariage était forcé. Plus récemment, notamment à partir de la période post-coloniale marquée par le développement de la scolarisation, tant les femmes que les hommes choisissent eux-mêmes leur partenaire conjugal (Adandé, 1982). Les parents ne sont plus toujours au courant de toutes les relations amoureuses de leurs enfants, mais la jeune fille qui est sérieusement attachée à un garçon en parlera souvent à sa mère comme un garçon en parlera à son père. Les parents ne s'y opposent pas, à moins qu'il y ait risque d'inceste ou d'autres problèmes liés aux antécédents des familles. Leur adhésion est dans tous les cas requise pour que la légalisation, notamment coutumière, de la relation soit effective et que le mariage engage les deux groupes de parenté (Attanasso, 1996).

**\* *Où doit-on effectuer le choix du partenaire?***

Le choix du partenaire conjugal, qu'il soit effectué par les aînés ou par les individus concernés, doit respecter certaines règles matrimoniales. Notamment, les règles de prohibitions, de prescriptions, ou de préférence sont très importantes dans les principales structures sociales qui organisent le mariage généralement en Afrique, et au Bénin en particulier. Les prohibitions reposent sur le principe que, n'importe qui ne peut épouser n'importe qui. Elles sont relatives à des restrictions basées sur la proximité de la parenté. Ceux qui transgressent ces règles sont coupables du crime mortel d'inceste (Lowie, 1969). Les relations sexuelles étant tabous à l'intérieur d'une structure de parenté, l'union entre un homme et une femme qui se reconnaissent comme parents est souvent interdite dans la plupart des sociétés africaines. Cette règle qui prescrit qu'un individu doit trouver son conjoint dans un autre groupe, que ce groupe soit la famille, le village ou quelque autre unité sociale de parenté, a reçu le nom d'exogamie. Ce type de système matrimonial est le plus courant dans le monde et se retrouve dans toutes les communautés africaines, dont celles du Bénin. Voici quelques exemples tirés des multiples travaux réalisés à cet effet et basés pour la plupart sur des enquêtes généalogiques.

En Afrique de l'Ouest, la coutume est rapportée en Côte d'Ivoire chez les Ggâ (Chauvreau, 1990), les Sonufo (Sindzingbe, 1990), les Aïzi (Verdeau, 1993), et les Gouro (Deluz, 1993); au Mali, chez les Minyanka (Jonckers, 1990) et les Sonoufo (Fay, 1993); au Burkina Faso, chez les Samo et les Mossi (Héritiers, 1981); chez les Ndut du Sénégal (Dupire, 1990) ; dans les communautés Daza du Niger (Barouin, 1993) et chez les Moba-Gourma du Nord-Togo (Pilon, 1994). En Afrique centrale, l'exogamie est signalée au Cameroun dans les communautés Mofu (Vincent, 1983), Mkako (Copet-

Rougier, 1987), chez les Chamba de l'Adamawa ( Fardon, 1993) et chez les Bédi (Houseman, 1990).

Au Bénin, les sociétés sont généralement patrilinéaires, la plupart des systèmes matrimoniaux étant donc exogamiques. En conséquence, un homme ne doit généralement pas épouser une femme de son propre lignage (da Silva, 1978); il s'agit d'un système matrimonial complexe selon Levi-Strauss (1969). Cette interdiction s'accompagne souvent de la coutume de préférence, norme selon laquelle on recommande fortement (sans obligation) de choisir son conjoint ou sa conjointe dans un groupe donné. Les orientations préférentielles dépendent de l'historique des groupes, des familles, des régions et se fondent sur les atouts de réussite conjugale.

Le mariage entre cousins croisés constitue l'une des principales formes de mariage préférentiel au Bénin. Les enfants d'un frère et d'une sœur sont des cousins croisés. Quand des peuples favorisent généralement des mariages entre cousins, ceux-ci se limitent souvent à cette parenté que l'on désigne techniquement de cousins croisés. Au Bénin, les mariages entre cousins croisés s'inscrivent dans le cadre des mariages par échange, et, entre autres motifs, sont favorisés pour le renforcement des liens entre lignages. Selon Bohannan (1968), cette forme de mariage aurait été courante dans des communautés à économie de plantation, notamment chez les Goun de l'Ouémé (au sud du Bénin), spécialisés dans la culture du palmier à huile. Elle est signalée également chez les Fon du royaume d'Abomey (da Silva, 1978). Ce type de mariage, dénommé "Vidokpokanta" selon da Silva, consiste en ce que la femme mariée obtienne qu'une de ses filles, souvent la première, se marie dans son groupe de parenté afin de prendre soin de ses grands-parents maternels. Une autre forme courante de mariage préférentiel dans

les sociétés béninoises est le lévirat, norme selon laquelle, à la mort du mari, la coutume recommande fortement le mariage de la veuve avec le frère cadet ou un autre membre de son groupe (moins âgé que le mari). Le lévirat est fortement recommandé chez les Nagots du Golf du Bénin (Bénin, Nigeria et Togo) selon Oké (1978), de même que chez les Adja et les Fon (da Silva, 1978), et chez les Berba de l'Atacora au nord-ouest du pays (Kiansi, 1993; Mercier, 1968). Encore une fois, cette recommandation vise, entre autres, la stabilité des liens entre familles ou groupes de parenté.

Mais à cet interdit exogamique de base s'ajoutent parfois les cas d'incongruité supplémentaire de mariage que sont les relations croisées de parenté (patrilignage de la mère, de la grand-mère maternelle, du grand-père maternel ou paternel, etc.). Ainsi, dans les communautés Mina, Aizo et Toffin (Adandé, 1982), les relations sexuelles et les mariages sont interdits entre les membres d'un même patrilignage d'une part, puis, d'autre part, entre un homme et le patrilignage de sa mère. Les interdictions de choisir une épouse dans le groupe de parenté de sa femme ou dans le groupe où quelqu'un de son groupe de parenté a préalablement pris une épouse, constituent des normes s'inscrivant dans la même logique. C'est la pratique chez les Nagots du Nigeria (Ellis, 1970) et du Bénin (Inoussa, 1983). Cette coutume d'interdiction de choix dans un certain nombre de groupes bien spécifiés définit ce que Levi-Strauss (1969) appelle système matrimonial semi-complexe. Une relation incestueuse dans ce cas concerne, par exemple, la séduction d'un homme (ou inversement) par une fille de son propre patrilignage ou du patrilignage de sa mère ou éventuellement des lignages où un parent a préalablement choisi son épouse.

Enfin, les prescriptions constituent la coutume selon laquelle les individus ont l'obligation de choisir leur conjoint dans leur propre groupe ou au sein de certains groupes spécifiés. Il s'agit d'un système élémentaire selon Lévi-Strauss (1969); ils sont généralement endogamiques. De façon stricte, c'est seulement la notion d'obligation du mariage à l'intérieur de l'unité sociale de parenté qui constitue l'endogamie et non l'occurrence de facto d'union dans le groupe. Cette forme d'endogamie découlerait du désir de maintenir une idéologie égalitaire entre les descendants de frères (cousins parallèles), de renforcer la cohésion politique de la lignée (Murphy et Kasdan, 1968; Barth, 1954) et de minimiser les dépenses occasionnées par une alliance hors de la lignée (Barry, 1998). Nous ne connaissons pas d'exemples de cette pratique au Bénin à travers la littérature disponible. Mais on sait que ce système aurait fleuri partout où les distinctions sociales en sont venues à prendre une importance de premier plan (Lowie, 1969). Cela aurait été le cas dans les sociétés arabes et dans plusieurs groupes socioculturels de noblesses des communautés de toutes les régions de l'Afrique (Bonte, 1991), dont le Bénin. En particulier, l'Afrique subsaharienne se caractériserait par cette endogamie (Pison, 1986), en particulier chez les Peulh du Cameroun à l'instar des autres communautés peules africaines (Barry, 1998), dont celles du Nord-Bénin, et chez les Dogon de Boni au Mali (Cazès, 1990). Par ailleurs, la plupart des sociétés musulmanes africaines (et donc celles du Bénin), notamment celles du Tchad et du Soudan, seraient devenues endogames à l'ère de l'islam en privilégiant le mariage entre cousins parallèles (Bonte, 1987). Toutefois, dans cette pratique endogamique, le mariage est toujours interdit en dessous d'un certain degré de consanguinité. L'union entre frères et sœurs de même père et/ou de même mère, entre père et fille ou entre mère et fils est

communément interdite. La notion d'endogamie est généralement élargie, encore une fois, au mariage entre cousins croisés et au lévirat lorsque cela relève d'une obligation, plutôt que d'une préférence facultative.

En effet, puisque du point de vue de la communauté, l'union de deux individus symbolise l'alliance entre deux groupes, les règles coutumières régissant les échanges matrimoniaux variaient énormément au sein des groupes ethniques, et entre groupes ethniques et régions du pays. Ainsi, contrairement aux échanges préférentiels ci-dessus évoqués dans certaines sociétés béninoises, les règles entourant la pratique du mariage entre cousins croisés et du lévirat en font, dans d'autres, une obligation. Cette règle d'obligation a surtout cours dans des sociétés où le mariage envisagé comme contrat entre groupes plutôt qu'entre individus, ne peut être rompu quelle que soit la situation. Ainsi, chez les Berba de l'Atacora au nord-ouest du pays, les unions entre cousins croisés s'inscrivaient dans l'obligation du système de mariage par échange (Kiansi, 1993). Dans cette société, comme dans plusieurs autres ayant des coutumes analogues, les formalités de mariage ne s'effectuent pas deux fois dans la vie d'une femme; il s'ensuit que lorsqu'une union conjugale prend fin par la mort du conjoint, le défunt est automatiquement remplacé par un membre du groupe auquel il appartenait. C'est le cas chez les Adja et dans la communauté Fon du Bénin (da Silva, 1978), communautés dans lesquelles les droits maritaux du conjoint défunt passent naturellement à un autre membre du groupe.

Les mariages endogamiques entre cousins croisés et par lévirat ont été signalés dans presque toutes les parties du Globe, notamment dans plusieurs sociétés d'Afrique. Les premiers sont orthodoxes en Afrique du Sud et de l'Est, chez les Hottentots, les Herero, les Bassouto et les Makondé (Lowie, 1969). La pratique est courante chez les Touaregs

de l'Afrique, notamment en Mauritanie et dans les sociétés arabes (Bonte, 1991). En Afrique du Nord, les résultats des enquêtes récentes indiqueraient que le niveau de l'endogamie varierait de 25% au Maroc à 57% au Soudan en passant par 26% en Egypte, 29% en Algérie, 36% en Tunisie et 41% en Mauritanie (Benhamadi, 1997). Cette forme d'endogamie est signalée en Afrique de l'Ouest chez les Dagara du Burkina Faso et du Ghana (Oké, 1978).

**\* *Quel mode de compensation matrimoniale?***

Au Bénin, comme presque partout en Afrique, le phénomène du mariage comme alliance entre deux groupes et non deux individus apparaît, par ailleurs, dans deux principaux modes d'obtention d'une épouse, dénommés mariage par échange et mariage par dot. La logique de l'échange reposait sur le principe de réciprocité, d'équilibre qui détermine la vie sociale, économique et politique (Pilon, 1994). Quand un groupe se fait enlever l'une de ses femmes, il tente de rétablir un nouvel équilibre en créant une relation d'échange. Sous cet angle, le mariage en Afrique a suscité abondamment l'intérêt des anthropologues. Ils ont longuement relaté les règles et les coutumes en usage dans les populations généralement homogènes, en privilégiant la description des relations sociales et des stratégies d'échange nécessaires à l'équilibre de ces sociétés (Gendreau et Gubry, 1988). Quelques exemples à cet effet sont rapportés chez les Samo et les Mossi du Burkina Faso (Héritiers, 1981), chez les Moba-Gourma du Nord-Togo (Pilon, 1994), chez les Mofu du Cameroun (Vincent, 1983) et chez les Sonufo de Côte d'Ivoire (Sindzingbe, 1990).

Au Bénin, les études sur les mariages dahoméens de Laura Bohannan (1968), sur les Fon du Centre-Bénin et les Bariba du Nord (da Silva, 1978), sur les Goun et les Adja du Sud

(Ahouangonou, 1992) et sur les Berba de l'Atacora au nord-ouest du pays (Oké, 1978) indiquent des formes variées prédominantes de mariage par échange dans les sociétés traditionnelles. L'échange, s'avérant souvent impossible pour ceux qui n'ont pas de femme à donner, est remplacé par la dot. Chaque groupe acquéreur paye une compensation matrimoniale symbolique (la dot) qui ne comprend que des biens non durables au départ; elle symbolisait notamment la dette d'une fille à rembourser ultérieurement (Gouverneur de l'A.O.F., 1933). Les rituels de la dot coïncident souvent avec ceux du mariage.

Les situations sont toutefois diverses; mais elles s'inscrivent dans la logique de l'échange et de l'alliance entre groupes. Dans d'autres groupes, par exemple, le versement de la dot n'est pas exigé ou, du moins, pas avant la formation de l'union. Chez les Takamba et les Waama du nord-ouest du Bénin par exemple, le versement de la dot n'est recevable et les rituels de mariage effectués qu'à la preuve de la fécondité du couple (Kiansi, 1993). La jeune fille est, dans tous les cas, considérée comme un bien dont les siens ne se déferont pas sans avoir reçu une compensation adéquate. L'acquisition de cette compensation permet le mariage consacré par les rituels de notification de l'union aux ancêtres.

Il convient de relever le caractère non exhaustif de cette description, car les modèles retenus en ce qui concerne les arrangements matrimoniaux ne sont pas les seuls qui ont cours dans les sociétés béninoises. D'abord, les modèles peu généralisables sont négligés ici, bien qu'il aurait été intéressant de les décrire dans d'autres circonstances. Cela n'est en effet pas notre objectif dans ce chapitre. Nous voulons plutôt montrer que les arrangements matrimoniaux répondent à des logiques et les modèles abordés ne constituent que des exemples généraux. Par ailleurs, les modèles ont évolué, notamment



en ce qui concerne l'ensemble des règles relatives au choix du conjoint. Mais, ce qui est certain et demeure un modèle traditionnel, c'est le maintien de la compensation matrimoniale (i.e. la dot) dans les sociétés béninoises (Houédokoho, 1991), comme ailleurs en Afrique probablement. Sa signification sociale primordiale demeure indiscutable et ce, malgré les très nombreux changements qu'elle a subi. Bien que ses implications sociales se modifient, elle est maintenue dans certaines formes (variables d'une société à l'autre) et demeure le seul acte consacrant la légalisation sociale de l'union. Sa présence ou son absence dans la vie d'un couple conjugal est un critère-clé aujourd'hui dans la définition de la forme d'union (notamment coutumière) au Bénin. Mais, un autre critère-clé est relié à la fécondité, car si le mariage est un instrument politique d'alliance entre groupes, il est par ailleurs et surtout une stratégie communautaire en matière de procréation.

### **1.2.3 Le mariage, une stratégie de reproduction**

Les principaux temps forts de la vie des sociétés béninoises se caractérisent par les mariages, mais aussi par les naissances et les décès. Si les événements du dernier type sont douloureux, et donc non désirables, les naissances constituent les plus souhaités collectivement et les plus rêvés des individus. Nous le découvrons ci-après.

#### **De la procréation dans les sociétés béninoises**

"L'enfant est la chance de son groupe. Il est sa permanence et son souvenir. Et rien ne saurait arriver de plus grave à la société des hommes que de ne plus avoir d'enfant" (Thomas et Luneau, 1968 : 185). Ce passage de l'ouvrage de Louis-Vincent Thomas et de René Luneau illustre bien la place de la fécondité dans la tradition des sociétés

africaines en général, et de celles du Bénin en particulier. L'adage populaire Nagot "Omon Lèyin Ola", exprime la même idée pronataliste et signifie que l'enfant pérennise le bonheur. Cette idée d'une progéniture nombreuse chez les individus a des ramifications à la fois sociales, politiques et économiques.

Au plan social, il est généralement clair dans la mentalité de tous que l'homme est un géniteur, et la mise au monde des enfants le relie à la fois aux ancêtres et aux générations futures (da Silva, 1978). Par rapport aux ancêtres, ceux-ci sont réincarnés à travers l'un de ses enfants. Chez les Fon d'Abomey, cet enfant est choisi par l'oracle; il assure la fonction de chef de la collectivité (da Silva, 1978). Il est respecté par tous et "a le devoir de veiller sur les acquis du clan, d'entretenir les tombes familiales, de gérer les biens collectifs, de pourvoir au culte de l'ancêtre dont il est le représentant incontesté" (da Silva, 1978 : 178). Par rapport aux générations futures, la fécondité permet à l'homme d'accéder au statut d'ancêtre après sa mort. Ainsi, une personne qui meurt, laissant derrière elle des enfants ne meurt jamais totalement, car quelque chose d'elle vit à travers ses fils. Par contre, quelqu'un qui meurt sans enfant, notamment sans fils, meurt dans l'oubli (Inoussa, 1983), car il devient ainsi le dernier maillon d'une chaîne qui s'étire depuis des générations lointaines (Bamunoba et Adoukonou, 1979). Généralement, note Donadjè (1992), la nécessité de procréer se réfère au bananier qui ne meurt jamais sans laisser derrière lui un jeune pousse pour le remplacer.

Au plan politique, une progéniture nombreuse est l'un des critères d'appréciation de la grandeur et de la puissance d'un groupe de parenté, de toute une communauté et de tout un royaume. Par exemple, solidaires, les membres d'un groupe vont collectivement au secours d'un parent en danger; ils sont prêts à le venger en cas de besoin (da Silva, 1978).

Le comportement est analogue lorsqu'il s'agit de la défense d'un membre du village ou de tout le royaume par rapport à un étranger. C'est pourquoi, la naissance d'un enfant dans toutes les sociétés béninoises est applaudie à grands cris. La joie n'est pas seulement individuelle ou familiale, elle est collective.

Cette importance accordée à la fécondité ne découle pas seulement des objectifs sociaux et politiques collectifs; elle relève en outre des raisons économiques. À cet effet, malgré les évolutions sociales et culturelles des communautés, des attitudes pronatalistes subsisteraient encore de nos jours, notamment dans les villages où, d'une part, l'agriculture demeure traditionnelle et reste l'activité économique dominante utilisant une main-d'œuvre domestique, puis, d'autre part, l'ampleur et le caractère pompeux des cérémonies funèbres dépendent du nombre et du statut socio-économique des enfants du défunt (Klissou, 1995). Plusieurs faits, rapportés par des travaux récents, constituent des repères qui témoignent de cette nécessité pour les individus d'avoir des enfants et autant d'enfants que Dieu leur donne. En voici quelques-uns.

Premièrement, la classification des richesses dans la tradition Nagot (comme dans la plupart des sociétés du pays), considère la fécondité comme "l'enfant aîné" et l'argent comme le "l'enfant cadet". C'est ainsi la coutume de rappeler que dans la vie, il vaut mieux être financièrement pauvre et avoir des enfants, plutôt que d'avoir de l'argent sans pouvoir procréer (Houèdokoho, 1995). En conséquence et deuxièmement, lorsqu'un couple tarde à avoir des enfants, la plupart des divinités de la famille et du village sont consultées, implorées et conjurées (da Silva, 1978). Troisièmement, si malgré ces efforts il n'y a pas de résultat, ces individus inféconds prennent à leur décès chez les Fon d'Abomey, "la forme de géants serpents qui font disparaître les hommes et objets dans

d'énormes tourbillons de poussière qu'on met en fuite en poussant de grands cris" (da Silva, 1978 : 183). Ces individus qui ont vécu sans avoir procréé chez les "Mahi" du Centre-Bénin, sont enterrés avec une pierre au dos, signe de leur infécondité (Klissou, 1995; Donadjè, 1992).

Quatrièmement, par contre, lorsque le couple donne un enfant, notamment beaucoup d'enfants, la femme est respectée et saluée dans la rue. En particulier, "les enfants exceptionnels, c'est-à-dire ceux qui naissent dans des circonstances inhabituelles, tels les jumeaux et les triplets sont considérés comme des enfants divins" (Erny, 1972 : 56). Dans toutes les sociétés béninoises, plus une épouse a d'enfants plus elle est considérée tant dans la famille de son conjoint que dans sa propre famille. Chez les Goun de l'Ouémé, par exemple, la mère des jumeaux était saluée et respectée par tout le monde; on la saluait dans la rue : "*Bonjour mère du peuple*", "*Bonjour mère des jumeaux*"; en outre, toute femme mère de triplet est dispensée de s'agenouiller devant le roi (Akindede et Aguessy, 1982 : 99).

La fécondité confère donc tant pour les hommes, que pour les femmes de même que pour leurs parents, un prestige et de la considération sociale. En particulier pour l'homme, la procréation est un symbole de puissance, le signe de ses atouts économiques et de sa richesse, l'assurance d'une vieillesse heureuse et sans soucis pour chacun des deux conjoints. Les systèmes matrimoniaux sont socialement établis en conséquence. La plupart des règles matrimoniales constituent des stratégies de reproduction puisque, comme le fait remarquer da Silva (1978), l'homme et la femme s'unissent dans les sociétés béninoises pour se reproduire, perpétuer la vie et accroître le nombre des membres de la collectivité.

## **Organisation matrimoniale et fécondité au Bénin**

Le mariage a ainsi été et demeure toujours considéré comme un phénomène intimement lié à la fécondité car, des différentes coutumes et pratiques matrimoniales dans les sociétés traditionnelles africaines découlent toujours des représentations correspondantes de fécondité. Notamment, la fécondité est au centre des rapports entre clans (Pilon, 1994), dans la mesure où "ce sont les potentialités procréatrices de la femme qui sont négociées lors de son entrée dans la communauté d'accueil..." (Meillassoux, 1979). En conséquence, les systèmes matrimoniaux traditionnels visent à exploiter au mieux les capacités procréatrices des femmes. Les évidences de cette finalité reproductive du mariage se dégagent implicitement de certaines règles et coutumes matrimoniales au Bénin, indiquant que ces dernières constituent de véritables stratégies sociales en matière de fécondité globale. Ces coutumes concernent :

### *\* L'organisation de la parenté*

Donadjè (1992) relève six effets de la structure de parenté au Bénin sur la fécondité des couples; nous en reprenons brièvement quelques-uns ici. Premièrement, tout béninois cherche à se rattacher à une souche sociale prestigieuse et puissante qui n'est autre chose que le groupe de parenté. La motivation individuelle de procréer se justifie ici par la forte volonté de se faire reconnaître par la société et dans un groupe de grande taille démographique, seul critère de prestige et de puissance sociaux et économiques. Deuxièmement, l'éducation des enfants ne relève pas exclusivement de leurs parents biologiques, elle est une œuvre collective assurée en grande partie par les tantes et les oncles. Ceux-ci sont investis de la mission d'informer et de former l'enfant sur ce qui se

fait et ce qu'il doit faire en tant que membre légitime du groupe de parenté. Ainsi, les individus et les couples adoptent des comportements reflétant ceux valorisés par le groupe, notamment en matière de fécondité, puisque leurs décisions sur le calendrier et l'intensité des naissances sont influencées par la lignée.

Troisièmement, les idéaux de fécondité sont soutenus par les rapports structuraux dans le groupe social. Dans les sociétés traditionnelles béninoises et même africaines, par exemple, la parentèle est dense et le couple reçoit des aides diverses de celle-ci. La question de subvenir aux besoins vitaux à court et moyen terme des enfants ne se pose pas souvent, car leur prise en charge dépasse le cadre du noyau familial; elle est une œuvre du groupe socioculturel de parenté. À cet effet, un couple qui a plusieurs enfants peut en confier quelques-uns à un autre foyer mieux nanti ou sous-fécond. Une femme inféconde peut recevoir des enfants de sa sœur, de son frère, d'un autre parent, etc. La structure sociale est donc marquée par une forte circulation des enfants qui permet une répartition collective des tâches et n'encourage pas la limitation des enfants.

*\* Le tabou de l'inceste*

Entre autres théories relatives aux motifs des tabous de l'inceste et de sa persistance, figure celle du croisement animal qui estime que l'accouplement entre personnes apparentées produit un mauvais résultat, notamment des anomalies génétiques au niveau de la progéniture (Aberle et al., 1968). Des informations relatives aux croyances de cette nature sont fournies par Muller (1976). La relation entre tabou de l'inceste et objectif de fécondité que nous dégageons de ces travaux découle de ce que, selon leurs informateurs, les sociétés primitives établiraient notamment une connexion entre accouplement des personnes apparentées et la production de monstruosité et de bas taux nets de

bas taux nets de reproduction, donc un frein à l'accroissement du groupe. C'est pourquoi, notent Aberle et al. (1968), même si plusieurs sociétés voient le mariage entre cousins croisés (ou parallèles) comme hautement désirable, le tabou de l'inceste élimine justement l'accouplement au sein de la famille nucléaire, notamment entre frères et sœurs, père et fille, mère et fils. Il met ainsi l'accent sur le fait que le tabou de l'inceste à l'intérieur de la famille nucléaire est virtuellement universel, et que l'accouplement entre individus d'une famille nucléaire montre de loin plus d'effets génétiques que l'accouplement entre cousins.

**\* *Calendrier et intensité de la nuptialité (précocité et universalité)***

Les arrangements matrimoniaux par le groupe, modèle dominant des systèmes béninois de nuptialité, n'ont pour corollaires, entre autres, que la précocité et l'universalité des mariages. En effet, la plupart des mariages arrangés au Bénin sont contractés avant que la fille n'atteigne la puberté (Locoh, 1996; Inoussa, 1983; Oké, 1978) ou avant qu'elle ne puisse comprendre ce que le mariage comporte réellement (Feyisetan et Bankole, 1997), c'est-à-dire juste à la puberté. Ce modèle traditionnel de mariage précoce (qui maximise la période féminine de vie féconde) et universel, répond d'abord à cette finalité sociale de fécondité élevée (Chojnaka, 1993). Dans la mesure où le mariage était normalement le lieu des rapports sexuels et des naissances, la précocité et l'universalité du mariage étaient des facteurs essentiels à la maximisation de la fécondité des femmes. Même dans des systèmes où, comme nous l'évoquions précédemment, la sexualité a lieu avant la formation de l'union conjugale, le mariage intervenait immédiatement après la conception ou l'accouchement pour légitimer l'enfant qui en découlait.

Les évidences de cet impact du calendrier et de l'intensité de la nuptialité se déduisent, non seulement des théories classiques de population (Sussmilch : 1707-1767 et Malthus, 1798)<sup>4</sup>, mais aussi des faits empiriques relatifs à la transition démographique, notamment en Europe du XIX<sup>è</sup>s (Guyot, 1995; Livvi-Bacci, 1995; Festy, 1979). Par ailleurs, les schémas analytiques de la fécondité, de Davis et Blake (1956) prenant en compte la nuptialité à travers l'âge d'entrée en union, le célibat définitif et la fréquence des mariages, d'une part, puis, de Bongaarts (1978) incluant un indice de la proportion des femmes mariées ou en union, d'autre part, s'inscrivent dans cette même logique de la relation stricte entre les caractéristiques (calendrier et intensité) de la nuptialité et la fécondité des couples. Cette précocité du mariage féminin est accompagnée d'un retardement relatif de l'âge des hommes au mariage (Tabutin, 1991), ce qui conduit à des écarts d'âges, souvent très importants, entre conjoints. La combinaison de ces deux normes matrimoniales, l'universalité du mariage et les écarts d'âges au premier mariage entre les garçons et les filles, ne pouvaient se réaliser sans compromettre la finalité reproductive du système qu'à la faveur d'une autre institution matrimoniale traditionnelle, la polygamie.

La polygamie est une norme matrimoniale supplémentaire, un phénomène ancien qui caractérise les systèmes béninois de nuptialité. De 1961 à ce jour, environ un tiers des hommes mariés au Bénin sont polygames, soit précisément 31,1% en 1961 et 1979, 30,0%

---

<sup>4</sup>D'abord, Johann Peter Sussmilch selon Léridon (1991), puis, Malthus (1798) plus tard (traduction française de Vilquin, 1980), décrivaient le mécanisme de régulation des naissances par le mariage. Pour freiner l'accroissement de la population, ils suggéraient un retard de l'âge au mariage et un arrêt des mariages tant que la mort n'ouvre pas des brèches. Le modèle malthusien a particulièrement longtemps constitué la référence dans les débats sur la transition démographique, notamment en Europe où la majeure partie des pays ont connu une révolution du modèle de nuptialité (celui de mariage tardif) avant de connaître la transition de la fécondité proprement dite.



en 1982 et 1992, puis 32% en 1996 (voir tableau 1.2). Du point de vue de l'homme donc, le phénomène est stagnant ou en évolution très lente, tout comme dans les pays de la sous-région tels que la Côte d'Ivoire et le Ghana selon Antoine et Pilon (1998).

**Tableau 1.2** : pourcentage cumulé des femmes non célibataires suivant l'âge à la première union et évolution de l'âge à la première union et des taux de polygamie au Bénin

Année	Âge d'entrée en union					ÂMEPU	% de Célibataire à 45 ou +
	<15	15-17	18-19	20-21	22-24		
1996	10,1	43,5	65,8	81,2	89,1	<b>18,5</b>	0,5
1992	-	-	-	-	-	<b>19,2</b>	0,3
1982	10,2	43,5	67,0	77,2	89,9	<b>18,2</b>	0,3
1979	-	51,5	88,1	95,0	96,3	<b>18,2</b>	0,2
1961	-	96,7	97,8	-	99,4	<b>16,0</b>	-
<b>% d'hommes et de femmes en union polygamique</b>							
	Type d'opération		Hommes		Femmes		
1996	EDSB-I		32,0		49,6		
1992	RGPH		30,0		-		
1982	EFB		30,0		35,0		
1979	RGPH		31,1		-		
1961	Enquête Démographique		31,1		62,1		

AMEPU = Âge Médian à la Première Union

Les données de 1992 et 1979 sont issues des deux recensements du Bénin effectués à ces dates

**Sources** : Rapports EFB (1982) et EDSBI (1996), puis Houédokoho (1991, p.132 : tableau I pour le sexe féminin)

Par contre, ce tableau 1.2 montre que de plus en plus de femmes mariées sont dans une union polygame. En effet, alors que le pourcentage de femmes en union de ce type a remarquablement chuté de 62,1% en 1961 à 35,0% en 1982, soit une importante baisse de 27%, la situation s'est inversée entre 1982 et 1996, période durant laquelle ce taux a remonté à 49,6% (tableau 1.2), malgré les mutations socioéconomiques de la période et la modernisation plus accrue de l'environnement. C'est là un résultat empirique qui contredit les prédictions de la théorie de modernisation selon lesquelles, sous l'effet de l'urbanisation, de la scolarisation, de l'amélioration du statut de la femme, les sociétés

**Tableau 1.3 : Caractéristiques récentes de la nuptialité en Afrique**

Pays	Année	ÂMEPM	% de célibataires		% de femmes en union		
			15-19 ans	20-24 ans	Légale	Libre	Polygamie
<b>Afrique de l'Ouest</b>							
Bénin	1996	<u>18,5</u>	70,9	20,5	68,9	7,6	<b>49,6</b>
Burkina Faso	1993	17,5	55,4	6,4	83,8	-	<b>51,1</b>
	1998/99	17,6	65,2	9,7	75,3	5,1	<b>54,6</b>
Côte d'Ivoire	1994	<u>18,1</u>	77,6	24,7	58,7	6,3	27,7
Ghana	1993	<u>18,9</u>	83,6	29,0	51,9	<u>11,6</u>	22,5
	1998	<u>18,7</u>	72,3	30,4	65,1	<u>12,7</u>	32,7
Guinée	1999	16,5	53,9	15,4	78,4	4,0	<b>53,7</b>
Niger	1992	15,2	38,1	11,1	84,2	-	36,6
	1998	15,1	41,4	7,1	85,5	-	<b>40,8</b>
Nigeria	1990	17,1	61,4	21,7	70,9	7,4	<b>40,8</b>
	1999	17,9	72,5	36,5	64,6	5,5	32,7
Mali	1995/96	16,0	84,0	21,5	81,8	-	<b>44,1</b>
Sénégal	1978	-	42,9	14,1	-	-	<b>48,1</b>
	1986	16,6	56,5	22,6	-	-	<b>46,5</b>
	1992/93	16,6	70,5	32,1	70,5	-	<b>47,3</b>
	1997	18,0	71,0	37,2	68,1	-	<b>46,0</b>
Togo	1988	<u>18,4</u>	72,8	24,2	73,0	-	<b>52,3</b>
	1998	<u>19,1</u>	80,1	36,6	60,5	7,4	<b>42,8</b>
<b>Afrique centrale</b>							
Cameroun	1991	16,7	55,8	18,6	62,3	<u>11,8</u>	38,6
	1998	17,7	64,2	26,4	56,6	<u>10,3</u>	33,0
R. C. A.	1994/95	17,4	57,7	18,8	69,4	-	28,5
Tchad	1996/97	15,9	51,4	7,8	78,2	-	39,1
<b>Afrique de l'Est &amp; australe</b>							
Botswana	1988	<b>21,6</b>	93,9	69,7	28,3	<u>10,8</u>	-
Comores	1996	<u>19,2</u>	88,5	51,7	52,4	1,2	25,0
Éthiopie	2000	16,4	70,0	26,9	62,8	0,9	13,6
Kenya	1989	18,5	79,9	31,8	63,7	3,1	23,4
	1993	19,2	83,8	35,5	58,3	3,6	19,5
Malawi	1992	17,7	58,8	10,0	68,1	3,2	20,8
Namibie	1992	24,8	92,3	68,9	27,1	<u>14,5</u>	12,6
Ouganda	1995	17,5	88,6	44,9	59,6	3,1	29,9
Rwanda	1992	<b>20,0</b>	90,2	44,9	34,0	<b>23,8</b>	24,6
Soudan	1989/90	17,8	84,1	54,2	55,5	-	20,2
Tanzanie	1991/92	<u>18,3</u>	71,8	25,1	47,4	<u>11,8</u>	33,0
	1996	<u>18,4</u>	74,6	24,5	59,9	<u>10,3</u>	26,9
	1999	<u>18,4</u>	72,8	22,7	58,5	<u>18,0</u>	28,0
Zimbabwe	1994	<u>19,2</u>	72,2	28,4	61,8	-	18,4
	1999	<u>19,4</u>	77,3	28,1	56,3	4,1	15,5

ÂMEPM = Âge Médian au Premier Mariage

**Sources** : Rapports nationaux des EDS

connaîtront des changements qui conduiraient à une baisse de la polygamie, voire à sa disparition (Tidjani, 1951)<sup>5</sup>.

En effet, bien que ces conditions soient de plus en plus réunies, la polygamie continue d'être une pratique matrimoniale importante, non pas seulement au Bénin, mais en Afrique au sud du Sahara en général, surtout en Afrique de l'Ouest et dans les communautés fortement islamisées. Les résultats issus des enquêtes EDS des années 1990, rapportés au tableau 1.3, indiquent que dans les pays comme le Burkina Faso, la Guinée, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo en Afrique de l'Ouest et le Tchad en Afrique Centrale, le phénomène est d'une ampleur remarquablement importante comme au Bénin, comparativement aux pays de l'Afrique de l'Est et australe où ses fréquences sont relativement très faibles et à l'Afrique du Nord où sa quasi-disparition serait l'un des faits marquants de l'évolution de la nuptialité dans cette région (Yaacoubd, 1996; Kouaouci, 1992).

Par un schéma simple, Fargues (1990) montre comment l'association de cette universalité et de cet écart d'âge au premier mariage entre les filles (précocité) et les garçons (retard) permet de dégager un surplus de femmes célibataires à marier. Il néglige les différences de structure d'âge entre les sexes. Les pyramides des âges des hommes et des femmes sont donc superposables, ce qui est approximativement le cas aux âges du premier mariage. Si toutes les femmes contractent leur premier mariage à l'âge  $A_1$  et tous les hommes à l'âge  $A_2$ , le nombre de célibataires à marier chez les femmes,  $P_1$ , dépasse le nombre de célibataires à marier chez les hommes,  $P_2$ . La différence entre ces deux effectifs représente

---

<sup>5</sup> Tidjani (1951 :73) écrivait notamment ceci : "institution cadrant avec une économie donnée, elle évoluera avec cette économie. Elle s'adaptera à la vie nouvelle comme l'indigène des villes qui apprend à vivre dans des espaces de quelques mètres carrés".

le "surplus" S de jeunes filles qui, soit resteront définitivement célibataires, soit quitteront le célibat en se mariant avec un homme qui n'est plus célibataire. Dans la mesure où le mariage est universel au Bénin, la dernière situation est celle du système béninois. Ainsi, la polygamie au Bénin, et dans les pays africains en général, constitue une coutume matrimoniale supplémentaire permettant de réguler le marché matrimonial et de réaliser la finalité reproductive du système.

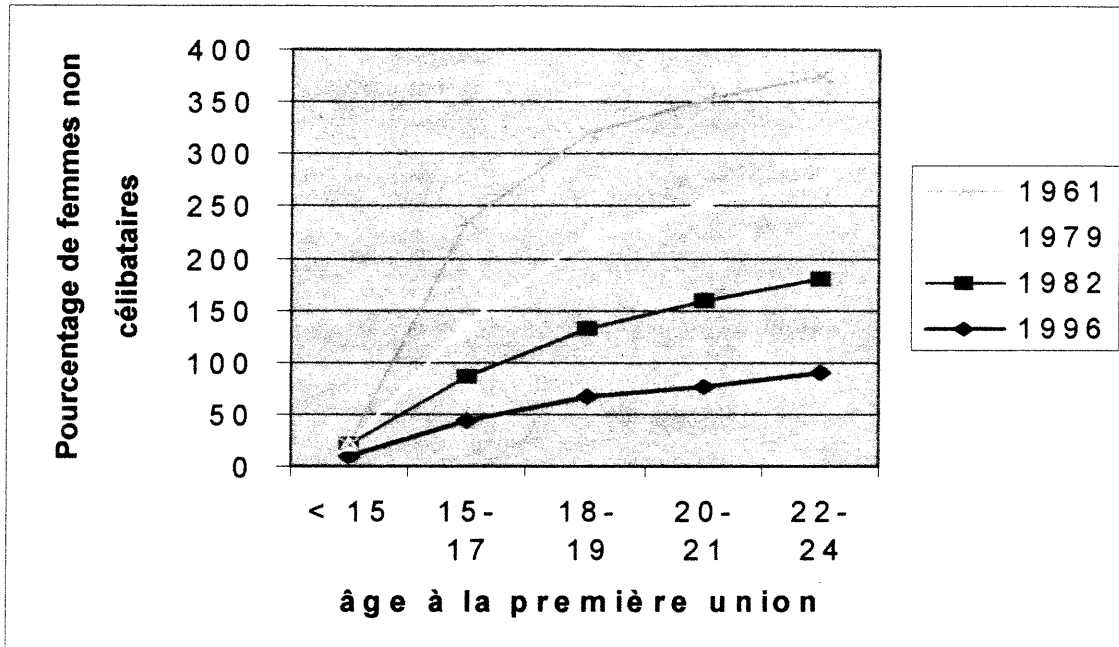
Cette corrélation entre précocité et universalité des mariages féminins et la polygamie se dégage de la tendance des données du tableau 1.3 ci-dessus. En effet, si c'est dans les pays d'Afrique de l'Ouest que le phénomène a été traditionnellement plus important (Kauffman, Lesthaeghe et Meekers, 1987; Van de Walle, 1968) et le demeure (tableau 1.3), c'est également dans ces pays que les pourcentages de femmes en union sont les plus élevés et que les mariages sont les plus précoces (âges médians au premier mariage inférieurs à 18 ans). Par contre, si les pays de l'Afrique australe et de l'Est sont ceux qui se distinguent par de faibles pourcentages de femmes mariées en polygamie (tableau 1.3), c'est aussi ces pays qui indiquent les plus faibles taux de nuptialité et les âges plus tardifs au premier mariage.

Notons, cependant, qu'une certaine évolution s'observe, notamment en ce qui concerne le calendrier des premiers mariages tels que le montre la figure 1.2 schématisant les données du tableau 1.2 précédent. En effet, si la nuptialité semble encore universelle, les taux de célibat définitif étant toujours inférieur à 0,5% (tableau 1.2), l'âge au premier mariage augmente (19,2 ans au RGPH de 1992 et 18,2 ans à l'EDSBI de 1996), même s'il demeure précoce. Quoique faible, cette augmentation régulière des âges au premier mariage tel que l'indique la figure 1.2 est un indicateur d'une certaine évolution des systèmes matrimoniaux

---

au Bénin qui, probablement, justifie une évolution des formes d'union pour l'équilibre du marché matrimonial.

**Figure 1.2 :** Pourcentage cumulé des femmes non célibataires suivant l'âge à la première Union (données du tableau 1.2)



### \* *Système de filiation*

La filiation est l'incorporation d'un individu dans un groupe social en qualité de fils (Donadjè, 1992 : 16), donc d'héritier dans un groupe donné de parenté. Lorsque le système matrimonial institue la parenté à travers le mari, on se trouve dans un système de filiation patrilinéaire, si non, il s'agit d'un système de filiation matrilineaire. Qu'elle soit patrilinéaire ou matrilineaire, la coutume de l'une ou l'autre de ces deux formes de filiation dans l'organisation matrimoniale influence la forme des mariages, qui, encore une fois, s'inscrit dans une logique du groupe en matière de fécondité.

Les sociétés béninoises étant généralement patrilinéaires, les rituels du mariage donnent au mari béninois le droit sur les enfants de sa femme. Du coup, les enfants du couple appartiennent au groupe de parenté du mari dans lequel ils jouissent de tous les droits (solidarité, héritage, décisions, etc.). Ce système de filiation constitue un des éléments explicatifs de la polygamie, car la fécondité est sociologiquement vue par rapport à l'homme (Chojnacka, 1980). Autrement dit, c'est au niveau de l'homme, de son groupe (patrilinéaire et patrilocal), et non à celui de la femme, qu'une forte fécondité est recherchée (Pilon, 1994). L'institution de la polygynie est ainsi une stratégie permettant à l'homme d'atteindre ses objectifs (et ceux de son groupe de parenté) en matière de fécondité (Chojnacka, 1993), notamment pour les raisons suivantes :

- Combler le déficit occasionné par l'infécondité ou la sous-fécondité des premières épouses (Donadjè, 1992; Cochrane et Farid, 1990; Locoh, 1984), car dans les sociétés béninoises, note Herskovits (1938 : 28), lorsqu'un mariage est moins fécond, l'homme ne peut divorcer de la femme à cet effet. Pour cette raison, la polygamie s'ensuit. La même attitude est rapportée chez les musulmans Haussa et Fulani du Cameroun et du Nigeria (Feyisetan et Bankole, 1997), et certainement dans plusieurs sociétés ouest-africaines dont les pays affichent d'importantes fréquences de mariages polygames.
- Maximiser le volume de main-d'œuvre domestique (Houèdokoho, 1995; Klissou, 1995; Goody, 1973 ; Chojnacka, 1993), puisque "pour l'homme d'Afrique, l'un des attraits les plus convaincants de la polygamie, c'est justement cet aspect économique, car un homme qui a plusieurs femmes contrôle plus la terre, peut produire plus de nourriture pour sa maison et peut parvenir à un statut élevé grâce à la richesse dont il peut alors disposer" (Boserup, 1985 : 39).

Certaines autres sociétés béninoises sont, par contre, matrilineaires. Dans ce cas, le mari paye la dot, mais ne subventionne pas les cérémonies rituelles de notification du mariage aux ancêtres (Le Hérissé, 1911 : 204-205; Herskovits, 1938: i, 342). Selon les informateurs de Herskovits, cette cérémonie est prise en charge par l'un des frères de sa femme qui, du coup, détient l'autorité de droit sur les enfants, ces derniers héritant de cet oncle. La femme continue de résider dans son lignage où le mari a l'obligation de lui construire une maison. Ce type de mariage, signalé chez les Fon d'Abomey, est dénommé "*Howéblodo*" (da Silva, 1978 : 179).

Certaines représentations structurales de ce système matrilineaire de parenté ont d'importantes implications en matière de fécondité individuelle des femmes (Aryee et Gaisie, 1979). Les sociétés matrilineaires tendent notamment à avoir une structure de société plus prononcée, accentuée considérablement sur l'unité et la prospérité du groupe. Une fécondité plus élevée chez une femme est en effet vue comme la signification d'un accroissement, de plus de pouvoir et de prospérité du lignage. Ce n'est pas nécessairement le cas dans un système patrilinéaire où la fécondité de la femme est importante pour le patrilignage de son conjoint (Lorimer, 1958). Des évidences empiriques de cet impact positif du matrilignage sur la fécondité sont rapportés chez les Ashanti et les Brong du Ghana. La fécondité serait substantiellement plus élevée au sein des Ashanti matrilineaires et chez les Brong occupant la ceinture centrale du Ghana que parmi les tribus patrilinéaires (Aree et Gaisie, 1979).

**\* Rôles conjugaux et relation homme/femme au sein du mariage**

Dans les sociétés béninoises, l'organisation matrimoniale traditionnelle définit en outre le statut de chacun des conjoints, notamment les rôles et les rapports conjugaux. Dans ce cadre, l'idéal féminin se caractérise, d'une part, par la soumission de la femme aux ordres de son conjoint et de sa famille dans les relations conjugales (Hodonou-Amoussou, 1991; Bohannan, 1968), puis, d'autre part, par les perspectives qu'elle tire dans la satisfaction des désirs de son conjoint et du groupe en matière de sexualité et de procréation (da Silva, 1978; Tidjani, 1951). Précisément, la femme se doit d'être épouse et mère (Donadjè, 1992). En tant qu'épouse, elle s'occupe des travaux ménagers et assiste son conjoint dans ses activités économiques; en tant que mère, elle doit donner naissance à des enfants, même à beaucoup d'enfants qu'elle doit soigner et éduquer (Oké, 1978).

L'homme est socialement le chef de ménage (Hodonou-Amoussou, 1991). À cet effet, il a l'obligation de nourrir et de loger sa femme et ses enfants. Il a (ou participe à) l'initiative et la mise en œuvre des décisions, le contrôle et la gestion des revenus (travail des femmes et des enfants) du ménage (Tidjani, 1951). En conséquence, la fécondité nombreuse et illimitée constitue le défi majeur tant des hommes que des femmes pour rehausser leur statut social et économique dans la collectivité, tel que nous l'avons décrit précédemment. Précisons toutefois que l'homme souhaite avoir des garçons, non seulement pour la main-d'œuvre du ménage mais aussi pour la perpétuation de la lignée, tandis que la femme cherche à donner naissance, d'une part, à des garçons pour se faire un statut plus élevé auprès de son époux et de son groupe, et éventuellement pour s'imposer auprès de ses coépouses, puis, d'autre part, des filles pour l'aider dans le ménage. En effet, "il suffit de voir les fillettes de 5-6 ans porter leur petit frère au dos et



leur servir de petite maman pour se rendre compte de l'aide que la mère trouve auprès de ses aînées" (Locoh, 1984 :146).

Les rôles et les désirs sont ainsi suffisamment différenciés entre conjoints, empêchant le dialogue au sein du couple en matière de procréation (Amadou, 1995). Dans plusieurs contextes béninois, les femmes ne sont pas autorisées à parler avec leur conjoint (ou avec d'autres personnes) de leur sexualité et de leur vie reproductive. Une telle relation entre conjoints est le signe d'une intimité conjugale susceptible de compromettre la stabilité de la coutume de la famille élargie (Amadou, 1995). Ainsi, le fait pour une femme de suggérer le recours à la contraception dans le cadre d'un mariage ou d'une relation conjugale stable fait toujours penser à l'infidélité et peut entraîner des situations susceptibles de menacer l'harmonie et la stabilité des relations conjugales (Amadou, 1997), d'où la difficulté pour les femmes d'introduire la contraception dans la communication au sein du couple. Par exemple, peu de femmes qui contraignent au Bénin en parlent à leur conjoint, seulement 8% selon Donadjè (1992).

#### **\* *La stabilité du mariage***

La fécondité, comme finalité des systèmes matrimoniaux traditionnels au Bénin s'observe par rapport aux dispositions relatives à la rupture du mariage. Le divorce n'est normalement pas envisageable, car le mariage dans plusieurs sociétés béninoises est associé à la construction de la maison (i.e. du groupe culturel), alors que le divorce signifie une démolition de la maison, un frein à l'accroissement du groupe (Bohannan, 1968). En conséquence, dans plusieurs ethnies, les Fon par exemple, le divorce provoqué par la femme (par adultère, ou désertion souvent) entraîne le remboursement de la dot et de tous les services qui l'ont accompagné depuis les fiançailles jusqu'au moment de cette

rupture (da Silva, 1978). Si la femme se remarie et que la dot est remboursée par le nouveau mari, tous ses enfants reviennent à ce dernier. Mais si la femme ne s'est pas remariée et que le remboursement est effectué par son groupe, alors les enfants appartiennent à son lignage (Le Hérissé, 1911 : 77). Et si, ni le nouvel amant, ni la famille de la femme, n'a pu rembourser la dot au précédent, tous les enfants qui naîtront des unions suivantes reviendront au premier qui a doté la femme. Cet exemple traduit parfaitement la logique reproductive qui sous-tend les différents aspects des systèmes matrimoniaux au Bénin. En particulier, il montre que ce sont réellement les potentialités reproductives des femmes qui sont négociées à travers la compensation matrimoniale. L'exemple des Adja au sud-ouest du pays en est une autre évidence à cet effet. Dans cette communauté culturelle, ce qui compte dans le mariage, c'est la fécondité de la femme. En conséquence, le droit traditionnel Adja retient comme causes de divorce, la stérilité ou l'adultère chez la femme et l'impuissance du mari (Ahouangonou, 1992).

En résumé, nous dirons que l'union conjugale, les étapes de sa formation et ses finalités, sa rupture et le remariage, les rôles et rapports conjugaux, les règles de parenté et de filiation, etc., constituent des réalités de chacune des sociétés, dont la particularité des règles qui les régissent définit la spécificité de son système matrimonial. Un système matrimonial est donc un ensemble de règles, ou encore, un produit de stratégies communautaires en vue de réaliser les objectifs politiques et reproducteurs collectifs. Il offre un faisceau de logiques ou de voies possibles à travers lesquelles, les hommes, les femmes et leurs parents respectifs peuvent développer leur propre stratégie. Chaque voie empruntée s'inscrit dans une logique qui définit la forme de mariage ou de l'union. Nous les examinons dans la section suivante.

### 1.3 LES FORMES DE MARIAGE LÉGAL AU BÉNIN

Une approche généralement utilisée par les anthropologues, telle qu'évoquée ci-dessus, est de classer les formes de mariage sous la terminologie de parenté (exogamie, endogamie, système complexe, semi-complexe, élémentaire, etc.). Or, dans un monde où la nécessité de survivre mobilise le plus clair des énergies du groupe (Thomas et Luneau, 1968) la forme de mariage doit se définir par rapport à sa finalité en terme de continuité de la vie, c'est-à-dire la procréation, et de cohésion sociale. C'est pourquoi, contrairement à l'approche des socioanthropologues, les questions liées au degré d'implication du groupe quant à l'initiative et aux décisions finales pour le choix du conjoint, à la compensation matrimoniale, aux rituels de mariage et à leur type (coutumier, religieux ou juridico-administratif) nous intéressent ici dans la classification des formes de mariage. Cela nous conduit à distinguer deux principales formes de mariage, chacune d'elle composée d'une multitude de situations dont la coexistence dans les sociétés béninoises rend compte des manifestations apparemment contradictoires du cycle de vie des individus. Ce sont les mariages arrangés et les mariages consensuels. Dans leur description qui suit, nous ferons régulièrement allusion à leur impact sur la fécondité des femmes.

#### 1.3.1 Les mariages arrangés

C'est l'ensemble des formes traditionnelles de mariage légal (ou mariage coutumier) dans lesquelles la responsabilité des parents quant au choix et aux démarches d'obtention du partenaire est prépondérante (sinon exclusive). On distingue premièrement les mariage par fiançailles de filles pubères, qui consistent en ce que, lorsque les filles ont socialement l'âge de se marier, leurs parents s'adressent à des familles de leur choix qui,

de leur côté, fournissent un conjoint. Outre les mariages par échange (ou *Nami nannanwè* chez les Fon) ou par dot (*Tochesi* ou *Akouènoni* toujours chez les Fon), ou encore, par héritage (*chiosi* chez les Fon) évoqués précédemment, les mariages par don ou mariages de générosité sont une forme de mariage institutionnel de fille pubère qui a eu cours (et subsistent encore mais très rarement) dans plusieurs sociétés béninoises, notamment chez les musulmans et les Nagots (Inoussa, 1983; Ellis, 1970). Ce mariage consiste en ce que, sans consulter ni la fille ni sa mère, un père donne sa fille en mariage à un homme de son choix soit pour services rendus, soit pour sa noblesse ou son statut socio-économique, soit pour des aptitudes et/ou pratiques islamiques exemplaires (Feyisetan et Bankole, 1997). Elles sont très courantes dans le Nord-Bénin, une zone fortement islamisée, notamment chez les Dendi, les Peul (Akindele et Aguessy, 1982) et les Bariaba (Oké, 1978).

Les deuxièmes formes de mariages arrangés sont celles par fiançailles infantiles. Ce sont les mariages dans lesquels les filles sont fiancées depuis leur enfance, généralement avant l'âge de six ans. On en distingue deux types. Dans le premier, les démarches et les fiançailles commencent avant la naissance de la fille. Chez les Nagots du Bénin, par exemple, rapporte Inoussa (1983), dès que quelqu'un sait que son épouse proviendra d'un groupe donné de parenté, il commence à apporter des petits soins au chef de lignage ainsi qu'aux membres influents de ce groupe. En particulier dès qu'une femme conçoit une grossesse dans le groupe concerné, des biens et services sont offerts au futur beau-père et à la future belle-mère. Et si l'accouchement conduit effectivement à la naissance d'une fille, le chef du lignage annonce au groupe demandeur que leur femme vient de naître. Ces formes de fiançailles sont une pratique signalée également chez les Yoruba du Bénin

et du sud-ouest du Nigeria (Orubuloye, 1987) et chez les Fon du royaume d'Abomey où elle est dénommée "*Adomèvo*" (da Silva, 1978:178). Dans le deuxième type de mariage par fiançailles infantiles, le père (ou le chef de famille) destine sa fille dès la naissance, ou quelque peu de temps après, à une autre famille, soit sur la demande de cette dernière, soit dans le cadre des règles d'échange matrimonial, soit encore par reconnaissance ou pour renforcer des liens d'amitié, etc. Plutôt qu'exceptionnelle, cette forme de fiançailles des filles avant l'âge de 5 ans ou de 10 ans a fleuri chez les Peul (Onwuejeogwu, 1975) et les Haoussa (Madauci et al., 1968). Chez les Bariba et assimilés du Nord-Bénin, les démarches auprès des futurs beaux-parents commençaient dès que la fille avait 6 ou 8 ans, rapporte Oké (1978). La même pratique a été de coutume chez les Goun de l'Ouémé au sud du pays (Akindele et Aguessy, 1982).

S'inscrivant, avant tout, dans la logique d'une alliance entre groupes et de la perpétuation humaine, les conjoints dans un mariage arrangé, quelle que soit sa forme, donnent la priorité à l'ordre général institué, au détriment des sentiments individuels, comme la meilleure manière d'atteindre leur finalité. En effet, dans ces formes de mariage, ni la femme, ni le mari ne se connaissaient généralement à l'avance puisque les mariages sont souvent arrangés entre parents (ou groupes) à l'insu des deux partenaires. Ces mariages sont donc idéalement très natalistes. Les déclarations suivantes, extraites du Journal trimestriel "La Pirogue", n° 36 de janvier-mars 1980, en sont quelques illustrations : "Quand on marie une femme, c'est pour avoir des enfants, et rien que pour ça. Les parents sont là pour surveiller si elle fait bien des enfants. Et quand il n'y a pas d'enfant, le mariage n'a plus de sens. ... Autrefois, quand on se mariait, il n'y avait pas d'amour,

c'était pour procréer, c'était le fondement de tout, même si nous ne sommes pas conscients".

### **1.3.2 Les mariages consensuels**

Dans les modèles consensuels de mariage légal, la responsabilité des partenaires est prépondérante quant à l'initiative et à la décision finale pour le choix du conjoint. C'est donc la forme de mariage dans laquelle les conjoints se choisissent mutuellement. Ici, c'est un garçon en âge de se marier qui est séduit par les charmes d'une fille, elle aussi en âge d'être mariée. Cette pratique a été la norme, comme précédemment signalé, chez les Mina, les Aizo et les Toffin et les Ouémè du Sud-Bénin (Ahouangonou, 1992) où l'amour-passion est intégré dans la vie culturelle sans aucune pudeur et constitue l'un des critères fondamentaux des choix matrimoniaux des hommes et des femmes. Une fois ce choix opéré et officialisé, les parents sont impliqués dans le mariage à travers le versement de la dot (de nature monétaire et élevée) et les rites de mariage coutumier ou moderne. Mais ce mariage engageant plus intimement les conjoints, c'est la jeune fille elle-même qui se prend comme capital précieux dont les prestations doivent être chèrement payées, car cela lui permet de s'assurer de l'amour réel du fiancé et de la durabilité des relations conjugales (Ahouangonou, 1992).

Rappelons que ce choix mutuel, quel qu'il soit et à la condition qu'il respecte les règles matrimoniales en vigueur, n'a jamais été absent dans les systèmes de mariage arrangé. Mais il était peu fréquent d'une part, et, d'autre part, il n'était pas donné au garçon d'aborder directement (du moins officiellement) la jeune fille; il devait prendre par des intermédiaires dans son groupe de parenté (oncle ou tante généralement) pour déclarer

l'amour à la fille ou à ses parents. Or, avant que ses parents n'entament de telles démarches, quelques enquêtes secrètes sont menées sur l'histoire familiale de la fille (maladies héréditaires, anomalies génétiques, fertilité, dignité, éducation des enfants, etc.) et les résultats de celles-ci conditionnent leur refus ou leur adhésion à ce choix. Cette liberté d'initiative n'est donc, à notre avis, qu'un leurre dans la mesure où, d'une part, elle est subordonnée à la décision des aînés, et, d'autre part, elle ne s'accompagne pas de la reconnaissance du droit des femmes à cette initiative matrimoniale. C'est pourquoi, nous ne saurions le classer parmi les mariages consensuels.

Les mariages consensuels se sont véritablement développés dans toutes les sociétés béninoises à partir de l'immigration étrangère, notamment avec la mission d'évangélisation et la scolarisation qui, à travers l'affaiblissement des valeurs ou normes traditionnelles, ont entraîné les premières révolutions dans lesquelles, le sentiment amoureux devient, pour le choix du conjoint, plus important que les arrangements intra-familiaux (Oké, 1978; da Silva, 1978). Les mariages traditionnellement arrangés sont ainsi très rares, peu courants de nos jours dans toutes les sociétés. Les évolutions sont telles que la légalisation sociale (ou coutumière) par la dot n'est plus qu'une formalité aujourd'hui. Ces mariages coutumiers devenus véritablement consensuels cohabitent avec ceux modernes religieux et/ou civils en développement.

### **1.3.3 Mariages consensuels et fécondité**

Les mariages consensuels, qu'ils soient traditionnels ou modernes, reposaient sur une finalité tout aussi nataliste que les mariages arrangés traditionnels. En effet, qu'ils soient traditionnels, religieux ou civils, ces mariages consensuels ne diffèrent fondamentalement de ceux traditionnels arrangés qu'en termes d'arrangements et de

finalité politique (alliance rentable et durable entre groupes). Nous ne connaissons pas de sociétés traditionnelles anti-natalistes ou qui n'établissent pas de stricte relation entre mariage et procréation. Car, qu'ils soient chrétiens ou musulmans, les systèmes matrimoniaux religieux modernes ont une finalité tout aussi démographique, à savoir l'accroissement du groupe. Les doctrines religieuses de population, dans leur idéologie populationniste, sont édifiantes à cet effet. Entre autres penseurs dans ce cadre, Platon (426-348 avant J.C.) et Aristote (384-322 avant J.C.) notaient<sup>6</sup> que la procréation est un devoir pour tous les citoyens de même que le mariage qui permet de le réaliser. Ce double devoir du mariage et de la procréation permettrait de perpétuer l'espèce humaine pour perpétuer les dieux. La doctrine musulmane du prophète MAHOMET reposait sur cette même nécessité d'une population nombreuse. À cet effet, écrit-il dans le Hadith : "L'homme qui s'abstient de se marier parce qu'il craint d'avoir une famille, ne saurait être des nôtres".

Cette formulation ne tient évidemment pas compte de l'évolution environnementale et des contraintes particulières auxquelles se heurtent les couples récents et qui pourraient influencer leur comportement reproducteur. Les sociétés ne cessent en effet de connaître des mutations socioculturelles et économiques d'origines diverses qui bouleversent continuellement les équilibres établis et qui sont sources des changements de tous ordres. Une étude spécifique semble ainsi requise pour bien cerner les ressemblances des mariages consensuels légaux actuels avec ceux traditionnels (coutumiers, religieux et civils) en termes de logique et de comportements reproducteurs. Mais l'une des évolutions récentes concernent, par ailleurs, le développement des unions non formelles.

---

<sup>6</sup> Cours de doctrines de population de Emmanuel Ngue (IFORD, 1992).



#### 1.4 LES UNIONS NON FORMELLES

Les règles matrimoniales n'ont pas toujours été respectées dans la plupart des sociétés traditionnelles et certaines unions conjugales se forment sans les rituels légaux (dot et mariage) prévus; ce sont les unions non formelles. Ce phénomène n'est pas un fait nouveau au Bénin. Il a toujours existé. Le coutumier du Dahomey montre qu'elles existaient déjà dans toutes les sociétés béninoises avant le XXème siècle. Nous ignorons malheureusement l'importance relative de ces unions dans les sociétés traditionnelles. Toutefois, les résultats de Donadjè à l'issue d'une enquête en 1989 sur la nuptialité des hommes au sud du Bénin sont révélateurs. Il observe que 22,9% des hommes de 60 ans et plus (i.e. nés avant 1930) étaient en union libre lors de leur entrée en union pour la première fois (Donadjè, 1992). Plusieurs résultats d'enquêtes socioanthropologiques réalisées en Afrique rapportent la survenance de cette forme d'union dans différentes communautés; elles seraient fréquentes chez les Monpéo du Cameroun (Fardon, 1993) et chez les Fodonon de Côte d'Ivoire (Sindzingbe, 1990). Au Mali, l'union libre serait la deuxième forme importante de mariage chez les Senoufo; elle est dénommée « *wurruro* », terme connotant des relations sexuelles anarchiques (Fay, 1993).

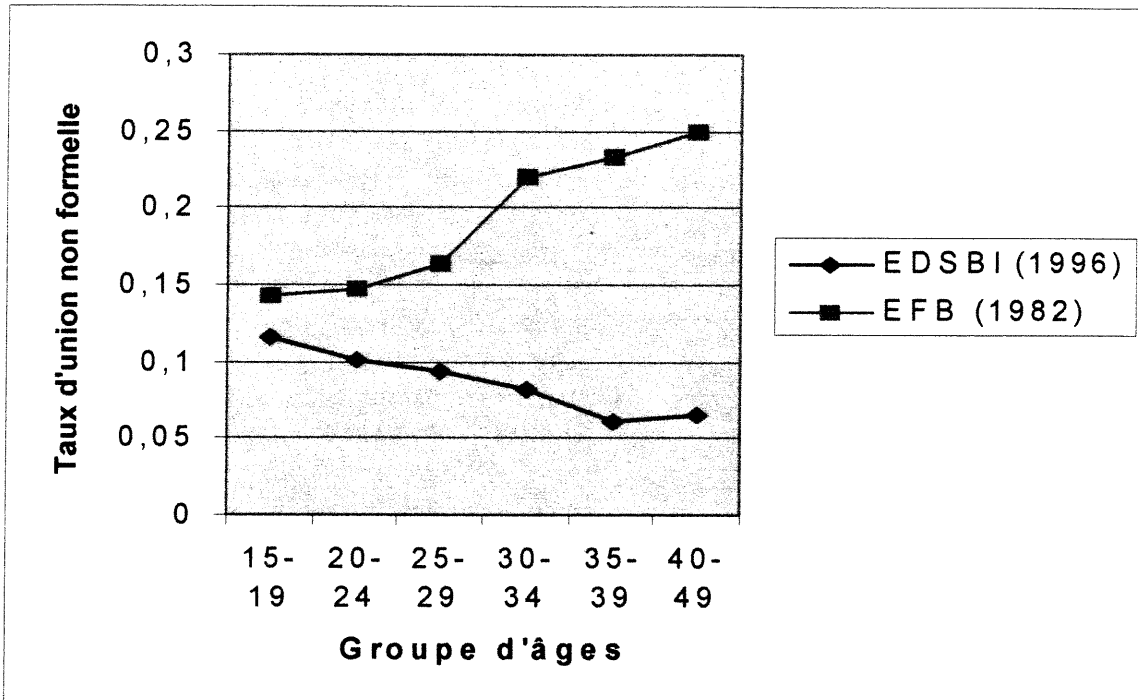
Le phénomène a été peu étudié en Afrique jusqu'à la fin des années 1970. Il a été longtemps ignoré ou confondu aux unions légales dans les opérations statistiques (Locoh, 1996). Mais depuis la fin des années 1980, la situation s'est améliorée puisque les EDS en tiennent implicitement compte. Les résultats de ces enquêtes donnent une indication des niveaux récents du phénomène dans plusieurs pays. Le tableau 1.3 montre que le phénomène est d'une ampleur relativement importante dans les pays de l'Afrique de l'Est et australe tels que le Rwanda (23,8%), la Tanzanie, où il semble en évolution apparente

(respectivement 11,8%, 10,3% et 18,0% en 1991, 1996 et 1999), la Namibie (14,5%), puis, en Afrique de l'Ouest le Ghana (11,6 et 12,7 respectivement en 1993 et 1998), pour ne citer que ceux-là. Par rapport aux données disponibles, il n'est pour l'instant pas possible de retracer véritablement l'évolution du phénomène dans la plupart des pays.

Toutefois, contrairement à l'ensemble de ces enquêtes, celle du Togo de 1988 a été la seule à s'intéresser explicitement non seulement à l'histoire matrimoniale détaillée des femmes, mais aussi aux modalités du choix du conjoint et de la forme d'entrée en union. Ces données togolaises, selon une étude récente de Marie Paule Thiriat (1999), montrent que les premières unions non formelles ont régulièrement évolué au Togo de 10,7% avant 1970 à 29,1% en 1985-88 en passant par 14,6% et 24,1% respectivement au cours des périodes 1970-79 et 1980-84. La même tendance s'observe au Bénin. La proportion d'union libre chez les hommes du Sud-Bénin aurait régulièrement augmenté au cours du temps, atteignant 35,2% dans les jeunes générations (20-29 ans) au moment de l'enquête, en passant par 25,1% au sein des 50-59 ans, 27,7% chez les 40-49 ans puis, 28,6% parmi les 30-39 ans.

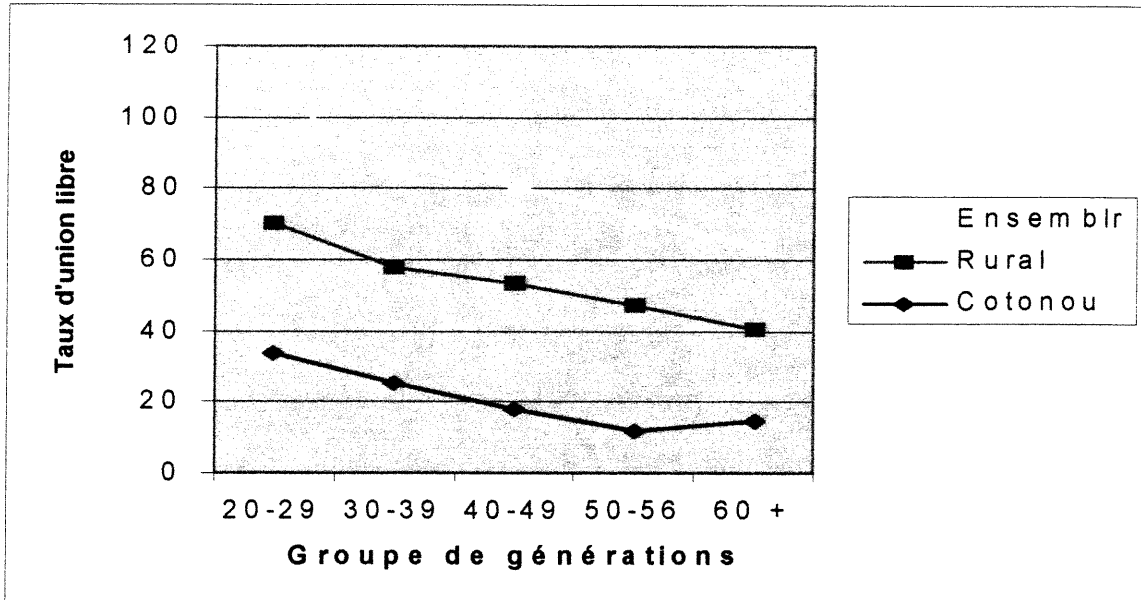
Mais les données de l'enquête démographique et de santé du Bénin de 1996 et celles de l'enquête sur la fécondité au Bénin de 1982 donnent des tendances opposées (voir figure 1.3 ci-dessous). Alors que les pourcentages de femmes en union non formelle en 1996 ont régulièrement augmenté des générations anciennes à celles récentes, rejoignant les résultats de Donadjè (1992), une tendance contraire s'observe en 1982. Cela indique une certaine évolution du phénomène qui semble liée aux caractéristiques contextuelles, éventuellement leur nature ou leur forme semble changer progressivement.

**Figure 1.3 :** évolution des unions non formelles au Bénin selon les groupes de générations (EFB, 1982; EDSBI, 1996)

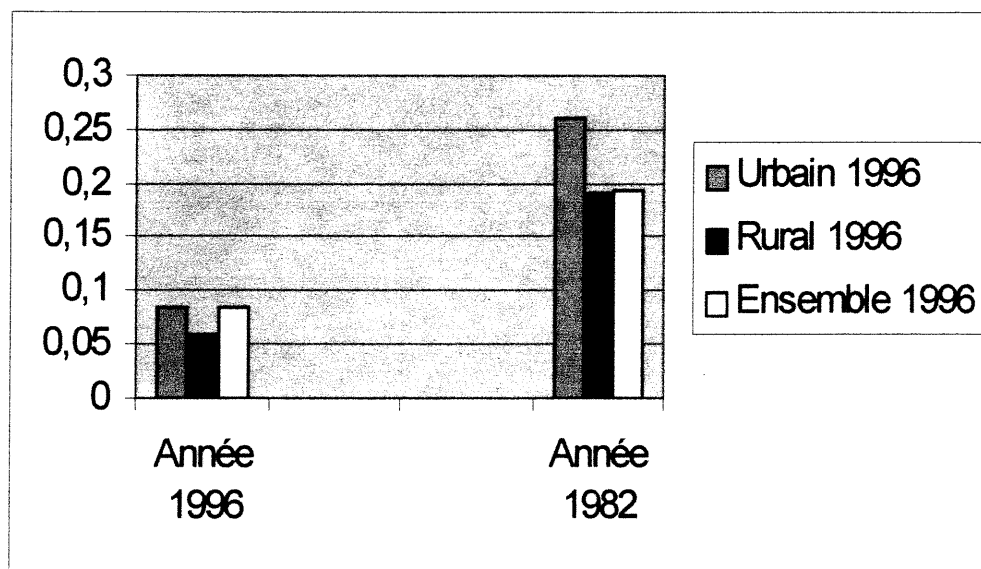


Le phénomène était traditionnellement plus rural qu'urbain. Les données de l'EFB (1982) représentées par la figure 1.4b et celles de Donadjè chez les hommes du Sud-Bénin schématisées par la figure 1.4a. l'établissent clairement. Les données togolaises ont conduit Thiriart (1999) à une conclusion analogue. Mais les résultats de l'enquête démographique et de santé du Bénin de 1996 contredit cette conclusion, indiquant que les unions non formelles ont été régulièrement moins importantes en milieu rural par rapport au milieu urbain (voir figure 1.4b). C'est dire que quelque chose change en ce qui concerne ce phénomène que nous découvrons dans la suite de ce chapitre.

**Figure 1.4a :** évolution des pourcentages d'hommes (EFMB, 1989) en union non formelle



**Figure 1.4b :** évolution des pourcentages de femmes en union non formelle selon le milieu rural et urbain (EFB, 1982; EDSBI, 1996)



### 1.4.1 Les types d'union non formelle

La définition des types d'union non formelle peut varier selon qu'on s'intéresse à la cohabitation ou non, ou qu'elle relève d'une première expérience matrimoniale ou non, ou encore, qu'elle est socialement ou collectivement tolérée ou non. Le dernier critère est ici privilégié. Telles que décrites par l'anthropologie des sociétés béninoises, nous classons les unions non formelles (à finalité reproductive) sous trois principales formes, selon leur perception et leur tolérance par les groupes de parenté des partenaires. Il s'agit des unions de concubinage, des unions libres et des unions de fait.

#### 1.4.1.1 Le concubinage

Le "concubinage" est une union conjugale dans laquelle les partenaires ne recourent pas à leurs parents pour s'établir. Ce sont généralement des unions fécondes non officielles pour une raison ou une autre (Inceste ou violation de certaines normes). Chez les Nagots du Bénin, le concubinage est dénommé "*Allé*", un terme qui traduit le caractère caché et officieux de la relation, l'image de la "putain" anti-thèse de la mère et épouse (Inoussa, 1983 : 64). Ce type de relation conjugale se serait développé récemment dans les villes béninoises, notamment à Cotonou et Porto-Novo, les deux capitales respectivement économique et politique du pays (Ahouangonou, 1992).

Dans la littérature récente sur les villes africaines, le concubinage est défini comme une relation conjugale d'un homme marié avec une femme logée séparément qui n'a pas de statut social et qui peut reprendre sa liberté quand bon lui semble (Lacombe, 1984). Sous cette forme, la pratique du concubinage est signalée dans toutes les villes africaines (Agonkè, 1991), notamment à Abidjan sous la dénomination de "maîtresse" (vidall, 1979

et 1977), à Brazzaville et à Kinshasa comme des "deuxièmes bureaux" (Ngondo a Pisthandenge, 1992; Lacombe, 1984 et 1983), dans les villes nigérianes où Karanja (1994) les qualifie de polygamie privée, etc. L'enquête réalisée par Ngondo a Pisthandenge en 1987 à Kinshasa révèle, par exemple, qu'un ménage sur six renferme une fille-mère, la plupart se déclare "deuxième bureau" d'un homme marié résidant dans une autre zone de la ville. Ces filles-mères, même lorsqu'elles sont à charge de leurs parents, auraient fréquemment plus d'un enfant.

Les indicateurs de la manifestation récente de cette forme de relation conjugale apparaissent de plus en plus au cours des opérations de collecte ciblant les deux partenaires, notamment dans les villes. Dans les milieux urbains africains, par exemple, les hommes entretiendraient plus fréquemment de nos jours des rapports de couple avec plusieurs femmes sans que certaines d'entre elles ne soient au courant de l'existence des autres (Mann, 1994; Obbo, 1987). Cette situation est décrite par Ezeh (1997) qui, à travers les données du DHS du Kenya, constate que 8% des hommes qui se sont déclarés polygames sont monogames selon leurs épouses et pour 6% des femmes qui se croient en polygamie, les conjoints estiment qu'ils sont monogames.

#### **1.4.1.2 Les unions libres**

Les unions "libres" sont des relations conjugales mutuellement consenties par les deux partenaires, mais auxquelles les groupes de parenté n'adhèrent pas (au moins un des deux groupes). C'est l'une des principales formes d'union non formelle qui ont prévalu dans la plupart des sociétés béninoises. Chez les Fon, par exemple, dans ce type d'union non formelle sans consentement des parents, dénommée "*Hadoudo*", "la femme est libre, peut

faire tout ce que bon lui semble, y compris les interdits et tabous coutumiers, adultère par exemple; elle garde donc toute la liberté de son sexe" (Oké, 1978 : 172). Elles surviennent plus souvent lorsqu'un homme et une fille se séduisent mutuellement, et que, une fois officialisée auprès du groupe, ce dernier n'y adhère pas pour une raison ou une autre (Ahouangonou, 1992). Les amoureux s'entêtent et s'unissent au mépris de la volonté des aînés. La différence entre l'union libre et le concubinage réside donc dans le fait que dans le dernier cas, la relation est officieuse, c'est-à-dire, virtuellement non connue par les parents. Mais ces unions libres tout comme celles de concubinage, étaient traditionnellement exposées à tous les risques (maladies, menaces de mort, insultes, etc.) dans les sociétés béninoises (Kiansi, 1993; Oké, 1978) puisque, comme dans d'autres sociétés africaines, elles constituent un danger pour la survie de l'ordre social et le bon fonctionnement de l'institution matrimoniale (Fay, 1993).

#### **1.4.1.3 Les unions de fait**

Enfin, les unions "de fait" sont un ensemble d'unions consensuelles dont la seule différence avec les mariages consensuels institutionnels (ou légaux) précédemment décrits, ne réside que dans l'absence de la dot et des rituels de mariage coutumier. Le consentement des groupes de parenté est donc acquis dans les unions "de fait", la relation est tolérée. Ce sont, en réalité, des mariages non formels car, d'une part, les partenaires observent implicitement les mêmes règles que celles du système légal dans leur mode de vie conjugal (fidélité, soumission au conjoint, etc.) et, d'autre part, les unions "de fait" sont légalisables avec le temps. Par contre, une union libre, chez les Fon, par exemple, comme ailleurs dans les autres sociétés béninoises, est considérée comme une amitié, une camaraderie, une union précaire dans laquelle la femme n'a aucune obligation (da Silva,

1978), notamment du point de vue de la collectivité. Ces notions sont mieux explicitées à travers les facteurs des unions non formelles que nous abordons ci-après.

#### **1.4.2 Facteurs des unions non formelles**

Les facteurs traditionnels des unions non formelles découlent essentiellement des modes de choix matrimoniaux institués socialement. En voici quelques-uns que nous déduisons de la littérature consultée.

##### **1.4.2.1 Les mariages forcés**

Le mariage étant contrôlé souvent par les parents, il arrive que les jeunes gens amoureux s'entendent et bravent les choix de leurs familles. Dans ce cas, ils se marient et quittent clandestinement le village afin d'empêcher les réactions des parents et des aînés, et parfois, du fiancé ou du mari de la femme, susceptible de compromettre cette union conjugale mutuellement voulue au mépris de la volonté collective. Il s'agit des unions non formelles par enlèvement. Ces unions sont parfois de forme "libre" ou des mariage "de fait".

Dans le premier cas, l'enlèvement implique les jeunes filles et les femmes (et inversement les hommes) qui, soit refusent le choix du conjoint fait par le groupe au profit de leur amant (Kiansi, 1993), soit sont exclues des règles de l'échange, surtout dans les sociétés où les règles matrimoniales reposent sur l'endogamie géographique et/ou ethnique. Dans plusieurs groupes culturels, par exemple, il était interdit à une fille d'une ethnie ou d'une région d'épouser un homme de certaines autres ethnies ou régions; le cas échéant, l'union ne pouvait se réaliser que par enlèvement ou tout simplement considérée socialement



comme une union libre, puisque les parents n'y adhèrent pas. Par exemple, une fille Berba ne pouvait épouser un Peul et réciproquement (Kiansi, 1993).

Parfois, et souvent aussi dans les sociétés traditionnelles béninoises, avant la désertion du foyer conjugal par une femme mariée ou du foyer familial par une jeune fille fiancée, l'amoureux de la femme ou de la jeune fille obtient officieusement, par l'intermédiaire de son père (ou de son groupe), la permission du père (ou du chef du groupe) de la femme ou de la jeune fille et lui fait des dons divers (biens matériels, argent, services, etc.). En quittant le domicile familial ou conjugal, la femme va rejoindre son nouvel amant qui n'habite plus le même village que le fiancé (ou mari). Une délégation de la famille de ce nouvel amant se rend vers les parents de la fille pour les négociations. Les parents de la femme reconnaissent souvent l'union, mais n'acceptent pas la dot pour éviter des conflits avec la famille dépossédée (Ahouangonou, 1992). Dans ce cas, l'enlèvement donne lieu à une union de fait.

#### **1.4.2.2 La mobilité conjugale**

Les critères et les modes de choix matrimoniaux dans les systèmes béninois de mariage arrangé entraînent des ruptures d'union. En effet, les divorces ou séparations surviennent à cause, notamment, de l'incompatibilité entre conjoints qui ne se découvrent qu'au sein de l'union. Or, certains de ces systèmes matrimoniaux ne prévoient pas les rituels du remariage chez une femme. En conséquence, le remariage donne souvent lieu à une union "de fait" ou une union "libre" selon que les groupes de parenté adhèrent ou non à cette nouvelle relation. C'est le cas chez les Berba du nord-ouest du Bénin (Kiansi, 1993).

Dans plusieurs autres systèmes, le remariage légal est possible, mais il est difficile qu'il se réalise chez les femmes car elles ont généralement la garde des enfants issus de l'union précédente. Or, aucun homme ne veut souvent s'engager à supporter les enfants d'une union antérieure; ils préfèrent une union libre ou de fait plutôt qu'une union légale qui suppose le paiement de la dot et la prise en charge formelle de la femme avec ses enfants (Ahouangonou, 1992). Dans ce cas, les unions non formelles prennent trois formes chez les Fon d'Abomey décrites par (Ahouangonou, 1992) : 1) "Kpokanta", la femme reste dans sa famille (concubinage officiel); 2) "hadido" est une union libre avec cohabitation, 3) "*Gbossou Donougbossi*" est une union de fait (sorte de mariage à l'essai). La mobilité conjugale était donc la principale cause des unions non formelles dans les sociétés traditionnelles, même récentes. Les données de l'EFB (1982) et les changements observés en 1996, reprises au tableau 1.4 ci-dessous, militent en faveur d'une telle affirmation.

**Tableau 1.4 :** Répartition des femmes en union au cours l'EDSBI (1996) et de l'EFB (1982) selon la forme et le rang de l'union

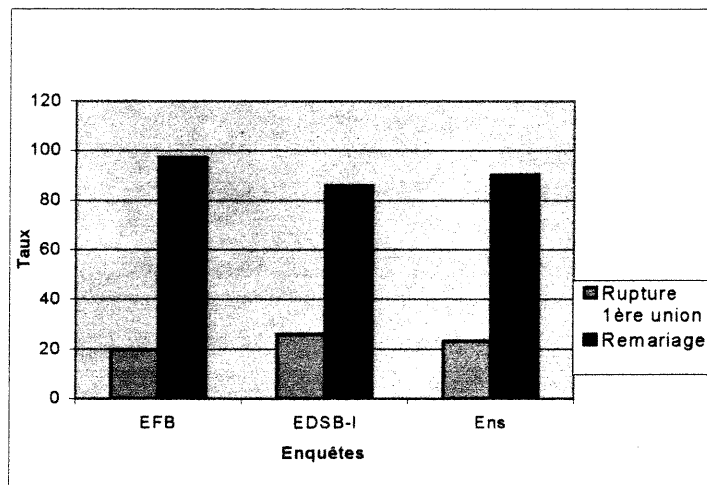
FORME UNION	1996		1982	
	1 <sup>ÈRE</sup> UNION	2 <sup>ÈME</sup> UNION +	1 <sup>ÈRE</sup> UNION	2 <sup>ÈME</sup> UNION +
UNION LÉGALE	3060 (79,3)	801 (20,7)	2621 (99,5)	13 (0,5)
UNION NON FORMELLE	267 (68,1)	125 (31,9)	246 (28,2)	625 (71,8)
TOTAL	3327 (78,2)	926 (21,8)	2867 (81,8)	638 (18,2)

**Sources :** Enquête sur la fécondité au Bénin de 1982 et Enquête Démographique et de Santé de 1996

Premièrement, on constate qu'environ 72% des unions non formelles enregistrées en 1982 sont des unions de rang deux ou plus (voir tableau 1.4). Ce résultat correspond à la

conclusion de Ahouangonou (1992) selon laquelle, la femme divorcée serait moins susceptible de se remarier légalement et que les chiffres formels indiqueraient que 90% des femmes divorcées, si elles se remarient, contractent une union non formelle. Elles se contenteraient généralement de vivre dans une union libre, souvent avec un polygame et sans cohabitation. Deuxièmement, si nous enregistrons une fréquence élevée des unions non formelles en 1982 (notamment 21,6%), c'est aussi en 1982 que les ruptures des premières unions sont plus faibles et que les remariages sont plus importants, comparativement à 1996 (voir figure 1.5 ci-dessous) où une tendance inverse est observée. Les ruptures d'union sont plus élevées, les remariages plus faibles et les unions non formelles plus faibles (7,6%). C'est l'une des conséquences de l'imposition de la monogamie avec la modernisation des sociétés par la christianisation et la scolarisation.

**Figure 1.5 :** Rupture des premières unions et remariage (EFB, 1982 et EDSBI, 1996)



### 1.4.2.3 Les modes de compensation matrimoniale

La compensation matrimoniale, quelle que soit sa forme, a été un autre facteur des unions non formelles dans les systèmes matrimoniaux. Les hommes qui n'avaient pas de sœur à

échanger avec la famille de leur amoureuse recouraient simplement à l'enlèvement. Selon que cet enlèvement est toléré ou désapprouvé par les parents de la fille, l'union est "de fait" ou "libre". Le dernier cas se produit, lorsque la relation se heurte à la violation de certaines autres coutumes matrimoniales. Avec l'évolution des sociétés, caractérisée par la tendance des hommes et des femmes à se choisir mutuellement, le paiement de la dot, devenue chère comme dans les systèmes de mariage consensuel, n'est plus une affaire de la collectivité, mais plutôt individuelle. Les conséquences de cette privatisation de la dot conduisent, selon Oké (1978), à des unions "de fait" de la manière suivante:

- À une époque plus ancienne, longue durée de fiançailles qui conduit à l'enlèvement de la fille
- Plus récemment, un mariage à l'essai intervient en attendant que la dot soit versée. En effet, l'impossibilité de verser la dot ne rassure ni la fille, ni ses parents de l'amour réel du partenaire et surtout de sa capacité à remplir correctement son devoir conjugal. Une première période de cohabitation est nécessaire jusqu'à ce que le conjoint ait une situation matérielle stable et que la femme soit dotée officiellement. Ces cas semblent être les plus fréquents aujourd'hui au Bénin avec la crise économique, caractérisée par le chômage et la faiblesse du pouvoir d'achat de la population en général, des jeunes en particulier. Le tableau 1.4 appuie en outre une telle conclusion; il montre que le taux de première union non formelle dans l'ensemble des unions non formelles est passé de 28,2% en 1982 à 68,1% en 1996, soit une augmentation de 140% en 14 ans. La situation semble analogue dans la plupart des pays d'Afrique au sud du Sahara car ces premières unions "de fait", dans le contexte actuel de crise économique, seraient l'une des nouvelles stratégies, l'un

des aspects nouveaux conduisant à la formalisation des relations conjugales (Calvès et Meekers, 1997; Van de Walle, 1996; Délauner, 1994).

Ces mariages de fait, comme période d'essai, étaient la norme chez les Takamba et les Waama de l'Atacora au nord-ouest du Bénin, où la femme doit d'abord faire la preuve de sa fertilité pendant une période de cohabitation avant que les rites du mariage ne s'effectuent (Kiansi, 1993). La même coutume est rapportée dans certaines sociétés africaines à fort taux d'infécondité (Piché, 1974), notamment chez les Kasai du Zaïre (Ngondo a Pitshandenge, 1992) où la femme doit prouver sa fertilité par une naissance vivante avant la légalisation de l'union.

#### **1.4.2.4 Sexualité et grossesse pré-nuptiales**

Dans les systèmes matrimoniaux qui instituent la virginité de la fille au mariage, la première nuit des noces a une signification importante, car c'est ce jour que la virginité de la jeune fille est constatée. Dans certaines sociétés, chez les Nagots par exemple (Inoussa, 1983), la nouvelle mariée passe la première nuit avec sa belle-mère, ou une belle-tante ou la première épouse de son mari, ou encore avec le mari lui-même (chez les Fon, notamment: da Silva, 1978), selon le cas. Au cours de cette nuit de noces, personne ne dort, tout le monde attend avec impatience, curieux de savoir si la femme est vierge (Bohannan, 1968), surtout les parents de la fille, car toute fille ayant déjà eu des rapports sexuels avant le mariage, même avec son fiancé, cause du tort à sa famille qui essuie la honte de l'avoir mal éduquée (Kiansi, 1993). Si on la "*trouve à la maison*", expression chez les Nagots signifiant qu'elle est vierge (Inoussa, 1983), une grande fête est organisée le lendemain à l'occasion des rituels de mariage. Si non, elle est rejetée le lendemain, il

n'y a plus de fête, réduisant le statut du mariage dans certaines communautés comme chez les Nagots et les Fon (Inoussa, 1983; da Silva, 1978), l'empêchant dans plusieurs autres, notamment chez les Berba (Kiansi, 1993, Oké, 1978). Dans ce dernier cas, le mariage devient une union "de fait".

De cette norme de virginité préconjugale, découle évidemment l'interdiction rigoureuse qu'une fille donne naissance à un enfant avant le mariage. Ainsi, une femme enceinte est renvoyée chez son mari sans aucune cérémonie aussitôt que sa situation est découverte, ce qui est une autre raison des unions de fait. Mais de tels cas sont rares selon les informateurs de Kiansi (1993), puisque dans ces systèmes, la virginité au mariage est hautement appréciée et tout le monde voit cela avec une exemplarité distinguée.

Mais ces situations seraient fréquentes dans les systèmes de mariage consensuel où la liberté en matière de sexualité préconjugale et hors union est acquise. Dans ces systèmes, il n'est pas rare qu'une fille soit enceinte avant d'être mariée. Ahouangonou (1992) note que "si cette fille est une débauchée", le garçon refuse de l'épouser légalement et c'est l'union de fait qui s'ensuit dans le meilleur des cas. Mais si c'est plutôt l'homme qui n'a pas suffisamment de moyens pour s'acquitter de la dot, il ne sera pas question de mariage, car il ne peut encore faire face véritablement au devoir conjugal. Soit l'union est établie mais non formalisée, soit la fille sera mariée à un autre homme sans grande difficulté (généralement un marié) qui ne paie pas de compensation et donc ne légalise pas la relation, ou en paie moins.

Des situations analogues sont rapportées dans plusieurs autres sociétés africaines ayant la même coutume. Lorsqu'une fille est amoureuse d'un garçon, il arrive fréquemment qu'elle cède si son amant est suffisamment beau-parleur, et des grossesses inespérées

surviennent. Ces hommes font généralement beaucoup de promesses aux filles lorsqu'ils désirent leurs faveurs sexuelles, mais ils désertent lorsqu'il s'agit de se marier, ne pouvant pas honorer les exigences de la compensation matrimoniale. En conséquence, ces systèmes sont caractérisés par des fréquences élevées des filles-mères et des unions de fait. C'est le cas chez les Mkako du Cameroun (Copet-Rougier, 1987), chez les Jikany de l'Est et les Nuer de la partie méridionale du Soudan (Evans-Pritchard, 1973) et chez les Kadara de l'état de Zaria au Nigeria (Smith, 1968).

Cela pourrait être une des causes récentes des unions non formelles au Bénin car, selon Houèdokoho (1995), une importante activité sexuelle se déroule de nos jours en dehors du cadre conjugal, surtout au sein des jeunes de moins de 30 ans qui se distinguent par des âges au premier mariage de plus en plus tardifs. Conclusion qui nous semble justifiable, à examiner les données africaines du tableau 1.3. En effet, c'est dans les pays comme le Rwanda et la Namibie que nous avons enregistré les taux les plus élevés d'union non formelle et c'est dans ces mêmes pays que les âges au premier mariage sont les plus tardifs (20,0 ans au Rwanda et 21,1 ans en Namibie).

#### **1.4.2.5 L'institution ou la prévalence du régime monogamique**

Rappelons que le christianisme est implacablement opposé à la polygamie, dans un contexte africain (donc béninois), où cette pratique coutumière reste ancrée dans les attitudes. En conséquence, après le premier mariage légal (religieux ou autres), les chrétiens sont contraints à des unions non formelles avec les autres épouses qu'ils ne s'interdisent pas toujours d'avoir. À cet effet, les deuxièmes bureaux seraient une alternative fonctionnelle à la polygamie dans ces systèmes de monogamie. Par exemple, dans une étude chez les Kadara du Nigeria, réalisée par (Smith, 1968), sur les effets des

et de la polygamie chez les hommes par le christianisme et le gouvernement colonial, la combinaison que nécessite l'acceptation des lois imposées au sujet du divorce, de la polygamie et du lévirat a eu comme effet que, beaucoup de femmes vivent en union non mariée légalement, et que les unions "de fait" et les "concubinages" se sont développés. C'est ce qui justifierait le développement récent de ce phénomène dans les milieux urbains africains. Examinons la relation de ces unions avec les comportements de fécondité.

### **1.4.3 Union non formelle et fécondité**

Le mariage étant, entre autres, une stratégie en matière de procréation dans toutes les sociétés humaines, les unions non formelles devraient s'analyser, par ailleurs, en termes de motivations, d'attitudes et de comportements de fécondité des femmes qui sont concernées. Autrement dit, les unions non formelles se caractérisent-elles par les mêmes idéaux en matière de procréation? À travers la littérature consultée, notre réponse est affirmative. Une descendance nombreuse étant, en effet, l'élément déterminant du statut social des hommes et des femmes, le but principal traditionnel de tout couple non marié légalement serait de maximiser autant que possible leur fécondité afin de s'imposer à la communauté. Voici certaines des raisons traditionnelles de cette finalité pronataliste des unions non formelles, quelle que soit leur forme.

#### ***\* Sécurité sociale et économique, stabilité de la relation***

Traditionnellement, la procréation est, après tout, une nécessité individuelle par les avantages que cela apporte à chacun. Un homme qui a des enfants et même beaucoup d'enfants est respecté et sécurisé; il ne peut être embêté, ni attaqué dans la rue, car on sait qu'il sera vengé par ses enfants. Par contre, sans enfant, l'homme est un vulgaire personnage, quelles que soient ses qualités sociales. En outre, avoir des enfants, et beaucoup, est une question de



survie économique. C'est pourquoi la sexualité n'est pratiquement pas dissociée de la procréation, encore moins en vie de couple. Par ailleurs, dans une union non formelle, n'engageant donc que les deux partenaires, la meilleure stratégie pour eux est d'assurer la stabilité de leur relation en maximisant leur fécondité.

***\* Tolérance de la relation ou légalisation de l'union***

Une fécondité conjugale élevée, dans le contexte traditionnel où la procréation sous-tend toutes les considérations, peut entraîner, à moyen ou à long terme, la tolérance sociale de la relation et rendre souvent possible la légalisation de l'union, notamment les unions de fait. Chez les Berba du nord-Bénin par exemple, note Kiansi (1993), les couples qui se marient par enlèvement (union libre) ne reviennent au village que lorsqu'ils ont déjà eu beaucoup d'enfants au point où les parents de la femme ne peuvent plus la retirer. Et lorsque l'enlèvement est une union de fait, par l'incapacité de trouver une sœur à échanger, le mari doit rembourser deux de ses propres filles que les frères (ou cousins paternels) de son épouse retirent pour échanger (Kiansi, 1993). Une fécondité élevée est requise dans l'optique d'une telle régularisation.

***\* Le statut de la femme et des enfants***

Dans une union non formelle, la femme n'a en principe aucune relation formelle avec les membres du groupe de son mari; la relation se limite au couple. La femme mariée est protégée par ses beaux-parents tant dans sa vie que dans ses relations avec son mari. Pour rehausser son statut dans le groupe du conjoint, la femme en union non formelle cherche à maximiser sa fécondité, autant, si non plus que sa coépouse légalement mariée.

Par ailleurs, il ne suffit pas, comme nous l'avons souligné plus haut, d'avoir des enfants; il faut en outre les intégrer dans un groupe social de parenté, voire leur assurer un bon statut. Chez

les Goun, par exemple, l'intégration d'un enfant dans sa lignée dépend du type de mariage de sa mère, du comportement de celle-ci à l'intérieur de ce mariage (Akindele et Aguessy, 1982). Notamment, un enfant produit d'une union de fait, bénéficie des rituels de simple membre de la parenté sans avoir le droit d'accéder aux instances de décision, ou de bénéficier de tous les droits de la lignée. Un enfant issu d'une relation d'union libre ou de concubinage ne fait l'objet d'aucune cérémonie. Avoir beaucoup d'enfants permet donc aux femmes ou aux couples de renforcer le statut des enfants qui, de par leur nombre, finissent par être acceptés et par avoir leur place dans les décisions familiales.

*\* Contexte récent*

Il ressort de ce qui précède que la croissance récente des unions non formelles, donc des hommes et des femmes qui ne respectent plus les normes sociales traditionnelles de nuptialité, découle de l'affaiblissement des coutumes traditionnelles. Cette désintégration sociale affecte la socialisation des enfants et leur attitude au sujet des idéaux sociaux traditionnels, notamment en matière de fécondité. C'est pourquoi, de l'avis des chercheurs préoccupés par le développement récent des unions non formelles en Afrique, ce mode de vie conjugal impliquerait plus souvent les femmes qui recherchent le succès scolaire et matériel et qui veulent satisfaire quelques ambitions en vue de se garantir une certaine autonomie (Lantum, 1982). Le phénomène relève donc d'une évolution des mentalités, indiquant que les attitudes et comportements pourraient être différents de ceux traditionnellement valorisés. En effet, les aspirations et les occupations des femmes impliquées dans les types actuels d'union non formelle seraient incompatibles avec le statut traditionnel d'épouse et de mère (Ngondo a Pitshandenge, 1992).

En conséquence, pour les femmes en union non formelle de nos jours, il est généralement supposé que leur taux de fécondité est plus bas que celui des femmes en union formelle dans le contexte traditionnel. Elles connaîtraient mieux les méthodes contraceptives et les appliqueraient plus correctement que les autres (Locoh, 1988); au besoin, elles recourent plus facilement à l'avortement (Ngondo a Pitshandenge, 1992). Dans l'éclairage de cette hypothèse, nous avons examiné dans un article récent à partir des données de l'EFB (1982) et de l'EDSBI (1996) l'impact des unions non formelles sur la variation de l'indice de fécondité entre les deux enquêtes. Nos résultats montrent que les unions non formelles ont significativement contribué à la baisse de la fécondité entre 1982 et 1996. Mais, ce résultat global est différent selon la nature du lieu de résidence. L'effet de l'union non formelle est plus net en milieu urbain (Amadou, 2001).

## **CONCLUSION**

Nous avons, dans ce chapitre, tenté de résumer les aspects essentiels de l'organisation matrimoniale au Bénin, les formes de mariage et leur évolution. Les descriptions sociologiques et anthropologiques sur le Bénin (tout comme en Afrique) ont fourni un tableau complexe des peuples et ont montré combien il est difficile de pénétrer les univers humains et de comprendre la dynamique des formes de mariage dans sa diversité ostensible et dans ses nuances peu perceptibles. Cette difficulté est d'autant plus ardue à surmonter lorsqu'on sait qu'il s'agit d'éclairer l'évolution de la nuptialité dont les déterminants sont à la fois multiples et inextricables. Nous ne pouvons donc prétendre avoir abordé de façon exhaustive les systèmes matrimoniaux, encore moins les formes de mariage; là n'est pas notre objectif. Notre but a été, non seulement de rendre compréhensibles les modèles généraux de nuptialité, leur évolution ainsi que les formes d'union, mais aussi et surtout de distinguer ce qui, dans les pratiques

matrimoniales actuelles, relèvent de la tradition (conservation de l'ordre social ancien), du changement (les nouveaux types de rapports conjugaux et sociaux et la logique des unions) et de parvenir à identifier sans équivoque l'appartenance des mariages et des unions observés actuellement à la catégorie de la tradition ou à celle du changement.

Nous retenons que de plus en plus de filles ont la liberté de choisir elles-mêmes leurs conjoints et l'avis des parents n'est plus toujours indispensable. Cependant, la dot reste vigoureuse et l'acceptation de celle-ci fournit la preuve que le mariage est conclu avec l'accord des familles, puisque les jeunes gens peuvent se trouver légalement unis même si auparavant il y avait eu opposition au mariage de la part des parents. C'est ce qui, fondamentalement, reste de la tradition et les investigations démographiques devraient en tenir compte dans l'identification de la forme des mariages, notamment coutumiers. Autrement dit, la présence de la dot et la fécondité comme un des objectifs de l'union sont d'une signification sociale primordiale de nos jours dans la catégorisation des unions conjugales. Toutefois, la dot subit de nombreux changements et ses implications sociales se multiplient. Par exemple, plutôt que des objets ou des services, la dot est remplacée par de l'argent, monétarisation qui a privatisé, individualisé, sécularisé et même banalisé la compensation matrimoniale. Par ailleurs, dans plusieurs sociétés, les idées traditionnelles sur la valeur des lignages, de la compensation matrimoniale, sur la polygamie, demeurent fortes, mais ces institutions ont subi de très grands changements qui, à beaucoup d'égards, contredisent les nouvelles valeurs des individus telle l'importance d'avoir une femme et peu d'enfants afin de mieux les élever et conduisent aux changements matrimoniaux en cours.

## **CHAPITRE 2 : FORME D'UNION ET FÉCONDITÉ:UN APERÇU DES TRAVAUX**

Phénomène ayant traditionnellement coutume seulement en Amérique Latine et plutôt marginal dans la plupart des autres régions du monde, les couples non mariés deviennent de plus en plus fréquents un peu partout. La pratique est désormais tolérée à telle enseigne que parfois, la seule différence entre les couples mariés formels et ceux non mariés ne réside que dans l'absence de l'acte du mariage chez les derniers. L'étude de ce phénomène des unions non formelles dans toutes ses dimensions est ainsi devenue démographiquement possible. Elle a fait l'objet de travaux récents au sujet de sa manifestation, de ses facteurs et de ses conséquences, entre autres, en matière de fécondité. La revue synthétique de ces travaux est abordée dans ce chapitre afin de cibler la contribution de ce travail à l'état des connaissances sur ce sujet. Nous n'entrerons pas dans les détails des travaux. Nous procédons plutôt à une synthèse des approches théoriques et des principaux résultats obtenus. À cet effet, trois questions nous préoccupent dans cette synthèse critique de la littérature. Un aperçu de la manifestation des unions non formelles dans le monde, une revue des cadres théoriques de la dynamique de ces unions non formelles et de leur fécondité, puis un examen des travaux empiriques, des problèmes méthodologiques et des résultats obtenus.

### **2.1 MANIFESTATION DES UNIONS NON FORMELLES DANS LE MONDE**

Les unions non formelles relevaient traditionnellement des deuxièmes unions et suivantes. C'est pourquoi, selon plusieurs travaux d'anthropologues sur l'Afrique, évoqués au chapitre précédent, cette forme d'union était plus fréquente dans les sociétés traditionnellement monogames où les ruptures d'union étaient plus fréquentes. Comme première expérience matrimoniale, cette pratique était rigoureusement réprouvée dans les

sociétés traditionnelles. Ainsi, la survenance des premières unions non formelles serait cause d'opprobre non seulement pour la famille de la jeune fille, mais aussi pour toute la tribu (Traver et Miller, 1994).

Le phénomène aurait été presque inexistant dans les sociétés préindustrielles; il était pratiquement inconnu dans les cohortes des femmes françaises nées avant 1940 (Kiernan, 1989). En Amérique du Nord, notamment au Canada, les unions non formelles auraient été rarement observées au sein des non célibataires (séparées, veuves ou divorcées) et découlaient de raisons exceptionnelles, incompatibilité religieuse, état civil, raisons financières et/ou administratives pour les bénéficiaires d'une pension quelconque (Bélanger et Dumas, 1997; Fels, 1984).

L'Amérique latine semble la seule région du monde où l'institution des unions non formelles, comme forme d'entrée en vie féconde, aurait été traditionnellement la plus remarquable depuis des siècles (Quilodran, 1999 et 1985; Castro Martin, 1997; Marin Lira, 1981). La raison serait historique et résulterait d'un héritage colonial, période au cours de laquelle, selon les prescriptions du colon espagnol, il n'était pas question d'unions "légitimes" des esclaves (Charbit et Leridon, 1980). Cette forme d'union, dont la permanence et l'hétérogénéité sont récemment démontrées par Quilodran (1999), constitue donc une des réalités matrimoniales particulières aux sociétés noires de cette région du globe. En conséquence, elle a été souvent prise en compte dans les opérations nationales de collecte des données démographiques (recensements et enquêtes), rendant ainsi possible son estimation et l'étude de son évolution dans différents pays de la région. Dans une synthèse récente faite par Quilodran (1999), par exemple, les taux nationaux minimums de cette pratique dans la région auraient presque doublés, passant de 6,2% en

Argentine en 1960 à 11,2% au Chili en 1990, alors que les taux nationaux maximums d'environ 60% seraient demeurés quasi-constants (Guatemala en 1960 et République Dominicaine en 1990).

Mais, les comportements ont récemment évolué dans toutes les autres régions du monde puisque le développement des premières unions non formelles n'est plus l'apanage des seules sociétés d'Amérique latine. Il s'inscrit dans un processus mondial de profondes transformations des modes d'entrée en union conjugale. Ce processus est visiblement engagé depuis le début des années 1970 dans les pays développés (Europe de l'Ouest et Amérique du Nord)<sup>7</sup>. On la retrouverait aussi au sud de l'Europe, mais elles seraient, toutefois, peu connues en Europe de l'est (Lapierre Adamcyk et Charvet, 1999). Le phénomène est peu étudié en Afrique puisqu'il a été longtemps ignoré ou confondu aux unions légales dans les opérations statistiques. Rappelons que c'est seulement à partir de la fin des années 1980, que les Enquêtes Nationales Démographiques et de Santé ont commencé par en tenir compte implicitement. Les résultats de ces enquêtes donnent une indication des niveaux récents du phénomène dans plusieurs pays tels que décrits au chapitre précédent.

Mais, au-delà de cette tentative descriptive de la manifestation et de l'ampleur de ce phénomène, quelques travaux se sont intéressés à ses facteurs explicatifs et ses conséquences en matière de procréation. Avant de procéder à un bilan de ces travaux et de leurs résultats, nous examinons ci-après les approches théoriques qui les sous-tendent.

---

<sup>7</sup> Consulter à cet effet pour l'Europe: Roussel (1977 et 1978); Festy (1990); Munoz-Perez, 1991; Lelièvre Eva, 1994; Toulemon, 1996) et pour l'Amérique du Nord (Fels, 1984;

## **2.2 CADRES THÉORIQUES DES TRAVAUX**

À observer l'ensemble des études basées sur l'analyse des données empiriques, il n'existe pour le moment aucun modèle théorique susceptible de servir de référence à l'analyse des facteurs associés au développement récent des premières unions non formelles ainsi que leur impact en matière de fécondité. En conséquence, les approches explicatives relèvent souvent des dimensions économique et socioculturelle développées à propos du mariage et de la fécondité conjugale (pour des revues récentes à ce sujet, voir Lapierre Adamcyk et Gharvet, 1999; Burch, 1996; Hirschman, 1994).

### **2.2.1 Approches micro-économiques**

La dimension économique a toujours été privilégiée dans les différentes théories explicatives des comportements humains. L'approche classique est basée sur la rationalité des acteurs. Dans leur formulation, les comportements des individus sont supposés endogènes; c'est-à-dire qu'ils découlent des choix rationnels. Il s'agit notamment des gains que chacun tire de la décision, par exemple, de demeurer célibataire, d'entrer en union légale ou en union non formelle (Oppenheimer, 1994; Becker, 1991; Lemennicier, 1988) de donner naissance à un enfant (Friedman et al., 1994; Grossbard-Chechtsman, 1993). Deux théories concurrentes se dégagent à cet effet, la théorie d'indépendance économique et la théorie de l'incertitude.



### ***Indépendance économique et forme d'union***

Cette approche rattache les causes les plus évidentes des unions non formelles au changement survenu dans le mode de production. Les études se concentrent en particulier sur le statut de la femme dans l'emploi, notamment son travail qui lui garantit une certaine autonomie financière et réduit du coup ses besoins économiques en tant que motivation pour le mariage légal (Oppenheimer, 1988). Dans leur étude des déterminants de la forme de première union au Canada, Bélanger et Dumas (1997) se basent sur cette théorie; car, estiment-ils, la participation intense des femmes au marché du travail aurait favorisé leur autonomie économique et réduit les avantages qu'elles tiraient traditionnellement du mariage. Une explication semblable est avancée pour l'Europe, notamment en France où l'on estime que les progrès économiques et l'élévation du niveau de vie des femmes grâce au développement du salariat féminin (Villeneuve-Gokalp, 1990; Roussel et Bourguillon, 1978) seraient des phénomènes relativement récents qui permettent de rendre compte des nouvelles formes de conjugalité dans chaque groupe social.

### ***Indépendance économique et fécondité***

Cette indépendance économique, due notamment à la participation des femmes à l'emploi rémunéré, serait par ailleurs, favorable à une baisse de leur fécondité. L'accent est mis sur l'impact de l'accroissement du taux des salaires féminins comme engendrant une diminution des taux de fécondité (Grossbard-Schechtman et Granger, 1998). L'implication est que des salaires plus élevés chez les femmes signifient plus de perte de salaires quand les femmes doivent consacrer une partie de leur temps de travail à la

maternité et aux soins de l'enfant. Cette situation diminue non seulement la propension à se marier légalement mais affecte négativement la fécondité<sup>8</sup>. Elle établit donc une relation négative entre union non formelle et fécondité.

Des réflexions analogues en Afrique estiment que les femmes en union non formelle sont des personnes jeunes auxquelles un métier et une rémunération permettent d'avoir une certaine indépendance vis-à-vis de leur famille (Ngondo a Pitshandenge, 1992). Plus souvent engagées dans des professions modernes (commerce et services), elles auraient tendance à moins s'investir dans la procréation car leurs aspirations et leurs occupations seraient incompatibles avec leurs rôles traditionnels d'épouse, notamment de mère. Elles connaîtraient mieux les méthodes modernes de contraception et seraient plus susceptibles de les utiliser correctement que les autres (Locoh, 1988).

Plusieurs autres travaux soulignent, par contre, le rôle crucial de la participation féminine à l'emploi moderne (Waite et Spitze, 1981; Goldscheider et Waite, 1986) et du travail des hommes (Easterlin, 1987; Wilson, 1987; Oppenheimer, 1994) comme fournissant une base économique adéquate du couple qui favoriserait le mariage. En effet, estime dans ce sens Lemennicier (1988), le mariage est d'abord un contrat dont l'objectif est la maximisation des revenus joints; il garantit les intérêts de chacun et peut rendre compte du partage des tâches et des pouvoirs au sein du ménage. Ces approches découlent d'une autre notion, celle de l'incertitude.

---

<sup>8</sup> voir à cet effet, Billy et Moore(1992), Brewster(1994) et Schultz(1995) pour les évidences sur le rôle du projet de carrière sur la fécondité hors mariage.

### *Théorie de l'incertitude et forme d'union*

La Théorie de l'incertitude est basée sur la prémisse que les acteurs sont rationnels et cherchent à réduire l'incertitude dans leur vie. Dans le processus de prise de décision, les individus examinent la probabilité de résultats alternatifs dans un contexte donné où plusieurs choix s'offrent à eux. Dans certains contextes, les individus prennent des décisions sans se soucier des conséquences ou des résultats potentiels, c'est-à-dire sans hésitation. À cet effet, la formation de l'union légale est vue comme une décision prise « sous risque » et la formation de l'union non formelle comme une décision prise sous « hésitation » (Friedman et al., 1994). Les effets positifs du travail sur le mariage, tant pour les hommes que pour les femmes, découlent de ce que le travail est un facteur susceptible de minimiser l'incertitude et donc les hésitations. Ainsi, grâce aux ressources financières qu'ils peuvent fournir, les hommes qui ont un emploi stable sont censés, toute chose étant égale par ailleurs, plus susceptibles de vouloir se marier légalement que les hommes sans emploi ou à emploi précaire (Oropesa, 1996). En outre, le travail de la femme permettrait l'expansion des ressources financières disponibles pour le futur couple, spécialement durant la période de crise où les fortunes économiques des hommes sont moins sécurisantes que ce qu'elles étaient avant (Oppenheimer, 1994). Les différences de revenu pourraient être ainsi mis en jeu, car, les ressources plus élevées des femmes, en particulier instruites, pourraient en faire des partenaires plus attirantes (Carlson, 1990). Les difficultés économiques des hommes, notamment en matière d'emploi, sont ici vues comme une source d'incertitude majeure qui compromettrait la formation des unions légales (Lapierre Adamcyk et Charvet, 1999).

Les arguments semblables sont nombreux. En France, de nombreux chercheurs, dont Ségalen(1995) et Villeneuve-Gokalp (1990), rendent les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes et le chômage responsables du développement des unions non formelles. En Afrique, notamment dans les villes, la crise économique et les programmes d'ajustement structurel seraient des raisons objectives conduisant aux comportements matrimoniaux et de fécondité observés dans la région depuis quelques années (Marcoux et Piché, 1998; Locoh et Makdessi, 1995). Ces deux situations ont notamment favorisé des contextes économiques qui ont contribué au chômage des jeunes et à la réduction du pouvoir d'achat des individus et des ménages (Thiriat, 1999). Ainsi, dans son article sur les facteurs normatifs de la cohabitation aux États-Unis, Oropesa (1996) part de l'hypothèse que les emplois perspectifs tant pour les hommes que pour les femmes peuvent affecter les attitudes à propos de la formation d'union; ils pourraient augmenter la motivation pour le mariage au détriment de l'union non formelle en réduisant la sensibilité des individus à l'incertitude économique qui les caractérise à cette étape de leur vie.

### ***Incertitude économique et fécondité***

En matière de fécondité, Grossbard-Schechtman (1993) développe une argumentation rejoignant cette notion d'incertitude. Selon elle, les comportements de fécondité d'une femme au sein de l'union non formelle dépendront de la promesse d'une stabilité de l'union. Elle estime que plus les individus attachent d'importance aux enfants, plus les unions sont susceptibles d'être légales et moins les unions non formelles ont cours. Une relation négative est ainsi suggérée entre union non formelle et fécondité. Dans une approche contraire, d'autres estiment plutôt que l'incertitude pourrait motiver la fécondité

au sein des unions non formelles. Pour Friedman et ses collègues (1994), les individus peuvent réduire leur incertitude, entre autres, en développant des stratégies adéquates, notamment reproductives, professionnelle ou nuptiale (mariage). À cet effet, Wu (1996) dans son étude des déterminants de la maternité dans une union non formelle au Canada, estime que avoir des enfants (i.e. être parent) est susceptible d'être un engagement à long terme, étant donné qu'un emploi peut être perdu et qu'un mariage peut être rompu (divorce, séparation, etc.) à tout moment.

*Ces deux théories économiques font ainsi référence à une stratégie des individus fondée sur une évaluation raisonnée des avantages et inconvénients liés à l'adoption de tel statut ou de tel autre, notamment la recherche d'une maximisation réciproque des gains par les partenaires. Mais, elles semblent insuffisantes puisque l'entrée en union non formelle pourrait être une situation que les individus subissent plus qu'ils ne la choisissent ainsi que l'ont témoigné d'ailleurs quelques travaux récents (Quilodran, 1999 et Thiriat, 1999). Elle peut ainsi, contrairement à ces approches de rationalité individuelle, être une alternative au mariage formel (Ngondo a Pitshandenge, 1992), caractéristique principale des unions non formelles en Amérique Latine, dans les pays développés et dans certaines couches sociales un peu partout dans le monde selon Quilodran (1999). Ceci conduit à une autre approche micro-économique basée sur la structure du marché matrimonial.*

### ***Structure du marché matrimonial***

Dans cette approche économique, la forme d'entrée en union est évaluée en termes d'obstacles à surmonter par les candidats au mariage légal. Plus il y a d'obstacles à se marier légalement, plus les individus seront enclins à entrer dans une union non formelle.

Dans ce cadre, nombreux sont les auteurs qui montrent que le déclin du sex ratio des hommes et des femmes aux âges d'entrée en union est un des obstacles au mariage légal (voir Grossbard-Schechtman et Granger, 1998; Grossbard-Schechtman, 1993; South et Lloyd, 1992; Becker, 1991 pour des supports d'évidence). Ainsi, abstraction faite des préférences, des principes personnels et des calculs rationnels ci-dessus privilégiés, les facteurs circonstanciels (Fels, 1984), notamment le nombre de partenaires disposés au mariage légal, doivent être pris en compte dans l'explication de la forme d'union de chaque individu. Quelques caractéristiques sociodémographiques réduisant la chance des femmes sur le marché matrimonial légal sont à cet effet évoquées dans divers travaux et concernent notamment l'âge élevé (Carlson, 1990), la parité atteinte (Calvès et Meekers, 1997), l'état matrimonial (Castro Martin, 1997), etc. Pour un individu, le désaccord de ces caractéristiques sociodémographiques avec celles de la majorité des partenaires disponibles sur le marché matrimonial augmenterait le niveau d'incertitude et favoriserait l'entrée en union non formelle (Wu, 1996).

*À ces hypothèses économiques, qui jouent certainement pour plusieurs et qui ne manquent donc pas de pertinence, on ne peut à notre avis accorder une portée universelle. Nous estimons, en effet, que devant les phénomènes sociodémographiques à interpréter tels que la nuptialité et la fécondité, il est certes nécessaire de diriger l'investigation sur la personnalité individuelle comme c'est le cas dans ces approches, mais il semble tout aussi important de tenir compte de l'environnement social de celui-ci sans lequel une telle analyse risque de passer à côté des enjeux essentiels. L'utilité des enfants, par exemple, comme facteur de réduction d'incertitude, privilégiée par Wu (1996) dépend de leur capacité à réduire effectivement cette incertitude dans la société.*

*Si une telle hypothèse paraît évidente dans des sociétés en développement où la fécondité est fortement valorisée et demeure la finalité des relations conjugales, elle semble peu plausible dans le contexte canadien de l'étude où la fécondité assure de moins en moins la consolidation de la relation; le développement des familles monoparentales dirigées par les femmes en est une preuve (voir Le Bourdais et al., 1995 pour des évidences). Ainsi, quoi que persuasives, ces approches paraissent insuffisantes par défaut d'hypothèses contextuelles supplémentaires. Comme le note Gérard (1983), même si les comportements reproducteurs dépendent de chaque individu, ceux-ci s'élaborent dans une certaine logique sociale (modèle culturel) liée au milieu de vie et aux antécédents socioculturels. Cette approche sociologique est privilégiée par certains auteurs pour mieux appréhender les facteurs pouvant affecter les variables de contenu mental, c'est-à-dire les opinions, les attitudes et les comportements.*

### **2.2.2 Approches socioculturelles**

Les analyses psychologiques de la dynamique des unions non formelles sont articulées autour des profonds changements socioculturels, notamment ceux relatifs au statut de la femme (Bawin-Legro, 1988), moteur et promoteur du nouveau modèle social (Ségalen, 1995). L'accent est généralement mis sur trois groupes de facteurs: le statut de la femme, l'affaiblissement des normes sociales traditionnelles et le milieu familial antérieur (ou milieu de socialisation).

#### ***Évolution du statut de la femme***

L'approche considère que le développement de la scolarisation, notamment celle des filles, et les progrès scientifiques ont rendu moins nécessaire la structuration sociale très

poussée propre aux sociétés traditionnelles (Timaeus et Graham, 1989). Les modèles transmis par les mass-médias et le cinéma serviraient de référence dans les conduites de la vie amoureuse et sexuelle (Thiriat, 1999). En particulier, les idées vulgarisées par la publicité auraient favorisé une certaine lucidité à l'égard de soi-même et des autres, et auraient rendu de nombreux jeunes gens plus conscients des répercussions qu'aurait le mariage sur leur vie (Roussel et Bourguillon, 1978). Ces changements seraient à l'origine du bouleversement du modèle matrimonial traditionnel (Ségalen, 1995); car, en ébranlant l'autorité des parents et de la communauté, ils ont affecté, en particulier, le mariage légal (Traver et Miller, 1994).

### ***L'affaiblissement des normes sociales traditionnelles***

Ici, on estime que le contexte sociologique traditionnel a changé. Cette évolution, due à celle du statut de la femme, se manifeste par l'affaiblissement des pressions en faveur du mariage et constitue une des principales causes de l'émergence des unions non formelles (Fels, 1984). En effet, soutient Carlson (1990), les unions non formelles seraient inconcevables dans une société où de puissants groupes de parentés exercent leur contrainte sur la vie privée des adultes. La réaction des parents et/ou de la communauté sociale et religieuse est censée jeter un froid sur les projets ou la décision d'une personne d'entrer en union non formelle plutôt que de se marier légalement (Fels, 1984). Toutefois, fait justement remarquer Fels, le tout dépend du degré d'indépendance affective et économique des individus face à ces pressions. La nécessité fondamentale de prendre en compte les environnements familial et religieux de socialisation de chacun dans l'explication de son mode d'entrer en union est ainsi mise en jeu.



### *Milieu de socialisation ou antécédents familiaux*

Cette approche identifie le milieu familial antérieur comme susceptible d'influencer les opinions et attitudes quant au choix de la forme de l'union. Pour certains auteurs comme Bourguillon et Roussel (1978), la croissante étroitesse culturelle des parents et la rareté des relations sociales satisfaisantes (rapports humains vrais et durables de plus en plus avarés) constituent l'un des facteurs ayant affecté la vie sociale. Pour d'autres, l'échec conjugal des parents de l'individu peut expliquer le comportement de l'enfant en faveur de l'union non formelle au détriment de l'union légale. Ainsi, la formation de l'union non formelle par les enfants de parents séparés ou divorcés correspondrait à un refus du mariage, traduisant la volonté de ne pas répéter la mauvaise expérience matrimoniale de leurs parents ou tuteurs d'enfance, une représentation négative du mariage légal (Villeneuve-Gokalp, 1990). Sur cette base, Bélanger et Dumas (1997) et Wu (1996) estiment que le fait d'être élevé par un seul parent (famille monoparentale) favorise l'autonomie des enfants et que ceux-ci devenus adultes, refusent les liens trop étroits du mariage.

La conviction religieuse dans le milieu familial de socialisation est, par ailleurs, perçue comme l'un des freins puissants au développement du phénomène des unions non formelles (Fels, 1984; Oropesa, 1996). L'influence des convictions religieuses serait même plus forte sur les individus que leur appartenance ou leur origine sociale (Villeneuve-Gokalp (1990). Ainsi, les couples qui choisissent de se marier exprimeraient généralement une plus grande sensibilité aux attitudes traditionnelles de la communauté, des parents et de l'église (Fels, 1984; Roussel et Bourguillon, 1978).

*Notons que toutes ces théories, qu'elle soit économique ou socioculturelle, méritent d'être explicitées. En effet, si les facteurs évoqués dans ces approches expliquent les comportements des individus, les mécanismes de leurs actions qui se situent à différents niveaux ne sont pas perceptibles. Il conviendrait d'éviter ce "cloisonnement" du niveau d'analyse (Piché et Poirier, 1997) au profit d'une approche systémique (Loriaux, 1995) intégrant les niveaux institutionnel<sup>9</sup> (Piché et Poirier, 1995) et individuel ainsi que les interactions entre niveaux et au sein de chaque niveau hiérarchique. De cette façon, on pourrait tendre vers une meilleure théorisation sur les mécanismes des changements des comportements individuels et collectifs.*

## **2.3 TRAVAUX ET RÉSULTATS EMPIRIQUES**

Dans l'éclairage empirique des hypothèses théoriques ci-dessus évoquées, de plus en plus de travaux s'intéressent aux comportements reproducteurs au sein des unions non formelles. Leurs résultats sont abordés dans cette partie. Mais avant, examinons ces travaux à travers leurs objectifs, les niveaux et les méthodes d'analyse adoptés.

### **2.3.1 Les travaux**

Les études existantes sont de deux types selon qu'elles sont descriptives (analyse différentielle de la fécondité selon la forme de l'union) ou explicatives (déterminants des comportements reproducteurs dans l'union non formelle). D'autres, encore, examinent les facteurs de l'entrée en union non formelle. Ces dernières sont également abordées ici afin

---

<sup>9</sup> Environnements (couple, famille, communauté) du sujet, en particulier la prise en compte des comportements entachés de tabous (violation des règles endogamiques diverses) et de la perception des unions par les partenaires eux-mêmes et par les autres.

d'apprécier dans quelle mesure les facteurs d'entrée en union gouvernent en outre les comportements reproducteurs en son sein. Nous ne procédons pas à un exposé exhaustif de tous les travaux existants. Nous évoquons les plus récents réalisés en Afrique, en Amérique Latine et en Amérique du Nord, dont les démarches et les résultats sont représentatifs du reste et permettent d'apprécier le niveau des connaissances à ce sujet.

### **2.3.1.1 Comportements reproducteurs dans l'union**

Les objets d'étude divergent selon les régions. Certains travaux s'intéressent à la fécondité conjugale, c'est-à-dire au nombre total d'enfants nés vivants dans l'union; d'autres examinent la probabilité d'une naissance au sein de l'union non formelle et/ou leur timing ainsi que leurs facteurs; d'autres, encore, étudient les comportements des femmes à l'égard des déterminants proches de la fécondité au sein de l'union non formelle. Nous les présentons ci-après.

#### **Parité conjugale atteinte selon la forme d'union**

Les investigations à cet effet ont été plus courantes en Amérique Latine et dans les Caraïbes. Les études, essentiellement descriptives se sont intéressées à l'analyse différentielle de la fécondité conjugale selon la forme légale ou non de l'union. Les plus récentes concernent ceux de Quilodran (1999) et de Castro Martin (1997).

Profitant des données issues des recensements, des Enquêtes Nationales sur la Fécondité, des Enquêtes Démographiques et de Santé réalisées dans les pays d'Amérique Latine, ces deux travaux comparent le nombre d'enfants nés vivants des femmes selon que leur union est légale ou informelle dans plusieurs pays. Puisque ces opérations ne fournissent

généralement pas de données sur les histoires matrimoniales, notamment les EDS et les recensements, les travaux se focalisent sur les unions en cours au moment de chacune des enquêtes.

En Afrique, les travaux sont très rares à ce sujet. La seule tentative à notre connaissance concerne la description de Ilinigumugabo A. et Randriambanona R. en 1988 sur le Rwanda. À partir des données de l'Enquête Rwandaise sur la Fécondité, ces coauteurs calculent, au moyen du DRAT, l'indice de fécondité des femmes continuellement en union depuis cinq ans avant l'enquête selon le type de l'union (légal ou libre). Dans les pays développés, aucune étude n'a abordé la fécondité en termes de nombre d'enfants nés-vivants dans chacune des deux formes d'union. D'ailleurs, les recherches ont globalement porté sur les naissances hors mariage<sup>10</sup> et peu d'études ont examiné la fécondité au sein des couples non mariés. Ces quelques études existantes se sont plutôt intéressées à la probabilité d'une naissance ou à son timing dans l'union non formelle.

### **Probabilité et/ou timing d'une naissance dans l'union non formelle**

En utilisant les données de l'enquête française de 1985 sur l'histoire de famille, Léridon (1990) a examiné les effets de la cohabitation sur la fécondité. Il se concentre, notamment, sur le premier événement qui a suivi l'entrée en première cohabitation: ce sont mariage, naissance d'enfant ou séparation. Dans une perspective explicative, Loomis et Landale (1994) et Manning (1995) ont utilisé les données d'histoire des événements de l'enquête sur familles et ménages (NSFH : National Survey on Family and Household) réalisée aux États Unis en 1987-1988 pour examiner les comportements en matière de

---

<sup>10</sup> Pour une revue détaillée de littérature à ce sujet, voir South et Lloyd (1992).

fécondité au sein des unions de cohabitation. Loomis et Landale se sont particulièrement intéressés au rôle de la cohabitation dans le processus d'entrée en vie féconde. Dans un premier modèle de régression logistique qui prédit la probabilité des naissances au sein de l'union, ils traitent la forme d'union comme la seule variable indépendante dichotomique (Cohabitation vs mariage). L'article de Manning (1995) a un intérêt semblable. Elle compare la probabilité et le calendrier d'être parent au sein de la cohabitation et au sein d'un mariage formel dans une analyse de la table de survie. Enfin, tirant profit des données de l'enquête sur "Famille et Amis" (FFS: Family Friends Survey), cinquième phase de l'enquête rétrospective sociale générale réalisée par Statistique Canada entre janvier et mars 1990, l'article de Wu (1996) tente, au moyen de l'analyse de survie, d'éclairer les expériences de fécondité des femmes au sein des unions cohabitantes. La variable dépendante est dichotomique indiquant si une femme donne naissance à un enfant dans la cohabitation ou non.

### **Comportements à l'égard des déterminants proches de la fécondité**

L'analyse, selon la forme d'union, des déterminants proches de la fécondité est une approche qui correspond à une étape vers la compréhension des effets respectifs de chacune des deux formes d'union sur la fécondité. Dans cette perspective, Castro Martin (1997) a abordé les comportements reproducteurs au sein des unions consensuelles en Amérique Latine. Elle estime que les différences d'opinions et de comportements reproducteurs selon la forme d'union ont plus de sens que l'interprétation des différences de parité au sein des unions. L'article de Bachrach (1987) sur les États Unis s'inscrit dans une perspective semblable. En utilisant les données du cycle III de l'enquête nationale américaine sur la famille et le genre (NSFG-III: National Survey on Family and Gender)

de 1982, l'auteure examine la relation entre la cohabitation et certaines variables intermédiaires de la fécondité (activité sexuelle, pratique de la contraception, nombre d'enfants désirés et espacement des naissances), considérant ces quatre variables tour à tour comme variables dépendantes dans ses modèles d'analyse. Mais plusieurs autres travaux ont examiné les facteurs associés à la formation de l'union non formelle. Nous les abordons ci-après.

### **2.3.1.2 Les facteurs d'entrée en union non formelle**

Les travaux à propos des déterminants de l'entrée en union non formelle ont été les plus nombreux. Mais, les tentatives demeurent tout aussi rares à ce sujet en Afrique. La seule étude récente à cet effet est celle de Marie Paule Thiriart (1999) qui, à partir de l'Enquête Démographique et de Santé du Togo (EDST) de 1988, s'est intéressée aux déterminants de la forme d'union (union consensuelle v.s. union coutumière). Se fondant implicitement sur les théories socioculturelles et économiques évoquées ci-dessus et à l'aide d'un modèle de régression logistique, elle étudie la probabilité d'entrée en union consensuelle selon certaines caractéristiques.

En Amérique Latine, Castro Martin (1997) s'est surtout concentrée sur les déterminants de l'entrée en union non formelle. Étant donné la nature dichotomique de sa variable dépendante (union consensuelle v.s. mariage formel), la régression logistique a été utilisée pour examiner les facteurs sociaux, économiques et démographiques associés à la forme de l'union actuelle des femmes.

En Amérique du Nord, Bélanger et Dumas (1997) se sont intéressés à la même question au Canada. Tirant profit des données rétrospectives de l'enquête sociale générale au

Canada de 1995, les coauteurs cherchaient à cerner les caractéristiques économiques et sociodémographiques qui affectent les risques de former une première union non formelle plutôt qu'un mariage. Au moyen de l'analyse des transitions, ils calculent les rapports de risque qu'ils comparent entre mariage légal et cohabitation. Par ailleurs, dans l'hypothèse que les caractéristiques socioéconomiques ne sauraient agir directement et qu'elles influencent plutôt les perceptions, les croyances normatives quant à la formation d'union légale, Oropesa (1996) étudie les croyances normatives à propos du mariage et de la cohabitation dans une comparaison des blanches américaines, des américaines d'origine mexicaine et des Porto-Ricaines. En utilisant les données de l'enquête nationale sur "familles et ménages (NSFH)" de 1987-1988, cette étude a examiné les questions relatives aux croyances normatives pour la formation de l'union. En particulier, elle se demande d'une part, dans quelle mesure les croyances normatives au sujet de la formation d'union diffèrent pour chacune des trois races? D'autre part, est-ce que les différences raciales reflètent les circonstances économiques et démographiques, supposées influencer la forme d'entrée en union? Puis, est-ce que les attitudes relatives à l'activité sexuelle et à la maternité hors mariage expliquent les différences ethniques? La variable dépendante est le degré d'accord ou de désaccord à l'union informelle, un item en cinq échelles hiérarchiques (codées 1 à 5)<sup>11</sup>.

---

<sup>11</sup> Les codes sont: 1- fortement en désaccord, 2- en désaccord, 3- ni en accord, ni en désaccord, 4- en accord et 5- fortement en accord.

### **2.3.2 Faiblesses méthodologiques des travaux**

Des insuffisances méthodologiques évidentes s'observent dans les travaux ci-dessus décrits. L'examen de ces problèmes est nécessaire afin de valider les résultats empiriques auxquels ils aboutissent et d'apprécier convenablement le niveau des connaissances. Les faiblesses méthodologiques sont essentiellement de deux ordres: la définition des événements étudiés et la mesure du phénomène.

#### **2.3.2.1 Phénomène encore mal cerné**

La définition des concepts constitue l'exercice préliminaire indispensable dans toute recherche scientifique. De cet exercice, découlent toutes les autres étapes de la recherche et la validité de ses conclusions. En particulier, il permet de cerner la portée de l'étude et d'apprécier les progrès accomplis dans l'état des connaissances tant dans le temps que dans l'espace. Curieusement, les études ci-dessus évoquées conduisent à une multitude de possibilités quant à la définition et au concept de l'union non formelle. Les suggestions, comme on peut le constater, sont diverses et concernent, selon les études et les régions, les termes 1)- maîtresse, deuxième bureau; 2)- union libre, union consensuelle ou informelle et 3)- cohabitation.

Alors, traite-t-on toujours d'un même objet? Pas évident, car ces termes ou expressions sont souvent utilisés indistinctement dans les travaux bien que chacune des appellations renvoie à un aspect particulier des unions non formelles. En effet, les maîtresses ou deuxièmes bureaux sont des concubins; c'est-à-dire des individus qui partagent simplement (constamment ou occasionnellement) le même lit (Kauffman, 1993; Fels, 1984); les cohabitants sont ceux qui partagent simplement le même logement (Ségalen,



1995); et, l'union libre, consensuelle ou informelle correspond plutôt à l'absence de l'acte du mariage par principe ou à cause de son impossibilité dans les faits (Roussel, 1978).

Les interprétations des unions non formelles sont ainsi imparfaites et l'erreur, à notre avis, découle de ce que chacune d'elle ne décrit que partiellement le phénomène. En outre, aucune de ces appellations, notamment la cohabitation plus souvent utilisée, ne permet de saisir les unions à logements séparés, un aspect du phénomène tout aussi courant (Toulemont, 1996), en particulier dans les villes africaines (Thiriat, 1999). Mais, la mesure du phénomène semble par ailleurs imparfaite à cause des données utilisées.

### **2.3.2.2 Mesure imparfaite du phénomène**

La recherche démographique s'est, plus souvent jusqu'à présent, appuyée sur les données d'enquêtes par sondage et de recensements de population. Les travaux présentés ci-dessus n'ont pas échappé à cette coutume. Or, ces données sont inadéquates puisqu'elles pourraient biaiser la mesure du phénomène pour plusieurs raisons. Premièrement, l'analyse transversale qu'offre le recensement fige la vision sur les statuts matrimoniaux (Presel-Lozey, 1992) laissant ainsi penser que les états qu'il mesure instantanément correspondent à des choix fermes et définitifs. Étant donné que les unions non formelles sont pour la plupart du temps (notamment dans les pays développés) des situations provisoires, cette source de données ne permet pas de saisir la situation réelle des individus en union non formelle. Elle masque la trajectoire matrimoniale antérieure des individus comme en témoigne la comparaison faite en France par Festy (1990). Il note que le nombre des unions cohabitantes obtenu par les deux enquêtes biographiques de l'INED est deux fois plus élevé que celui tiré du recensement par la même méthode.

Deuxièmement, puisqu'il n'existe pas de question directe permettant de dénombrer les couples non mariés, les critères d'identification de ces couples, tant dans les recensements (Castro Martin, 1997) que dans l'enquête NFSH (1987-88) des États Unis (Oropesa, 1996; Manning, 1995; Loomis et Landale, 1994), reposent sur les liens de chaque membre du ménage avec la personne de référence (tableau de composition des ménages). Cette méthode indirecte est fortement susceptible de sous-estimer l'ampleur du phénomène, les personnes encore en union mais séparées "de fait" étant exclues (Festy, 1990). Cette situation n'est évidemment pas sans conséquence sur la validité des analyses et sur les résultats des études utilisant cette méthode d'estimation.

Troisièmement, la difficulté d'utiliser les enquêtes et recensements découle de la nature même du phénomène. En effet, contrairement au mariage légal, la mise en couple des individus en union non formelle n'est sanctionnée d'aucun acte permettant de marquer le début de l'union. On ignore ainsi matériellement quand, où et comment l'union non formelle a commencé. Cette insuffisance pose un double problème de mesure de la durée de l'union et du calendrier du phénomène (âge d'entrée en union), paramètres importants dans l'analyse de la fécondité conjugale. Ainsi, on se conforme simplement à la seule déclaration de l'enquêté(e). En outre, il est probable que beaucoup d'individus en union non formelle échappent aux filets tendus par ces enquêtes démographiques (Burch et Bélanger, 1999), certains couples non mariés, établis depuis longtemps et ayant éventuellement des enfants, pouvant se déclarer mariés au moment des enquêtes. Ce qui conduirait à un autre problème, celui de l'intensité du phénomène. Tout cela affecte les résultats des travaux à ce sujet. Examinons néanmoins les résultats empiriques disponibles à partir de ces études.

### **2.3.3 Résultats empiriques**

Les résultats sont de deux ordres, notamment ceux relatifs à la descendance conjugale selon la forme d'union, puis ceux relatifs aux facteurs gouvernant les comportements de fécondité dans l'union non formelle.

#### **2.3.3.1 Comportement reproducteurs au sein de l'union**

Selon Castro Martin (1997), les études antérieures en Amérique Latine et dans les Caraïbes concluraient toutes que les unions consensuelles sont moins fécondes que les unions légales. Ilinigumugabo et Randriambanona (1988) obtiennent des résultats analogues au Rwanda. Ils concluent que les femmes en union non formelle réalisent une fécondité moins élevée comparativement aux femmes en union légale. Le résultat demeure le même lorsque les calculs sont effectués au sein des femmes fécondes seulement. Toutefois, Castro Martin (1997) aboutit à un résultat contraire dans son étude, observant que les unions consensuelles en cours aux moments des enquêtes sont plus fécondes que celles légales, car le nombre d'enfants nés vivants au sein de ces unions est plus élevé que celui des unions légales. Mais, lorsqu'elle réduit l'analyse aux premières unions survivantes à l'enquête, la différence de fécondité entre les deux formes d'union disparaît. Cette dernière conclusion est celle de Quilodran(1999); elle n'observe également pas de différence de fécondité entre les deux formes d'union dans tous les pays étudiés dans la même région de l'Amérique Latine.

Par ailleurs, si plusieurs travaux réalisés dans les pays développés ont trouvé que la cohabitation augmente généralement la probabilité d'une naissance hors mariage (Bachrach, 1987) et que la majorité de ces naissances hors mariage sont conçues dans des

unions non formelles<sup>12</sup>, Loomis et Landale (1994) observent que la probabilité d'une naissance est considérablement plus basse dans la cohabitation que dans l'union légale. Dans le même sens, Manning (1995) trouve aux Etats-Unis qu'une faible proportion de femmes avaient eu une première naissance dans les unions cohabitantes en comparaison aux femmes en union formelle. Manning a, par ailleurs, analysé les effets de la cohabitation sur la fécondité au sein du mariage. Elle trouve que l'impact positif de la cohabitation sur la première naissance légitime était limité aux femmes qui avaient des grossesses prénuptiales, rejoignant ainsi Leridon (1990) qui concluait que le taux de maternité décline avec l'année de commencement de la cohabitation et indiquait que le calendrier des premières naissances légitimes n'était pas associé à la durée de la cohabitation du couple avant le mariage.

Plusieurs résultats supportent donc les théories explicatives ci-dessus examinées à propos d'une relation négative entre union non formelle et fécondité. Mais, quelques autres infirment cette tendance ce qui pourrait découler non seulement des insuffisances méthodologiques ci-dessus évoquées, mais peut-être aussi de la nature divergente des unions non formelles dans plusieurs régions. C'est pourquoi, certains estiment que l'analyse des différences d'opinions et de comportements reproducteurs serait plus adéquate pour mieux percevoir l'effet de la forme de l'union sur la fécondité conjugale. L'article de Bachrach (1987) s'inscrit dans ce cadre et conclut que l'étape du cycle de vie a des effets plus importants sur les comportements et intentions reproducteurs actuels que le simple fait d'appartenir à des formes différentes d'union. De façon analogue, Martin

---

<sup>12</sup> Voir Villeneuve-Gokalp (1997); Toulemon (1996); Lelièvre (1994 et 1993); Munoz-Perez et Prioux (1992) et Munoz-Perez, 1991).

Castro (1997) ne trouve pas de différence quant à la taille idéale de famille et au désir d'un enfant très prochainement. Elle conclut que les préférences et les comportements reproducteurs dans les unions consensuelles ne diffèrent pas de ceux dans le mariage.

### **2.3.3.2 Facteurs explicatifs des comportements reproducteurs**

Certains travaux ont, par ailleurs, modélisé les effets de contrôle en introduisant plusieurs autres variables explicatives dans leurs modèles explicatifs ainsi que quelques variables d'interaction. Les variables explicatives pertinentes se classent en trois groupes: les caractéristiques socioéconomiques et démographiques des femmes, leurs antécédents socioculturels et familiaux, puis les caractéristiques de leur conjoint. Les résultats sont présentés ci-après et nous examinons dans quelle mesure ces facteurs des comportements de fécondité au sein de l'union expliquent aussi la forme de l'union.

#### ***Les caractéristiques socioéconomiques et démographiques de la femme***

Elles comprennent l'éducation (ou scolarisation), l'âge d'entrée en union, le lieu de résidence et la parité atteinte à l'entrée en union.

#### **L'éducation**

Les résultats de Wu (1996) sur le Canada indiquent que la probabilité qu'une femme en cohabitation donne naissance à un enfant au sein de cette union est négativement associée à son niveau d'éducation. Les conclusions de Bachrach (1987) soupçonnent une relation analogue aux États-Unis, car elle obtient que le niveau d'éducation atteint est l'un des facteurs importants affectant positivement le désir d'un nombre réduit d'enfants et l'accès

aux moyens de contrôle des naissances. Mais cette variable influence-t-elle la forme d'entrée en union?

Apparemment non en Amérique du Nord, notamment au Canada où l'éducation ne serait pas discriminante puisque, selon Bélanger et Dumas (1997), le statut d'étudiant diminuerait le risque d'entrer en union quel que soit le type. Les résultats de Thiriart (1999) sur le Togo montrent cependant que la progression de l'union non formelle est d'autant plus forte que les femmes sont scolarisées, conclusion contredite en Amérique Latine où Castro Martin (1997) observe que le niveau d'éducation diminue la propension d'une femme à une union consensuelle. Les travaux antérieurs dans la région seraient allés dans le même sens et trouveraient que les femmes en union consensuelle en Amérique latine sont de basses classes socioéconomiques.

En résumé, l'effet de l'éducation dépend du statut de ce phénomène dans chaque contexte. Lorsque la manifestation du phénomène appartient à des mutations de la société, comme c'est le cas dans les pays africains et dans beaucoup de régions en développement, l'éducation joue un rôle important dans son développement. Mais, dans des contextes où cela est culturel et relève d'un bas statut socioéconomique, comme dans les pays de l'Amérique Latine, une relation négative s'observe entre le niveau d'éducation et la propension à former une union non formelle. En Amérique du Nord, et certainement dans les pays d'Europe de l'Ouest également, où le phénomène appartient à une étape d'évolution de la société, l'éducation n'a pas d'effet, traduisant la neutralité du statut des unions non formelles.

### **Âge d'entrée en union**

La probabilité qu'une femme en cohabitation donne naissance à un enfant au sein de cette union est négativement associée à son âge au début de la cohabitation (Wu, 1996). Aucune étude en Amérique du Nord n'a examiné cette variable comme facteur explicatif de l'union non formelle. Toutefois, l'étude de Thiriât (1999) sur le Togo indique que l'âge d'entrée en union n'est pas discriminant pour la progression de cette forme d'union.

### **Lieu de résidence**

Wu (1996) obtient par ailleurs que, pour une femme en cohabitation, la probabilité de donner naissance à un enfant au sein de cette union est positivement liée à la résidence au Québec<sup>13</sup>. Mais, cette variable (notamment la résidence en milieu urbain) augmente la probabilité de former une union non formelle et diminue celle de former une première union par mariage (Lapierre-Adamcyk et al., 1999; Bélanger et Dumas, 1997). De façon analogue, Thiriât (1999) observe que la progression de l'union non formelle chez les togolaises est d'autant plus forte qu'elles vivent en ville.

En Amérique Latine et dans les Caraïbes, par contre, les coefficients de régression de Castro Martin (1997) montrent que la résidence en milieu urbain diminue la probabilité d'une femme d'être dans une union consensuelle, effet contraire quant à la formation d'une union légale. Cependant, constate l'auteure, le milieu urbain offre de plus fortes opportunités de recourir à l'union consensuelle dans certains pays si bien que dans les

---

<sup>13</sup> La langue maternelle n'a pas d'effet. Cela s'expliquerait, estime l'auteur, par la présence des techniques contraceptives pour la période récente, puis la tolérance et l'acceptation des ces unions au Québec plus qu'ailleurs.

modèles d'analyse multivariée, aussi bien la force que la direction de la relation entre lieu de résidence et la forme d'union ont changé entre les différents pays étudiés.

### **Parité atteinte à l'entrée en union**

Wu (1996) s'est également intéressé à la parité atteinte juste avant la formation de l'union. Ses résultats indiquent que la probabilité pour qu'une femme en cohabitation donne naissance à un enfant au sein de cette union est positivement liée à la parité atteinte à l'entrée en cohabitation, confirmant son hypothèse selon laquelle, le désir de devenir parent pourrait s'accroître au fur et à mesure que les probabilités de se marier ou d'établir une carrière professionnelle stable diminuent. Mais, l'effet de cette variable n'a pas été significatif. Elle ne serait pas discriminante non plus quant à la forme d'entrée en union, car notent Bélanger et Dumas (1997), la naissance d'un enfant avant la formation d'une union augmente de la même manière les risques de former les deux types d'union. Comme proxy de cette variable découlant de l'affaiblissement des normes de virginité à l'entrée en union et de la libéralisation des mœurs, l'activité sexuelle avant l'entrée en première union est associée à une plus haute probabilité d'être en première union consensuelle en Colombie, en Bolivie, au Brésil et au Mexique selon les résultats de Castro Martin (1997). Dans les autres pays, aucune association significative n'est trouvée.

### **Année de début de cohabitation**

L'année de début de l'union influencerait également la maternité dans une union non formelle. Une relation positive est à cet effet établie entre naissance dans une union non formelle et l'année de commencement de l'union par Wu (1996). Aucune étude n'a



toutefois étudié l'impact de l'année ou de la période d'entrée en union sur la forme de l'union.

### **Autres caractéristiques : génération (âge) et statut dans l'emploi**

Les effets de certaines autres caractéristiques socioéconomiques et démographiques ont été cependant examinés sur la forme d'union, mais pas sur les comportements reproducteurs au sein de l'union. Il s'agit de la génération de la femme (ou âge à l'enquête) et de son statut dans l'emploi. À cet effet, les générations récentes au Canada (Bélanger et Dumas, 1997) et au Togo (Thiriart, 1999) seraient plus enclines que les autres à former des unions consensuelles. Aussi, le statut d'emploi est une variable discriminante au Canada puisqu'elle augmente la probabilité de former une union libre et diminue celle de former une première union par mariage (Bélanger et Dumas, 1997).

### ***Antécédents socioculturels et familiaux***

C'est l'ensemble des attributs de la femme relevant de son milieu ou de sa famille de socialisation. Ce sont, à travers les travaux ci-dessus évoqués, la race (ou langue maternelle), le lieu de naissance et les caractéristiques de la famille antérieure.

### **La race (ou langue maternelle)**

La race est un autre facteur pris en compte notamment par Bachrach (1987) pour contrôler l'influence des normes relatives aux comportements reproducteurs (nombre idéal d'enfants, sexualité, contraception et intervalles entre naissances). Les effets positifs de la race sont particulièrement significatifs dans ses modèles d'analyse pour les blanches et les femmes d'origine espagnole. Cette variable semble par ailleurs discriminante quant

à la forme d'union contractée. Les résultats de Oropesa (1996) indiquent à cet effet que les mexicaines tendent à être plus favorables au mariage que les américaines. Les Portoricaines ne seraient défavorables à la cohabitation, qu'en l'absence de projets de mariage avec le partenaire, attitude qui serait liée à leurs croyances religieuses à ce sujet. Au Canada, la langue maternelle française augmente la probabilité de former une union non formelle et diminue celle de former une première union par mariage (Lapierre-Adamcyk et al., 1999; Bélanger et Dumas, 1997).

#### **Lieu de naissance (ou milieu de résidence dans l'enfance)**

Effet examiné par Wu (1996), les résultats indiquent que les femmes nées en dehors du Canada ont une probabilité plus élevée de donner naissance à un enfant au sein d'une union non formelle que les autres. Toutefois, le lieu de naissance n'influencerait pas la formation des unions non formelles au Canada (Bélanger et Dumas, 1997). Aux États Unis par contre, les intentions favorables au mariage seraient significativement plus importantes au sein des femmes nées à l'étranger que leur approbation de la cohabitation (Oropesa, 1996).

#### **Antécédents familiaux**

Les caractéristiques de la famille de socialisation sont des facteurs susceptibles d'influencer la forme de l'union et les comportements reproducteurs en son sein. Quelques travaux se sont investis dans ce sens et ont cherché à déterminer les effets des variables telles que: le niveau de vie de la famille (aide sociale ou non), sa structure (taille et composition par sexe), son type (monoparental, divorce ou séparation, etc.). Ainsi, Loomis et Landale montrent qu'aux États-Unis, la probabilité d'une maternité au sein de

la cohabitation est liée à la réception de l'assistance sociale par les parents de la femme durant leur vie féconde et à la socialisation dans une famille monoparentale; alors qu'au Canada, Wu (1996) observe que la probabilité pour qu'une femme en cohabitation donne naissance à un enfant au sein de cette union est positivement associée au nombre de ses frères et sœurs. En outre, le divorce des parents affecte significativement la formation des unions non formelles (Bélanger et Dumas, 1997)

### ***Caractéristiques des conjoints et du ménage***

Seule l'étude de Wu (1996) s'est intéressée à la divergence des caractéristiques des conjoints comme susceptibles d'accroître l'incertitude et de contribuer à la naissance d'un enfant dans la cohabitation. Il observe effectivement que la probabilité qu'une femme en cohabitation donne naissance à un enfant au sein de cette union est positivement liée à l'hétérogamie des conjoints. Plusieurs autres caractéristiques du conjoint et du ménage ont été toutefois étudiées en Afrique et en Amérique Latine quant à leur impact sur la forme d'union. Ainsi, les coefficients de régression logistique de (Castro Martin, 1997) montrent que le niveau d'éducation et l'occupation du conjoint diminuent la probabilité d'une femme d'être dans une union consensuelle alors qu'elles augmentent celle d'être dans un mariage légal. Ces deux résultats sont contraires aux conclusions de Thiriart (1999) sur le Togo.

### **Remarque : *l'état matrimonial de chacun des conjoints à la formation de l'union***

Deux autres facteurs susceptibles d'influencer la forme de l'union et la fécondité conjugale, notamment dans le contexte africain au Sud du Sahara, concernent la mobilité conjugale et la polygamie. La synthèse du chapitre précédent montre en effet que les

femmes non célibataires sont plus susceptibles de se remarier dans une union non formelle plutôt que dans une union légale. Par ailleurs, la monogamie, régime matrimonial dominant parce que valorisé ou imposé aux chrétiens et aux individus affectés par la crise économique, a pour corollaire le développement des unions non formelles avec séparation des logements, dans les villes notamment. Ainsi, l'état matrimonial de l'homme (marié ou non) et celui de la femme (célibataire ou non) avant la formation de l'union, sont deux variables explicatives importantes dans l'analyse de la dynamique des unions non formelles et de leur fécondité en Afrique. Pour l'heure, nous n'avons pas d'évidence à cet effet en termes de résultat d'analyse multivariée, non seulement parce que les données existantes ne le permettent certainement pas, mais aussi parce que le domaine reste peu exploré en Afrique.

### ***Les effets d'interaction***

Les effets de certaines variables changent selon d'autres caractéristiques étudiées, d'où la nécessité de prendre en compte ces effets d'interaction dans les modèles d'analyse. Seuls Loomis et Landale (1994) sont allés dans ce sens dans leur étude sur les États-Unis. Ils trouvent que la probabilité d'une maternité au sein de la cohabitation pour les blanches est liée à l'éducation (alors que pour les femmes noires cet effet d'interaction n'a pas été significatif), à la réception d'aide sociale par sa famille antérieure et au fait que la femme ait grandi dans une famille monoparentale.

### **CONCLUSION PARTIELLE**

L'intérêt pour l'analyse des facteurs et des conséquences en matière de reproduction des unions non formelles semble globalement encore timide et les résultats disponibles ne

tranchent pas encore quant aux sens et à l'intensité des effets des facteurs étudiés. Cela pourrait découler de la divergence du statut social de cette relation dans chaque région. Mais, d'autres raisons semblent présider à cette situation et sont notamment d'ordres théorique et méthodologique. Au plan théorique, quelques insuffisances persistent notamment en ce qui concerne les mécanismes concrets d'action des facteurs. À cet effet, les rôles et rapports conjugaux au sein des unions constituent des aspects qui, à notre avis, permettraient de mieux saisir les mécanismes d'influence des comportements de fécondité. Au plan méthodologique, des problèmes de concept et de définition, de mesure du phénomène (inadéquation des données disponibles), d'objet d'étude (nombre d'enfants pour certains, probabilité de naissance pour d'autres) et de niveau d'analyse (descriptif ou explicatif) sont des paramètres susceptibles de justifier les divergences des résultats entre régions et entre pays d'une même région. La plupart des variables explicatives (e.g. milieu de résidence à l'enquête) sont des caractéristiques mesurées instantanément. La question d'antériorité de ces états mesurés au moment des enquêtes par rapport à l'entrée en union ou au séjour conjugal reste ainsi posée, puisque des problèmes éventuels d'endogénéité pourraient affecter les résultats obtenus, justifiant le flou des connaissances actuelles.

C'est pourquoi, nous estimons comme Presel-Lozey (1992), que la résolution des problèmes méthodologiques doit commencer par une harmonisation internationale des critères et des catégories statistiques du phénomène afin de collecter systématiquement dans les opérations nationales, des données valides et comparables dans le temps et dans l'espace. Cela suppose une approche multidimensionnelle du phénomène des unions non formelles (Burch et Bélanger, 1999) dont la catégorisation, par exemple, tiendra au

minimum compte des aspects tels que: l'événement-origine marquant le début de l'union, la nature de l'union (séparation des logements, polygamie ou monogamie en Afrique), la durée et le sérieux des sentiments, le statut accordé à la relation par chacun des partenaires, par leurs parents et la communauté, les intentions, les attitudes et les comportements des partenaires sur le mariage et la fécondité. À cet effet, la reconstitution biographique (Presel-Lozey, 1992) à partir d'enquêtes rétrospectives ou suivies (Festy, 1990) est un instrument privilégié pour disposer d'un nombre important d'événements qui jalonnent le cycle de vie des individus. Cette approche quantitative devra être complétée par les méthodes qualitatives, car comme le notent Burch et Bélanger (1999), les progrès les plus décisifs ne proviendront que de l'association de ces deux techniques pour appréhender les facteurs directement et indirectement observables.

## **CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE**

Nous abordons ici la méthodologie utilisée pour cette recherche. Dans un premier temps, nous décrivons les sources de données de l'étude, évaluons leur qualité, leurs limites et les échantillons d'analyse. Nous abordons ensuite le cadre conceptuel, les hypothèses spécifiques, ainsi que leur justification. Enfin, nous présentons la démarche analytique du travail et les différentes méthodes d'analyse qui permettront la vérification empirique des hypothèses postulées.

### **3.1 SOURCES DES DONNÉES DE L'ÉTUDE**

De la revue de littérature effectuée au premier chapitre sur l'évolution des modèles matrimoniaux au Bénin, il ressort clairement que la fécondité demeure le critère essentiel de détermination des unions conjugales. Donadjè (1992) arrive à la même conclusion dans son enquête auprès des hommes du Sud-Bénin en 1989. Ainsi, au Bénin, avoir un ou des enfants ou en attendre, ou encore, le désir d'en avoir dans une relation amoureuse, différencient vraisemblablement les couples, selon qu'ils sont en union conjugale ou qu'ils vivent une aventure amoureuse.

En effet, l'enfant dans la société béninoise comme dans d'autres pays du monde (Brown et Booth, 1996; Wu, 1995; ; Landale et Fenelly, 1992; Rindfus et VandenHeuvel, 1990) continue d'avoir un impact positif sur le niveau de la relation amoureuse ou conjugale. À titre d'exemple, Donadjè (1992) note qu'au moins 50% des hommes enquêtés au sud du Bénin déclaraient qu'une grossesse accidentelle avec une femme qui n'est pas leur épouse transformerait la relation en une union conjugale. La présence d'un enfant biologique appartenant conjointement aux partenaires ou le désir d'en avoir dans le cadre d'une

relation de couple constitue donc un indicateur qu'il s'agit d'une union conjugale. En conséquence, est considéré en union conjugale dans cette étude, tout couple d'individus de sexe opposé, dont l'un des objectifs de la relation est de procréer.

Par ailleurs, une approche utilisée pour différencier les unions conjugales selon leur forme est leur consécration ou non par une cérémonie quelconque (traditionnelle ou moderne) de mariage. Cela nous conduit à distinguer les unions légales (mariages coutumiers et/ou religieux et/ou civils) des unions non formelles; les dernières ne sont pas sanctionnées par une cérémonie légale de mariage. Dans ce sens, les enquêtes EFB de 1982 et EDSBI de 1996 sont les seules, d'envergure nationale, qui permettent une identification des unions non formelles, de même que les naissances qui y sont conçues. Quelques questions à cet effet sont : Êtes-vous actuellement en union? Si oui, quel type de mariage avez-vous célébré (coutumier, civil ou religieux)? Quel est le nombre total d'enfants nés vivants? Souhaiteriez-vous avoir des enfants très prochainement ou plus tard? Etc. Sont identifiées en union non formelle, toutes les femmes qui se déclarent en union au moment de l'enquête mais dont l'union n'a jamais été sanctionnée par une forme légale de cérémonie (coutumier, civil ou religieux) d'une part, et d'autre part, ont au moins un enfant biologique issu de cette relation conjugale ou projette d'en avoir très prochainement avec leur partenaire actuel. Ces deux enquêtes sont mises à profit dans cette étude dans le cadre des analyses quantitatives; nous les présentons très rapidement ci-après.

### **3.1.1 Présentation de l'EFB (1982) et de l'EDSBI (1996)**

L'Enquête du Bénin sur la Fécondité s'est déroulée de janvier à octobre 1982. Elle a porté sur un échantillon représentatif de 4018 femmes âgées de 15-49 ans révolus au moment



de l'enquête. Ces femmes ont été tirées d'un échantillon représentatif de 5 000 ménages constitués après le premier passage de l'EPR (Enquête à Passages Répétés)<sup>14</sup>. Une présentation détaillée de l'EFB peut être consultée dans le rapport national qui présente les principaux résultats de cette opération (INSAE, 1988). Notons toutefois qu'il s'agit d'une enquête rétrospective nationale qui, entre autres, aborde les histoires matrimoniales et génésiques détaillées des femmes enquêtées.

L'Enquête Démographique et de Santé comprenait trois volets: l'enquête-ménage, l'enquête individuelle-homme et l'enquête individuelle-femme. L'enquête individuelle-femme qui permet de saisir la forme de leur union a concerné un échantillon représentatif de 5491 femmes âgées de 15-49 ans au moment de l'interview. Elle s'est déroulée de juin à août 1996 et a permis de disposer d'importantes informations sur les phénomènes sociodémographiques, entre autres, la fécondité et la nuptialité. Mais contrairement à l'EFB qui aborde l'histoire complète des unions, cette enquête ne s'est intéressée qu'à la situation matrimoniale des femmes au moment de l'interview. Elle saisit toutefois le nombre total d'unions antérieures des femmes non célibataires.

### **3.1.1.1 La qualité des données**

Pour bien apprécier les résultats qui peuvent découler de l'analyse des données de toute opération, il est crucial de revoir certains aspects relatifs à la nature des informations collectées, notamment leur qualité. Ceci permet de bien cerner leurs limites à la contribution aux connaissances sur des sujets spécifiques abordés par l'investigation.

---

<sup>14</sup> Cette enquête constitue l'un des deux volets de l'Enquête Nationale Démographique (END). L'EPR s'est déroulée de novembre 1981 à avril 1983. Pour plus de détails à propos de cette opération, se référer à Houédokoho (1995, p. 42).

C'est à cet exercice qu'on se livre dans cette section, bien que les enquêtes présentent l'avantage de fournir des données préalablement validées. Toutefois, il ne s'agit plus d'examiner la qualité générale des enquêtes, ni de procéder à l'évaluation de la consistance externe des données. Ces opérations ont déjà fait l'objet de différents rapports nationaux et internationaux qui attestent de la fiabilité de ces données. Deux types de problèmes sont, cependant, importants à réévaluer ici: la mauvaise datation et l'omission des événements. En effet, l'histoire des naissances, saisie par les deux enquêtes, a consisté à l'enregistrement des dates d'occurrence de chaque naissance vivante des femmes, le sexe et la survie de l'enfant, éventuellement son âge ou la date au décès (s'il y a lieu), etc. Par ailleurs, est enregistrée chez les femmes non célibataires la date d'entrée en première union.

L'évaluation antérieure de ces données révèle que les dates déclarées sont incomplètes; mais les informations en cause ont été corrigées par un procédé approprié. Les variables "format de déclaration" renseignent sur les données qui ont été corrigées par ce procédé. L'examen de ces variables montre que certaines femmes déclarent exactement les dates des événements (mois, suivi de l'année); d'autres donnent le nombre d'années écoulées depuis l'événement et/ou l'âge à l'événement; d'autres encore donnent le millésime seulement. Le format de déclaration des dates a ainsi permis d'appréhender l'ampleur des dates inexactes qui ont été imputées (i.e. corrigées) selon les types d'imputation (mois seulement ou mois et année). Les résultats sont consignés dans les tableaux 3.1a et 3.1b ci-dessous pour la date d'entrée en première union et pour le nombre total d'enfants nés vivants. En ce qui concerne les dates des naissances par rang, le format de déclaration n'est disponible dans le fichier de l'EFB que pour la première et les trois dernières

naissances précédant l'enquête. L'évaluation des dates des naissances n'est ainsi pas prise en compte dans ces tableaux.

**Tableau 3.1a** : Pourcentage des dates d'entrée en première union manquantes et corrigées

Type d'information manquante	Première union légale (n=2621)			Première union non formelle(n=246)		
	Mois seulement	Mois & année	Total	Mois seulement	Mois & année	Total
EFB (1982)	08,1	2,8	10,9	32,1	25,6	57,7
EDSBI (1996)	18,8	0,0	18,8	31,5	0,4	31,9

**Sources** : EFB (1982) et EDSBI (1996)

**Tableau 3.1b** : Pourcentage du nombre total d'enfants nés vivants corrigés

Type info manquante	Imputé	Exactement déclaré
<b>EFB (1982) : n = 2606 femmes</b>	6,8	93,2
<b>EDSBI (1996)</b>	-	-

**Notes** : pas de format de déclaration du nombre total d'enfants nés-vivants à l'EDSBI (1996)

**Sources** : EFB (1982) et EDSBI (1996)

Ces tableaux montrent que, s'il est relativement plus facile de se rappeler des événements du couple (forme d'union et nombre de naissances), le souvenir avec exactitude des dates de survenance de ces événements n'est souvent pas évident, notamment en ce qui concerne l'entrée en union non formelle. On observe toutefois que les enquêtées se rappellent en général de l'année de début de leur première union, le taux d'imputation "mois et année" étant quasi nul quelle que soit la forme de l'union en 1996, et faible pour l'union légale en 1982. Toutefois, problématique semble le fait qu'environ le quart des premières unions non formelles (25,6%, soit 63 cas sur 246) à l'EFB de 1982 étaient concernés par l'oubli tant du mois que de l'année de début de l'union. Ces données ont été heureusement déjà ajustées. Mais étant donné que la date d'entrée en union est une variable-clé dans l'analyse de la fécondité conjugale, nous estimons judicieux d'évaluer la qualité des corrections apportées à cette information.

### **Évaluation des dates d'entrée en première union corrigées**

Nous avons distingué quatre catégories de femmes selon la nature du lieu de résidence (rural, urbain) et l'instruction (instruites, non instruites). Le milieu urbain est composé des capitales économique et administrative du pays (i.e. Cotonou et Porto-Novo) et des villes (Abomey, Bohicon et Parakou). Sont considérées comme instruites toutes les femmes ayant complété au moins l'enseignement primaire. L'évaluation des données imputées a consisté dans chaque catégorie à calculer l'âge moyen à la première union corrigé (AMPUC), puis à le comparer à l'âge moyen à la première union exactement déclaré (noté : AMPU). Les données imputées sont supposées de qualité relativement bonne lorsque l'AMPUC et l'AMPU ne sont pas significativement différents, c'est-à-dire lorsque l'AMPUC appartient à l'intervalle de confiance de l'AMPU comme l'indiquent les tableaux 3.2a et 3.2b.

Ces tableaux montrent que, dans l'ensemble, les corrections apportées aux données sont de qualité puisque les dates imputées ne sont significativement pas différentes (au seuil de 5%) de celles exactement déclarées. Bien que certaines moyennes imputées, notamment celles des femmes non instruites ou rurales en 1996, n'appartiennent pas à l'intervalle de confiance des moyennes exactement obtenues, on n'a pas de raison de conclure à une mauvaise qualité des corrections. En effet, le procédé d'imputation est basé sur la probabilité d'une erreur maximale de 11 mois révolus (i.e. 1 an exact), ce qui inclut largement ces moyennes qui posent légèrement problème.

**Tableau 3.2a : Âges moyens exacts (AMPU) et corrigés (AMPUC) à la première union**

Données Catégories	Exactement déclarées			Imputées
	AMPU	St. Err.	Int Conf. 95%	AMPUC
<b>Non instruites</b>	18,9 (118)	0,2777 (1,6605)	<b>18,44 - 19,36</b>	18,09 (2663)
<b>Instruites</b>	22,05 (37)	0,7197 (1,688)	<b>20,83 - 23,26</b>	21,57 (49)
<b>Rural</b>	18,53 (68)	0,371 (1,6688)	<b>17,91 - 19,15</b>	17,95 (2317)
<b>Urbain</b>	20,53 (87)	0,4097 (1,6657)	<b>19,85 - 21,21</b>	19,83 (395)

*Notes* : Le nombre entre parenthèses sous l'AMPU indique l'effectif des femmes concernées tandis que sous l'écart-type il s'agit de la valeur du *t* de Student ayant permis de calculer l'intervalle de confiance.

*Sources* : Données EFB (1982)

**Tableau 3.2b : Âges moyens exacts (AMPU) et corrigés (AMPUC) à la première union**

Données Catégories	Exactement déclarées			Imputées
	AMPU	St. Err.	Int Conf. 95%	AMPUC
<b>Non Instruites</b>	18,42 (532)	0,1304 (1,645)	<b>18,21 - 18,63</b>	17,67* (2590)
<b>Instruites</b>	22,04 (114)	0,3735 (1,6605)	<b>21,42 - 22,66</b>	21,71 (91)
<b>Rural</b>	18,43 (510)	0,1309 (1,645)	<b>18,21 - 18,65</b>	17,67* (2544)
<b>Urbain</b>	21,41 (270)	0,3704 (1,645)	<b>20,80 - 22,02</b>	20,81 (137)

*Notes* : Le nombre entre parenthèses sous l'AMPU indique l'effectif des femmes concernées tandis que sous l'écart-type il s'agit de la valeur du *t* de Student ayant permis de calculer l'intervalle de confiance.

\* Différence significative au seuil de 5%

*Source* : Données EDSBI de 1996

### 3.1.1.2 Les échantillons d'analyse

Les échantillons d'analyse se limitent aux femmes dont la première union est en cours au moment de l'enquête, c'est-à-dire les premières unions survivantes. Ce sont des femmes nullipares lors de leur entrée en union, fécondes (i.e. au moins un enfant) après cinq ans<sup>15</sup>

<sup>15</sup> Plusieurs auteurs (Ilinigoumougabo, 1989; Rodriguez et al., 1984; Page et al., 1982) recommandent en effet de limiter l'intervalle inter-général à une durée maximale de 60 mois. En conséquence, une première naissance qui se fait encore attendre au-delà de 60 mois est le signe soit d'une infécondité du couple, soit d'une simple amitié.

d'union et n'ayant pas eu de naissances multiples. Suite à l'examen de la fréquence des femmes selon la forme de l'union, les échantillons d'analyse, constitués par nos soins, ont reposé sur deux variables supplémentaires de tri que sont l'âge au moment de l'enquête et la durée de l'union. Les femmes étudiées sont ainsi âgées de moins de 35 ans et ont une durée d'union maximale de treize ans révolus. En effet, l'union non formelle présente des pourcentages (de femmes) non significatifs après respectivement 35 ans d'âge et 14 ans d'union. La structure des échantillons est fournie par le tableau 3.3 ci-après.

**Tableau 3.3** : Structure par enquête de l'échantillon d'analyse et taux de données corrigées

<b>PÉRIODE D'ÉTUDE</b>	<b>UNION LÉGALE</b>	<b>UNION NON FORMELLE</b>	<b>ENSEMBLE</b>
<b>Échantillon de l'EFB (1982)</b>	<b>1400 (91,4)</b>	<b>132 (8,6)</b>	<b>1532 (100)</b>
<b><u>Pourcentage de données corrigées</u></b>			
Date d'entrée première union (mois seult)	4,2	11,4	4,8
Nombre total d'enfants nés vivants	0,6	0,0	0,5
<b>Échantillon de l'EDSBI (1996)</b>	<b>1587 (88,7)</b>	<b>202 (11,3)</b>	<b>1789 (100)</b>
<b><u>Pourcentage de données corrigées</u></b>			
Date d'entrée première union (mois seult)	4,3	6,8	4,6
Nombre total d'enfants nés vivants	-	-	-
<b>ENSEMBLE</b>	<b>2987(91,7)</b>	<b>334 (8,3)</b>	<b>3321 (100)</b>

*Notes: Format de déclaration non enregistré dans la base des données de l'EDSBI de 1996*

*Source : EFB (1982) et EDSBI (1996)*

Mais pourquoi, d'une part, limiter l'étude aux premières unions survivantes et, d'autre part, retenir les autres variables de tri pour la constitution de ces échantillons? Fondamentalement, il y a deux raisons : l'homogénéité et la nature des données disponibles.

Dans le premier cas, le tour d'horizon des systèmes matrimoniaux effectué au premier chapitre montre bien que les deuxièmes unions et les suivantes donnaient traditionnellement lieu, plus souvent que les premières, à une union non formelle. L'union non formelle, comme deuxième expérience matrimoniale ou plus ne datent donc pas d'aujourd'hui. Elle a toujours fait partie de la vie des hommes et des femmes pour aménager la rigidité des normes matrimoniales (Locoh et Thiriat, 1995) qui ne prévoient généralement pas le déroulement des formalités légales de mariage plus d'une fois dans la vie d'une même femme (Bohannan, 1968).

Par ailleurs, la fécondité pré-nuptiale, non seulement affecte la forme d'entrée en union en diminuant la probabilité de former une première union légale au profit de l'union non formelle (cf. Calvès et Meekers, 1997 au Cameroun), mais elle pose un problème quant à l'homogénéité de l'événement-origine pour l'analyse de la fécondité conjugale des femmes. En outre, avoir des enfants avant la formation de l'union ou avoir eu des naissances multiples au sein de l'union sont des caractéristiques susceptibles d'affecter les comportements reproducteurs, notamment en matière d'intensité et de calendrier des naissances conjugales.

Notre choix de ces critères de sélection des échantillons d'analyse répond donc à un souci d'homogénéité qui nécessite non seulement que l'on sépare les premières unions de celles de rangs supérieurs, mais aussi que l'on tienne compte de la comparabilité des femmes du point de vue des caractéristiques associées à l'exposition au risque des naissances conjugales. Une telle approche réduit la complexité de l'analyse, car les facteurs explicatifs des comportements reproducteurs dans les premières unions sont probablement très différents de ceux qui gouvernent la manifestation du phénomène dans

les unions de rang deux ou plus. En particulier, les histoires matrimoniales et génésiques très déterminantes des attitudes et des performances en matière de fécondité conjugale sont à l'évidence absentes dans les premières unions survivantes retenues.

La deuxième raison, tout aussi importante, tient à la nature des données disponibles dans les fichiers de l'EFB et de l'EDSBI. Dans l'Enquête Démographique et de Santé on connaît la forme de l'union de la femme au moment de l'enquête, la descendance atteinte à cette date ainsi que la date du début de la première union. Mais on n'a pas une vision de son histoire matrimoniale telle qu'on puisse connaître les formes successives de ses unions à chaque instant de sa vie. Quant à l'EFB qui s'est intéressée à l'histoire matrimoniale détaillée des femmes, les dates de fin des unions antérieures ne sont malheureusement pas enregistrées dans le fichier des données. On ne peut ainsi obtenir sans ambiguïté que la période de séjour conjugal des premières unions en cours au moment de l'enquête de même que les naissances survenues pendant ce séjour, d'où la contrainte de centrer les analyses sur les premières unions survivantes.

Ces critères ont conduit à l'obtention des échantillons d'analyse qui présentent un avantage important: la fiabilité des informations qu'ils fournissent. Le tableau 3.3 montre, en effet, que l'année d'entrée en première union est à 100% bien déclarée aux deux enquêtes et que de faibles pourcentages de femmes seulement n'ont pu déclarer exactement le mois du début de l'union (voir les valeurs des taux de correction au tableau 3.3). Plus intéressante encore est l'information à propos du nombre total d'enfants nés vivants exactement déclaré à 100% par les femmes en union non formelle et à plus de 99% par les femmes en union légale. Notamment, les déclarations corrigées ne concernent que 0,6% des femmes en union légale, soit seulement 0,5% de l'ensemble de



l'échantillon de 1982. Toutefois, les contraintes qui ont conduit à l'obtention de ces échantillons offrent des limites à la portée des résultats qu'il conviendrait de souligner.

### **3.1.1.3 Limites méthodologiques d'échantillonnage**

Quelques limites perceptibles pourraient affecter la portée des résultats découlant des analyses des échantillons ci-dessus décrits. Nous les évoquons très rapidement.

Premièrement, la dot reste, de nos jours au Bénin, le seul élément permettant de différencier les unions coutumières des unions non formelles. Mais la classification des femmes selon la forme de l'union dans cette étude repose sur leur simple déclaration au moment de l'enquête, dans un contexte où toute femme cherche à faire valoir la légalité de sa relation conjugale. Il est, par exemple, probable que certains couples non mariés, établis depuis longtemps et ayant éventuellement des enfants, se déclarent mariés au moment des enquêtes. Ces cas pourraient se produire parmi les femmes qui se sont déclarées en union coutumière. Toutefois, les déclarations reflètent, dans ce cas, la perception de la relation conjugale par les femmes, un facteur très déterminant du comportement individuel. À la limite donc, cette méthode de collecte a l'avantage de saisir des unions dont la forme est perçue comme telle par les déclarantes.

Par ailleurs, la synthèse du premier chapitre à propos des formes d'union a montré que les unions non formelles sont de diverses formes (concubinage, libre, ou de fait, avec ou sans cohabitation). La méthode d'identification de la forme d'union utilisée ici ne permet pas de distinguer les unions non formelles suivant ces différents aspects. En outre, il n'existe pas de questions permettant de saisir les intentions de la femme en union non formelle sur le mariage, car comme évoqué aux chapitres précédents, l'union non formelle peut être

une situation d'attente ou une étape précédant le mariage, un substitut du mariage, un mariage à l'essai, etc. Ces différents aspects n'ont pas le même effet sur les comportements de fécondité. Dans le même sens, il n'est pas possible de saisir chez les femmes en union légale si leur mariage a été précédé ou non d'une période d'union non formelle. Ce sont là quelques limites éventuelles susceptibles d'affecter la portée des résultats de l'étude. Mais nous pensons, le cas échéant, que leur impact ne peut affecter significativement les résultats dans la mesure où cette étude ne vise pas un tel raffinement. Nous savons simplement que des changements sont en cours en matière de nuptialité et de fécondité dans le pays. Et, puisque l'évolution des formes d'union dans toute société répond à une certaine évolution de la structure du marché matrimonial pour influencer les changements en matière de fécondité globale, notre but ici est de montrer que les premières unions non formelles, dans leur ensemble, contribuent à la tendance récente de la fécondité. Conscient, toutefois, de ces limites éventuelles, nous avons réalisé une enquête qualitative en trois volets dans le cadre de cette étude pour mieux apprécier la validité des résultats des analyses quantitatives. Nous présentons ces enquêtes qualitatives ci-après.

### **3.1.2 L'enquête qualitative complémentaire**

Cette enquête est basée exclusivement sur des entrevues individuelles semi-dirigées. Elle comprend trois volets. Le premier, le volet-femme, a consisté en 24 entretiens avec des femmes en union non formelle sélectionnées dans tous les grands groupes socioculturels et régions du pays. Son objectif est de saisir les raisons ayant motivé la forme de l'union, de recueillir les informations sur les opinions, les attitudes et les comportements en matière de fécondité et de planification familiale. Le deuxième, le volet-mère, a connu 5

entretiens avec les mères de jeunes filles en union non formelle. Ce volet vise à comprendre l'attitude et le comportement des mères à l'égard de la forme d'union de leur fille et à apprécier leur opinion sur cette évolution des comportements reproducteurs. Enfin, le troisième volet (ou le volet-informateur) s'est déroulé avec 10 informateurs privilégiés susceptibles de nous éclairer sur l'évolution des comportements matrimoniaux et de fécondité grâce à leur rôle et place dans la structure socio-politique de leur localité, à leur expérience et à leur réflexion critique de la situation. Ces informateurs-clés sont, selon les milieux, des historiens ou sociologues s'intéressant au domaine de l'étude, des administrateurs civils ou fonctionnaires à la retraite impliqués dans les structures d'organisation sociale, culturelle et/ou politique de leur localité et des chefs religieux ou spirituels.

Dans ces trois volets, les échantillons découlent d'un choix strictement raisonné lié aux objectifs de chacun d'eux. Notre stratégie au cours du volet-femme a été de solliciter nos enquêtées à faire allusion à des cas (au plus 10) d'union non formelle connus dans leur entourage. Ainsi, 107 cas d'union non formelle ont été rapportés lors des entretiens, permettant ainsi de recueillir certaines informations (telle que la cause de la forme d'union) sur 131 cas (c'est-à-dire 107 auxquels s'ajoutent les 24 cas interrogés directement). Toutes les entrevues ont été entièrement enregistrées sur des cassettes audio. Ces enregistrements ont été ultérieurement écoutés, transcrits et analysés. Les résultats saillants sont mis à contribution dans cette étude afin d'apprécier leur concordance ou divergence avec les résultats des modèles statistiques et de valider la portée des analyses. Mais qu'en est-il de la qualité des données de cette enquête?

## **Fiabilité des données collectées**

La validité des données collectées découle de plusieurs conditions: l'adéquation des guides d'entrevue, la concordance des informations recueillies aux différents volets et la qualité des enquêteurs (interprétation adéquate des questions et des traductions). Tous ces aspects ont été pris en compte dans cette étude. D'abord, la pré-enquête a permis d'améliorer les questions et de les adapter dans chaque milieu. En outre, la plupart des entrevues ont été réalisées en français par nous-même; les quelques entrevues réalisées en langue nationale l'ont été, en notre présence, par des enquêteurs de haut niveau universitaire (maîtrise en sociologie) qui, non seulement avaient l'habitude de ces opérations, mais surtout ont participé très activement à la finalisation des guides.

Par ailleurs, le fait que l'enquête soit réalisée dans le cadre d'une mission de l'ONG CIAF/Bénin<sup>16</sup> a été d'un atout majeur à la fiabilité des résultats. Les femmes étaient très disponibles et au-delà de nos attentes, elles fournissaient d'amples informations dans l'optique que cela nous aide à mieux réussir les actions de l'ONG qui œuvre pour leur promotion et leur bien-être.

La concordance des résultats des différents volets est, enfin, une autre preuve de la fiabilité des résultats de l'étude. Ceux-ci ont permis de mieux saisir les évolutions récentes en matière de sexualité, de nuptialité et de procréation au Bénin. La description suffisamment détaillée des différentes étapes de cette enquête qualitative compose l'annexe II de ce document.

---

<sup>16</sup> Comité Inter-Africain (Cellule du Bénin) de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes au bien-être des filles et des femmes, notamment les mutilations génitales féminines.

## **3.2 - CADRE CONCEPTUEL DE L'ÉTUDE**

Les différentes sources de données de cette étude ainsi que les caractéristiques des échantillons étant clairement présentées, nous abordons maintenant le cadre théorique du travail. Notamment, nous exposons ci-après le fondement théorique, les variables explicatives et les hypothèses spécifiques à tester.

### **3.2.1 Fondement théorique**

Notre hypothèse fondamentale dans cette étude est que, quelle que soit la forme de l'union, la fécondité des femmes doit être vue comme une fonction de leur comportement au sujet des variables intermédiaires de Bongaarts (1978). Nous estimons notamment que dans un contexte de faible taux d'infécondité comme c'est le cas au Bénin (Dackam et al., 1990), il existe deux mécanismes gouvernant la relation entre la forme de l'union et la fécondité du couple.

Le premier est un mécanisme qui opère particulièrement dans les populations à fécondité naturelle (Léridon, 1991) et que l'on peut retrouver aussi dans les sociétés béninoises où le contrôle des naissances demeure imparfait. Ce mécanisme lie l'âge d'entrée en union à la descendance finale à travers son incidence sur la durée d'exposition au risque des naissances conjugales. Le second est un mécanisme volontaire qui n'opère que dans des situations où, non seulement les femmes souhaitent une taille idéale de leur descendance ou un échelonnement de leurs naissances, mais où elles sont disposées et peuvent prendre des mesures concrètes pour réaliser cet idéal en matière de fécondité.

Si l'on se réfère au contexte socioculturel béninois de la procréation décrit au premier chapitre, ces deux mécanismes dépendent de l'évolution du statut socioéconomique de la

femme au sein de l'union, notamment son rôle et sa place dans les rapports conjugaux. Nous pensons précisément que, dans l'explication de la fécondité conjugale, ce qui est important et susceptible de modifier le comportement des femmes selon la forme de l'union, c'est la nature divergente de la relation homme/femme à l'intérieur de chacun des deux types d'union. Nous faisons notamment allusion au dialogue entre conjoints en matière de procréation et à l'évolution des rôles traditionnels de la femme (contribution formelle aux dépenses et aux décisions du ménage). Cela suppose un affaiblissement des réseaux de relations externes de chacun des deux conjoints avant la formation et au sein de l'union au profit d'une relation intra-conjugale fortement intime.

C'est pourquoi, dans cette étude, nous mettons l'accent sur le statut socioéconomique de la femme au sein du couple comme facteur de changement social le plus susceptible d'expliquer les différences de fécondité. En effet, les stratégies traditionnelles de reproduction étant culturellement liées plus fermement à l'identité des femmes qu'à celle des hommes (Pilon, 1994), le comportement reproducteur du couple doit être compris en termes de position sociale de la femme dans le foyer conjugal, et pas seulement en termes d'impact général des changements économique et socioculturel exclusivement privilégiés dans les théories et les travaux examinés au chapitre précédent.

Certes, les changements de contextes socioculturels et économiques béninois participent à l'évolution des modèles familiaux. Mais ces facteurs, à notre avis, ne pourront véritablement conduire au changement des comportements reproducteurs au sein du couple que s'ils conduisent au changement du statut socioéconomique traditionnel des femmes au sein de leur ménage, plutôt qu'à une simple élévation de leurs caractéristiques individuelles. Ceci nous semble particulièrement important, car malgré l'évolution

évidente des comportements de nuptialité au Bénin, la norme de fécondité élevée reste ancrée dans les mentalités, notamment dans les milieux ruraux (Amadou, 1997). Nous espérons donc qu'un niveau élevé du statut socioéconomique de la femme dans l'union soit négativement associé à sa descendance conjugale, les femmes de statut socioéconomique plus élevé (i.e. différent de celui traditionnel) étant plus susceptible d'apprécier le coût individuel de s'engager ou non dans un comportement particulier en matière de fécondité.

Cette conception suppose donc que les facteurs socioéconomiques, démographiques et culturels sont potentiellement importants, car ce sont eux qui influencent le statut socioéconomique et la fécondité conjugale de la femme. Les plus immédiats et les plus fortement déterminants concernent les caractéristiques individuelles de la femme, celles de son conjoint et celles de son ménage. Mais au-delà de ces facteurs immédiats, le statut socioéconomique est déterminé par le contexte environnemental du ménage.

À cet effet, et rejoignant les différentes approches théoriques examinées au chapitre précédent, Billy et Moore (1992) estiment que les facteurs contextuels peuvent influencer le comportement reproducteur à travers deux mécanismes fondamentaux : 1) en créant des opportunités économiques qui affectent les attitudes en matière de reproduction ; 2) en favorisant une évolution des normes socioculturelles qui permet aux individus d'établir la frontière entre les comportements permis ou valorisés et les comportements désirés. Au Bénin, nous pensons que les effets contextuels sur le statut socioéconomique de la femme et sur son comportement reproducteur pourraient se manifester de quatre façons.

La première consiste en des opportunités (possibilités d'emploi moderne féminin) et en des contraintes économiques (chômage, stabilité d'emploi ou sous-emploi des hommes, faibles salaires) et leurs corollaires sur les comportements de nuptialité et de fécondité. Les taux élevés d'emploi féminin qui rivalisent avec la maternité en est un exemple évoqué dans les approches théoriques (Grossbard-Schechtman et Granger, 1998). La deuxième possibilité d'influence contextuelle, découlant de la première, concerne le développement sanitaire et la disponibilité des informations ou des services de planification familiale dans la communauté. Une caractéristique contextuelle importante à cet effet concerne les améliorations dans la survie des enfants. Ce facteur détermine non seulement le nombre d'enfants nés vivants (Kuate Defo, 1988c) et vivants (Palloni et Rafalimanana, 1999), mais aussi les croyances et les préférences en matière du nombre total d'enfants désirés (Akinrinola, 1995) et de contraception (Mason et al., 1991 ; Hermalin, 1986).

La troisième composante contextuelle est d'ordre démographique. Les taux de divorce et séparation, le sex ratio sur le marché matrimonial, etc. sont des facteurs qui, notamment, affectent les attitudes et comportements reproducteurs. Enfin, l'influence communautaire dépend de la prévalence des normes sociales et religieuses. Les valeurs attachées par la communauté à l'union non formelle (vs mariage), le degré de tolérance de la fécondité en son sein, l'attachement de la femme ou du couple à de telles normes ou valeurs socio-religieuses pourraient avoir un impact important sur les attitudes et les comportements en matière de fécondité. Le niveau de désorganisation sociale en matière de nuptialité et de fécondité dans la société est ainsi mis en cause. Il constitue un des facteurs d'aliénation



ou d'acculturation des individus qui réduisent leur attachement aux idéaux traditionnels en matière de procréation.

Ces facteurs contextuels affectent probablement les caractéristiques individuelles de chacun des conjoints et de leur ménage et, en conséquence, le statut socio-économique de la femme et sa fécondité conjugale. Certains des facteurs communautaires peuvent agir à travers l'un seulement des deux mécanismes de Billy et Moore (1992), tandis que d'autres peuvent opérer via les deux mécanismes simultanément selon divers processus. C'est dire que l'explication des facteurs associés aux comportements de fécondité conjugale est très complexe. En outre, sa modélisation adéquate se heurte à des difficultés découlant de la nature des données dont on dispose. Ces difficultés justifient le choix des niveaux d'analyse et des variables explicatives que nous introduisons dans les modèles et qui sont présentés ci-après.

### **3.2.2 Hypothèses spécifiques et variables opérationnelles**

Nous comptons tester trois hypothèses dans cette étude. La première est relative à l'effet de la forme d'union sur la fécondité conjugale, tandis que les deux autres se rapportent aux mécanismes de cet effet.

**H1 :** *Toutes choses égales par ailleurs, l'union non formelle est moins féconde que l'union légale.*

Nous estimons en effet que, dans la mesure où la formation des unions non formelles est moins influencée par les parents ou les groupes de parenté, elles sont censées créer une véritable contre-culture qui remet en cause les bases mêmes de la tradition sociale telle qu'elle se manifeste dans les rapports homme/femme au sein du ménage conjugal.

Notamment, elles pourraient être moins assujetties aux pressions extérieures par les relations entre conjoints plus fortes et plus intimes que celles qu'entretient chacun des partenaires avec les autres (i.e. parents, amis, collègues et voisins). Ainsi, pour rejoindre les arguments familiaux de Caldwell (1982), nous espérons que l'union non formelle soit associée à un statut socio-économique de la femme plus élevé que celui que confère l'union légale. En conséquence, le niveau de fécondité conjugale de l'union non formelle serait plus faible, car les femmes dans cette forme d'union seraient plus susceptibles de développer des stratégies différentes de celles de la collectivité.

Cette variable "forme d'union" constitue la variable explicative principale de cette étude. Elle est dichotomique, prenant la valeur 1 lorsque la femme est en union non formelle (catégorie d'intérêt) et 0 lorsque la femme est en union légale (catégorie de référence). L'effet de la forme d'union, selon le cadre théorique ci-dessus décrit, s'effectue via divers facteurs qui fondent les deux autres hypothèses de cette étude.

**H2** - *La différence de fécondité conjugale découle de la différence des durées effectives d'exposition au risque de conception au sein de l'union.*

Selon les données disponibles, trois variables explicatives permettraient de contrôler l'impact brut de la forme d'union sur la fécondité conjugale à travers cette hypothèse. Il s'agit de la durée de l'union ou de l'âge d'entrée en union et de la pratique contraceptive efficace au sein de l'union. La durée de l'union est un facteur explicatif important puisqu'elle est strictement associée à la descendance atteinte (Tabutin, 2000; Schoumaker et Tabutin, 1999). Elle est obtenue par le nombre total d'années révolues passées dans l'union, mesurée par la différence entre l'âge révolu de la femme au moment de l'enquête et son âge révolu à l'entrée en union. La durée de l'union et l'âge d'entrée en union sont

donc liées. Elles seront modélisées différemment puisqu'elles sont toutes deux pertinentes. En effet, l'âge d'entrée en union est une dimension importante du statut socioéconomique de la femme, tandis que l'effet de la durée de l'union permet indirectement d'apprécier les évolutions en matière de contrôle des naissances.

La pratique contraceptive efficace permet de contrôler pour la durée d'exposition effective au risque de fécondité conjugale, la durée de l'union correspondant à une durée potentielle d'exposition. Mais cette variable n'est pas prise en compte dans les analyses pour deux raisons fondamentales. Tout d'abord, les questions permettant d'appréhender l'usage de la contraception par la femme sont libellées de la manière suivante: Avez-vous déjà utilisé une méthode de contraception ? En utilisez-vous actuellement une? Laquelle ? Les informations recueillies à partir de telles questions ne permettent pas de situer le moment de l'usage de la contraception par rapport à la période de séjour conjugal. Certaines des rares femmes concernées peuvent l'avoir utilisée avant l'entrée en union, d'autres au cours de l'union. L'effet de cette variable dans notre modèle sera donc difficile à interpréter. En second lieu, comme toute variable relevant de la décision individuelle, l'usage de la contraception est une variable susceptible d'introduire des problèmes d'endogénéité dans le modèle d'analyse, la parité atteinte pouvant également déterminer le recours à la contraception dans l'union.

**H3** - *L'effet de la forme d'union sur la fécondité est médiatisé par le statut socio-économique de la femme, un statut socio-économique élevé étant négativement associé au niveau de fécondité conjugale.*

Le statut de la femme dans cette étude est un concept multidimensionnel prenant en compte le statut d'occupation de la femme (travail dans une entreprise familiale ou extra-

familiale), le degré de ségrégation des rôles conjugaux, le recours ou non aux structures traditionnelles de solidarité (enfants confiés, aides diverses), le niveau de mortalité des enfants et le degré de dialogue entre conjoints en matière de procréation. Mais la plupart de ces dimensions du statut de la femme ne peuvent pas être opérationnalisées dans nos modèles d'analyse, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles, soit parce que leur mesure est inadéquate (mesure instantanée).

Toutefois, nous estimons que les caractéristiques individuelles socio-économiques et démographiques des conjoints influencent non seulement la forme de l'union, mais aussi le statut socio-économique de la femme et sa fécondité dans l'union. Ces caractéristiques individuelles déterminent l'adoption commune ou individuelle de tel ou tel comportement reproducteur. Par rapport aux données disponibles, nous retenons pour les femmes trois caractéristiques : la scolarisation, la cohorte de naissance et le milieu de résidence dans l'enfance. Pour le conjoint, nous ne considérons que sa scolarisation.

### ***La scolarisation de la femme***

La scolarisation est un proxy important du statut socioéconomique de la femme. Strictement associée au degré d'émancipation culturelle de la femme et de son indépendance économique, l'instruction féminine constitue dans les sociétés en développement comme celles du Bénin un facteur important des comportements de nuptialité et de fécondité ainsi qu'en témoignent nombre d'études empiriques (Thiriat, 1999; Schoumaker, 1998; Martin Castro, 1997; Locoh, 1996). À cet effet, les femmes scolarisées sont supposées être des "pionnières" (Locoh, 1989) du changement social, car l'instruction est censée les rendre plus aptes, d'une part, à percevoir les risques et, d'autre

part, à susciter et à faire établir la communication au sein du foyer conjugal pour un choix adéquat face à une série d'options possibles.

Par ailleurs, les femmes scolarisées sont susceptibles d'exercer dans des entreprises économiques extra-familiales (Ngondo a Pitshandenge, 1992; Copet-Rougier, 1987). Plusieurs études ont montré, dans ce sens, l'existence d'un lien entre l'augmentation des taux d'activité féminine et l'accroissement des niveaux d'éducation des femmes (à propos de ces travaux, voir Grossbard-Schechtman et Granger, 1998). L'éducation peut donc influencer l'activité féminine, permettant aux femmes concernées de gagner leur indépendance (Cain, 1982) et d'avoir un statut socioéconomique différent de celui traditionnel. En effet, elles pourraient ne pas se référer nécessairement aux normes traditionnelles socialement instituées et auront tendance à opter pour une fécondité moins élevée. Ces femmes scolarisées étant, toutes choses égales par ailleurs, plus susceptibles que les autres de former une union non formelle, on espère que l'union non formelle soit moins féconde que celles légales. La scolarisation de la femme est une variable dichotomique, qui vaut 1 pour la scolarisée et 0 pour la femme non scolarisée.

### ***La cohorte de naissance (ou génération) de la femme***

L'usage de la parité atteinte déclarée dans une étude portant sur les femmes en pleine vie génésique, comme c'est le cas ici, est sujet à un problème important, celui de la variation non seulement de la durée d'union des femmes et donc du temps d'exposition au risque des naissances conjugales, mais aussi de la diversité des générations étudiées. L'introduction de l'âge des femmes (ou cohorte de naissances) avec la durée de l'union dans le modèle d'analyse permet de résoudre ce problème. Par ailleurs, plus les cohortes de naissances sont récentes, plus nombreuses sont les femmes scolarisées en leur sein, et

moins elles sont rigoureusement attachées aux considérations sociales collectives. La cohorte de naissance est donc un mécanisme de changement social plus général qui se produit au fur et à mesure que de nouvelles générations voient leur monde autrement que ne le voient leurs aînés (Wilhem, 1998). Nous distinguons dans l'analyse trois groupes de cohortes : 15-19 ans, 20-24 ans et 25-34 ans. Nous espérons que les générations récentes soient plus enclines à former des unions non formelles et qu'elles aient une fécondité conjugale moins élevée que les plus anciennes. Cette hypothèse se justifie selon Grossbard-Schechtman et Granger (1998) par une augmentation des taux d'activité féminine avec l'émergence de nouvelles cohortes de naissances.

***Milieu de socialisation : résidence dans l'enfance***

L'encadrement en termes de répertoires socioculturels des hypothèses sur la fécondité conjugale de la femme est nécessaire dans le but d'identifier la pleine portée des variables socio-économiques et démographiques. Les comportements matrimoniaux et de fécondité sont en effet susceptibles d'être influencés par les valeurs culturelles socialement vécues. L'effet de la variable "milieu de résidence dans l'enfance" pourrait, dans ce cadre, indiquer les connections de l'individu avec le milieu de socialisation et éclairer les héritages culturels qui affectent les comportements individuels. Cette variable est également dichotomique de valeur 1 pour le milieu non rural et de valeur 0 si non.

Notons, cependant, que la "socialisation" de la femme est en principe appropriée comme variable multidimensionnelle prenant en compte, outre le milieu de résidence dans l'enfance, la religion et l'ethnie. En effet, bien que nous ne connaissions pas de religion basée sur une doctrine favorable aux unions non formelles ou à une réduction des naissances conjugales, la pratique religieuse est un facteur pertinent parce que les

institutions religieuses pourraient différer dans leurs rigueurs, notamment dans leurs sanctions contre les comportements reproducteurs irréguliers. Mais cette variable n'est pas utilisable dans cette étude pour la simple raison qu'au Bénin, les religions prennent de nos jours des formes diverses dûes à la création de plusieurs sectes et ordres spirituels qui ont suscité de nombreuses reconversions dans toutes les régions du pays (CEFOP, 1994). Ces nouvelles "religions" ne figurent malheureusement pas parmi les catégories classiques retenues dans les enquêtes, rendant inexploitable cette variable.

Quant à l'ethnie, le Bénin, comme décrit au premier chapitre de ce document, est constitué d'une soixantaine de groupes socioculturels qui sont des entités homogènes du point de vue linguistique et culturel (Guingnido Gaye, 1992). À l'EFB de 1982, la variable "ethnie" offre soixante possibilités (ou modalités) correspondant respectivement à chacun de ces groupes socioculturels. Malheureusement, le libellé des modalités ne figure pas dans le dictionnaire des variables afin de permettre un regroupement opérationnel qui faciliterait l'usage de cette information. Cette variable est donc inexploitable également. Il conviendrait de noter que l'omission de cette variable ne joue pas, non plus, significativement sur les résultats de l'étude, dans la mesure où nous ne connaissons pas d'ethnie au Bénin qui ne valorise pas la fécondité élevée et la légalisation des unions. Nous pensons plutôt que la résidence en milieu rural dans l'enfance (i.e. traditionnel) captera l'essentiel des effets de socialisation sur le comportement de fécondité.

### ***Scolarisation du conjoint***

L'explication de la fécondité conjugale serait insuffisante si l'on ignorait les caractéristiques du conjoint. En effet, les sociétés ont beau être transformées par la

modernisation, certaines normes continuent de survivre dans les mentalités et dans les comportements. Par exemple, le statut socioéconomique de la femme et les décisions du couple en matière de fécondité demeurent, pour une large part, déterminés par les conjoints (Amadou, 1995 et 1997). Au Ghana, Ezeh (1993) parvient à une conclusion analogue, notant que les comportements de la femme en matière de fécondité sont largement influencés par les caractéristiques du conjoint et que l'homme est le principal acteur dans la prise de décision au sein du ménage. Compte tenu des données disponibles, seule la scolarisation du conjoint est prise en compte, une variable dichotomique indiquant si le conjoint a été scolarisé ou non. Le tableau 3.4 présente toutes les variables des analyses, leur nom dans le fichier des données et leurs indicateurs.

**Tableau 3.4 : Variables de l'étude et indicateurs**

VARIABLES EXPLICATIVES	NOM	INDICATEURS	VARIABLE DÉPENDANTE	
			Forme union	Fécondité
Forme de l'union	FORMU1	* Légale ® * Non formelle	-	X
Durée de l'union	DURAN1	* Nombre années révolues	-	X
Âge d'entrée en union	APU	* âge entrée union	X	-
Éducation de la femme	EDUCFEM	* Non scolarisée ® * Scolarisée	X	X
Cohorte de naissance	COHORTE	* 25 ans + ® * 15-19 ans * 20-24 ans	X	X
Résidence de la femme dans l'enfance	RURALITE	Rural (R) Non rural	X	X
Éducation du conjoint		* Non scolarisé ® * Scolarisé	X	X

*X : variables prises en compte dans l'analyse; ( R ) : catégorie de référence*

### 3.3 VARIABLES DÉPENDANTES ET METHODES D'ANALYSE

Pour la vérification empirique des hypothèses ci-dessus avancées, nous procédons à deux analyses multivariées. La première est une analyse des facteurs de formation de l'union



non formelle. La nécessité de cette analyse découle de l'hypothèse que, quelle que soit la forme de l'union, le statut socio-économique de la femme et sa fécondité conjugale dépendent des facteurs de formation de l'union. La deuxième analyse examine la relation entre la forme de l'union et la fécondité conjugale ainsi que les mécanismes qui la gouvernent. Nous présentons brièvement ici les variables dépendantes dans chaque analyse ainsi que la méthode multivariée qui en découle. Nous décrivons en outre notre procédure d'analyse du changement de la structure des effets des variables explicatives entre les deux enquêtes.

### **3.3.1 Déterminants de l'union non formelle**

Notre objectif dans cette analyse est d'appréhender les facteurs associés à la formation de l'union non formelle plutôt qu'à l'union légale. Notre variable dépendante est donc dichotomique, prenant la valeur 1 lorsque la femme est dans une union non formelle et la valeur 0 si elle est dans une union légale. Nous utilisons en conséquence la régression logistique de la variable dépendante "en union non formelle ou non" sur les variables explicatives. Dans cette analyse, si nous désignons par  $\Pi$  la probabilité de former une union non formelle (vs légale), la variable dépendante de l'étude est  $\text{Log}(\Pi / 1 - \Pi)$  et le modèle d'analyse s'écrit :

$$\text{Log}(\Pi / 1 - \Pi) = \beta_0 + \sum \beta_k X_k$$

- \*  $(\Pi / 1 - \Pi)$  est l'odds ou la propension à former une union non formelle.
- \*  $\text{Log}(\Pi / 1 - \Pi)$  est le logarithme de l'odds de former une union non formelle.
- \* Les  $\beta_k$  sont les coefficients de régression. Ils mesurent l'effet de chaque variable explicative sur le logarithme de l'odds (ou propension) d'être dans une union non

formelle. Ainsi, plutôt que la variable dépendante elle-même comme c'est le cas dans la régression linéaire, c'est la transformée logarithmique de la côte (ou propension) de celle-ci qui est linéaire. Nous aborderons la procédure d'interprétation de ces coefficients dans le chapitre d'analyse proprement dit.

### **3.3.2 Forme de l'union et fécondité conjugale**

L'indicateur de la fécondité dépend essentiellement de deux éléments: l'objectif de l'étude et la nature des informations disponibles. Dans ce travail, nous nous intéressons aux déterminants des niveaux de fécondité conjugale. La parité atteinte (ou nombre total d'enfants nés vivants) déclarée par chaque femme est l'indicateur approprié à cet effet. Il est plus souvent utilisé dans les études explicatives de la fécondité individuelle (Schoumaker et Tabutin, 1999). Il a l'avantage non seulement de neutraliser les problèmes de datation des naissances (Tabutin, 2000), mais surtout de résumer toute la vie génésique de la femme en termes de comportements reproducteurs divers (espacement des naissances, allongement ou raccourcissement de la période reproductive dans l'union). Toutefois, cet indicateur n'élimine pas, s'il existe, le problème des omissions de naissances. Ce problème surviendrait généralement au sein des vieilles générations (Tabutin, 1984 et 2000; Mbugua et Pebley, 1989) et concernerait notamment les premières naissances d'une descendance très nombreuse (Hobcraft, 1985). Ce problème ne se pose pas dans cette étude, puisque l'évaluation montre que les corrections apportées aux très rares cas de données manquantes (0,5 % seulement en 1982) sont de qualité. Notre variable dépendante, le nombre total d'enfants nés vivants de chaque femme, est une variable continue. L'analyse de régression linéaire multiple est, en

conséquence, requise. Nous décrivons les étapes de modélisation lors des analyses proprement dites.

### 3.3.3 Analyse des changements entre les deux périodes

Pour étudier les changements des effets des facteurs entre les deux périodes d'étude ainsi que leur signification statistique, nous utilisons la méthode de Kuate Defo (2000) dans son étude des déterminants de la nuptialité des adolescentes au Cameroun. Cette méthode consiste à calculer la différence entre les coefficients de régression de chaque variable au cours de la période séparant les deux enquêtes. Précisément, pour une variable explicative X de coefficients  $\beta_1$  et  $\beta_2$  respectivement en 1982 et en 1996 et d'écart-types respectifs  $ET(\beta_1)$  et  $ET(\beta_2)$ , la quantité  $(\beta_2 - \beta_1)$  représente la variation de l'effet de X entre 1982 et 1996. Une valeur négative de cette quantité indique que l'effet de cette variable explicative a baissé au cours de la période écoulée entre les deux enquêtes. Une valeur plutôt nulle, montre que l'effet de la variable n'a pas varié entre les deux enquêtes, puis, une valeur positive est le signe d'un changement à la hausse de l'impact du facteur considéré.

Par ailleurs, la quantité  $[(ET(\beta_2)^2 + ET(\beta_1)^2)^{0,5}]$  est l'écart-type du coefficient de changement  $(\beta_2 - \beta_1)$ . La signification statistique de la variation  $(\beta_2 - \beta_1)$  de l'effet de X entre 1982 et 1996 est appréciée à l'aide de la statistique t de Student donnée par la relation :

$$t = (\beta_2 - \beta_1) / [(ET(\beta_2)^2 + ET(\beta_1)^2)^{0,5}]$$

Une valeur de t comprise entre 1,645 et 1,95 indique un changement significatif à 10%; une valeur de t comprise entre 1,96 et 2,57 correspond à un changement significatif à 5%.

Une valeur de t supérieure ou égale à 2,58 et inférieure à 3,29 suppose que le changement

est significatif au seuil de 1%. Enfin, si  $t$  est supérieur à 3,28 alors le changement est significatif à 0,01%.

## **CONCLUSION**

Par rapport aux réalités contextuelles de l'étude et au bilan critique des connaissances effectué aux chapitres précédents, nous nous sommes consacré ici aux différents aspects méthodologiques de cette recherche. Essentiellement, l'étude utilise les données de l'Enquête sur la Fécondité au Bénin (EFB) de 1982 et de l'Enquête Démographique et de Santé du Bénin (EDSBI) de 1996. Les analyses concernent les femmes âgées de 15-34 ans révolus dont la première union en cours aux moments des interviews n'a duré plus de treize ans révolus; elles n'ont eu ni de naissances pré-nuptiales, ni de naissances multiples dans l'union. En outre, toute union de plus de quatre ans révolus est féconde. L'accent est mis sur le statut socio-économique de la femme comme susceptible d'expliquer la différence de fécondité conjugale selon la forme de l'union. Ce statut dépend des facteurs agissant à divers niveaux (femme, conjoint, ménage et contexte).

Mais à cause des contraintes liées à la nature des données disponibles, quelques faiblesses perceptibles de l'étude pourraient affecter la portée des résultats. Premièrement, les données ayant été collectées sur les caractéristiques et comportements individuels, nous n'avons pas les moyens de modéliser les variables caractérisant le ménage et le contexte environnemental des femmes sur la fécondité conjugale. Ce qui signifie que, comme dans la plupart des analyses de la fécondité au niveau individuel, nos modèles seront incapables de capturer les rôles dynamiques des facteurs mesurés aux niveaux du ménage et du contexte dans la détermination du niveau de fécondité conjugale selon la forme de l'union. Deuxièmement, les données utilisées ne contiennent pas des informations

rétrospectives à propos des caractéristiques individuelles disponibles. En conséquence, les variables explicatives sont dichotomiques, conduisant à des estimés conservateurs préférables à ceux éventuellement biaisés du fait des problèmes d'endogénéité (Kuate Defo, 1997). Les analyses et leurs résultats sont abordés dans les prochains chapitres.

## **CHAPITRE 4 : DYNAMIQUE DES PREMIÈRES UNIONS NON FORMELLES**

La nécessité d'étudier les déterminants de l'union non formelle découle de ce que l'on ne peut s'intéresser aux conséquences d'un phénomène sans connaître ses causes. Cette étude est donc une première étape vers la vérification empirique de l'assertion selon laquelle les facteurs d'entrée en union non formelle affectent, par ailleurs, les événements conjugaux, dont les naissances. À cet effet, nous commençons par une analyse descriptive de l'union non formelle selon les variables explicatives. Nous abordons ensuite l'analyse multivariée des déterminants de l'union non formelle (v.s. légale) avec la méthode de régression logistique classique. Il est simultanément examiné les changements des effets des facteurs entre 1982 et 1996.

### **4.1 - CARACTÉRISTIQUES DES CONJOINTS ET UNION NON FORMELLE**

Comme caractéristiques individuelles des conjoints susceptibles d'influencer la forme de l'union et la fécondité conjugale, nous en avons retenu cinq par rapport aux données disponibles (voir tableau 3.4). Notre objectif ici est de décrire la fréquence des unions non formelles par catégorie de chacune de ces variables explicatives et d'examiner la signification statistique, des différences entre catégories de la même variable explicative à chaque période d'une part, puis du changement par catégorie entre les deux périodes d'autre part. Le test statistique consiste à comparer les intervalles de confiance (à 5 %). Le tableau 4.1 fournit les résultats. Dans ce tableau, la comparaison se fait par rapport à une catégorie de référence bien spécifiée. Le symbole « \* » indique une différence significative de la catégorie concernée par rapport à celle de référence, tandis que le symbole « \*\* » montre que la différence des fréquences, entre cette catégorie et une troisième (autre que celle de référence), est significative.

**Tableau 4.1 : Pourcentage d'unions non formelles par catégorie des variables explicatives**

<b>VARIABLES</b>	<b>1982</b>	<b>1996</b>	<b><math>\Delta_{1982-1996}</math></b>
<b><u>Âge à l'entrée en union</u></b>			
Moins de 15 ans (R)	15,3 (124)	15,6 (137)	+0,3
15-19 ans	08,8* (1007)	11,7* (1176)	+2,9*
20 ans ou +	06,3** (380)	13,2** (450)	+6,9**
<b><u>Éducation de la femme</u></b>			
Non scolarisée (R)	07,1 (1135)	10,5 (1137)	+3,4
Scolarisée	17,7* (376)	17,7* (626)	+0,0*
Niveau primaire	-	17,1* (453)	-
Niveau secondaire ou +	-	21,2** (173)	-
<b><u>Cohorte de Naissance de la femme</u></b>			
25 ans ou + (R)	05,7 (684)	11,8 (830)	+6,0
20-24 ans	09,9* (598)	12,1 (638)	+2,2*
15-19ans	14,8** (229)	14,0** (295)	-0,8**
<b><u>Résidence de la femme dans l'enfance</u></b>			
Rural (R)	07,7 (1135)	10,5 (1221)	+2,8
Non rural	12,0* (376)	16,8* (542)	+4,8*
<b><u>Éducation du conjoint</u></b>			
Non scolarisé (R)	6,6 (1065)	09,4 (942)	+2,8
Scolarisée	13,9* (446)	15,8* (821)	1,9
Niveau primaire	-	14,0* (351)	-
Niveau secondaire ou +	-	17,4** (470)	-
<b>Ensemble</b>	<b>08,7 (1511)</b>	<b>12,5 (1763)</b>	<b>+3,8</b>
<i>Notes : Entre parenthèses se trouve l'effectif de chaque catégorie, dénominateur du pourcentage (R) : Catégorie de référence, * significatif par rapport à la catégorie de référence seulement ** à la fois significative par rapport à la catégorie de référence et une autre. L'écart-type de <math>\Delta_{1982-1996}</math> est la racine carrée de la somme des carrés des écarts-types en 1996 et en 1982</i>			

**Sources** : EFB (1982) et EDSBI (1996)

Globalement, ces résultats, aux deux périodes, s'inscrivent dans le sens de notre attente. Ils montrent notamment que l'union non formelle est significativement d'autant plus fréquente que la femme ou son conjoint sont scolarisés, que la femme ait résidé dans un milieu non rural dans l'enfance ou qu'elle appartienne aux plus jeunes générations

(seulement pour le groupe 15-19 ans en 1996). En outre et précisément en 1982, l'union non formelle est significativement de moins en moins fréquente avec l'augmentation de l'âge d'entrée en union (respectivement 15,3 %, 8,8 % et 6,3 % en 1982), tendance non monotone en 1996 où les taux sont de 15,6%, 11,7% et 13,2% respectivement pour l'entrée en union avant 15 ans, à 15-19 ans et à 20 ans ou plus. Cela pourrait évidemment s'expliquer par la surpondération (ou effet de sélection) du groupe des femmes entrées en union avant 15 ans parce que cette période d'âge ne correspond véritablement pas à celle de l'exposition au risque de former une union conjugale.

En termes de changements, l'augmentation de la fréquence des unions non formelles entre les deux périodes est quasi-générale dans toutes les catégories. Les exceptions, cependant, concernent les femmes scolarisées chez qui la fréquence est identique (17,7 %) aux deux dates, puis chez celles des jeunes générations de 15-19 ans où la fréquence a plutôt diminué de 0,8%. En particulier, le phénomène a eu plus d'ampleur au sein des catégories de femmes où il a été moins fréquent en 1982. Ces changements ont conduit à une réduction des écarts entre les catégories des variables en 1996. Les changements significatifs les plus importants entre les deux enquêtes, comparativement à la moyenne (de +3,8%) concernent les femmes entrées en union à 20 ans ou plus (+6,9%), ou âgées de 25 ans ou plus (+6,0%), ou ayant résidé dans un milieu non rural dans l'enfance (+4,8%). Le phénomène semble ainsi se généraliser de plus en plus. Ces résultats demeurent, cependant, provisoires en attendant qu'ils se confirment (ou non) avec l'analyse multivariée que nous abordons ci-après.



## **4.2 FACTEURS DE L'UNION NON FORMELLE ET CHANGEMENT ENTRE**

**1982 et 1996**

Nous nous penchons maintenant sur les déterminants de l'union non formelle (v.s. union légale). La régression logistique classique permet à cet effet d'évaluer l'impact de chacune des variables indépendantes ci-dessus décrites sur la propension de former une union non formelle (v.s. légale) en 1982 et en 1996.

### **4.2.1 Principe d'interprétation des résultats de la régression logistique**

Contrairement à la régression linéaire, les coefficients de régression logistique ne sont pas interprétables. En effet, ces coefficients indiquent l'effet du facteur concerné sur le logarithme de l'odds (ou la cote) d'être en union non formelle plutôt qu'en union légale. En conséquence, on interprète les valeurs des exponentiels des coefficients. Cette valeur de  $\exp(\beta)$  est le Rapport de Cote lorsque  $\beta$  est le coefficient d'une variable explicative dichotomique comme c'est le cas dans nos modèles. En effet, c'est le rapport de la cote de la catégorie d'intérêt (codée 1) de valeur  $\exp(\beta)$  sur celle de la catégorie de référence (codée 0) de valeur 1 (i.e.  $\exp(0)$ ). Ces rapports de cote à chaque période figurent au tableau 4.2.

Par ailleurs, pour une interprétation plus aisée et pratique de  $\exp(\beta)$ , on calcule souvent la quantité  $100 * [\exp(\beta) - 1]$ ; elle indique le pourcentage du changement de la cote de subir l'événement étudié (c'est-à-dire l'union non formelle) d'une femme appartenant à la catégorie d'intérêt par rapport à une femme de la catégorie de référence. Notre interprétation des résultats s'inscrit dans cette approche.

#### 4.2.2 Présentation des résultats

Le tableau 4.2 ci-dessous fournit les résultats des analyses pour chaque période (1982 et 1996) ainsi que les changements des effets entre les deux dates.

**Tableau 4.2 :** Résultats de régressions logistiques de la propension à former une union non formelle sur les variables explicatives retenues (1982 et 1996)

VARIABLES EXPLICATIVES	1982		1996		Changemt 1982-1996
	Coefficient (écart-type)	Rapport de Cote	Coefficient (écart-type)	Rapport de Cote	Coefficient (écart-type)
<b>Éducation de la femme</b>					
Non scolarisée	0	1	0	1	0
Scolarisée	0,808*** (0,240)	2,243	0,435*** (0,169)	1,545	-0,373 (0,293)
<b>Cohorte naissance</b>					
25 – 34 ans	0	1	0	1	0
20 – 24 ans	0,595*** (0,224)	1,814	0,048 (0,169)	1,049	-0,547** (0,347)
15 – 19 ans	0,979*** (0,270)	2,661	0,187 (0,218)	1,206	-0,792** (0,347)
<b>Résidence dans l'enfance</b>					
rural	0	1	0	1	0
Non Rural	0,053 (0,227)	1,05	0,411*** (0,154)	1,508	-0,358 (0,274)
<b>Âge d'entrée en union</b>					
Moins de 15 ans	0	1	0	1	0
15-19 ans	-0,614** (0,282)	0,541	-0,457* (0,259)	0,633	-0,157 (0,383)
20 ans ou +	-0,875*** (0,352)	0,417	-0,477 (0,299)	0,621	-0,398 (0,462)
<b>Éducation du conjoint</b>					
Non scolarisé	0	1	0	1	0
Scolarisé	0,628*** (0,211)	1,59	0,438*** (0,161)	1,55	-0,19 (0,265)
<b>Constante du modèle</b>	-1,748*** (0,393)		-0,800*** (0,314)		0,948* (0,503)
<b>-2 Loglikelihood</b>	<b>838</b>		<b>1287</b>		

**Notes :** \* = p<.05 ; \*\* = p<.025 ; \*\*\* = p<.005 (test de student); modalité de référence :  $\beta=0$  et  $\exp(\beta)=1$   
Écart – type (1982-1996) =  $[\beta^2_{1982} + \beta^2_{1996}]^{0,5}$

Ces résultats, tant en terme d'effets à chaque période qu'en termes de changements entre les deux périodes d'étude, semblent confirmer ceux de l'étape descriptive précédente. En effet, les variables apparemment discriminantes ci-dessus sont celles qui se révèlent très

significativement associées à la propension d'être en union non formelle. En 1982, ce sont la cohorte de naissance, la scolarisation de la femme, l'âge d'entrée en union et la scolarisation du conjoint qui influencent significativement la propension d'être en union non formelle. En 1996, seules la scolarisation de la femme et celle de son conjoint demeurent discriminantes. La nature du lieu de résidence dans l'enfance est devenue discriminante en 1996. Ci-après, nous examinons ces résultats plus en détails pour chacune des variables.

### **Scolarisation de la femme**

Comme on l'a vu précédemment, l'analyse descriptive du tableau 4.1 indique une fréquence plus élevée des unions non formelles parmi les femmes scolarisées par rapport à celles qui ne le sont pas, différence d'autant plus importante que le niveau d'éducation atteint est élevé en 1996. Les résultats de l'analyse multivariée présentée au tableau 4.2 confirment cette tendance, indiquant que la propension de recourir à l'union non formelle chez une femme scolarisée est très significativement plus élevée que celle d'une femme non scolarisée. Notamment, alors qu'une femme scolarisée est de 1,24 fois (i.e. 2,243-1) plus susceptible d'être en union non formelle qu'une femme non scolarisée en 1982, cette tendance se maintient en 1996, mais la différence significative n'est plus que de 0,55 (i.e. 1,545-1).

Par ailleurs, contrairement à l'EFB de 1982, l'EDSBI de 1996 a saisi le niveau d'éducation de la femme et celui de son conjoint pendant qu'ils étaient célibataires. Il est ainsi possible en 1996 de modéliser la scolarisation comme variable à trois catégories à savoir: non scolarisé, scolarisé de niveau primaire, et scolarisé de niveau secondaire ou plus. Les résultats de ce modèle sont contenus dans le tableau 4.3 ci-dessous. Ils montrent

que l'impact positif significatif de la scolarisation de la femme pour le recours à l'union non formelle est d'autant plus important que son niveau scolaire atteint est élevé.

**Tableau 4.3** : Résultats de la régression logistique (analyse des déterminants de l'union formelle en 1996 : scolarisation avec trois modalités)

VARIABLES EXPLICATIVES	1996		
	Coefficient	Écart-Type	Rapport de Cote
<b>Éducation femme</b>			
Non scolarisée	0	-	1
Scolarisée primaire	0,357**	(0,185)	1,429
Scolarisée secondaire ou +	0,574**	(0,270)	1,776
<b>Cohorte naissance</b>			
25 - 29	0	-	1
15 - 19	0,213	(0,219)	1,237
20 - 24	0,213	(0,171)	1,078
<b>Résidence enfance</b>			
rural	0	-	1
Non Rural	0,417***	(0,154)	1,517
<b>Âge entrée union</b>			
Moins de 15 ans	0	-	1
15-19	-0,462*	(0,259)	0,630
20 ans ou +	-0,462*	(0,302)	0,593
<b>Éducation conjoint</b>			
Non scolarisé	0	-	1
Scolarisé primaire	0,309	(0,197)	1,362
Scolarisé secondaire ou +	0,523***	(0,186)	1,687
<b>Constante</b>	1,663***	(0,299)	
<b>-2 Loglikelihood</b>	<b>1285</b>		

**Notes** : \* =  $p < 0,05$  ; \*\* =  $p < 0,025$  ; \*\*\* =  $p < 0,005$  (test de Student);  
Catégorie de référence :  $\beta = 0$  et  $\exp(\beta) = 1$

Notre enquête qualitative fournit des résultats permettant de mieux saisir les mécanismes de cette importance de la scolarisation dans l'émergence contemporaine des unions non formelles. Rappelons que le choix du conjoint était traditionnellement opéré par le groupe, notamment les aînés (ou avec leur consentement). Mais, ce temps est désormais révolu depuis

quelque temps<sup>17</sup>, puisque le choix du conjoint est devenu libre suite à l'évolution de la société vers le refus des individus de voir leur vie amoureuse, sexuelle et conjugale décidée ou censurée par le cadre traditionnellement institué. Une enquêtée dans la communauté Nagot du Centre-Bénin faisait allusion à une chanson des années 1970 à cet effet, et se traduisant ainsi : *"c'est dans l'ancien temps qu'une femme est donnée en mariage (i.e. échangée) sans recours à son consentement... dans la vie actuelle c'est celui qu'on veut qu'on marie"* (entrevue n°16).

D'autres entretiens nous ont donné l'occasion de constater dans plusieurs milieux ruraux du Bénin que les groupes demeurent fortement attachés à la tradition. En conséquence, les pratiques matrimoniales traditionnelles résistent tant bien que mal aux changements sociaux. Par exemple, le mariage par échange serait encore fortement valorisé par les aînés dans plusieurs communautés culturelles, notamment chez les Adja et les Kota-Fon du Sud-Ouest (entrevues n° 7, informateur n°2), chez les Fon et les Mahi du Centre (entrevues n°s 12 et 15), chez les Bètamaribè, les Gourmantché et les Peulh du Nord (entrevues n°s 20, 21 et 23). Paradoxalement, c'est dans ces milieux attachés aux pratiques anciennes que les unions non formelles semblent plus fréquentes à cause de l'inadéquation des règles de formalisation de l'union avec les réalités des jeunes générations. Dans la plupart de ces milieux, l'une des causes de l'union non formelle serait le refus d'être échangée.

---

<sup>17</sup>Notamment à partir des années 1950 pour certains informateurs (n°2 et n° 6), mais depuis la généralisation de la scolarisation au cours des premières années des indépendances pour la plupart d'entre eux.

La scolarisation serait, dans l'entendement des aînés, le principal motif de ce refus. C'est pour cela que dans ces localités, selon quelques répondants (entrevue n°20; informateur n°7 et autres entretiens informels), les gens continuent de résister à la scolarisation systématique des filles puisque ce sont les filles scolarisées qui refusent souvent d'être échangées et sont ainsi contraintes à l'union non formelle. L'impact de la scolarisation se manifeste ainsi à travers l'affaiblissement des normes traditionnelles matrimoniales. Voici comment cela est illustré par un de nos informateurs : *"À mon avis, les causes de ce développement des unions libres sont diverses. Mais, les causes lointaines proviennent du fait que le choix du conjoint était l'affaire des parents alors que aujourd'hui les enfants choisissent eux-mêmes, ou bien ils ont leur mot à dire et on se marie au hasard sans tenir compte de quoi que ce soit, si bien que les liens sont brefs et les filles ne veulent plus se marier"* (informateur, n°4).

Par ailleurs, les premiers rapports sexuels avaient traditionnellement lieu plus souvent dans le mariage ou, dans d'autres sociétés, quelque peu avant le mariage une fois toutes les formalités accomplies et les décisions prises pour le mariage (informateurs privilégiés, n°s 2 et 7). Mais, en même temps que le choix du conjoint par le groupe perd son importance, les rapports sexuels sont devenus souvent le premier acte marquant le début des relations des conjoints (informateurs, n°s 2, 3 et 8). Ce bouleversement de l'ordre social traditionnel, de l'avis de plusieurs de nos informateurs privilégiés, constitue une autre raison du développement contemporain des unions non formelles. D'abord, comme pour le choix du conjoint, la sexualité pré-nuptiale continue de compromettre les rites traditionnels de mariage dans plusieurs localités notamment chez les Bètamaribè et les Gourmantché du Nord-Ouest du Bénin (entrevues n°s 18 et 20). Ensuite, même dans les

groupes culturels où cette virginité n'est plus nécessaire, le libertinage sexuel des jeunes favorisait la fréquence des unions non formelles. Un de nos informateurs l'exprimait en les termes suivants : *"L'obligation de virginité recherchée par les parents est aujourd'hui bafouée et le garçon, une fois qu'il connaît la fille (i.e. qu'il bénéficie de ses services sexuels), ne veut plus honorer son engagement de mensonge"* (informateur, n°5).

La scolarisation est, une fois encore, indexée comme ayant favorisé cette évolution. En effet, les femmes scolarisées atteignent leur maturité physiologique plusieurs années avant la fin de leurs études et ne gardent plus leur virginité requise au moment d'entrée en union. À preuve, selon une étude récente dans le pays (Amadou et Agoli-Agbo, 1994), l'âge moyen au premier rapport sexuel des élèves féminines s'établit à 15,3 ans, et plus de 77% des jeunes filles ne sont plus vierges à la fin du primaire. Par ailleurs, les résultats du tableau 4.3 montrent une augmentation de la propension à recourir à l'union non formelle, avec l'accroissement du niveau scolaire atteint. Les résultats de notre enquête qualitative mettent également en évidence cette conclusion.

Aujourd'hui en effet, notamment dans les villes, les femmes misent sur leurs études pour réussir individuellement et se garantir une certaine autonomie et un statut socio-économique convenable au sein du foyer conjugal. Cela leur permettait jusque vers la fin des années 1970 la réussite sur le marché matrimonial, puisque *"un bon niveau d'éducation ouvrait la voie à un mariage harmonieux et réussi"* (informateur n°10). Plus récemment, la situation a changé, et les femmes diplômées seraient les plus nombreuses dans les unions libres, notamment avec séparation des logements ou "deuxième bureau". Les propos, ci-après, d'une de nos répondantes sont révélateurs; nous citons : *"la plupart des filles en deuxième bureau sont des filles qui ont terminé leurs études ou leur*

*formation professionnelle et qui ne trouvent plus un homme capable de les prendre en mariage. Elles acceptent ce statut pour se faire essuyer les larmes et satisfaire leurs besoins économiques, car quand le ventre crie on accepte tout"* (entrevue n°3). Ainsi, plus la femme effectue de longues études, plus le risque de former une union non formelle augmente, confirmant ainsi les résultats de cette étude (voir tableau 4.3).

La recherche d'autonomie et de soins matériels par les femmes diplômées seraient, selon certains autres informateurs, un des motifs des unions non formelles, notamment avec séparation des logements. Voici quelques propos à cet effet : Pour notre informateur de Nikki, *"les femmes en union non formelle qui vivent séparément de leur conjoint sont libres; elles peuvent faire tout ce que bon leur semble y compris l'adultère. Et pour bien les garder jalousement, les hommes leur accordent plus d'attention que les femmes qui sont à la maison. Elles préfèrent ce mode de vie parce que ça les arrange"* (informateur, n°8). Notre informatrice de Cotonou exprime la même idée en les termes suivants : *"Ce qui pousse les hommes vers les maîtresses ou deuxièmes bureaux est le fait que les pulsions sexuelles inhibées dans le cadre rigide de l'institution matrimoniale trouvent leur expression avec ces maîtresses ou deuxièmes bureaux. C'est dire qu'avec la maîtresse, c'est très souvent le rapport marchand qui prime; la maîtresse est mieux entretenue que la femme légale au foyer; elle rêve de se faire épouser bien qu'elle ait décidé de tirer maximum profit de sa situation irrégulière"* (informatrice n°9). Notons, au passage, que les travaux de Vidall (1979) à Abidjan en Côte d'Ivoire, de Lacombe (1984) à Brazzaville (en République du Congo), et surtout de Ngondo a Pitshandenge (1992) à Kinshasha (République Démocratique du Congo) et de Karanja (1994) au Nigéria décrivent ce phénomène urbain des unions non formelles avec séparation des



logements avec le même accent sur la recherche d'autonomie par les femmes et de plus de soins de la part du partenaire.

### **Cohorte de naissance**

L'analyse descriptive précédente a mis en évidence, particulièrement en 1982, un accroissement de la fréquence des unions non formelles avec l'émergence de nouvelles cohortes de naissance. Les résultats du tableau 4.2 supportent fortement ces constats, puisqu'ils établissent clairement en 1982 et très significativement que plus une femme est jeune, plus elle est susceptible d'être en union non formelle. Notamment, la propension à former une union non formelle en 1982 est très significativement de 1,66 fois plus élevée chez une femme du groupe de générations (15-19ans) par rapport à une autre du groupe (25-34 ans), tandis qu'elle est significativement de 0,81 fois plus élevée pour une femme du groupe (20-24 ans) par rapport à une autre du groupe (25-34 ans). Parmi les variables associées au changement des taux d'union non formelle à l'étape descriptive précédente, seule cette variable «cohorte de naissances» indique ici un changement significatif de son effet net entre les deux périodes. Le plus important changement s'est produit au niveau des vieilles générations (25-34 ans) dont la propension à recourir à l'union non formelle en 1996 devient quasi-identique à celle des autres groupes de générations (20-24 ans et 15-19 ans), signe d'une généralisation récente du phénomène à toutes les cohortes.

En effet, le phénomène des unions non formelles se réfère, après tout, à des changements dans le cycle de vie des individus. Notamment, par rapport aux expériences personnelles des individus et des groupes d'individus (génération par exemple), il apparaît une certaine prise de conscience qui façonne les manières de voir les choses et d'agir de chacun et de tous. Dans ce sens, nous estimons que les résultats obtenus en 1982 traduisent le début

d'un mouvement d'émancipation des jeunes générations qui ont été exposées à un environnement différent de celui des aînés à travers la scolarisation et la modernisation de la société. Ce mouvement se poursuivant continuellement, le phénomène s'est plus récemment diffusé dans toutes les cohortes puisque les plus jeunes générations en 1982 sont devenues les plus vieilles (30 - 34 ans) en 1996.

À preuve, de l'avis de l'ensemble de nos informateurs, le phénomène est de nos jours plus ouvert et serait *"devenu pour beaucoup de gens (homme et femmes) une alternative conventionnelle au mariage légal"* (informateur n°10). En effet, contrairement à son statut traditionnel dans la société, l'union non formelle est en pratique bien vécue et acceptée par tous; ce sont des unions par défaut puisque les couples concernés ne diffèrent en rien de ceux légalement mariés selon la coutume (entrevues n°17 et 18, informateur n°6). La déclaration suivante résume bien la situation : *"Bien que la dot n'ait pas été versée je suis considérée comme mariée. Notre relation avec mon mari est régulière pour tout le monde. D'ailleurs qui s'intéresse encore à ça là aujourd'hui? C'est dépassé, même les parents au village ici ne s'occupent plus de cela. Dans ma belle famille je fais tout ce que font mes coépouses qui sont dotées, je suis considérée comme elles de même que mes enfants. La dot, c'est quand on est rassasié et qu'on veut se faire voir dans la famille, pour montrer qu'on est riche qu'on la donne aujourd'hui .."* (entrevue n°6). Ainsi, la communauté et les parents sont actuellement plus souvent indifférents qu'hostiles à ces unions non formelles, ce qui ne ressort pas des données de l'EDSBI à travers lesquelles le phénomène, bien que de niveau en très légère augmentation, demeure marginal. Cela pourrait résulter des limites relatives à la méthode d'identification des unions non formelles dans les enquêtes (évoquées au chapitre

précédent). En effet, une union coutumière, dans notre entendement, nécessite tout au moins le versement de la dot par le conjoint, dont l'acceptation par les parents de la femme montre que les deux groupes de parenté sont impliqués dans la relation. Alors que dans les deux enquêtes utilisées, on s'est conformé seulement à la déclaration de la femme. Examinons la faiblesse d'une telle attitude de mesure à travers les résultats de notre enquête qualitative auprès des femmes en union.

### ***Perception par les femmes de la forme de leur union***

Trois questions, dans notre enquête qualitative, étaient adressées aux femmes pour évaluer leur perception de la forme de leur union. Ce sont : Que diriez-vous de votre union actuelle? Est-elle légale (coutumière, religieuse ou civile) ou libre? Pourquoi? Pensez-vous que la communauté a la même perception quant à la forme de votre union? 11 femmes sur les 24 interrogées soit 45,8% s'estiment en union légale coutumière bien que la dot n'ait été versée pour aucune des femmes étudiées. Selon 4 d'entre elles, la dot n'est même pas réclamée. Lorsqu'on examine le processus ayant abouti à la formation de ces unions, c'est généralement une amitié connue des parents (de part et d'autre) et de l'environnement qui, progressivement se transforme en cohabitation et, ensuite intervient la grossesse concrétisant la relation. Ces femmes qui se sont déclarées en union légale sont généralement de même groupe ethnique (7/11), ou de villages voisins (9/11 dont 5 de même village), ou encore de même religion chrétienne (8/11) que leur conjoint. La déclaration suivante résume bien tout le processus conduisant la plupart des femmes à cette perception : " *Nous sommes en amitié depuis qu'il était à l'Université et que je faisais mon cours commercial. Tous mes parents le connaissent et tous ses parents me connaissent aussi. On allait ensemble en vacances au village et dans les cérémonies. Dès*

*qu'il a fini à l'université et qu'il a commencé son stage, c'est les filles de son quartier qui commencent par lui faire des avances. Avec le conseil des amies et de ma maman j'ai commencé par laisser toutes mes affaires chez lui et puis je suis là définitivement, si non c'est une imbécile qui va te l'arracher. Puis, la grossesse de notre enfant est arrivée, je l'ai gardé tout de suite pour assurer notre relation. Tout le monde nous reconnaît comme marié, il n'y a pas de différence avec le mariage. Nous nous marierons à l'église, nous pensons à cela" (entrevue, n°1). La preuve, avance une autre enquêtée, "...je participe aux événements familiaux (baptême, cérémonies funéraires, etc.) dans la famille de mon mari au même titre que les autres femmes qui ont été régulièrement dotées. Nous faisons ensemble la cuisine, nous prenons de l'argent ensemble au nom de nos enfants et nous les partageons équitablement. Je ne vois aucune différence..." (entrevue, n°4). D'ailleurs, "aujourd'hui, on ne fait pas cette différence, l'essentiel est que tes parents soient d'accord avec toi. La dernière fois quand mon beau frère est décédé, sa deuxième femme qui n'a jamais reçu la dot s'est assise sur la même natte que sa coépouse qui a été dotée. Les deux sont traitées sur le même pied d'égalité pour le deuil puisqu'elles ont tous des enfants pour le mari" (entrevue, n°6).*

Comme celle de l'entrevue n°1, 8 autres ont connu un cheminement similaire, c'est-à-dire une période d'amitié qui débouche sur la grossesse. Mais 7 femmes sur les 11 estiment qu'une délégation de leur belle famille est allée apporter des boissons alcoolisées (liqueur) à leurs parents après la première grossesse pour se faire connaître. C'est cela qui, à leurs yeux, traduit les formalités coutumières ayant sanctionné leur union, alors qu'en réalité, cela équivaut traditionnellement à une demande de main (ou début des fiançailles). Ajoutons que plus souvent, ce sont des femmes dont les parents sont plus

attachés à la pratique religieuse, plutôt qu'aux pratiques traditionnelles et la formalisation religieuse est privilégiée. Des divergences du genre ont été observées également en ce qui concerne l'événement marquant le début de l'union (nous y reviendrons plus tard au prochain chapitre).

13 femmes sur les 24 se reconnaissent dans une union non formelle et sont pour la plupart des Adja, Fon, Goun, Berba et peul, ethnies dans lesquelles la dot ou les rituels traditionnels de mariage demeurent nécessaires, même si la rigueur dans les sanctions s'est considérablement affaiblie (cas des Adja, des Fon et des Goun). Ces unions sont donc bien vécues dans les faits comme en témoigne cette déclaration : *"moi je ne peux pas dire que mon mariage est légal parce que mon mari n'a pas donné la dot. Quand il aura des funérailles dans ma collectivité, il ne peut pas me faire le "Zindo". Mais, aujourd'hui ce n'est plus très rigide, puisque je peux recevoir le "Zindo" devant mes parents biologiques (mon père, ou ma mère, même un oncle ou une tante) sans aller officiellement devant le chef de la collectivité comme cela devait être si j'avais été régulièrement dotée..."* (femme Fon, entrevue n°19). Mais comme nous le soulignons au chapitre précédent, ce qui est intéressant dans cette étude, c'est de comparer les comportements des femmes qui se perçoivent en union non formelle à ceux des femmes qui sont ou s'estiment en union légale.

### **Résidence dans l'enfance**

Dans la tendance générale au changement social des individus d'une même cohorte de naissance (ou des individus scolarisés), certains peuvent être plus susceptibles que d'autres à former une union non formelle selon leurs antécédents socioculturels. La variable "résidence dans l'enfance" est, de ce fait, retenue comme indicateur de l'influence

du milieu de socialisation (ou des valeurs culturelles socialement reçues ou vécues). Nous nous attendions notamment à ce que la résidence non rurale dans l'enfance augmente la propension à former une union non formelle comparativement aux autres. Les résultats de 1996 supportent ce raisonnement. En effet, d'impact non significatif en 1982, la nature du lieu de résidence dans l'enfance s'est révélée très significativement liée à la constitution de l'union non formelle en 1996. Précisément, une femme ayant résidé dans un milieu non rural dans l'enfance est plus susceptible de former une union non formelle (cote de 51% plus élevée) qu'une autre ayant grandi dans un milieu rural. Cela suggère, comme on s'y attendait, que les cohortes de naissance ou les femmes scolarisées ne sont pas homogènes, notamment du point de vue de la socialisation, facteur pouvant gouverner le comportement individuel au début de la vie adulte. Il convient, toutefois, dans l'appréciation de ce résultat, de tenir compte de l'absence de certaines autres variables de socialisation toutes aussi pertinentes telles que l'ethnie et la religion. Les résultats d'entretiens ci-dessus présentés, à propos de la divergence de perception de la forme de l'union, sont une preuve de cette pertinence, notamment de l'ethnie dans l'étude. Malheureusement, comme nous l'avons évoqué au chapitre précédent, la nature des données disponibles et la taille des échantillons ne permettent pas de modéliser convenablement ces variables.

### **Âge d'entrée en union**

S'agissant de l'âge d'entrée en union, nous trouvons en 1982, comme à l'étape descriptive, qu'une femme est significativement de moins en moins susceptible de former une première union non formelle avec l'augmentation de l'âge d'entrée en union. En effet, la propension à l'union non formelle s'est significativement révélée d'autant plus faible que

l'entrée en union est tardive. Notamment, l'union non formelle est respectivement de 46% et de 58% moins susceptibles de se produire chez les femmes entrées en union à 15-19 ans ou à 20 ans ou plus comparativement aux femmes entrées en union avant 15 ans. On observe une tendance analogue mais non significative en 1996.

L'affaiblissement des normes sociales en matière de sexualité, évoquée précédemment, pourrait expliquer cette précocité significative de la tendance à l'union non formelle mise en évidence par les résultats de 1982. Une telle évolution, dans le contexte béninois d'ignorance ou de faible adhésion aux méthodes efficaces de contraception, ne pourrait que favoriser des grossesses non désirées, notamment chez les adolescentes de moins de 20 ans (cf. Kuate Defo, 1998a). Ces grossesses accidentelles pourraient conduire à des unions non formelles, car, elles devraient être mal accueillies par les parents qui voient l'espoir placé dans la réussite scolaire de leurs filles déçu et/ou par la communauté qui voit la survie des règles matrimoniales traditionnelles menacée.

Plusieurs répondants dans notre enquête qualitative sont allés dans ce sens, indiquant qu'un des plus importants facteurs des unions non formelles est relatif à la naissance du premier enfant hors des règles sociales (entrevues n<sup>os</sup>7, 8, 12, 13, 15, 16, 18 etc. et informateurs n<sup>os</sup> 2, 3, 6 et 7). La plupart des grossesses conduisant à ces naissances seraient accidentelles (i.e. non désirées), mais certaines seraient voulues, notamment par les filles qui ne veulent pas être échangées et qui mettent ainsi les parents devant le fait accompli (entrevues n<sup>os</sup>18 et 20). Des cas d'opposition des parents à cet effet nous ont été signalés pour des raisons diverses que sont: les différences ethniques, religieuses ou de régions natales (42% des répondantes), l'immaturation sociale du conjoint (39% des cas rapportés) ou de la fille (4% des cas enquêtés), l'état matrimonial du conjoint (7%) et

l'interruption de la scolarité de la fille (8%). Mais, de l'avis de la plupart des enquêtées, cette opposition serait de moins en moins contraignante et ces unions non formelles sont devenues plus ouvertes et librement choisies.

Mais d'autres déclarations sont plutôt allées dans le sens contraire des résultats statistiques ci-dessus obtenus, notamment dans les villes où l'on estime que c'est le retard de l'âge d'entrée en union qui favorise l'union non formelle. Voici à ce sujet, les propos d'un de nos informateurs : *"Comme épouse avec qui on doit s'engager légalement dans une relation conjugale, la femme doit attirer par son charme. Or, le charme d'une femme diminue au fur et à mesure que son âge augmente. Les charmes d'une jeune fille de 20 ans ne sont pas comparables à ceux d'une autre de 30 ans ou de 35 ans. Donc à un certain âge, les femmes sont moins attirantes pour les hommes et elles sont plus facilement en union libre"* (informateur, n°1). Les unions non formelles seraient ainsi dues au décalage des calendriers d'entrée en union chez les femmes qui effectuent de plus longues études, car les hommes veulent plus souvent épouser des femmes plus jeunes qu'eux et inversement, alors qu'à un certain âge, il y a peu d'hommes disponibles. En conséquence, *"les femmes célibataires jusqu'à l'âge de 30 ans, par exemple, sont souvent confrontées au problème de mari.... La plupart de leurs partenaires sont déjà mariés ou ont déjà leurs fiancées dans les générations plus jeunes...Elles sont souvent obligées d'être deuxième bureau ... ou dans une relation non formelle avec un ou deux enfants...puisque le célibat est mal vécu à cet âge"* (informatrice n°9). Tous ces arguments sont résumés par les propos suivants : *"À Cotonou, il y a trois facteurs des unions libres, surtout les deuxièmes bureaux : 1)- il y a moins d'hommes que de femmes, 2)- l'homme veut être polygame ce que ne favorisent pas les conditions de logement en*



*milieu urbain, 3) - l'environnement urbain génère des libertés sexuelles et affectives"* (informateur, n°10). Allusion est faite à l'évolution de la structure du marché matrimonial. En résumé, les résultats d'analyse statistique obtenus ici peuvent être plus influencés par le milieu rural, car au moins 63% des unions non formelles étudiées (63% en 1996 et 69% en 1982) sont enregistrées en milieu rural où les entrées en union demeurent relativement précoces.

### **Scolarisation du conjoint**

Les résultats montrent que la scolarisation du conjoint est un prédicteur important de l'union non formelle. Ils indiquent en effet que cette variable en est une fortement et très significativement déterminante de la propension à l'union non formelle. Précisément et tel qu'espéré, les femmes ayant un conjoint scolarisé sont plus susceptibles d'être en union non formelle que les autres. Ainsi, «avoir un conjoint scolarisé» augmente très significativement la cote d'être en union non formelle de 59% en 1982 et de 55% en 1996 par rapport aux autres dont le conjoint n'a jamais été scolarisé. Cet impact négatif constant et très significatif de la scolarisation du conjoint aux deux périodes d'étude peut se justifier de plusieurs façons.

Avant 1982, l'environnement socio-professionnel semble expliquer la tendance des hommes scolarisés à ne pas formaliser leur relation conjugale. En effet, avec l'option marxiste léniniste de développement faite par le pays, les diplômés du système éducatif étaient systématiquement recrutés dans un emploi. L'enseignement consommait entièrement les titulaires du BEPC (diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire) et du baccalauréat. On était à l'heure de la nationalisation de l'économie. Les innombrables sociétés nationales, départementales et locales créées utilisaient la quasi-

totalité des diplômés ou non de l'enseignement primaire<sup>18</sup>. Or, à la même époque, contrairement à la réglementation des années 1960 qui subordonnait la réception de l'allocation familiale et la réduction de l'impôt sur le revenu à la preuve d'un mariage légal, la présentation d'un certificat de mariage n'est plus requis pour accéder au statut de «marié» dans le traitement salarial depuis l'ère du régime révolutionnaire. La preuve d'un enfant est suffisante.

À cela, s'est ajouté le contexte de crise économique qui caractérise le pays depuis le milieu des années 1980. Car, selon notre enquête qualitative, la crise économique semble avoir introduit de nouvelles modalités dans la formation des premières unions. Divers arguments recueillis lors des entretiens indiquent le refus ou l'impossibilité des couples de se marier légalement soit pour des raisons personnelles de principe, soit à cause de la situation économique d'au moins un des deux partenaires (chômage ou précarité de l'emploi), soit encore à cause du report ou de l'impossibilité de verser la dot qui reste le seul acte de légalisation coutumière des unions dans plusieurs sociétés béninoises.

En terme de principe, le choix du conjoint relevant de plus en plus de la décision individuelle, le mariage (tant pour les hommes que pour les femmes) repose progressivement sur un certain nombre de critères propres à chaque individu. De façon générale, il ressort que *"les femmes cherchent des hommes plus âgés, ayant un emploi respectable et stable"* (informatrice n°9) tandis que *"les hommes privilégient la beauté physique, les performances sexuelles et le pouvoir, c'est-à-dire quelqu'une qu'ils peuvent dominer au sein du ménage"* (entrevue n°1). Dans ces conditions, les femmes ne veulent plus s'engager très tôt dans le mariage avec les hommes scolarisés qui, pour la plupart,

---

<sup>18</sup> À preuve, au recensement de 1979, tous les actifs avaient un emploi (BCR, 1979).

sont soit des diplômés à la recherche d'un premier emploi, soit dans des emplois précaires ou faiblement rémunérés. L'union non formelle constitue ainsi une situation d'attente pour beaucoup de ces femmes. Quant aux hommes scolarisés, ils hésitent ou refusent de s'engager dans un mariage afin de préserver leur liberté et de se séparer plus facilement en cas d'éventuel problème (infidélité, perte d'emploi, caprices de la partenaire, etc.).

Mais, pour la plupart de nos informateurs, la dot est un facteur clef quant au développement des unions non formelles comme en témoigne si bien cette déclaration : *"Le développement des unions libres est une conséquence de la dot, car, elle coûte chère alors que les jeunes n'ont pas un bon revenu. Dans ces conditions, la dot est bafouée et les jeunes commencent par vivre ensemble avec des naissances ce qui est accepté par tout le monde, puisque la famille est déjà désorganisée"* (informateur, n°1). Les unions non formelles sont donc bien tolérées; la déclaration de cette mère en est une autre illustration. *"Aujourd'hui, les jeunes hommes ne veulent plus se marier d'abord à cause de leur gourmandise sexuelle puisqu'il y a plus de femmes que d'hommes... Aussi, ils ont des problèmes de travail et ils fuient le mariage à cause du coût de la vie qui est élevé pour supporter une femme... puis la dot et les cérémonies de mariage religieux coûtent chères... Si tu fais des problèmes pour ça, ta fille va traîner seulement... Les hommes ont l'embarras du choix... celui qui aime sa fille ne doit rien refuser aujourd'hui... Il faut plutôt les aider, les assister pour qu'il y ait entente entre eux et pour que l'homme n'aille pas dehors..."* (femme Goun, mère n°3).

Ces propos font bien ressortir le problème de l'ajournement du mariage, de son refus, ou encore de son impossibilité à cause de l'incapacité des hommes à verser la dot. À propos de la dot, encore une fois, une autre mère déclare: *"Moi je n'ai pas besoin de la dot... La*

*famille de mon mari se gêne seulement, il ne les verront pas maintenant ... La vie actuelle est différente de celle d'avant...Je prie pour eux et je les assiste pour qu'ils s'entendent...Ils vont régulariser tôt ou tard"* (femme Adja à Cotonou, mère n°1). Nous avons eu personnellement l'occasion de recueillir des raisons analogues lors d'une étude quantitative en 1997 à Cotonou sur les nouveaux comportements matrimoniaux et l'entrée en vie féconde. À propos du motif de leur union non formelle, 67% des répondants (hommes comme femmes) estimaient qu'au moins un des deux partenaires n'était pas prêt à cause de la crise économique<sup>19</sup> (Amadou, Attanasso et Klissou, 1997).

## CONCLUSION

Les résultats obtenus dans cette étude montrent que la scolarisation de la femme et celle du conjoint sont les facteurs explicatifs constants de l'union non formelle, c'est-à-dire tant en 1982 qu'en 1996. Quant aux autres variables, la cohorte de naissance et l'âge d'entrée en union sont les facteurs significativement associés à la formation de l'union non formelle en 1982 exclusivement. La nature du lieu de résidence dans l'enfance n'a été significativement déterminante pour le recours à l'union non formelle qu'en 1996. Par rapport aux changements entre les deux périodes, le seul facteur significatif concerne l'effet de la cohorte de naissance.

L'enquête qualitative réalisée à l'occasion de cette étude a permis d'esquisser quelques raisons du développement de ce phénomène des unions non formelles et d'appuyer les

---

<sup>19</sup> Des évidences de cet effet de la crise économique récente sur les comportements reproducteurs sont rapportées dans plusieurs travaux récents en Afrique, notamment Marcoux et Piché (1998); Locoh et Makdessi (1995) ; Charbit (1987).

résultats obtenus. On retient essentiellement que le développement contemporain de l'union non formelle part d'abord de l'affaiblissement des normes sociales traditionnelles en matière du choix du conjoint et de sexualité pré-nuptiale. Il s'inscrit donc dans la logique du changement social qui se produit au fur et à mesure que de nouvelles générations apparaissent. Progressivement, les jeunes générations voient leur monde de façon différente et rejettent les règles traditionnelles incompatibles avec leurs expériences personnelles. Nos entretiens ont montré cette importance du contexte social et culturel vécu par les cohortes de naissance dans l'explication du développement de l'union non formelle. À cet effet, fait remarquer notre informateur Adja, *"c'est le manque d'éducation de nos enfants avant le mariage qui est le nœud de la crise du mariage de nos jours .... Il est rare de voir un homme qui, bien que son épouse l'entoure de tous les soins et lui accorde de petites attentions, décide d'avoir une autre femme dehors, en cachette ou officielle. Je sais que ce n'est pas la seule raison, mais la cause principale reste l'incapacité et l'inefficacité de l'épouse face à ses responsabilités dans le foyer à savoir : l'arrogance, l'entêtement et l'injure facile, la non satisfaction du mari pendant les rapports sexuels etc.."* (informateur, n°3).

Ainsi, pour rejoindre les approches socioculturelles examinées au deuxième chapitre de ce document, nous voyons à l'origine des unions non formelles, un contexte (créé par le développement de la scolarisation) ayant progressivement socialisé des individus émancipés au fil des générations et qui ont opéré des changements en matière de sexualité et de nuptialité. Plus récemment, les causes du phénomène découlent, en outre, de l'environnement économique dont les effets sur les comportements ont été certainement

plus importants dans les milieux urbains que dans les villages comme dans de nombreux autres pays africains (Thiriat, 1999; Kuate Defo, 1998b; Akin Ebigbola et al., 1993).

À cet effet, les raisons spécifiques récentes de l'union non formelle, notamment dans les milieux urbains, seraient entre autres de trois ordres essentiellement à cause de la crise économique persistante: retard de mariage, refus de mariage et situation d'attente. Les changements entre les deux périodes trouvent leur justification dans cette évolution des contextes socio-économiques et de la structure du marché matrimonial. Ces conclusions demeurent, cependant, limitées par une vision transversale. Seule une vision dynamique, à l'aide d'une investigation adéquate, permettrait de comprendre l'impact de la crise économique et de la structure récente du marché matrimonial mises en jeu ici.

## **CHAPITRE 5 : LA FÉCONDITÉ CONJUGALE ET SES DÉTERMINANTS**

Les facteurs d'entrée en union non formelle étant dégagés, l'étape suivante et finale dans la chronologie de cette recherche concerne la comparaison des deux formes d'union du point de vue de leur fécondité. À cet effet, nous avons émis une série d'hypothèses dans notre cadre conceptuel. Ce chapitre aborde la vérification empirique de ces hypothèses théoriques. Nous procédons d'abord à la description des différences de fécondité conjugale selon la forme de l'union, puis à l'examen de la démarche et des résultats de l'analyse multivariée.

### **5.1 ANALYSE DIFFÉRENTIELLE DE LA FÉCONDITÉ CONJUGALE**

Le but poursuivi dans cette section est de décrire le niveau de fécondité conjugale par forme d'union et d'évaluer son évolution entre les deux enquêtes. Concrètement, il s'agit de calculer le nombre moyen d'enfants mis au monde par femme selon la forme d'union, de le comparer entre les deux formes d'union à chaque période d'étude (1982 et 1996) et d'examiner les changements entre les deux enquêtes, par forme d'union.

Cette analyse de la parité moyenne atteinte des femmes en pleine vie génésique est sujette à certains problèmes dont les plus importants concernent la variation de la durée de l'union des femmes et la diversité des générations étudiées. C'est pourquoi, il nous paraît plus adéquat de prendre en compte simultanément la durée de l'union et le groupe d'âges des femmes à l'enquête (ou groupe de générations) dans cette description. Nous testons la signification statistique des différences de fécondité selon la durée de l'union comme au chapitre précédent. Les résultats figurent au tableau 5.1 ci-après.

Tableau 5.1 : Nombre moyen d'enfants par femme et changement entre 1982 et 1996 selon le groupe d'âges, la forme et la durée d'union

Groupe d'âges	1982			1996			$\Delta_{1982-1996}$	
	Légale	Non formelle	Différence	Légale	Non formelle	Différence	LÉGALE	NON FORMELLE
DURÉE DE L'UNION : 0 - 1 an révolu								
15-19	0,34	0,52	+ 0,18	0,36	0,32	- 0,04	+ 0,02	- 0,20
20-24	0,59	0,82	+ 0,23	0,53	0,46	- 0,07	- 0,06	- 0,36
25-34	0,32	-	-	0,44	0,37	- 0,07	+ 0,012	-
<b>Ensemble</b>	<b>0,4382</b> (0,03138)	<b>0,6176</b> (0,09455)	<b>+ 0,18</b>	<b>0,4373</b> (0,03063)	<b>0,3843</b> (0,06931)	<b>- 0,053</b>	<b>- 0,0008</b>	<b>- 0,2333</b>
DURÉE DE L'UNION : 2 - 4 ans révolus								
15-19	0,88	0,80	- 0,08	1,06	1,08	+ 0,02	+ 0,18	+ 0,28
20-24	1,30	1,21	- 0,09	1,30	1,11	- 0,19	0,00	- 0,10
25-34	1,39	1,33	- 0,06	1,14	0,80	- 0,34	- 0,25	- 0,53
<b>Ensemble</b>	<b>1,2493</b> (0,03622)	<b>1,1220</b> (0,1115)	<b>- 0,1273</b>	<b>1,2104</b> (0,03047)	<b>1,0378</b> (0,09267)	<b>- 0,1726*</b>	<b>- 0,0389</b>	<b>- 0,0852</b>
DURÉE DE L'UNION : 5 - 9 ans révolus								
15-19	1,80	2,00	+ 0,20	1,75	-	-	- 0,05	-
20-24	2,27	3,00	+ 0,73	2,29	2,19	- 0,10	+ 0,02	- 0,81
25-34	2,72	3,19	+ 0,47	2,73	2,54	- 0,19	+ 0,01	- 0,65
<b>Ensemble</b>	<b>2,5254</b> (0,04386)	<b>2,7714</b> (0,1791)	<b>+ 0,246</b>	<b>2,5348</b> (0,03845)	<b>2,3541</b> (0,1206)	<b>- 0,1807*</b>	<b>0,0092</b>	<b>- 0,4173</b>
DURÉE DE L'UNION : 10 - 13 ans révolus								
15-19	-	-	-	-	-	-	-	-
20-24	3,08	3,00	- 0,08	3,25	2,25	- 1,00	+ 0,17	- 0,75
25-34	4,09	3,70	- 0,039	4,19	3,67	- 0,52	+ 0,10	- 0,03
<b>Ensemble</b>	<b>4,0447</b> (0,07529)	<b>3,6364</b> (0,2236)	<b>- 0,4083</b>	<b>4,1647</b> (0,06377)	<b>3,5192</b> (0,2120)	<b>- 0,6455*</b>	<b>+ 0,1200</b>	<b>- 0,1172</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2,1284</b> (0,04157)	<b>2,0485</b> (0,1238)	<b>- 0,0799</b>	<b>2,1596</b> (0,03891)	<b>1,8371</b> (0,1015)	<b>- 0,3225*</b>	<b>+ 0,0312</b>	<b>- 0,2114</b>

\* différence de fécondité conjuguale significative à 5% ; entre parenthèses sous chaque moyenne par durée se trouve l'écart-type ayant permis de faire le test  
Source : Calcul effectué à partir des données du tableau A5.1 en annexe



En général, on constate, tel qu'attendu, que le nombre moyen d'enfants par femme au sein de l'union est plus élevé dans l'union légale que dans l'union non formelle quelle que soit l'enquête. Mais, cette tendance n'est significative qu'en 1996, indiquant une évolution différentielle de la fécondité conjugale pour les deux formes d'union au cours de la période écoulée entre les deux enquêtes. Ainsi, alors que la fécondité de l'union légale semble enregistrer une hausse négligeable de 0,03 (soit 1,4% du niveau de 1982), celle de l'union non formelle indique plutôt une baisse relativement importante de 0,22 soit 10,7% de son niveau en 1982. On pourrait être tenté de conclure que l'union non formelle devient progressivement moins féconde que le mariage légal. Malheureusement, c'est une faiblesse de l'analyse descriptive de ne pas favoriser une telle déduction, n'intégrant pas les effets concurrents des autres facteurs. Il serait donc imprudent à cette étape de conclure à une relation précise entre la forme de l'union et la fécondité conjugale sans que des analyses plus approfondies, prenant simultanément en compte les effets de toutes les dimensions explicatives avancées théoriquement, soient faites. Cette analyse multivariée est abordée ci-après.

## **5.2 DÉMARCHE DE L'ANALYSE MULTIVARIÉE**

Comme précédemment annoncé (voir chapitre 3), cette analyse s'effectue au moyen de la méthode de régression linéaire multiple basée sur les moindres carrés ordinaires (OLS). La démarche analytique que nous adoptons à cet effet est l'introduction des variables explicatives par groupe selon nos considérations théoriques. Ce processus permet d'observer les modifications des coefficients des variables d'un modèle à l'autre. Les changements dans les valeurs des coefficients indiquent la relation des nouvelles variables avec les anciennes. Les étapes sont décrites ci-après.

### 5.2.1 Processus de modélisation des paramètres

Notre analyse comprend trois étapes. À l'étape initiale (ou modèle 1), la seule variable explicative, outre la constante  $X_0$ , est la forme de l'union notée  $X_1$  et le modèle s'écrit:

$$Y_i = \alpha_0 X_0 + \alpha_1 X_1 + e_i$$

Ce modèle permet d'étudier à chaque date (1982 et 1996), l'effet brut de la forme d'union sur la fécondité conjugale. Une valeur négative de  $\alpha_1$  indique que l'union non formelle est moins féconde que l'union légale et que la différence de niveau de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme) entre ces deux formes d'union est  $\alpha_1$ . Nous distinguons deux étapes supplémentaires. Dans la deuxième étape (modèle 2), nous mesurons l'effet de la forme de l'union en présence seulement des variables déterminant la période d'exposition au risque des naissances conjugales. Ce sont la durée de l'union et l'âge d'entrée en union. En comparant les coefficients de régression du modèle 2 avec ceux du modèle 1 pour la constante et la forme de l'union, on peut évaluer dans quelle mesure l'influence de la forme d'union sur la fécondité s'effectue par l'intermédiaire soit de la durée de l'union, soit de l'âge d'entrée en union. Le troisième modèle (modèle 3) que nous estimons correspond à l'étape finale qui, outre les variables du modèle 2, intègre les caractéristiques socio-économiques, démographiques et culturelles des conjoints. La variation du coefficient de la forme d'union indiquera dans quelle mesure son effet sur le niveau de fécondité est entièrement ou partiellement médiatisé par ces variables nouvellement introduites.

Il convient de noter que les deux variables d'exposition au risque des naissances conjugales, c'est-à-dire la durée de l'union et l'âge d'entrée en union sont fortement corrélées. Elles ne peuvent, en conséquence, figurer simultanément dans un même

modèle d'analyse car, cela entraînerait un problème de multicollinéarité. Cette multicollinéarité compromet l'efficacité des paramètres estimés (c'est-à-dire des coefficients de régression). Compte tenu de l'importance de ces deux variables dans l'étude, nous postulons aux étapes 2 et 3 deux modèles; les modèles (a) sont ceux qui étudient directement l'effet de la durée de l'union et ne prennent pas en compte l'âge d'entrée en union tandis que les modèles (b) permettent d'estimer directement l'effet de l'âge d'entrée en union en l'absence de la durée de l'union.

### **5.2.2 Méthode d'estimation des écarts-types des paramètres**

L'une des hypothèses de base pour l'usage des méthodes classiques de régression est celle de l'indépendance entre les observations, notamment les termes d'erreur résiduelle  $e_i$  qui ne doivent pas être corrélés. Les femmes étudiées ici ont été échantillonnées selon une hiérarchie donnée. Les grappes ont d'abord été tirées au hasard à partir des zones de dénombrement; un certain nombre de ménages ont été ensuite sélectionnés à l'intérieur de ces grappes; enfin, toutes les femmes éligibles dans ces ménages ont été systématiquement enquêtées. Il est possible que les termes d'erreur  $e_i$  des femmes appartenant à un même ménage soient plus proches, c'est-à-dire corrélés; cela conduit à la violation de l'indépendance entre observations, une des conditions indispensables à l'usage de la méthode des moindres carrés ordinaires. Concrètement, les écarts-types des coefficients estimés pourraient être biaisés (Goldstein, 1995), affectant du coup l'interprétation des résultats. Pour corriger ces éventuels problèmes dus à la corrélation entre observations, nous recourons aux écarts-types robustes de Huber-White (voir tableau 5.3).

### **5.3 LES DÉTERMINANTS DE LA FÉCONDITÉ CONJUGALE (1982 et 1996)**

Des modèles comparables ont été construits à la fois en 1982 et en 1996 à toutes les étapes. Cela permet d'évaluer systématiquement la différence des effets des variables entre les deux périodes d'étude. L'examen des résultats finals ainsi que leur interprétation sont abordés dans la section suivante. Par la même occasion, nous commentons brièvement les différents modèles dans lesquels les groupes de variables explicatives ont été testés simultanément, notamment tant du point de vue de leur force explicative que de la validité des hypothèses théoriques.

#### **5.3.1 Présentation des résultats et interprétation**

Les résultats du tableau 5.2 ci-dessous montrent que les modèles explicatifs de la fécondité conjugale sont efficaces. En effet, les  $R^2$  sont suffisamment grands, notamment dans les modèles (a), pour suggérer que les modèles sont adéquats (0,75 en 1996 et 0,71 en 1982). Les variables les plus fortement associées au niveau de fécondité conjugale au cours des deux périodes d'étude sont celles liées à l'exposition au risque, c'est-à-dire la durée de l'union, l'âge d'entrée en union et la cohorte de naissance (comme variable de contrôle pour la diversité des générations étudiées). Nous examinons explicitement ces résultats selon l'ordre d'introduction des variables.

Tableau 5.2 : Coefficients de régression linéaire (OLS) avec écarts-types de Hubert White et changement entre 1982 et 1996

VARIABLES EXPLICATIVES	1982						1996			
	Modèle 1	Modèle 2 (a)	Modèle 2 (b)	Modèle 3 (a)	Modèle 3 (b)	Modèle 1	Modèle 2 (a)	Modèle 2 (b)	Modèle 3 (a)	Modèle 3 (b)
<b>Constante</b>	2,1335*** (0,0604)	0,2288*** (0,0446)	2,7624*** (0,1382)	0,4755*** (0,1600)	4,004*** (0,139)	2,1635*** (0,0397)	0,2365*** (0,0269)	2,4652*** (0,1311)	0,1317** (0,0682)	3,696*** (0,1204)
<b>Forme de l'union :</b> Légale Non formelle	0 (0,1955)	0 (0,1281)	0 (0,1392)	0 (0,1295)	0 (0,1014)	0 (0,1098)	0 (0,0676)	0 (0,1102)	0 (0,0674)	0 (0,0773)
<b>Durée de l'union</b>		0,3334*** (0,0094)		0,3161*** (0,0129)			0,3383*** (0,0055)		0,3244*** (0,0076)	
<b>Âge entrée union :</b> < 15 ans 15 - 19 ans 20 ans ou +			0 -0,6183*** (0,1452) -0,8614** (0,1581)		0 -0,7221*** (0,1042) -1,7723** (0,1162)			0 -0,2434* (0,1383) -0,5594 (0,1492)		0 -0,5473*** (0,0971) -1,6544** (0,1103)
<b>Âge à l'enquête :</b> 25-34 ans 15-19 ans 20-24 ans				0 -0,2680*** (0,1043) -0,1061 (0,0802)	0 -3,0164*** (0,0881) -1,7572 (0,0632)				0 -0,1538*** (0,0600) -0,0908 (0,0496)	0 -2,9172*** (0,0770) -1,8193** (0,0584)
<b>Femme Scolarisée :</b> Non Oui				0 -0,0019 (0,1052)	0 -0,0750 (0,0885)				0 -0,1179*** (0,0467)	0 -0,223*** (0,0632)
<b>Résidence Enfance :</b> Rural Non rural				0 0,0843 (0,0848)	0 -0,1294* (0,0723)				0 -0,0768* (0,0416)	0 -0,0589 (0,0565)
<b>Conjoint Scolarisé :</b> Non Oui				0 0,0334 (0,0838)	0 -0,04566 (0,0694)				0 -0,1745*** (0,0393)	0 -0,3284*** (0,0552)
R <sup>2</sup>	0,0001	0,704	0,022	0,7064	0,501	0,0032	0,748	0,016	0,7547	0,522

Notes : Les coefficients nuis correspondent à la catégorie de référence. Entre parenthèses sous chaque estimé se trouve l'écart- type robuste d'Huber-White de celui-ci. \*\*\*= p< 005; \*\*= p< 025; \* = p< 05

### 5.3.1.1 La forme de l'union

Les résultats obtenus confirment ceux de l'étape descriptive précédente. Notamment, alors qu'on n'observe pratiquement pas de différence de fécondité selon la forme de l'union en 1982, l'union non formelle devient en 1996, tel que nous l'espérions, nettement et très significativement moins féconde que l'union légale. Mais, contrairement à notre attente, une faible proportion (seulement 30% dans le modèle (a), encore moins, i.e. 24%, dans le modèle (b)) de l'influence de la forme de l'union s'effectue par l'intermédiaire des variables de contrôle introduites dans l'analyse.

En effet, l'introduction de la durée de l'union ou de l'âge d'entrée en union, d'une part (modèle 2), puis des caractéristiques socio-économiques et culturelles, d'autre part (modèle 3), a produit des changements du coefficient initial de l'union non formelle. Si l'on regarde ces changements en 1996 où l'effet est nettement très significatif, le coefficient de l'union non formelle a été progressivement et très légèrement affaibli de 11,5 % et 11,4% respectivement par la durée de l'union et l'âge d'entrée en union exclusivement, puis, de 19,5 % par les caractéristiques des conjoints exclusivement. L'impact négatif initial de l'union non formelle sur la fécondité conjugale n'a été ainsi réduite entre les étapes 1 et 3 que de 30 % dans le modèle (a) et de 24% dans le modèle (b).

Dans un sens, il est quelque peu inconfortable d'aboutir à un tel résultat, c'est-à-dire de trouver que les variables introduites aux différentes étapes ne contribuent que de peu à notre compréhension des mécanismes d'influence de la fécondité conjugale par la forme de l'union. Mais, dans un autre sens, il est aussi important et très intéressant de trouver que l'union non formelle influence directement le niveau de fécondité conjugale et que

cette variable n'est pas redondante par sa présence dans un même modèle avec les autres variables explicatives prises en compte ici. Autrement dit, cela suggère qu'au-delà des variables explicatives traditionnellement utilisées dans les études de la fécondité individuelle, la forme de l'union est un facteur qui s'ajoute à la prédiction des comportements. Quelle interprétation peut-on formuler au sujet de cet effet récent de l'union non formelle sur la fécondité conjugale?

Nous le relierons exclusivement à l'évolution des contextes de manifestation du phénomène, évoquée au chapitre précédent. Avant 1982, les sociétés béninoises pourraient être relativement moins modernisées et caractérisées par de faibles développements urbain et sanitaire, une mortalité infanto-juvénile relativement élevée et une moindre mobilité sociale. En conséquence, le phénomène était probablement moins ouvert et les couples étaient plus homogames (i.e. caractéristiques socioculturelles des conjoints convergentes). Or, cette convergence des caractéristiques socioculturelles des conjoints influence la reproduction du couple, non seulement parce que ça réduit l'incertitude (Oropesa, 1996), mais aussi du fait de la tendance des partenaires à conserver l'ordre social préétabli à cet effet (Kaufman, 1993) en idéalisant une forte fécondité conjugale nécessaire à la validation sociale de la relation, attitude valorisée dans le système sociodémographique traditionnel (cf. contexte de l'étude au chapitre 1).

À cette situation d'affaiblissement des normes, se seraient certainement ajoutés plus récemment (i.e. après 1982) d'autres changements, à savoir: le contexte économique, les facteurs et les formes du phénomène (séparation des logements et phénomène des deuxièmes bureaux par exemple). Les résultats d'entretiens évoqués au chapitre précédent, ont établi, par exemple, que les unions non formelles sont devenues

récemment plus libres et plus ouvertes. En conséquence, les idéaux du couple ou de la femme pourraient de plus en plus s'élaborer, non pas par rapport à ceux du groupe, mais plutôt par rapport aux contraintes socio-économiques, matérielles et environnementales particulières des ménages.

Les résultats d'entretiens, rapportés au chapitre précédent, établissent par ailleurs que, grâce à leur niveau d'éducation plus élevé, et donc, certainement à leur plus importante participation à l'emploi salarié, les femmes misent de plus en plus sur leur autonomie. En conséquence, il est probable que dans la vie d'une femme en union non formelle, les attraits pour l'obtention d'un emploi ou pour la promotion professionnelle et/ou salariale l'emportent sur le désir d'une maternité, en particulier lorsque le partenaire demeure étudiant, ou un diplômé sans emploi ou à emploi précaire. Voici, par exemple, comment l'incompatibilité de la maternité avec la profession est exprimée par une de nos répondantes lors de notre enquête qualitative : *"On n'est pas dans les conditions du village pour faire beaucoup d'enfants. Aujourd'hui, les bonnes ne restent plus. Elles sont chères; elles te volent et ne t'entretiennent pas ton enfant. Dans ces conditions, comment tu peux faire plusieurs enfants?"* (entrevue, n° 24). Ces explications sont davantage illustrées par de nombreuses intentions en matière de fécondité exprimées lors des trois volets de cette enquête qualitative. Examinons les rapidement.

### ***Quelques intentions de fécondité issues de l'enquête qualitative***

Les questions sur les opinions récentes en matière de fécondité au Bénin ont été adressées lors des trois enquêtes qualitatives (femme; mère et informateurs privilégiés). Aux femmes en union non formelle, par exemple, les questions suivantes ont été posées :



Combien d'enfants avez-vous déjà eu? Combien souhaiteriez-vous en avoir davantage? Votre partenaire est-il du même avis que vous? Si oui, pourquoi? Etc. D'autres questions, encore, concernent les motifs des intentions exprimées. Aux autres volets de l'enquête, des questions sur les intentions récentes des couples en matière de fécondité ont été également adressées tant aux mères qu'aux informateurs privilégiés.

Les entretiens montrent qu'il subsiste des idéaux de fécondité élevée dans le pays, notamment dans les villages. En effet, dans l'entendement de 6 femmes sur 9 interrogées en milieu rural (soit 67%), la femme doit faire autant d'enfants qu'elle peut, autrement dit, autant que Dieu lui donne. Le motif, selon une femme interrogée à Kallalé, est que :*"faire autant d'enfants que Dieu donne est une bonne chose, c'est lui qui sait ce que chacun d'entre eux deviendra"* (entrevue, n°10). Le devenir en question englobe à la fois, la survie de l'enfant (entrevue n°s 10, 15 et 18) et le rôle qu'il est appelé à jouer dans la société (toutes les six femmes). Les mentalités en matière de fécondité ont ainsi peu évolué dans les villages à cause, non seulement de la mortalité des enfants qui demeure relativement élevée telle que nous le signalions au premier chapitre, mais aussi et surtout de la perception de l'enfant comme signe de respect dans la société et d'assurance pendant les vieux jours qui demeure vivace dans les attitudes.

Par exemple, une autre réponse recueillie lors de notre enquête et qui rejoint pratiquement la précédente, est que le nombre d'enfants dépend du mari. Cette intention est exprimée par 7 des répondantes, dont 2/9 en milieu rural, 2/5 en milieu semi-urbain et 3/10 en milieu urbain. Dans le contexte béninois où les hommes s'en remettent habituellement à Dieu quant au nombre d'enfants à avoir avec leur femme (55% selon Donadjè, 1992; 56% selon Amadou, 1997), cette intention s'assimile à une attitude pronataliste. Cela est

justement d'autant plus vrai que, selon les résultats des entretiens, il n'y a pas de dialogue entre conjoints en matière de fécondité dans 19 cas sur les 24; seulement 3 sur les 24 discutent du nombre d'enfants à avoir (entrevues, n<sup>os</sup> 2, 5 et 24) et 2 sur les 24 parlent juste de l'espacement des naissances (entrevues, nos 1 et 23). Au total donc, 13 femmes sur les 24 enquêtées dont 8 sur 9 en milieu rural ont exprimé des idéaux de fécondité élevée.

Cependant, les 11 autres enquêtées ont une idée précise du nombre d'enfants qu'elles souhaiteraient avoir. En milieu rural, une femme sur les 9 (soit 11%) souhaiterait avoir 6 enfants; le même nombre correspond à l'idéal de 2 femmes sur 5 en milieu semi-urbain (soit 40%) et de 2 femmes sur 10 en milieu urbain (soit 30%). D'autres souhaiteraient plutôt avoir au total 4 enfants (1/5 en milieu semi-urbain et 3/10 en milieu urbain), d'autres encore, 2 sur 10 en milieu urbain, voudraient seulement 2 enfants. Les idées ont donc évolué vers une réduction des naissances et les chiffres se précisent progressivement. Voici les opinions d'une femme enquêtée à Cotonou à cet effet : *"Avec la situation des familles d'aujourd'hui, un à deux enfants c'est nécessaire; trois enfants c'est le grand maximum; quatre enfants c'est le luxe; plus de quatre enfants, c'est la folie"* (entrevue, n<sup>o</sup>1). Les motifs de cette évolution favorable à la réduction de la fécondité sont divers. Ils sont relatifs à l'évolution des conditions financières et matérielles des ménages évoquées précédemment, à la préservation de la santé de la mère et de l'enfant, à l'affaiblissement du réseau traditionnel de soutien et à l'irresponsabilité des maris, donc à une plus grande responsabilité des femmes dans les dépenses du ménage.

*Les raisons financières et matérielles : la crise économique*

Les propos d'une répondante sont particulièrement éloquents à cet effet et témoignent de l'évolution des attitudes et des idéaux en matière de fécondité. *"Aujourd'hui on doit réduire les naissances... J'ai accouché il n'y a pas trois mois et cet accouchement n'est pas comme le précédent... Je me demande si je pourrais en faire encore.... En tout cas pas tout de suite car la vie est dure...."*(entrevue n° 6). Allusion est ainsi faite aux difficultés économiques et financières liées à la mise au monde d'un enfant et qui sont clairement mises en évidence dans la déclaration suivante: *"Avant, avec des feuilles et des plantes on peut guérir.... Mais aujourd'hui tu peux dépenser jusqu'à 15.000 f cfa sans être guéri.. Il faut aussi parler de la nourriture sans oublier les dépenses qu'occasionnent la mort d'un beau-père, en plus de ça les enfants seront malades... Ainsi, si tu continues de procréer tu continueras de dépenser alors qu'il n'y a pas d'argent.... Finalement tu ne pourras même pas construire une maison... et si tu n'avais pas une culotte avant de te marier, alors tu es foutu, il te sera impossible d'en avoir après, car la vie est chère.... Je vous donne l'exemple de mon frère dont l'enfant est malade et ils sont actuellement hospitalisés à l'hôpital. Nous avons dépensé 45.000 f cfa à partir des cabinets médicaux jusqu'à l'hôpital. Si donc tu mets trop d'enfants au monde tu dépenses en conséquence de façon exagérée. Ce qui fait que aujourd'hui, beaucoup ont compris qu'il faut limiter les naissances, sinon tu verras ton enfant malade, souffrant et même mourant"* (entretien, n°3). Ces propos sont appuyés par un de nos informateurs qui estime que : *"dans tous les cas, les gens ne peuvent que limiter leurs naissances de nos jours, car, les conditions ne sont plus les mêmes. Les parents et les enfants se trouvent serrés dans des chambres louées, ce qui ne permet pas une procréation illimitée"* (Informateur, n°10). Mais, les

raisons ne sont seulement pas d'ordre économique; elles relèvent également de l'évolution des normes relatives à la prise en charge des enfants dans la société.

*Affaiblissement des réseaux traditionnels de soutien*

Rappelons que traditionnellement, la prise en charge des enfants était une œuvre collective (cf. chapitre 1). L'organisation sociale était marquée par une forte circulation des enfants qui permettait une répartition collective des tâches et n'encourageait pas la limitation des naissances. Ces solidarités, entre autres, justifiaient les attitudes et les idéaux traditionnels favorables à une fécondité élevée ou illimitée. Ce contexte semble désormais révolu et plusieurs de nos enquêtés attestent de ce que l'enfant ne joue plus le même rôle que traditionnellement. Une mère déclarait à cet effet ceci: "*Je peux vous dire que j'ai eu 8 enfants avant de cesser de procréer et ce n'est pas que ces 8 m'ont suffi, mais c'est le médecin qui disait que j'allais mourir si je conçois encore puisque j'ai été opéré pour le huitième enfant. Mais si c'est maintenant je ne vais pas le faire. ... Avant, ce n'est pas comme maintenant. Ton enfant, c'est l'enfant de tes frères et beaux-frères, de tes sœurs et belles-sœurs, de toute la famille... Aujourd'hui les enfants sont aussi instruits comme leur mari, ils veulent rester entre eux avec leurs enfants... Ils ne veulent plus les enfants de famille avec eux... Même s'ils prennent un enfant, ils vont le transformer en «bonne» de leurs enfants... Aujourd'hui on ne peut plus faire comme avant parce que le modernisme a tout gâté*" (mère, n°4).

Les manifestations visibles de cette faiblesse du réseau social traditionnel de soutien découlent, par ailleurs, des faits sociodémographiques récents au Bénin, entre autres, le développement du phénomène du trafic des mineurs. Ce phénomène du trafic des mineurs met en évidence le conflit entre la fécondité non contrôlée et les mutations sociales et

économiques en cours dans le pays. En effet, partie visible de ce trafic, plus de 3 000 enfants ont été interceptés ces cinq dernières années par la police béninoise et reconduits dans leur famille (UNICEF/Bénin, 1999)<sup>20</sup>. La même source indique que ses causes seraient la pauvreté dont la déscolarisation et le manque de moyens financiers des parents, mais aussi et surtout, à notre avis, la désorganisation du réseau social traditionnel de soutien. Ainsi, du pays où l'enfant était traditionnellement très protégé et valorisé, le Bénin devient depuis quelques années une plaque tournante du trafic des mineurs en Afrique de l'ouest; signe d'une inadéquation entre le mouvement d'affaiblissement de la norme sociale de circulation des enfants et les comportements actuels en matière de fécondité. D'autres raisons évoquées dans notre enquête se réfèrent à la recherche de la santé de la mère et de l'enfant.

#### *La santé de la mère et de l'enfant*

À propos de la santé de la mère et de l'enfant, une femme déclare ceci : *"Je dois limiter les naissances parce que, pour mes quatre enfants, l'accouchement a été toujours difficile. Je fais toujours le travail pendant au moins trois jours et je finis toujours par la césarienne. Le dernier est un accident, si non je ne voulais pas. Avant que je ne l'accouche on nous a évacué à Abomey puisque le docteur de Dogbo est absent"* (entrevue, n° 20). Dans le même sens, une autre déclare : *"Chaque fois que je vois une autre femme avec bébé, j'ai aussi envie d'en avoir, mais comme j'ai pu comprendre que cette attitude n'est pas payante pour ma santé et que je m'en sors difficilement, j'ai décidé*

---

<sup>20</sup>Ce phénomène a été récemment remis sur le devant de la scène par l'affaire du bateau Etireno, transportant des mineurs victimes présumées d'un tel trafic. C'est l'une des priorités actuelles au Bénin en matière de population (Dépêche de l'Agence France Presse (AFP) du 4 mai 2001 sur Internet).

*d'abandonner cette philosophie"* (entrevue, n° 4). Un autre motif, justifiant la volonté des femmes de limiter leurs naissances, est relatif à l'irresponsabilité des conjoints. Les propos suivants l'illustrent parfaitement : *"Moi, je dois limiter les naissances parce que les maris de maintenant sont irresponsables. Pour notre deuxième enfant, c'est mon grand frère qui m'a aidé à une semaine de l'accouchement si non j'allais manger la honte à la maternité. Le travail a commencé la nuit alors que je crois qu'il me restait encore quelques semaines. Mon mari n'est même pas rentré à la maison la nuit là, et il est venu me voir le lendemain quand son enfant est déjà né alors qu'il n'a rien payé dans le trousseau. Il faut compter sur ses propres forces aujourd'hui"* (entrevue, n° 21). Ces résultats d'entretiens confirment donc assez bien ceux fournis par les analyses statistiques et pourraient réduire la crainte éventuelle quant à leur généralisation. Examinons les résultats relatifs aux autres variables de contrôle de l'effet de la forme de l'union.

### **5.3.1.2 Les variables d'exposition au risque**

Ce sont la durée de l'union et l'âge d'entrée en union. Étant donné que l'étude concerne les femmes de diverses générations et qui sont en pleine vie génésique, les effets tant de la durée de l'union que de l'âge d'entrée en union sont contrôlés par l'âge de la femme au moment de l'enquête.

#### ***Âge d'entrée en union et âge à l'enquête***

Théoriquement, on estimait que plus les femmes entrent précocement en union, plus leur niveau scolaire atteint serait probablement bas et plus elles seraient susceptibles d'avoir un bas niveau du statut socioéconomique. En conséquence, on espérait que l'âge d'entrée

---

en union soit négativement corrélé avec le niveau de fécondité conjugale. Les résultats obtenus ici (voir modèles (b) du tableau 5.2) tant en 1982 qu'en 1996 supportent fortement cette attente. En effet, ils montrent que les femmes ont d'autant moins d'enfants que leur âge d'entrée en union est élevé (avec un léger affaiblissement en 1996), résultat très significatif.

Par ailleurs, ces résultats confirment une relation négative très significative entre l'âge de la femme à l'enquête (ou cohorte de naissance) et la fécondité conjugale. Notamment, les plus jeunes cohortes de naissance, c'est-à-dire celles âgées de 15-19 ans révolus, ont (tant en 1982 qu'en 1996) très significativement moins d'enfants en moyenne que les plus vieilles générations de 25-34 ans révolus, effet plus faible en 1996 (avec le coefficient de -2,9172) qu'en 1982 (coefficient de -3,0164) mais toujours très significatif. Cela suggère qu'à âge d'entrée en union identique, les femmes des plus vieilles générations sont plus fécondes que celles des générations plus récentes. Il convient, toutefois, de tenir compte des durées d'exposition au risque de fécondité conjugale, c'est-à-dire de la durée de l'union. Elles sont plus courtes dans les générations récentes.

### ***La durée de l'union et âge à l'enquête***

La fécondité conjugale, dans un contexte traditionnel de contrôle imparfait des naissances, est strictement expliquée par la durée de l'union. L'étude de l'impact de cette variable ici permet d'examiner les évolutions éventuelles à cet effet par rapport au changement récent du niveau de fécondité globale au Bénin. Rappelons, par ailleurs, que la combinaison de cette variable avec l'âge de la femme à l'enquête permet, non

seulement de tenir compte de la diversité des générations étudiées et qui sont en pleine vie génésique, mais aussi d'évaluer indirectement l'impact de l'âge d'entrée en union.

Les résultats obtenus (modèles (a) du tableau 5.2) montrent que la durée de l'union a joué un rôle extrêmement important et très significatif dans la détermination des niveaux de fécondité conjugale aux deux périodes. En effet, non seulement son effet, dans le sens attendu, a été très significatif aux deux périodes, mais elle explique à elle seule l'essentiel du pourcentage de la variance totale expliquée dans l'analyse ( $R^2=0,704$  en 1982 et  $0,748$  en 1996 au modèle 2) contre respectivement  $0,706$  et  $0,755$  dans les modèles finals).

La durée d'union se révèle ainsi positivement associée au niveau de fécondité conjugale avec les coefficients de régression très significatifs de  $0,3161$  en 1982 et de  $0,3244$  en 1996, soit un changement négligeable entre 1982 et 1996. L'introduction de cette variable dans l'analyse (modèle 2) altère considérablement le coefficient de la constante de  $81\%$  en 1982 et de  $87\%$  en 1996, indiquant une très forte corrélation positive entre la durée d'union et la fécondité conjugale. La durée d'union et la fécondité conjugale font ainsi ressortir ce qu'on peut appeler une relation homéostatique<sup>21</sup> qui permettait de réguler traditionnellement le système démographique. Évidemment, la pratique contraceptive efficace est peu fréquente dans les échantillons étudiés. Parmi les femmes en union légale, seulement  $3,1\%$  en 1982 et  $10,6\%$  en 1996 avaient utilisé au moins une fois une méthode efficace de contraception; ces taux sont respectivement de  $3,8\%$  et de  $17,0\%$  au

---

<sup>21</sup> C'est-à-dire une relation qui demeure constante malgré les changements de contexte.



sein des femmes en unions non formelle. Comment cette impopularité de la contraception moderne est confirmée ou infirmée à travers notre enquête qualitative?

***Attitudes et comportements en matière de contraception moderne à travers les entretiens qualitatifs***

Les entretiens, tant avec les femmes, les mères qu'avec les informateurs nous ont donné l'occasion de recueillir des opinions allant dans tous les sens en matière de contraception moderne. Certains n'adhèrent pas à l'usage de la contraception moderne. Leur attitude est illustrée en les termes suivants : "*Celles qui utilisent ces produits dans la société sont vues comme des prostituées et non comme des femmes mariées*" (entrevue, n°18). En effet, "*Dieu n'a pas dit d'espacer ou de limiter les naissances avec les médicaments, ... une femme mariée doit éviter ces produits si elle veut rester femme mariée et être dans un foyer. .. Si elle ne veut plus d'enfants, elle doit le dire carrément et s'abstenir*" (entretien n° 11). C'est pourquoi, "*les amis disent qu'au lieu d'utiliser une méthode moderne de contraception, il vaut mieux aller chez le guérisseur*" (entrevue n°7). Ainsi, "*jamais je ne peux utiliser ces médicaments, puisque mon mari va me divorcer automatiquement, et je serai rejeté par la société.... Je dois faire le nombre d'enfants qu'il veut pour me faire respecter et faire respecter mes enfants*" (entrevue, n°15).

Cette attitude défavorable à la contraception moderne est appuyée par une mère qui fait remarquer, nous citons : "*personnellement je ne suis pas d'accord avec ces produits, parce que si on l'utilise on empêche un enfant qui devrait naître de par la volonté de Dieu de ne pas naître ... Et cela est contre la foi*" (mère n°5). En effet, estime une enquêtée, "*...si Dieu ne veut pas, une femme ne peut concevoir*" (entrevue, n°10). En conséquence, "*...Dieu lui-même quand il le décide, favorise l'avortement*" (entrevue, n°16). La preuve,

c'est que les produits contraceptifs modernes sont inefficaces car, " ...je connais deux amies qui utilisent ces produits, dans leur grande surprise elles sont tombées enceinte" (entrevue, n°11). Aussi, ils sont nuisibles à la santé, notamment, "...le stérilet rend certaines femmes stériles, .... L'injection et la pilule entraînent l'obésité, l'hypertension, etc." (informatrice, n°5). Par exemple, " .... ma grande sœur était bien avant. Mais depuis qu'elle est allée se faire placer le stérilet, ces règles viennent plusieurs fois dans le mois et parfois elle saigne pendant 7 ou 8 jours au lieu de 3 ou 4 jours avant. Et puis, c'est à partir de ce moment qu'elle a commencé par avoir des règles douloureuses. Avec son mari, ils étaient obligés d'aller enlever cela à l'ABPF. Depuis ce temps, ça va mieux. Ces méthodes ne sont pas sécurisantes..." (entrevue, n°21). C'est pourquoi, " je dis souvent à mes filles, surtout les deux qui sont mariées de se méfier de ces produits là.... Les blancs nous envoient ça pour nous empêcher de faire des enfants et pour nous rendre stérile.... Moi je n'aime pas les femmes qui utilisent ces produits" (mère n°1).

En résumé, "...Ces méthodes sont immorales et néfastes à la santé. J'ai eu l'occasion avec la propre sœur d'un de mes amis. Celle-ci procréé régulièrement alors que son mari ne l'aide pas pour entretenir les enfants. Pour aider sa sœur à arrêter de faire toujours des enfants, mon ami l'a emmené au centre de santé où on lui a placé le stérilet. Quelques jours plus tard, au cours de la nuit, elle ne pouvait plus dormir, le sang coule et elle a les mots de ventre. Finalement elle a été transportée au centre de santé où on lui a enlevé le "manchin" (pour parler du stérilet) avant qu'elle ne retrouve satisfaction. Et depuis ce temps, elle est séparée de son mari, car elle est allée secrètement avec son frère au centre de santé... et le mari dit qu'elle le trompe" (Informateur, n°3).

Erreur, répliquent d'autres enquêtées qui estiment que " *... ces produits sont nécessaires de nos jours, on ne peut s'abstenir pendant longtemps avec son partenaire, si non il ira chercher ailleurs. Or, il faut en même temps espacer les naissances pour la santé des enfants et nos moyens financiers limités ...* " (entrevue, n°22). Par ailleurs, ce que les femmes réticentes ou défavorables oublient, c'est que " *les méthodes modernes de contraception sont incontournables même si elles ont des effets néfastes. De toutes les façons, il n'y a pas d'autres possibilités pour limiter les dégâts, car, nous ne maîtrisons plus les connaissances des anciens et d'ailleurs pour toutes nos maladies, nous ne faisons recours qu'au centre de santé et pourquoi pas ces produits?*" (entrevue, n°5) . En effet, " *... nous ne pouvons plus nous passer des produits tout comme nous ne pouvons pas nous passer de l'hôpital pour nos soins de santé puisque nous ne pouvons plus revenir au temps révolu...*" (entrevue, n°3). D'ailleurs, la contraception a beaucoup de bienfaits. Par exemple, " *... avant, j'étais intime avec mon mari. Mais quand j'ai eu mon bébé, c'était des problèmes avec lui, car il veut faire l'amour chaque fois alors que moi je veux assurer la vie de mon enfant. ... moi je refuse souvent pour que mon enfant grandisse d'abord. J'ai vu une amie qui m'a emmené à l'ABPF (Agence Béninoise pour la Promotion de la Famille) où je reçois d'injection. ... C'est une bonne chose parce que maintenant il y a l'harmonie avec mon mari. Lui qui ne parlait plus à la maison, lui qui me boudait souvent, il est maintenant très attentionné avec moi. Il sourit largement toujours puisque je le satisfais quand il le désire. Parfois même, il vient me cogner là où je fais la vaisselle ou à la cuisine. Et la joie c'est la joie pour tout le monde*" (entrevue, n°14). C'est pourquoi, " *on ne peut pas refuser l'usage de la contraception à nos filles ... dans les temps passés ce sont des recettes traditionnelles qu'on utilisait pour assurer notre santé et celle de nos*

*enfants. Les filles de maintenant ne connaissent plus rien de tout cela... Elles n'ont donc pas de choix" (mère, n°3).*

*En somme, "les produits contraceptifs sont de nos jours très importants pour les femmes parce que toutes les règles traditionnelles sont bafouées. Les jeunes sont amoureux entre eux si bien qu'ils ne respectent aucune règle d'abstention des rapports sexuels. Mais ce qui est gênant, c'est que les jeunes hommes ne veulent pas que leurs épouses utilisent ces produits parce qu'ils ont peur d'être trompés. Prenez l'exemple d'un jeune couple dans mon quartier ici. Le mari veut avoir normalement les relations sexuelles avec son épouse bien que celle-ci a un enfant qu'on ne peut pas sevré. La femme est venue se confier à moi et me demander conseil. C'est moi-même qui l'ai accompagné au centre social. Je lui ai dit de ne rien dire à son mari. Actuellement, elle a reçu l'injection et tous les trois mois elle renouvelle. Elle vit bien avec son mari et ce dernier ne sait rien. Voyez vous, si elle n'utilisait pas cette méthode, soit elle va accepter son mari et il y aura une grossesse non désirée qui va tuer son enfant, soit si elle refuse, ce serait toujours des problèmes avec son mari" (informateur, n°1)*

Au total, 15 femmes sont favorables à la contraception moderne; 4 femmes (n<sup>os</sup> 7, 14, 18, 21) sont plutôt réticentes sans désapprouver et 4 femmes (n<sup>os</sup>10, 11, 15 et 16) sont défavorables systématiquement à l'usage de cette méthode. Il s'ensuit donc que la tendance est généralement favorable à l'usage de la contraception moderne. Mais, des obstacles divers compromettent son adoption effective. À travers les intentions exprimées ci-dessus et d'autres qui suivent, nous dégageons fondamentalement, 4 types d'obstacles : la perception de l'utilisatrice dans la société, les croyances religieuses, les rumeurs et l'opposition des conjoints.

Les femmes désireuses d'adopter une méthode quelconque de contraception moderne sont handicapées par des sentiments de pudeur, de complexe et surtout de la honte vis-à-vis de leur entourage. Ainsi, *"le vrai problème des femmes pour recourir à la contraception réside dans la honte de se rendre au poste de prestation des services de planification familiale; elles sont gênées que les gens les voient entrer dans le centre car on sait déjà qu'elles veulent utiliser la contraception. Elles craignent aussi les agents du centre qui peuvent en parler à leurs amies dans le village ce qui fera le tour du village dans les heures suivantes. Elles seront traitées de tout, d'infidèles, de prostituées, etc..."* (informatrice, n°2). C'est pourquoi, *" moi je veux bien utiliser ces produits, mais je ne veux pas aller me renseigner et tout le monde va te doigter"* (enquêtée, n°13). Moi aussi, puisque *" ...., je n'ai pas confiance en les femmes qui travaillent au centre social. Il faut qu'on nous envoie les blanches et là on sait que les femmes blanches n'iront pas nous rapporter dans le village ..."* (entrevue, n°13). En effet, *"...l'État a recruté au centre social, les femmes qui ne sont pas acquises à la planification familiale. Non seulement elles ne donnent pas toujours les renseignements, mais quand tu demandes, la manière dont on te regarde et qu'on te donne l'information, toi même tu es découragée. Une femme qui n'est pas courageuse et bandite ne peut pas aller demander ces produits..."* (entrevue, n°17). Par exemple, une des femmes se demande : *" même si on veut l'utiliser, où va-t-on s'en procurer? Je ne suis pas sûr que notre infirmier et notre sage femme connaissent eux-mêmes ces produits. Moi je n'entends parler de cela que quand je vais en ville"* (entrevue, n°4). C'est vrai, puisque *"...les agents de santé ne regroupent les femmes pour leur parler de la contraception que quand les 4x4 viennent de Cotonou..."* (Informateur, n°1).

Par ailleurs, *"le problème, quand tu veux utiliser on te demande de venir avec ton mari, alors que mon mari ne sera pas d'accord. Je préfère rester comme ça pour ne pas avoir de problème"* (entrevue, n°14). C'est pourquoi, note une informatrice, *"... le grand obstacle à l'usage de la contraception pour les femmes, c'est leur mari. Parfois, nous invitons les hommes pour la sensibilisation sur la planification familiale au centre social ici. Car, nous estimons qu'il vaut mieux les associer, les sensibiliser et plaider auprès d'eux pour qu'ils adhèrent à cela pour le bien-être de leur femme, de leurs enfants et de toute leur famille y compris eux-mêmes. .... Ceux qui sont favorables, quand vient le moment d'autoriser leur femme, ils changent d'avis. Ils interdisent même à leur femme de ne plus venir au centre. Le vrai obstacle, c'est les hommes, ils disent souvent que cela rendrait leur femme libre et elle ne leur obéirait plus"* (informatrice, n°2).

Les rumeurs sont un autre ensemble d'attitudes visant à décourager le recours à ces méthodes. Les produits contraceptifs modernes seraient inefficaces (9/24); ils entraîneraient la stérilité (13/24) et toutes sortes de maladie telles l'hypertension (3/24), l'obésité (5/24), le cancer de l'utérus (2/24), ou tout simplement rend malade (6/24). Aussi, 16 femmes sur les 24 interrogées de même que certains informateurs privilégiés ont fait allusion à l'opposition du conjoint. En conséquence, seulement 2 femmes sur les 24 ont utilisé une méthode de contraception moderne soit 8,33%, indiquant que le recours effectif aux méthodes efficaces demeure vraiment impopulaire dans le pays. Dans ce contexte de très faible taux d'usage de la contraception efficace, le résultat de l'analyse statistique ci-dessus obtenu est celui que nous attendions très clairement. Il suggère qu'aussi longtemps que la durée d'union n'aura pas diminué et que la contraception sera réprouvée, toute baisse importante et permanente de la fécondité est hors de question

quelle que soit la forme de l'union. On doit toutefois être conscient que la relation homéostatique entre durée de l'union et fécondité conjugale reçoit certaines influences externes d'ordre socio-économique, et culturel. Nous les examinons ci-après.

### **5.3.3 Variables socio-économiques et culturelles**

Trois variables ont été prises en compte à ce niveau : la scolarisation du conjoint, la scolarisation de la femme et la nature de son milieu de résidence dans l'enfance. Le sens des effets de ces variables ainsi que leur seuil de signification sont les mêmes dans les deux modèles (a) et (b) ainsi que l'indique le tableau 5.2 précédent. Nos commentaires s'effectuent par rapport au modèle (a); celui qui explique le pourcentage le plus élevé de la variation totale de la fécondité conjugale.

#### ***La scolarisation des conjoints***

La scolarisation de la femme et celle de son conjoint ont eu peu d'effet en 1982. Mais, en 1996, l'importance et la signification statistique des coefficients (-0,1179 pour les femmes scolarisées et -0,1745 pour celles ayant un conjoint scolarisé) sont évidentes et indiquent, comme attendu, une relation négative entre niveau de scolarisation et niveau de fécondité conjugale. Les résultats de 1982 suggèrent qu'être scolarisée ou avoir un conjoint scolarisé ne signifie pas toujours que l'on est plus prêt que les autres à exercer un contrôle consciencieux sur sa fécondité. Nous estimons plutôt que les personnes scolarisées (à un certain niveau évidemment) pourraient refléter une idéologie dominante du système qui les a éduqué et/ou auquel elles adhèrent. Par exemple, un faible niveau d'éducation (ou de modernisation) au début de la transition de la fécondité a souvent eu comme conséquence un accroissement de la fécondité. À cet effet, notent Trussel, Van de

Walle et Van de Walle (1989), la fécondité des femmes concernées par l'Enquête Mondiale sur la Fécondité (EMF) dans plusieurs pays africains serait plus élevée chez celles de niveau d'éducation primaire que chez celles sans éducation, mais les mécanismes de cette différence seraient peu documentés. Dans ce cas, les très faibles effets non significatifs obtenus en 1982 (-0,0019 pour les femmes scolarisées et +0,0334 pour celles de conjoint scolarisé) pourraient être justifiés par la non distinction des niveaux d'éducation atteints, l'impact du niveau secondaire ou plus (peu fréquent) pouvant être neutralisé par celui du niveau primaire (très fréquent).

Les résultats pouvaient également s'interpréter en termes de changements des contextes socioprofessionnels. Le système administratif béninois avant 1982 valorisait implicitement la fécondité élevée. L'allocation familiale par enfant de salarié était assez élevé, de 4.000 f cfa/enfant pour un nombre illimité d'enfants jusqu'à la fin des années 1960. Plus récemment, la situation s'inverse car, l'allocation familiale n'est plus que de 1000 f cfa/enfant et elle ne couvre désormais qu'un maximum de six enfants. Cette situation, renforcée par la crise économique évoquée ci-dessus semblent justifier les changements enregistrés quand à l'impact de ces deux variables sur la fécondité conjugale.

### ***Milieu de résidence dans l'enfance***

La nature du lieu de résidence n'a eu d'effet significatif à 10% qu'en 1996. Ces résultats, tant en 1982 qu'en 1996, nous conduisent à deux conclusions. Premièrement, cela suggère que dans un contexte comme celui précédant la période de 1982, exclusivement caractérisé par l'affaiblissement des normes socioculturelles, le milieu de socialisation a peu d'importance dans l'explication des changements des formes d'union et de la



fécondité, et que, deuxièmement, les facteurs de socialisation sont d'autant plus déterminants dans des contextes de modernisation. La différence entre ville et campagne dans les effets de la crise économique en est un exemple.

#### **5.4 ANALYSE DES CHANGEMENTS DES EFFETS ENTRE 1982 ET 1996**

La tendance des résultats d'analyse statique (i.e. effectuée à chaque période donnée) en 1982 et en 1996 présentés ci-dessus montre combien, une étude des changements des effets à différentes périodes de la vie socio-économique des individus est importante. Nous nous penchons ici sur cette analyse des changements des effets des facteurs entre les deux périodes. Rappelons que, si  $\beta_1$  et  $\beta_2$  sont les coefficients de régression d'une variable explicative X respectivement en 1982 et en 1996, la quantité  $\beta_2 - \beta_1$  mesure le changement de l'effet de X entre 1982 et 1996 et la quantité  $[(ET(\beta_2)^2 + ET(\beta_1)^2)]^{0,5}$  est l'écart-type du coefficient de changement  $\beta_2 - \beta_1$ . La signification statistique de la variation  $\beta_2 - \beta_1$  entre 1982 et 1996 est appréciée à l'aide de la statistique t de Student donnée par la relation :  $t = (\beta_2 - \beta_1) / [(ET(\beta_2)^2 + ET(\beta_1)^2)]^{0,5}$ . Le tableau 5.3 ci-après, fournit les résultats de cette analyse des changements entre les deux enquêtes.

Tableau 5.3 : Changement des effets des variables entre 1982 et 1996

VARIABLES EXPLICATIVES	Modèle 3 (a)			Modèle 3 (b)		
	1982	1996	Changement 1982-1996	1982	1996	Changement 1982-1996
<b>Constante</b>	0,4755*** (0,1600)	0,1317** (0,0682)	-0,3438** (0,1739)	4,004*** (0,139)	3,696*** (0,1204)	-0,308*** (0,1011)
<b>Forme de l'union</b> : Légale	0	0	0	0	0	0
Non formelle	0,0844 (0,1295)	-0,1891*** (0,0674)	-0,2735* (0,1460)	0,0572 (0,1014)	-0,1805** (0,0773)	-0,1233 (0,1890)
<b>Durée de l'union</b>	,3161*** (,0129)	0,3244*** (0,0076)	0,0083 (0,0150)			
<b>Âge entrée union</b> : < 15				0	0	0
15 - 19				-0,7221*** (0,1042)	-0,5473*** (0,0971)	0,1748*** (0,0498)
20 ou +				-1,7723*** (0,1162)	-1,6544*** (0,1103)	0,1179*** (0,0368)
<b>Âge à l'enquête</b> : 25-34	0	0	0	0	0	0
15-19	-0,2680*** (0,1043)	-0,1538*** (0,0600)	0,1142 (,1203)	-3,0164*** (0,0881)	-2,9172*** (0,0770)	0,0992 (0,0949)
20-24	-0,1061 (,0802)	-0,0908* (0,0496)	0,0153 (0,0943)	-1,7572*** (0,0632)	-1,8193*** (0,0584)	-0,0621 (0,0558)
<b>Femme Scolarisée</b> : Non	0	0	0	0	0	0
Oui	-0,0019 (0,1052)	-0,1179*** (0,0467)	-0,1160 (0,1151)	-0,0750 (0,0885)	-0,223*** (0,0632)	-0,148 (0,2432)
<b>Résidence Enfance</b> : Rural	0	0	0	0	0	0
Non rural	0,0843 (0,0848)	-0,0768* (0,0416)	-0,1611* (0,0945)	-0,1294* (0,0723)	-0,0589 (0,0565)	0,0705 (0,1722)
<b>Conjoint Scolarisé</b> : Non	0	0	0	0	0	0
Oui	0,0334 (0,0838)	-0,1745*** (0,0393)	-0,2079** (0,0926)	-0,04566 (0,0694)	-0,3284*** (0,0552)	-0,2827* (0,1601)
R <sup>2</sup>	0,7064	0,7547		0,501	0,522	

**Notes:** Les coefficients nuls correspondent à la catégorie de référence. Les écarts- types robustes d'Huber-White des estimés sont dans les parenthèses sous chacun d'eux.

\*\*\*= p<.005; \*\* = p<.025 ; \* = p<.05

Ces résultats montrent un changement à la baisse relativement important et significatif du coefficient de la constante tant dans le modèle (a) que dans le modèle (b). Ce qui suggère que la baisse de la fécondité conjugale entre les deux périodes s'est produite dans les deux formes d'union. Les indications d'une telle tendance se dégagent des résultats d'entretiens qualitatifs réalisés dans le cadre de cette étude.

En effet, à la question de savoir si les intentions de fécondité exprimées par les femmes auraient pu être différentes si leur union était légale, les réponses ont été claires et nettes. Les opinions, les attitudes et les comportements n'auraient pas été différents même si l'union de ces femmes était légale, ainsi qu'en témoignent ces propos d'un des informateurs clés : *"Les conditions de vie étant de plus en plus difficiles, toutes les femmes préfèrent maintenant avoir moins d'enfants"* (informateur, n°3). À une mère<sup>22</sup> de l'exprimer autrement en les termes suivants : *"les jeunes d'aujourd'hui sont orgueilleux homme comme femme; ils privilégient plus leur sentiment, leur intimité que ce que veut la communauté. On ne peut pas dire que le comportement de fécondité change, puisque nous les parents nous ne les gênons pas pour la dot. Leur comportement dépend d'eux-mêmes"* (mère, n°4).

En particulier, une femme en union déclare ceci : *"Tout le monde sait que les exigences traditionnelles ne sont plus valables, puisque le temps a changé. Je vous donne mon exemple. Mon mari, ..... n'a rien donné comme dot à ma famille. Pourtant, je suis toujours harcelée par mes parents et mes beaux parents lorsque les enfants sont grands"*

---

<sup>22</sup> 3 mères sur 5 interrogées n'ont pas d'opinion à ce sujet, ce qui pourrait implicitement signifier que cette différence, s'il en existe, ne semble pas encore significative.

*et qu'ils ne voient pas une autre grossesse. Comment est-ce que une union peut être autrement légale?.. Non je vous demande ? .. Qu'est-ce qui est différent à part la dot? Mon père et ma mère, même tous les parents au village le considèrent car il est plus gentil et plus généreux que les autres qui ont fait la dot. Je suis plus envié que tous les autres parce que nous nous entendons bien et mon mari est plus correct que les autres...*

" (entrevue, n°8). Pour certaines autres femmes enquêtées, cependant, l'absence de la dot influence leur comportement de fécondité. Ainsi, une autre estime plutôt que sans la dot, elle ne peut s'investir pleinement dans la procréation. En voici ses propos à cet effet : "*Ma première grossesse est un accident. Maintenant, je suis bien vigilante, s'il ne paie pas la dot chez mes parents, je ne vais pas concevoir pour un autre enfant et il le sait bien. C'est à travers la dot que je saurai qu'il m'aime, qu'il veut effectivement s'engager pour m'épouser et qu'il aimera ses enfants....*" (entrevue, n°5). Mais quels sont les facteurs ayant favorisé cette évolution générale à la baisse de la fécondité? Le tableau 5.3 nous donne, en outre, quelques indications à cet effet que nous examinons ici.

#### **5.4.1 Facteurs associés au changement de la fécondité conjugale entre 1982 et 1996**

Comme changement significatif tout au moins au seuil de 10%, les résultats du tableau 5.3 dégagent 4 variables : la forme de l'union et la nature du milieu de résidence dans l'enfance selon le modèle (a), la scolarisation du conjoint dans les modèles (a) et (b), puis l'âge d'entrée en union dans le modèle (b). Outre, la forme d'union (variable principale de l'étude), nous nous concentrons ici sur l'âge d'entrée en union qui semble la plus importante variable associée au changement de fécondité conjugale entre les deux enquêtes. En effet, l'analyse du comportement de l'âge d'entrée en union ne peut se faire, sans les autres.

#### **5.4.1.1 La forme de l'union**

Les résultats du tableau 5.3 à propos des changements de l'effet net de l'union non formelle sur la fécondité conjugale confirment ceux de l'étape descriptive. Ils montrent une évolution des comportements de fécondité selon la forme de l'union entre les deux périodes d'étude. Notamment, l'impact négligeable de l'union non formelle sur la fécondité conjugale en 1982 a évolué négativement au cours de la période séparant les deux enquêtes. Mais, ce changement demeure peu significatif (seulement à 10%) selon le modèle (a), et même pas du tout significatif selon le modèle (b). Ce dernier résultat implique qu'il y a une certaine corrélation entre la fécondité conjugale et l'âge des femmes à l'entrée en union.

#### **5.4.1.2 : L'âge d'entrée en union**

De l'examen du tableau 5.3, il ressort que l'âge d'entrée en union, variable introduite dans le modèle (b) en remplacement de la durée de l'union du modèle (a), est la seule variable explicative dont le changement de son coefficient entre les deux enquêtes a été très significatif. La tendance des valeurs positives des coefficients de ce changement par rapport à la catégorie de référence, c'est-à-dire "être entrée en union avant 15 ans", indiquent une relation progressivement négative entre l'âge d'entrée en union et la fécondité conjugale. Autrement dit, comparativement à la période de 1982, la fécondité des femmes en 1996 semble très significativement de moins en moins élevée au fur et à mesure que l'âge d'entrée en union est précoce. C'est un résultat très intéressant qui, démographiquement, pourrait se justifier par le phénomène de rattrapage. En effet, plus les femmes entrent précocement en union, plus elles seraient susceptibles d'espacer plus

longuement leurs naissances. Par contre, plus les femmes entrent tardivement en vie féconde, plus leur période de vie génésique est courte, et plus leurs naissances auront tendance à se rapprocher pour rattraper le temps écoulé au cours de la période pré-nuptiale.

Les résultats du tableau 5.3, par ailleurs, offrent un certain nombre de constats que voici :

1) Comparativement au modèle (a), le changement à la baisse du coefficient de la constante a légèrement diminué en ampleur mais il devient très significatif, confirmant la corrélation entre la durée de l'union et la fécondité conjugale quelle que soit la forme de l'union. 2) Le changement à la baisse du coefficient de la forme de l'union est considérablement altéré, passant d'une valeur significative à 10% de -0,2735 à une valeur non significative de -0,1233, soit une très importante diminution de 55%. Ce résultat indique une corrélation importante entre l'âge d'entrée en union et la fécondité conjugale dans l'union non formelle. Autrement dit, la plus grande partie (i.e. 55%) de l'influence négative de l'union non formelle sur la fécondité conjugale s'effectue par l'intermédiaire de l'âge d'entrée en union.

Notre enquête qualitative fournit des indications permettant de justifier un tel résultat. En effet, à la question de savoir : Si l'on vous demandait de préciser la date de votre entrée en union, laquelle donneriez-vous? 10 femmes considèrent le moment où les parents ont été informés de la relation, soit à la suite de la première grossesse (7 femmes sur les 24 soit : les entretiens nos 4, 8, 12, 13,14, 19 et 21) ou soit par elles-mêmes sans aucun événement particulier (3 femmes sur les 24 soit : n<sup>os</sup> 2, 23, 24). Par ailleurs, 6 femmes sur les 24 donnent la date de première rencontre avec le partenaire (entretiens, n<sup>os</sup> 3, 5, 9, 10, 20, 22) alors que 6 autres considèrent le moment des premiers rapports sexuels (soit les n<sup>os</sup> 1, 6, 11, 15, 16 et 18). Certaines, par contre, donnent l'année au cours de laquelle elles ont

accepté les avances du partenaire (2 femmes les 24 soit: n<sup>os</sup>7, 17). Les âges d'entrée en union semblent généralement mal (ou diversement) appréciés par les femmes en union non formelles<sup>23</sup> comme nous l'avions pressenti dans les chapitres 2 et 3. En conséquence, les âges d'entrée en union et d'entrée en vie féconde pourraient fortement ne pas coïncider ces dernières années. Notamment, les âges précoces d'entrée en union pourraient s'accompagner des âges plus tardifs à la maternité, ce qui peut expliquer les résultats obtenus dans cette étude.

Enfin, troisième constat, 3) La même tendance (comme pour la constante et la forme de l'union) s'observe au niveau de la scolarisation du conjoint et de la nature du lieu de résidence de la femme dans l'enfance. Pour la scolarisation du conjoint, par exemple, le changement à la baisse de son effet de -0,2079 significatif à 5% s'est accentué passant à -0,2827 soit 36%, mais le seuil de signification n'est plus qu'à 10%. Aussi, le changement (significatif à 10%) à la baisse du coefficient de la nature du lieu de résidence dans l'enfance qui était de -0,1294 dans le modèle (a) s'est considérablement altéré dans le modèle (b) et n'est plus significatif, passant à -0,0705 soit une diminution de 46%. Encore une fois, cela confirme que l'âge d'entrée en union est la variable ayant joué le plus important rôle au niveau des changements observés par rapport à ces deux variables.

Ainsi donc, la baisse de la fécondité générale, d'une part, celle des unions non formelles d'autre part, se sont opérées par l'intermédiaire du recul de l'âge à la procréation et, dans une très moindre mesure, de la scolarisation du conjoint. Mais, dans le contexte béninois d'impopularité des méthodes efficaces de contraception tel que l'ont révélé les résultats tant

---

<sup>23</sup> Certainement aussi par les femmes qui se déclarent en union coutumière

quantitatifs que qualitatifs, comment a pu alors se produire cette baisse de la fécondité conjugale? Examinons, à travers les entretiens qualitatifs, les méthodes utilisées par les femmes pour éviter les naissances inopportunes.

#### **5.4.2 Comportements récents des couples en matière de planification des naissances conjugales : les avortements provoqués?**

De tout ce qui précède, il ressort que la plupart des femmes ne sont plus à l'étape spirituelle consistant à croire que c'est Dieu qui donne les enfants sait quand est-ce qu'on peut concevoir ou non. Parmi les femmes enquêtées, 13 sur 24 estiment qu'il faut espacer ses naissances; ce sont celles qui ne donnent pas un nombre quant à leur désir en matière de famille. Par contre, plusieurs autres supposent qu'il faut mettre rapidement au monde le nombre d'enfants voulu et se consacrer à autre chose, dont leur éducation et le travail, par exemple.

Voici quelques raisons avancées à cet effet : "...J'ai constaté que lorsque les femmes mettent plusieurs années avant de concevoir après un accouchement, la grossesse est pénible, et les accouchements sont difficiles..." (entrevue, n°7). Par ailleurs, "*lorsqu'on espace trop les grossesses, on devient stérile. J'ai une amie qui a fait 7 ans après ses trois premiers enfants. Aujourd'hui, ils veulent avoir un autre enfant parce que leur seul garçon est décédé la dernière fois par attaque, mais la femme ne trouve plus de grossesse...*" (entrevue, n°8). Ainsi, "...il faut vite faire le nombre d'enfants voulu rapidement et se reposer, car, après 35 ans dit-on souvent, les grossesses sont à hauts risques et les anomalies génétiques qui affectent la progéniture sont plus fréquentes" (entrevue, n°24).



Ces différents arguments, tant pour espacer les naissances que pour les limiter, montrent que les femmes ont besoin d'une méthode efficace de contraception pour mieux gérer leur attitude en matière de procréation. C'est pourquoi, lors des entretiens qualitatifs, nous sommes en outre intéressé aux méthodes utilisées par les femmes pour espacer ou réduire leurs naissances. Les moyens les plus cités sont : l'abstinence des rapports sexuels au cours des périodes fertiles du cycle menstruel (15/24 répondantes), l'espacement suffisamment long des rapports sexuels (3/24), l'utilisation d'une méthode traditionnelle (2/24), l'utilisation de la nivaquine ou de l'aspirine (2/24) et l'utilisation d'une méthode moderne (2/24).

Ces stratégies évoquées nous paraissent insuffisantes. En conséquence, nous sommes de l'avis d'un de nos informateurs privilégiés qui disait que, *"même s'il existe des recettes traditionnelles pour éviter la grossesse, ce qui est sûr, c'est que les gens ne les connaissent plus maintenant... Il n'y a donc que du côté de l'hôpital qu'il faut chercher des médicaments qui vont permettre aux femmes de ne plus tomber enceinte tout en vivant bien avec leur mari parce que de nos jours, on ne peut plus demander une séparation prolongée des jeunes mariés..."*(informateur, n°5).

C'est dire que d'autres comportements sont adoptés par les femmes pour séparer la sexualité conjugale (et même préconjugale) de la maternité. On pourrait penser que l'abstinence sexuelle fortement privilégiée ait été effective à travers la séparation des logements. Rappelons, en effet, qu'une des formes récentes des unions non formelles (cf. chapitre 4) est la séparation des logements ( par exemple, les "deuxièmes bureaux") dont la grande potentialité pour le contrôle de la fécondité conjugale a été reconnue dans

plusieurs travaux antérieurs (voir Brandon et Llyod, 1991; Illinikumugabo, 1989; Kobin et Potter, 1982; Goldstein, 1973). Notre inquiétude ne semble, toutefois, pas levée dans la mesure où la séparation des logements, bien qu'en progression, ne constitue pas le mode de résidence de la majorité des unions étudiées. L'avortement provoqué pourrait être la principale stratégie à cet effet.

Une étude récente à Cotonou (Alihonou et al, 1995)<sup>24</sup> montre que cette pratique connaît, de plus en plus, une croissance extraordinaire dans le pays. Elle fournit, en particulier, les évidences de la tendance observée tout au long de ce chapitre, consistant à ne plus vouloir accoucher systématiquement les naissances que Dieu donne. En effet, 73% des avortements provoqués concerneraient des femmes non célibataires et 57% sont des mariées. Par ailleurs, 67% de ces avortements provoqués proviendraient des femmes ayant eu déjà au moins 4 à 6 enfants contre 21% pour les femmes ayant 1 à 3 enfants et 11% pour les nullipares. Enfin, l'avortement provoqué ne serait pas un phénomène spécifiquement urbain, il serait tout aussi rural car 63,2% des avortements provoqués proviendraient des milieux rural et suburbain. Évidemment il faut tenir compte de l'effet de sélection car les cas référés et donc étudiés sont ceux issus de tentatives ayant échoué et qui ne parviennent à ces cliniques que dans des situations de désespoir total où la victime sent sa vie menacée. Or, ces cas d'échecs sont probablement plus fréquents dans

---

<sup>24</sup> Dans une seule maternité, rapporte l'étude, la fréquence des avortements provoqués parmi les cas référés aurait évolué de 10 cas en 1980 à 135 en 1981-85 soit 13,5 fois plus élevé qu'en 1980; puis à 233 en 1989-90 et à 722 cas en 1993-1994.

les milieux non urbains car, dans la ville de Cotonou les techniques en la matière sont bien développées et les échecs seraient rares.

Les avortements provoqués semblent donc être une des stratégies les plus communément utilisées, plus récemment, pour éviter des naissances inopportunes. À notre avis, cette propension récente à l'avortement provoqué est favorisée par la prolifération des cabinets médicaux privés depuis que la fonction publique ne recrute plus les diplômés du secteur de la santé (médecins, infirmiers, et sages femmes). En outre, quelques informations recueillies au sujet de l'incidence des grossesses conjugales et de leur sort (conduites à terme ou avortées) semblent confirmer cette hypothèse explicative.

En effet, à la question de savoir si les femmes enquêtées ont déjà connu des retards prolongés de deux ou trois mois de leurs règles depuis le début de leur union, 18 cas sur les 24 ont enregistré des retards de règle d'au moins deux mois, et deux cas de retard d'un mois et quelques jours. Si les retards d'au moins 2 mois peuvent être assimilés à des grossesses avortées, cela suppose que 75% des femmes interrogées ont eu au moins un avortement provoqué ou spontané. En témoignent les propos de cette mère qui estime que, *"aujourd'hui les femmes disposent de très peu de moyens financiers pour élever les enfants si bien qu'elles sont obligées de recourir à des moyens malsains, dont les avortements, l'infanticide, ..., des situations qui créent des complications aux femmes elles-mêmes et à ces enfants abandonnés"* (mère, n°5). Ces conclusions méritent, toutefois, d'être creusées par des investigations spécifiques adéquates. Par exemple, le niveau d'instruction des femmes étant en progression continue, celles-ci pourraient mieux connaître leur cycle menstruel et contrôler plus efficacement leur fécondité sans recourir à la contraception.

## CONCLUSION

À l'issue de cette étude, nous notons trois résultats importants. Premièrement, le niveau de fécondité conjugale, quelle que soit la forme d'union, demeure très associée à la durée de séjour conjugal, le contrôle efficace des naissances ne faisant encore pas partie des modes de vie. Deuxièmement, l'union non formelle a négativement affecté le niveau de fécondité conjugale entre les deux enquêtes, conduisant tel qu'attendu, à l'évidence qu'elle est très significativement moins féconde que l'union légale en 1996. Troisièmement, ce mouvement général à la baisse de la fécondité, en particulier au sein des unions non formelles, se produit en grande partie par l'intermédiaire de l'âge d'entrée en union. Les résultats d'entretiens qualitatifs ont fourni des indications permettant de valider la plupart de ces résultats obtenus ici. En particulier, les divergences d'appréciation de l'âge du début de l'union probablement plus précoce que celui d'entrée en vie féconde chez les femmes en union non formelle, les possibilités de recours à l'avortement comme stratégie de contrôle de naissances, la séparation des logements, constituent des pistes explicatives évoquées dans l'interprétation des comportements fournis par les résultats de cette étude. Ces tentatives explicatives méritent d'être reprises par des études plus spécifiques.

Pour l'instant, nous retiendrons simplement que la forme d'union affecte le niveau de fécondité conjugale, mais nous ignorons encore les mécanismes de son influence, car, bien que les variables de contrôle, notamment l'âge d'entrée en union, ont pu modéliser une bonne partie (55%) des changements entre 1982 et 1996, une faible proportion (seulement 30 %) de son impact en 1996 a pu être expliquée. Quoique cela découle de la faiblesse des données disponibles, c'est un résultat, a priori, décevant. Mais, il semble,

d'un autre côté, très intéressant d'aboutir à cet impact direct de la forme de l'union sur la fécondité, tant en terme d'effet statique en 1996 qu'en terme de changement entre 1982 et 1996. Cela montre que cette variable n'est pas redondante dans l'analyse, et qu'il devient un facteur important qui s'ajoute à ceux traditionnellement privilégiés dans les analyses de fécondité.

Toutefois, le pouvoir explicatif de la forme d'union demeure faible et peu significatif. Cela pourrait s'expliquer par la faible fréquence de ces unions non formelles dans les échantillons tant de 1982 que de 1996. Il est également possible que la transition de la fécondité n'ait encore pas commencé véritablement, et qu'en conséquence, l'effet de la forme d'union ressortira plus lorsque la baisse de la fécondité conjugale rentrera dans sa phase irréversible. En effet, l'écart récent des niveaux de fécondité entre formes d'union peut signifier la fin progressive du système démographique traditionnel, et nous espérons que cette tendance s'accroisse si cette analyse est reprise à une période ultérieure.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

La démographie s'intéresse à la nuptialité parce qu'elle est une partie intégrante de l'étude de la fécondité (Locoh, 1996). Les travaux des socioanthropologues examinés au premier chapitre de ce document montrent clairement à cet effet que dans les organisations sociales les plus anciennes de l'existence humaine, les unions conjugales, qu'elles soient arrangées, forcées ou favorisées, consensuelles légales ou non formelles, ont toujours été guidées par la finalité de se reproduire. Les écarts d'âges au premier mariage entre filles et garçons (précocité chez les filles, retard relatif chez les garçons) et l'universalité du mariage, les règles endogamiques ou exogamiques, le lévirat et le sororat, etc., sont des normes matrimoniales instituées dans plusieurs sociétés africaines, en particulier celles du Bénin, pour réaliser les idéaux du groupe en matière de fécondité élevée. La polygamie est une norme supplémentaire valorisée dans la plupart des sociétés d'Afrique subsaharienne, celles de la partie occidentale dont le Bénin en particulier, afin que le marché matrimonial fonctionne parfaitement pour atteindre la finalité reproductive recherchée.

Becker (1991) aborde convenablement ce rôle du marché matrimonial dans l'évolution de la fécondité globale. Il montre que dans un marché matrimonial efficace, un plus grand nombre de femmes candidates, dans un contexte de monogamie, entraîne certaines femmes au célibat; autrement dit, plus il y a d'hommes qui veulent se marier, plus les mariages sont fréquents dans une société, et plus la fécondité a tendance à être élevée (Grossbard-Schechtman, 1993). La théorie de Malthus, recommandant le retard de l'âge au mariage et le célibat prolongé ou définitif chez les adultes, s'inscrit dans cette logique de modification de la structure du marché matrimonial en vue des objectifs de la société

en matière de fécondité. Ce modèle malthusien a particulièrement longtemps constitué la référence dans les débats sur la transition démographique, notamment en Europe du dix-neuvième siècle où la majeure partie des pays ont connu une révolution du modèle de nuptialité (celui de mariage tardif) avant de connaître la transition de la fécondité proprement dite.

Ainsi, quelle que soit la société ou la période de l'existence des hommes, les systèmes matrimoniaux ont toujours été élaborés dans une logique qui s'adapte au marché matrimonial et les formes d'union conjugale (ou de mariage) constituent de véritables régulateurs de ce marché pour atteindre la finalité des individus et du groupe en matière de fécondité. Le premier chapitre l'a très clairement montré et de façon suffisamment détaillée. Il montre en outre que plus récemment, les systèmes matrimoniaux ont évolué au Bénin, tout comme ailleurs en Afrique subsaharienne. Dans la plupart des sociétés où l'union légale obligatoire et contrôlée par le groupe était la norme, le choix mutuel des partenaires avec ou sans consentement des parents, l'ajournement ou le refus du mariage, la cohabitation pré-nuptiale, la séparation des logements, la fréquence de plus en plus élevée des ruptures d'union accompagnée d'un timide recul du remariage, appartiennent à l'ensemble des changements en cours dans les sociétés béninoises, comme dans toutes les sociétés africaines, entraînant un véritable bouleversement des modèles classiques. Ces évolutions affectent du coup, les rôles conjugaux et les rapports homme/femme au sein du ménage conjugal, puis les finalités des couples en matière de procréation. En conséquence, l'étude des comportements matrimoniaux, celle des formes d'union notamment, est une voie permettant d'apprécier les mutations sociales en cours et leur rôle dans la tendance récente de la fécondité. Cette recherche s'est inscrite dans ce cadre.

### **Les objectifs de l'étude**

Nous avons tenté d'examiner dans cette étude l'impact de la forme de l'union sur la fécondité conjugale ainsi que les mécanismes qui le gouvernent. À cet effet, trois objectifs spécifiques ont été poursuivis : 1) Appréhender les facteurs de l'union non formelle qui, en outre, sont très susceptibles d'influencer les naissances conjugales, 2) comparer la fécondité conjugale selon la forme d'union (légale vs non formelle), puis 3) rendre intelligibles les mécanismes qui gouvernent la différence de fécondité conjugale et évaluer les changements entre les deux enquêtes.

### **Démarche méthodologique**

Dans l'accomplissement de ces objectifs, le travail a eu trois caractéristiques. Premièrement, nous avons utilisé deux bases de données d'enquêtes nationales distantes d'environ quinze ans afin d'examiner les changements dans la structure des effets des variables explicatives entre les deux périodes. Il s'agit de l'Enquête sur la fécondité au Bénin (EFB) de 1982 et de l'Enquête Démographique et de Santé du Bénin (EDSBI) de 1996. L'étude a concerné les femmes âgées de 15-34 ans révolus dont la première union survivante au moment de l'interview n'a duré plus de treize ans révolus. Ce sont des femmes fécondes (concrètement ou potentiellement) dans l'union, nullipares au début de l'union, et n'ayant pas eu de naissances multiples. Par ailleurs, conscients de ce que ces deux enquêtes n'étaient principalement pas destinées à recueillir des données sur le phénomène des unions non formelles étudiées, nous avons réalisé une enquête qualitative complémentaire pour apprécier la pertinence des résultats d'analyse statistique.



Deuxièmement, outre l'analyse des systèmes matrimoniaux et des formes de mariage abordée au premier chapitre, une synthèse critique des travaux antérieurs (chapitre 2) a été nécessaire pour mieux cerner les contours du sujet traité et bien cibler la contribution de cette étude aux connaissances déjà acquises à cet effet. Ces travaux ont été examinés tant du point de vue des résultats obtenus à propos de la dynamique des unions non formelles et de leur fécondité que de celui des cadres théoriques, des démarches et des faiblesses méthodologiques. Notons surtout que la théorie de la modernisation sous-tend la plupart des travaux, une thèse généralement appariée avec les étapes de la transition démographique. Ainsi, deux approches théoriques ont fondamentalement dominé les cadres conceptuels des travaux relatifs à la relation entre forme d'union et fécondité. Ensemble, ces théories mettent l'accent sur la rationalité des sujets et montrent l'importance du calcul économique (théories d'incertitude, d'indépendance et de la structure du marché matrimonial) et des contextes socioculturels (affaiblissement des normes, antécédents familiaux et élévation du statut de la femme) dans l'explication des idéaux, des attitudes et des comportements des femmes au sein de leur union.

Troisièmement, et s'inspirant des cadres théoriques ainsi que des évidences empiriques qui découlent des travaux consultés tant au Bénin qu'ailleurs dans le monde (chapitres 1 et 2), nous avons formulé un cadre conceptuel permettant d'identifier et d'interpréter les mécanismes d'influence de la forme d'union sur la fécondité conjugale. Ce cadre théorique de l'étude part de l'hypothèse que, quelle que soit la forme de l'union, la fécondité des femmes ne peut s'opérer qu'à travers deux mécanismes privilégiés par Bongaarts (1978) : l'âge d'entrée en union qui détermine la durée potentielle d'exposition au risque des naissances conjugales, puis, le souhait d'une taille idéale de la descendance

ou d'un échelonnement des naissances accompagné de mesures concrètes et efficaces pour réaliser cet idéal en matière de fécondité.

Considérant le contexte socioculturel béninois de la procréation décrit au premier chapitre, ces deux mécanismes dépendent de l'évolution du statut socioéconomique de la femme au sein de l'union, notamment son rôle et la nature de sa relation avec son conjoint. En conséquence, nous avons estimé que, dans l'explication de la fécondité conjugale, ce qui est important et susceptible de modifier la fécondité conjugale des femmes selon la forme de l'union, c'est la nature divergente de la relation homme/femme à l'intérieur de chacun des deux types d'union. Il s'agit notamment du dialogue entre conjoints en matière de procréation et de l'évolution des rôles traditionnels de la femme (contribution formelle aux dépenses et aux décisions du ménage); ce qui suppose un affaiblissement des réseaux de relations externes de chacun des deux conjoints au profit d'une relation intra-conjugale fortement intime.

C'est pourquoi, dans ce travail, l'accent a été mis sur le statut socio-économique de la femme, comme facteur de changement social le plus susceptible d'expliquer les différences de fécondité. En effet, les stratégies traditionnelles de reproduction étant culturellement liées plus fermement à l'identité des femmes qu'à celle des hommes (Pilon, 1994), le comportement reproducteur du couple nous semble plus déterminé par la position sociale de la femme dans le foyer conjugal, plutôt que seulement par l'impact général des changements économique et socioculturel exclusivement privilégiés dans les théories et les travaux examinés au deuxième chapitre. Certes, ces facteurs socioéconomiques et culturels participent à l'évolution des modèles familiaux et reproducteurs puisque relevant des caractéristiques individuelles des femmes qui

affectent directement leur comportement. Mais, au-delà des ces facteurs immédiats, le statut socioéconomique est déterminé par les caractéristiques du ménage et de son contexte environnemental. Ce cadre théorique nécessite donc des variables à trois niveaux au moins : individuel, ménage et contexte. Quatrièmement, la modélisation de ce cadre conceptuel, par rapport aux données disponibles, a nécessité trois étapes. La première étape a inclut la forme d'union comme seule variable explicative et a permis d'estimer son effet brut sur la fécondité conjugale. La deuxième étape a, outre la forme de l'union de l'étape précédente, introduit les variables d'exposition au risque pour tester le premier mécanisme de la relation entre la forme de l'union et la fécondité conjugale. Les variables concernées sont : l'âge d'entrée en union et la durée de l'union. Les deux variables étant corrélées, nous avons à partir de cette étape estimé deux modèles, le modèle (a) pour la durée de l'union et le modèle (b) pour l'âge d'entrée en union. La troisième étape (modèle 3) modélise les effets des caractéristiques socioéconomiques et culturelles de la femme et de son conjoint en présence des variables de l'étape 2. Ces deux dernières étapes ont partiellement permis de comprendre les mécanismes de la relation entre la forme de l'union et la fécondité conjugale.

### **Les principaux résultats obtenus**

Notons que cette étude a postulé trois hypothèses spécifiques. Nous les précisons au fur et à mesure que nous restituons les résultats obtenus. Une d'entre elles, la troisième notamment, postule que: le statut socioéconomique de la femme dans l'union dépend des caractéristiques socioéconomiques, démographiques et individuelles qui déterminent, non seulement la forme de l'union, mais aussi les naissances conjugales. La vérification

empirique de cette hypothèse a nécessité une analyse en deux étapes. À la première étape (chapitre 4), nous avons analysé les facteurs associés à la forme d'entrée en union à l'aide de la méthode de régression logistique ordinaire. Les résultats montrent que la scolarisation de la femme et celle du conjoint sont les facteurs explicatifs de l'union non formelle tant en 1982 qu'en 1996. Notamment, la propension à recourir à l'union non formelle croît avec l'accroissement du niveau d'éducation atteint par la femme et par son conjoint, effet légèrement plus faible en 1996. Quant aux autres variables, cohorte de naissance et âge d'entrée en union, elles n'ont été significativement associées à la formation de l'union non formelle qu'en 1982 seulement. Précisément, la fréquence des unions non formelles progresse au fur et à mesure que de nouvelles générations entrent en vie adulte; alors que le phénomène inverse s'observe pour l'âge d'entrée en union, indiquant que les unions non formelles sont d'autant plus fréquentes que l'entrée en union est précoce. La nature du lieu de résidence dans l'enfance n'a été que très peu déterminante (effet significatif à 10%) pour le recours à l'union non formelle et seulement en 1996. Entre les deux périodes, seul l'effet de la cohorte de naissance a significativement changé à la baisse.

Ces résultats, selon les entretiens qualitatifs, se justifient d'abord par l'affaiblissement des normes sociales traditionnelles en matière du choix du conjoint et de sexualité pré-nuptiale. Le phénomène s'inscrit donc dans la logique du changement social qui se produit au fur et à mesure que de nouvelles générations voient leur monde de façon différente et rejettent les règles traditionnelles incompatibles avec leurs expériences personnelles. Ainsi, rejoignant les approches socioculturelles examinées au deuxième chapitre de ce document, ces entretiens trouvent à l'origine des unions non formelles, un contexte créé par le développement de la

scolarisation. Ce contexte a progressivement socialisé des individus émancipés au fil des générations qui ont opéré des changements en matière de sexualité et de nuptialité. Plus récemment, révèlent en outre les entretiens, les causes du phénomène découlent, de l'environnement économique, notamment la crise économique dont les effets sur les comportements ont été certainement plus importants dans les milieux urbains que dans les villages. Les "deuxièmes bureaux" (à cause de la tendance des hommes à devenir polygame) ont été à cet effet constamment évoqués en milieu urbain ainsi que le retard de l'âge d'entrée en union, signe que les formes du phénomène changent. Le phénomène deviendrait notamment plus ouvert et libre (par exemple sa généralisation à toutes les cohortes de naissance en 1996) pour trois raisons spécifiques que sont : retard de mariage, refus de mariage et situation d'attente.

À propos de l'analyse de la fécondité conjugale proprement dite et de ses déterminants (chapitre 5), rappelons que la plupart des approches théoriques examinées au deuxième chapitre envisageaient sa détermination par la forme de l'union dans tous les sens. Toutefois, les réflexions à ce sujet en Afrique (cf. chapitre 1) sont plus tranchées; elles estiment notamment que les récentes unions non formelles résultent d'une évolution des mentalités; les aspirations et les occupations des femmes impliquées dans cette forme d'union seraient devenues de plus en plus incompatibles avec leurs rôles traditionnels d'épouse et de mère. C'est pourquoi dans le cadre conceptuel de cette étude, nous nous attendions à ce que l'union non formelle soit moins féconde comparativement à l'union légale (première hypothèse spécifique). Les résultats obtenus en 1996, tant à l'étape descriptive qu'à l'étape explicative, ont supporté très fortement cette hypothèse, indiquant que l'union non formelle est très significativement moins féconde que l'union légale. Par

contre, les différences de fécondité selon la forme d'union sont négligeables et non significatives en 1982, conduisant à un changement à la baisse peu significative de l'effet de la forme de l'union sur la fécondité conjugale entre 1982 et 1996.

Par ailleurs, on espérait que l'impact de la forme de l'union sur la fécondité conjugale soit, d'une part, médiatisé par la durée de l'union à travers les changements des âges d'entrée en union (deuxième hypothèse spécifique), puis, d'autre part, à travers les caractéristiques individuelles des femmes ayant déterminé le mode de formation de l'union (troisième hypothèse). Les analyses à chaque période d'étude (1982 et 1996) montrent que la durée de l'union demeure la plus importante variable explicative de la fécondité conjugale, car non seulement elle a indiqué une forte corrélation positive avec le niveau de fécondité, mais à elle seule, elle a permis d'expliquer, aux deux périodes, plus de 70 % de la variance totale du niveau de fécondité conjugale. Un résultat qui se comprend évidemment, dans la mesure où le contrôle efficace des naissances n'entre pas encore dans les modes de vie au Bénin. L'âge d'entrée en union, comme attendu, est une variable très importante également, indiquant une fécondité conjugale d'autant plus élevée que l'entrée en union est précoce. Mais, au niveau de l'analyse statique (i.e. à chaque période) cette variable ne permet d'expliquer qu'environ 50% de la variation totale de la fécondité conjugale. Les caractéristiques individuelles des conjoints sont des facteurs tout aussi non négligeables, notamment la scolarisation de chacun des deux conjoints, la cohorte de naissance de la femme. D'une part, elles ont indiqué, comme attendu, une relation négative significative avec le niveau de fécondité conjugale; elles permettent, à elles seules, une explication d'environ 40 % de la variance totale du niveau de fécondité conjugale dans les échantillons. Par ailleurs, ces mêmes caractéristiques individuelles ont

été significativement associées à la formation de l'union non formelle, confirmant ainsi notre attente théorique.

Toutefois, les résultats montrent qu'en grande partie, l'impact de l'union non formelle sur la fécondité conjugale est direct, car seulement 30 % de son effet brut a été simultanément modélisé par la durée d'union ou l'âge d'entrée en union (11,5 %) et les caractéristiques individuelles des conjoints (19,5 % exclusivement). C'est dire que, à partir des seules données de 1996, nous ne connaissons que peu au sujet des mécanismes de l'influence de l'union non formelle sur la fécondité conjugale. Mais, la situation devient beaucoup plus réconfortante avec l'analyse des changements des effets des facteurs entre les deux périodes d'étude.

En effet, l'étude des changements entre les deux périodes indique un changement important à la baisse du coefficient de la constante, traduisant une baisse générale de la fécondité quelle que soit la forme de l'union. L'union non formelle et l'âge d'entrée en union sont les deux principaux facteurs associés à cette baisse de la fécondité conjugale entre 1982 et 1996. Une bonne partie de cet impact de la forme de l'union sur la variation à la baisse de la fécondité conjugale, soit 55%, est modélisée par l'âge d'entrée en union, résultat très intéressant auquel on s'attendait théoriquement.

Les résultats d'entretiens qualitatifs ont fourni des indications permettant de valider la plupart de ces résultats obtenus. La tendance récente des femmes à limiter leurs naissances pour diverses raisons dont la crise économique et l'affaiblissement des structures sociales traditionnelles de solidarité permet de comprendre le changement à la baisse de la fécondité conjugale. En particulier, les divergences d'appréciation de l'âge du début de l'union probablement plus précoce que celui d'entrée en vie féconde chez les

femmes en union non formelle, la séparation des logements, les possibilités de recours à l'avortement comme stratégie de contrôle des naissances, etc., constituent des éléments explicatifs évoqués et illustrés dans ce travail pour mieux se positionner par rapport aux résultats d'analyse statistique obtenus. Mais selon les entretiens, les stratégies de contrôle des naissances par les femmes reposeraient sur la pratique de l'abstinence. Pour notre part, le conflit entre la sexualité non protégée et la baisse de fécondité se résout par le recours à l'avortement provoqué. Nous détaillons cette conclusion avec plus d'informations de la manière suivante.

D'abord les travaux réalisés récemment dans le pays montrent que les avortements provoqués sont en accroissement et que 57% des cas enregistrés seraient des femmes mariées ayant déjà eu 4 à 6 enfants (Alihonou et al., 1995). Par ailleurs, telle que nous l'avons observé lors des entretiens qualitatifs, aux structures traditionnelles de socialisation et d'encadrement des jeunes que constituent le groupe socioculturel et la société, se sont substitués la scolarisation, les médias, les journaux etc. qui ont entraîné une disparition progressive des valeurs sociales et culturelles traditionnellement partagées sans que d'autres modes s'imposent de manière légale. La virginité préconjugale et le contrôle du choix du partenaire par les aînés figurent parmi ces valeurs en disparition. L'union relevant désormais du choix réciproque des deux conjoints, les relations conjugales se sont révélées plus intimes et peu influencées par des facteurs exogènes. La sexualité conjugale semble, en conséquence, compromettre l'efficacité de l'abstinence. Plusieurs déclarations ont indiqué cette incompatibilité de l'intimité entre conjoints avec l'abstinence sexuelle. En conséquence, les relations sexuelles sont devenues plus intenses accompagnées de la tendance des femmes à ne pas utiliser la contraception moderne à



cause des barrières diverses évoquées dans ce travail. Cette sexualité intense et non protégée pourrait, du coup, contribuer à la survenance des conceptions accidentelles et renforcer le recours à l'avortement pour empêcher ces naissances inattendues.

Nous nous gardons, toutefois, de conclure à partir des résultats obtenus que la forme d'union, notamment l'union non formelle, affecte directement les opinions et les attitudes des femmes pour altérer leur niveau de fécondité conjugale. Il y a incontestablement, comme nous l'avons envisagé dans le cadre conceptuel, divers mécanismes à travers lesquels l'effet de cette variable transite. Mais les données dont nous avons disposé dans cette étude n'ont pas permis d'appréhender empiriquement ces mécanismes, car elles ne fournissent pas d'information sur beaucoup d'autres variables intermédiaires ainsi que nous l'abordons ci-après.

### **Limites des données utilisées**

La modélisation adéquate de la relation entre forme d'union et fécondité telle que conçue théoriquement s'est heurtée à des difficultés découlant de la nature des données disponibles. En particulier, une brève mention nous semble opportune à propos des facteurs prévus dans notre cadre conceptuel mais qui, malheureusement, n'ont pas pu être introduits dans l'analyse statistique. Nous n'avons mis en évidence aucun effet des caractéristiques contextuelles et des variables caractérisant le ménage des femmes tels que la polygamie, le mode de résidence des partenaires, le confiage et la garde des enfants, les rôle et rapport conjugaux, etc.

La polygamie et la séparation des logements (exemple des deuxièmes bureaux) sont deux facteurs importants qui sont ressortis non seulement dans la revue du chapitre 1, mais aussi et surtout à travers les entretiens qualitatifs comme ayant favorisé le développement

récent des unions non formelles. La disponibilité de données relatives à ces deux variables aurait très probablement permis de modéliser davantage les mécanismes d'influence de la forme de l'union sur la fécondité conjugale. En effet, le statut socioéconomique de la femme change selon que l'union non formelle est de nature polygame avec ou sans corésidence ou monogame avec ou sans corésidence. Les déclarations évoquées dans ce document nous en ont donné la preuve. Par ailleurs, la garde des enfants et le nombre d'enfants confiés sont deux autres variables qui indiquent le recours ou non de la femme au réseau social traditionnel de soutien, un indicateur de son statut socioéconomique.

Par rapport aux caractéristiques individuelles de chacun des conjoints, plusieurs variables pertinentes n'ont pas été prises en compte, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles (e.g. revenu), soit parce qu'elles ne sont pas opérationnelles (statut dans l'emploi, ethnie, religion, par exemple). Si les effets du revenu ou du statut dans l'emploi peuvent être capturés par les variables telles que la scolarisation et l'âge d'entrée en union, ce n'est pas le cas pour la religion et l'ethnie qui sont deux importantes variables susceptibles de contrôler pour les effets des antécédents socioculturelles. Les résultats de l'enquête qualitative rapportés dans ce document établissent clairement que certaines sociétés sont plus permissives que d'autres, indiquant ainsi la pertinence, tout au moins de l'ethnie. Ainsi, pendant que certaines ethnies (e.g. les Nagots) ne font plus de la dot une obligation, d'autres telles que les Adja et les Fon restent fermement attachées à cette coutume, même si la rigueur des sanctions s'affaiblit. Dans d'autres, encore, comme les Berba du Nord-Ouest, la sexualité et la grossesse pré-nuptiales continuent de compromettre les rituels du mariage.

Enfin, une autre insuffisance des données disponibles découle de la simultanéité des caractéristiques individuelles mesurées (scolarisation par exemple), ce qui peut entraîner l'endogénéité dans les modèles d'analyse. Cette nature de l'information disponible nous a contraint à la dichotomisation de la plupart des variables explicatives; ce qui conduit à des estimés conservateurs qui affectent la portée des effets obtenus sans, toutefois, les biaiser. Ainsi, les indicateurs des facteurs explicatifs estimés d'une part, l'absence de plusieurs autres variables d'autre part, constituent des faiblesses liées à la nature des données utilisées dont il faut tenir compte dans l'appréciation des résultats présentés ci-dessus.

### **Contributions de l'étude**

Nous estimons, cependant, que cette étude a conduit à des résultats importants et très intéressants qui contribuent aux connaissances. S'inspirant de la théorie de la relation entre forme d'union, structure du marché matrimonial et fécondité, plusieurs réflexions théoriques ont émis diverses hypothèses sur les effets possibles de la forme d'union sur la fécondité conjugale ou globale. En fournissant ici l'évidence de l'impact propre (ou effet net) très significatif de la forme d'union sur la fécondité conjugale, tant en terme d'effet statique qu'en terme d'effet de changement, cette étude nous a permis d'accroître notre compréhension des facteurs récents de la fécondité conjugale au-delà de ce que les bases de données individuelles ont généralement fourni. La forme d'union est donc une variable explicative supplémentaire de la fécondité individuelle bien que son importance dans l'explication des variations de la fécondité conjugale demeure peu perceptible. Cela pourrait s'expliquer par la faible fréquence de ces unions non formelles dans les échantillons tant de 1982 que de 1996. Il est également possible que la transition de la

fécondité n'ait encore pas commencé véritablement, et qu'en conséquence, l'effet de la forme d'union ressortira plus lorsque la baisse de la fécondité conjugale rentrera dans sa phase irréversible. Les résultats obtenus actuellement pourraient indiquer la fin progressive du système démographique traditionnel, et nous espérons que cette tendance s'accroisse si cette analyse est reprise à une période ultérieure.

Par ailleurs, une approche d'analyse à partir de plusieurs sources de données distantes de quelques années nous a semblé théoriquement intéressante, non seulement parce que les hypothèses théoriques sur les comportements reproducteurs sont formulés en terme de changement, mais aussi et surtout grâce à son utilité pour la planification en matière de population. Les résultats obtenus nous donnent raison puisque la tendance des résultats d'analyse statique effectuée en 1982 et en 1996 montre combien, une telle étude des changements des effets entre périodes de la vie socioéconomique est importante. En effet, sans cette analyse des changements, il nous était pratiquement impossible de trouver que l'âge d'entrée en union a joué un rôle extrêmement si important dans l'explication des changements, non seulement des effets des autres variables, mais surtout de l'union non formelle.

Enfin, ce travail montre clairement (chapitre 1) que la formation d'une union conjugale s'inscrit dans un système matrimonial qui offre un ensemble complexe de possibilités qu'une observation statistique, quels que soient sa spécificité et ses moyens, ne peut saisir correctement. Le recours à une enquête qualitative complémentaire semble ainsi incontournable pour une étude de la nuptialité en Afrique. Les résultats des entretiens qualitatifs mis à profit de cette étude sont une autre contribution de ce travail pour des raisons que voici : 1) À travers ces entretiens, nous établissons clairement que la forme

des unions est mal perçue ainsi que le moment du début de la relation conjugale en union non formelle, deux lacunes préjudiciables dans une étude de la fécondité conjugale. 2) Ces entretiens ont par ailleurs permis d'évaluer, non seulement les opinions récentes en matière de fécondité, de planification familiale et de contraception moderne, mais surtout de pressentir un certain nombre de problèmes de santé de la reproduction pour lesquels il va falloir agir politiquement. Il s'agit de l'avortement comme stratégie de contrôle des naissances, mais aussi des risques de maladies sexuellement transmissibles et du Sida avec le développement du phénomène des deuxièmes bureaux. C'est pourquoi nos recommandations ciblent, entre autres, ces questions de santé reproductive comme conséquence des évolutions récentes en matière de nuptialité.

### **Perspectives de recherche sur les formes d'union et leurs conséquences**

Nul doute qu'une étude comme celle-ci, traitant d'une question encore peu abordée, notamment en Afrique, pose plus de questions qu'elle n'en résout. En particulier, les résultats d'entretiens qualitatifs mis à profit dans cette étude fournissent d'innombrables informations permettant d'entreprendre des études spécifiques sur les mécanismes de diffusion des changements de comportements de nuptialité ainsi que leurs conséquences.

Voici quelques pistes de recherche qui pourraient faire l'objet d'études futures :

- Des efforts sont, en priorité, nécessaires pour la conceptualisation et le contenu des opérations de collecte des données sur les comportements matrimoniaux et les formes d'union conjugale. Les études qualitatives sont à cet effet nécessaires et le questionnaire devrait, par exemple, permettre de catégoriser convenablement les couples en distinguant dans chaque cas, ce qui, dans la pratique de l'union relève respectivement de la tradition (conservation de l'ordre social ancien), du modernisme

(ordre religieux, ou juridico-administratif) ou du changement (promotion d'un type nouveau de rapports sociaux) afin d'identifier sans équivoque l'appartenance des unions à des formes traditionnelles de mariage, ou à des formes modernes, ou encore, à des modèles de changement. Cela permettra de construire des indicateurs utilisables et comparables dans des recherches quantitatives à partir d'analyse des résultats d'enquêtes qualitatives.

- Ensuite, des recherches pourraient s'intéresser à l'impact des formes d'union identifiées sur les comportements de sexualité, sur la santé de la reproduction (contraception, MTS/Sida, etc.) et sur la fécondité. Des résultats de nos entretiens, par exemple, il ressort que les deuxièmes bureaux ne bénéficient plus d'autant d'attentions et de soins de la part de leur partenaire comme par le passé, les conduisant à la multiplication des partenaires pour couvrir leurs besoins vitaux. La déclaration suivante est révélatrice de ces changements récents dans le mode de vie des femmes deuxièmes bureaux. *"La situation de deuxième bureau était bonne pour les femmes. mais par les temps qui courent, les hommes ne s'occupent plus tellement des femmes deuxièmes bureau car, ils ont au moins une femme et des enfants à nourrir, à habiller et à soigner en cas de maladie. Or, il y a la dévaluation qui bloque tout le monde, si bien que les hommes ne dépensent plus follement sur un deuxième bureau.... Ils leurs font quelque chose seulement quand ils le peuvent ...pour résoudre leur problème, la même femme sert de deuxième bureau à plusieurs hommes à la fois, alors que ceux-ci ne se connaissent pas. ...une polyandrie déguisée"* (Informatrice, n°9). Dans ces conditions, il est peu probable que les rapports sexuels soient protégés, chacun des partenaires pouvant se croire seul titulaire des lieux; dans tous les cas, la femme

veillera à le leur faire croire. D'où la possibilité de conséquences diverses, dont les MTS/Sida et les avortements provoqués.

- Il devrait être, par ailleurs, intéressant d'investir sur les propriétés contextuelles et les caractéristiques du ménage avec des mesures plus raffinées, et de collecter des variables additionnelles susceptibles d'appréhender correctement le niveau du statut socioéconomique de la femme. Les données collectées simultanément à divers niveaux (microscopique, mesoscopique et macroscopique) permettraient, du reste, de dépasser l'approche des comportements reproducteurs par des données individuelles collectées dans les enquêtes EMF et EDS dont les limites, face aux défis de l'évolution récente, sont largement ressorties dans cette étude.
- Aussi, les analyses prenant en compte simultanément les deux conjoints permettraient de saisir les éléments importants et essentiels de la vie des couples. Au moins trois facteurs expliqueraient ce faible développement des recherches sur les comportements reproducteurs des hommes. Le premier serait d'ordre méthodologique. La maternité serait plus facile à observer et à vérifier que la paternité, et l'on estime que les naissances seront mieux déclarées par celles qui les ont vécu physiquement et qui se chargent par la suite des enfants (Hertrich, 1997). Par ailleurs, le niveau élevé de la mortalité des enfants et la pratique de la polygamie seraient deux facteurs supplémentaires qui pourraient concourir à augmenter l'imperfection des réponses des hommes; les enfants décédés à bas âge pouvant être oubliés (Tabutin, 1984). Doit-on alors renoncer à l'analyse des comportements reproducteurs à partir des données collectées auprès des hommes? Nous estimons que ce serait se priver d'éléments importants, même essentiels, lorsqu'il est prouvé ici qu'à

tous les niveaux de la réalité sociale en Afrique, en particulier en ce qui concerne la procréation, tout se structure autour de l'homme. Il est indispensable que les enquêtes s'adressent désormais aux conjoints, interrogés différemment, un moyen plus adéquat et efficace de corriger les erreurs de déclaration par l'un ou l'autre des conjoints et de contrôler plus aisément les informations sur la polygamie et les stratégies de reproduction (espacement, abstinence, contraception, allaitement, etc.).

- Enfin, la collecte des informations (qualitatives et quantitatives) sur la biographie des conjoints en vue d'une analyse longitudinale serait plus utile à une meilleure compréhension des changements et à l'élaboration de programmes adaptés de population .



## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

**Aberle F. D., Bronfenbrenner U., Hess H. E., Miller R. D., Schneider M. D. & Spuhler N. J., 1968-** "The incest taboo and the mating patterns of animals", in Marriage, Family and Residence, edited by Bohannan P. and Middleton J., American Museum Source books in anthropology, p.3-19

**Adandé A., 1982-** "Le mariage tel qu'il est conçu et pratiqué dans nos traditions et coutumes (causeries)", Études dahoméennes, IFAN, 138p.

**Agoukè A., 1991-** "Les formes d'union dans les villes d'Afrique de l'Ouest: aspirations et ruptures", dans Femmes, familles et Population, Actes de conférence, Ouagadougou, Burkina Faso, vol.1, p.96-108.

**Ahouangonou D. M., 1992 -** "Approche psychosociologique de l'union conjugale en Afrique contemporaine", mémoire de maîtrise, Département de Sociologie et Anthropologie, FLASH/UNB, Cotonou, p.14-62.

**Akin E. J. et Adewuyi A. A. et Isiugo-Abanihe U.C., 1993-** "Urban nuptiality patterns and marital fertility in Nigeria, Journal of biosocial Science, (25): 483-498.

**Akinrinola B., 1995 -** "Desired fertility and fertility behaviour among the yoruba of Nigeria : A study of couple preference and subsequent fertility", Population Studies, (49):317-328.

**Alihonou E., Gopufdji S. et Capo-Chichi V., 1995-** "Morbidity et Mortalité liée aux avortements provoqués dans trois maternités de Cotonou", Rapport d'enquête, CERRHUD/Cotonou, 51 p.

**Amadou S. M., 2001-** "Évolution des comportements matrimoniaux et Fécondité au Bénin", dans Gendreau F. et Poupard M. (dir), Les transitions Démographiques des pays du Sud, Éditions ESTEM, AUPELF-UREF , p.201-211

**Amadou S. M., 1997 -** "Stratégies D'IEC en matière de Planification familiale au Sud-Bénin", Travaux et Documents, Vol. 1, CEFORP/INE/UNB, Cotonou, 46 p.

**Amadou S. M., 1995 -** "Les opinions et les comportements respectifs des conjoints en matière de fécondité et de planification familiale au Sud-Bénin", méthodologie et résultats préliminaires, CEFORP/INE/UNB, Cotonou, 109 p.

**Amadou S. M., 1994 -** "La déperdition scolaire des filles au Bénin: structure familiale et fécondité des adolescentes comme facteurs explicatifs", Résultats d'enquête, CEFORP/INE/UNB, Cotonou, 92p.

**Amadou S. M., Attanasso O. et Klissou P., 1997-** "Nouveaux comportements matrimoniaux et entrée en vie féconde à Cotonou", *Rapport technique d'exécution de recherche et Principaux résultats*, CEFORP/INE/UNB, Cotonou, 50p.

**Antoine P. et Pilon M., 1998-** La polygamie en Afrique : quoi de neuf?, Chronique du CEPED, n.28, 4P.

**Aryee A. F. et Gaisie S. K., 1979-** Fertility implications of contemporary patterns of nuptiality in Ghana, Nuptiality and fertility, L. T. Ruzicka (ed.), UISSP, Liege/Belgium, p.287-304.

**Attanasso O., 1996-** "Évolution des comportements matrimoniaux dans les villes en Afrique de l'Ouest: cas de Accra, Cotonou et Lomé", *thèse de doctorat*, INED/CEPED, Paris.

**Attolou A., 1997-** "Le code de la famille et des personnes face aux réalités socioculturelles du Bénin", Conférence-Débat, CEFORP/INE/UNB, Cotonou, 23p.

**Bachrach C., 1987-** "Cohabitation and reproductive behavior in the U.S", Demography, (24):623-637.

**Balakrishnan T. R., 1989-** "Changing nuptiality patterns and their fertility implications in Canada", in Family crisis: A population crisis?, J. Legare, T. Balakrishnan & R. Beaujot (eds), Société Royale du Canada, p.229-250.

**Bamunoba Y. K. et Adoukonou B., 1979 -** "La mort dans la vie africaine", Présence africaine, Unesco, Paris.

**Barry S. L., 1998-** "Les modes de composition de l'alliance. Le mariage Arabe, L'Homme, Études et essais, (1): 18-50.

**Baroin C., 1993 -** "Le système matrimonial DAZA (Niger), ses implications économiques et politiques, dans Les complexités de l'alliance, Volume III: économie, politique et fondements symboliques (Afrique), édité par F. Héritiers-Augué et E. Copet-Rougier, Éditions les archives contemporaines, Bruxelles/Paris, p. 109-138.

**Bawin-Legro B., 1988-** "Familles, mariage, divorce: une sociologie des comportements familiaux contemporains", Pierre Mardaga Editeur, Liège-Bruxelles, 213p.

**BCR, 1979 -** "Premier Recensement de la Population et de l'Habitation", Principaux résultats, Adjahoutonnon et al. (dir), INSAE, Cotonou.

**Becker G. S., 1991-** "Treatise on family", Enlarged Edition, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, London, England, 424p.

**Bélangier A. et Dumas J., 1997-** "Les unions libres au Canada à la fin du Xxè siècle", dans Rapport sur l'État de la population du Canada 1996:la conjoncture économique, Statistique Canada, Division de la démographie, p.127-188.

**Benhamadi B., 1997-** "Les déterminants de l'endogamie au Maroc, DHS I et II", *Thèse de doctorat en démographie*, Département de démographie, Université de Montréal, 309p.

**Billy J. O. et Moore D. E., 1992-** "A multilevel analysis of marital and non marital fertility in the U.S", Social Forces, (70):977-1011.

**Bledsoe C., 1994 -** "The social construction of reproductive outcome: social marginalization in subsaharan Africa" in The Onset of fertility Transition in subsaharan Africa, Th. Locoh & V. Hertrich (eds), p.221-234.

**Bonte P. 1991-** "Alliance et rang dans la société maure. Les fonctions du mariage arabe", dans Les complexités de l'alliance, : Volume III: économie, politique et fondements symboliques\_(Afrique), édité par F. HÉRITIERS-AUGUÉ et E.Copet-Rougier, Éditions les archives contemporaines, Bruxelles/Paris, p. 29-60.

**Bonte P., 1987 -** "Sens et permanence du mariage 'arabe' dans la société Maure", in Transformation african marriage, edited by Parkin D. & Nyamway D., p 75-92.

**Bohannan L., 1968-** "Dahomean Marriage: a revaluation", in Marriage, Family and residence, American Museum Source Books, Anthropology published for American Museum of Natural history, the Natural history Press, Garden city, new York.

**Bongaarts J., 1978 -** "A framework for analyzing the proximate determinants of fertility", Population and Development Review, 4(1) : 103 - 132.

**Boserup E., 1985-** "Economic and demographic interrelationships in sub-saharan Africa", Population and development Review, Vol.11, n.3; p.383-397.

**Le Bourdais C., Desrosiers H. et Laplante B., 1995-** "Facteurs associés à la formation d'union chez les mères vivant seules au Canada", Journal of Marriage and the family, (57):410-420.

**Brandon A. & Llyod C., 1991 -** "Women's role in the maintenance of households: poverty and gender inequality in Ghana", dans Femme, Famille et Population, Conférence UEPA n.1, Ouagadougou, Burkina Faso, p. 109-143.

**Brass W. et Jolly C. L. (eds), 1993-** "Population dynamics of Kenya", National Academic Press, Washington, D. C., 183p.

**Brewster K. L., 1994 -** "Race differences in sexual activity among adolescent women: the role of neighborhood characteristics", American sociological review, (59): 408-424.

**Brown S. et Booth A., 1996** - "Cohabitation versus marriage: A comparison of relationship quality", Journal of marriage and The Family, 58 (3) : 668-678.

**Bumpass L. L. & Sweet James J., 1991-** "The role of cohabitation in declining rates of Marriage", Journal of Marriage and the family, (53):913-927.

**Bumpass L. L. & Sweet James J., 1990-** "What's happening to family? Interaction between demographic and institutional change", Demography, (27):483-498.

**Bumpass L. L. & Sweet James J., 1989-** "National estimates of cohabitation : cohorte levels and union stability", Demography, (25): 615-625.

**Burch K. T., 1996-** "Icons, straw men and precision: reflexion on demographic theories of fertility decline", Sociological Quaterley, (37): 59-81.

**Burch K. T. et Bélanger D., 1999-** "L'étude des unions en démographie: des catégories au processus", Cahiers québécois de démographie, Vol.28, (1-2):23-52.

**Burnham P., 1987** - "Changing termes in analysis of african marriage", in Transformation african marriage, edited by Parkin D. & Nyamway D., p.37-53

**Cain M.T., 1982** - "Perspectives on family and fertility in Developing countries", Population Studies, (36): 383- 398.

**Caldwell J. C., 1982** - "Theory of fertility decline", London Academic Press.

**Caldwell J. C. and Caldwell P., 1993** - " The South African Fertility decline", Population and development review, vol.XIX, (2): 225-262.

**Caldwell J. C., Orubuloye I. O. and Caldwell P., 1992** - "Fertility decline in Africa: A new type of transiton?", Population and development Review, Vol.17, (2) : 211-242.

**Calvès A. E. et Meekers D., 1997-** "Statut matrimonial et Valeur des enfants au Cameroun", Les dossiers du CEPED, (47), Paris, 35p.

**Carlson E., 1990-** "Stratification sociale et couples non mariés", dans La familles dans les pays développés: permanences et changements, France Prioux (éd.), Congrès et Colloques, p.97-111.

**Carlson E., 1986-** "Les couples cohabitants aux États Unis", dans Les familles d'aujourd'hui, Paris, p.183-194.

**Casajus D., 1993** - "La tente et le mariage chez les Touaregs du Nord du Niger, dans Les complexités de l'alliance, Volume III : économie, politique et fondements symboliques (Afrique), F. Héritiers-Augué et E. Copet-Rougier (éd.), Éditions les archives contemporaines, Bruxelles/Paris, p.13-26.

**Cassehouin H., 1991** - "Croissance démographique et besoins essentiels : éducation, emploi, logement et santé", dans l'État et le Devenir de la population, Akoto E., Guingnido Gaye J. et Tabutin D. (dir), Presse du CNPMS, Porto-Novo, p.286-309.

**Cazès M. H., 1990** - "Endogamy among the Dogon of Boni-Mali" in Journal of Biosocial science, 22(1):85-89.

**Castro Martin Teresa, 1997-** "Marriage without paper in Latin America", dans Congrès International de la Population, Vol.2, Béijing-UIESP, p.941-957.

**CEFORP, 1997-** "Étude de la demande d'enfants et du coût des soins de santé traditionnels en comparaison avec les soins modernes au Bénin", *Rapport d'analyse des résultats*, première version, Cotonou, 155p.

**Charbit Y., 1987-** "Famille et Nuptialité dans la Caraïbe", Cahier n° 114, INED, Paris.

**Charbit Y. et Leridon H., 1980-** "Transition démographique et modernisation en Guadeloup et en Martinique", Travaux et Documents, INED, cahier 89, Presse Universitaire de France, 303p.

**Chesnais, J. C., 1986** - "La transition démographique, étapes formes et implications économiques", INED-PUF, cahier n° 113 , 580p.

**Chauveau J. P., 1990-** "Les Gbâ ou Gagou de Côte d'Ivoire: un système de parenté bilinéaire à nomenclature de type Crow", dans Les complexités de l'alliance, VolumeI: les systèmes semi-complexes, E. COPET-ROUGIER et F. HÉRITIER-AUGÉ (éd.), éditions les archives contemporaines, Bruxelles/Paris, p 45-77.

**Cochrane S. H. et Farid S., 1990-** "Socioeconomic differentials in fertility and their explanation", Population growth and reproduction in sub-saharan Africa: technical analyses of fertility and its consequences; edited by G.T.C. Acsadi, G. J. Acsadi and R. A. Bulatao, a world bank symposium, The World Bank, Washington, DC, p. 145-154.

**Chojnacka H., 1993** - "La nuptialité dans les premières étapes de la transition démographique", Population, (2):307-324

**Chojnacka H., 1980-** "Polygyny and the rate of population growth", Population studies, 34(1); pp91-107.

**CNRHP, 1994** - "Diagnostic des problèmes de population au Bénin", Direction du Plan d'État, Cotonou, juillet 1994

**Coale A. J., 1967-** "Facteurs associés au développement de la basse fécondité : un rappel historique", Congrès mondial de la population, 1965, Vol.2, New York, p. 211-216.

**Copet-Rougier E., 1987-** "Étude de la transformation du mariage chez les Mkako du Cameroun", in Transformations of african marriage. David Parkin & David Naymwaga Manchester University Press for the International African Instituts, p.75-92.

**Craig D., Kelvyn J. et Graham M., 1998 -** " Context, composition and heterogeneity : using multilevel models in health research", Soc. Sci. Med., Vol.46, (1): 97-117.

**Dackam N. R., Mfoulou R. et Sala-Diakanda D., 1990 -** "Population et santé familiale en Afrique", Les Cahiers de l'IFORD, Yaoundé, 125 p.

**Davis K. et Blake J., 1956,** "Social structure and fertility : an analytic framework", Economic development and cultural change, (4) : 211–235

**Delaunay V., 1994 -** "L'entrée en vie. Expression démographique des mutations socioéconomiques d'un milieu rural sénégalais", Les Études du CEPED, n°7, Paris 326 P.

**Deluz A., 1987 -** "Social and symbolic values of feminine Kne initiation among the Guro of the Ivory Coast", in Transformation african marriage, edited by Parkin D. & Nyamway D., p. 93-109.

**Donadjè F., 1992-** "Nuptialité et fécondité des hommes au Sud-Bénin. Pour une approche des stratégies de reproduction", Académia, Louvain-La-Neuve, 265p.

**Easterlin R. A., 1987 -** "Birth and fortune: The impact of numbers on personal welfare (2<sup>nd</sup> ed)", Chicago: University of Chicago Press.

**Ellis, A. B., 1970 -** "The Yoruba-Speaking people of the Slave Coast of West Africa : their religion, manners, customs, laws, languages", The Netherlands anthropological publications

**Erny P., 1972 -** "Les premiers pas dans la vie de l'enfant en d'Afrique Noire: naissance et première enfance", L'école S.A.N.L, Paris.

**Evans-Pritchard E. E., 1973 -**"Parenté et mariage chez les Nuer", traduction de l'anglais par Monique Mann, Payot, Paris, 22p.

**Ezeh A. C., 1997-** "Polygyny and reproductive behavior in Sub-Saharan Africa : a contextual analysis", Demography, Vol.34, (3) :355-368.

**Ezeh A. C., 1993 -** "The influence of spouses over each other's contraceptive attitudes in Ghana", Studies in family planning, (24) : 163-174.

**Fardon R., 1993-** "Alliance et ethnicité. Un système régional de l'Adamawa", dans Les complexités de l'alliance, Vol.III: économie, politique et fondements symboliques (Afrique), F. Héritiers-Augué et E. Copet-Rougier (éds), Éditions les archives contemporaines, Bruxelles-Paris, p.165-212.

**Fay C., 1993-** "Alliance matrimoniale, rapport aux ancêtres et identités chez les Sonoufo du Folona (Mali)", dans Les complexités de l'alliance, Vol. III, économie, politique et fondements symboliques(Afrique), F. Héritiers-Augué et E. Copet-Rougier (éds.), Éditions les archives Contemporaines, Bruxelles-Paris, p.27-50.

**Fargues P., 1990-** "Algérie, Maroc, Tunisie : vers la famille restreinte", Population et société, n.248, 4p.

**Fels L., 1984-** " L'union libre au Canada", Traduit de l'anglais par Suzanne de Lotbinière-Harwood, Collection Problèmes sociaux, Hurtubise HMH, 354p.

**Festy P., 1990 -** "Fréquence et durée de la cohabitation. Analyse et collecte des données", dans F. Prioux (ed.), La famille dans les pays développés: Permanences et changements, Congrès et Colloques, INED-UIESP-CNAF-CNRS, p.72-86.

**Festy, P.1979-** "La fécondité des pays occidentaux de 1870 à 1970", travaux et documents, INED-PUF; cahier n°85; 397p.

**Feyisetan B. J. et Bankole A., 1997 -** "Mate selection and fertility in Urban Nigeria", Journal of comparative family studies, vol. XXII, No 3, p.273-292.

**Foote K., Hill K. H. et Martin L. G. (éds), 1996-** "Changements démographiques en Afrique subsaharienne", Travaux et Documents, Cahier n.135, INED-PUF, Paris, p.71-117.

**Friedman D., Hecter M. & Kanazawa S., 1994-** "A theory of the value of children", Demography, (31): 375-401.

**Gage A., 1995 -** "An assessment of the quality of data on age at first union, first birth and first sexual intercourse for phase II of the Demographic and Health Survey Program", Occasional paper, n.4, 44p.

**Gendreau F. et Gubry F., 1988 -** "La nuptialité en Afrique: niveaux tendances et caractéristique socioéconomiques" Congrès Africain de Population, (2), UIESSP/DAKAR-1988, p. 1-13

**Gérard H, 1983-**"Types d'intervention d'une politique démographique", Actes du symposium population, Centre de Recherche de la Fédération Internationale des Universités Catholiques, p. 29-62.

**Girard A., 1978** - "Génération nouvelles et mariage traditionnel: Enquête auprès des jeunes de 18-30 ans", Travaux et Documents de l'INED, Cahier n.86, Roussel L. et Bourguillon O. (éds).

**Goldscheider F. Kobin et Waite L. J., 1986** - "Sex Differences in the entry into Marriage", American Journal of Sociology, (92) : 91-109.

**Goldstein H., 1995** - "Multilevel Statistical Models", Edward Arnol, London.

**Goldstein S., 1973** - "Interrelations between Fertility and Migration in Thaïlande", Demography, (10:225-342.)

**Goody J., 1973**- "Polygyny, economy and the role of women", The character od kinship, Goody (dir), Cambridge : Cambridge University Press , p.175-190.

**Gouverneur Général de l'A.O.F. (Colonie du Dahomey), 1933**- "Coutumier du Dahomey, Ap-128 du 19 mars 1931", Imprimerie du Gouverneur, Porto-Novo.

**Grossbard-Schechtman S., 1993**- "On the economic of the marriage: a theory of marriage, labor and divorce", Westview Press, Boulder, san francisco, Oxford, 349p.

**Grossbard-Schechtman S. et Granger W. J. C., 1998** - " Travail des femmes et Mariage, *du baby-boom au baby-bust*", Population, (4): 731-752.

**Guingnido G. k. J., 1992** - "Les mesures de l'impact des migrations sur l'évolution des ménages: le cas du Bénin" Louvain-La-Neuve, Académia, 216 p.

**Guingnido G. k. J. et Laourou M., 1991**- "Sources et qualité des données au Bénin", dans l'État et le Devenir de la population du Bénin, Akoto E., Guingnido G. J. et Tabutin D. (dir), Presse du CNPMS, Porto-Novo, p.15-34.

**Guyot J. L., 1995**- "Théorie de la transition démographique ou théories des transitions démographiques ?", Transitions démographiques et sociétés, CHAIRE QUETELET 1992 , sous la direction de Dominique TABUTIN, Thierry EGGERICKX et Catherine GOURBIN , Academia/l'Harmattan , Louvain-La-Neuve , Belgique , p181-197.

**Le Hérissé, 1911** - Repris de Bohannan L., 1968, op. cit.

**Héritiers F., 1981**- "L'exercice de la parenté", EHESS- Le Seuil-Gallimard, Collection hautes études, Paris.

**Hermalin A. I., 1986** -"La méthode contextuelle: Théories et Concepts", dans Méthodologie des mesures de l'effet exercé sur la fécondité par les programmes de planification familiale, Manuel IX des Nations Unies, p.17-27.



**Herskovits, 1938** - Repris de Bohannan L., 1968, op. cit.

**Hertrich V., 1997**- "Les réponses des hommes valent-elles celles des femmes? Une double collecte sur les questions génésiques et matrimoniales dans une population du Mali", Population, (1): 45-62.

**Hirschman C., 1994**- "Why fertility changes", Annual review of sociology, (20): 203-233.

**Hobcraft J., 1985** - "Family-Building Patterns", in Cleland J. & Hobcraft J. (eds), Reproductive change in Developing countries, OXFORD University Press, p.64-86.

**Hodonou-Amoussou E., 1991**- "Statut de la femme et comportement démographique au Bénin", dans l'État et le Devenir de la population du Bénin, Akoto E., Guingnido Gaye J. et Tabutin D. (dir), Presse du CNPMS, Porto-Novo, p.310-323.

**Houèdokoho T., 1995**- "Approche biographique de la nuptialité des femmes béninoises", Academia-Bruyant/l'Harmattan.

**Houèdokoho T., 1991** - "Nuptialité au Bénin" dans l'État et le Devenir de la population, Akoto E., Guingnido Gaye J. et Tabutin D. (dir), Presse du CNPMS, Porto-Novo, p.286-309.

**Ilinigumugabo A., 1989** - "L'espacement des naissances au Rwanda: niveaux, causes et conséquences", CIAO-editeur/Institut de Démographie, Louvain-La-Neuve, Belgique.

**Ilinigumugabo A. et Randriambanona R., 1988** - "L'impact des types de nuptialité et des ruptures d'union sur la fécondité dans quatre pays de l'Afrique Noire", Working Paper n.143, Louvain-La-Neuve, Belgique, 25p.

**Inoussa S., 1983**- "La dynamique de la vie socioculturelle du peuple Nagot de Itakété (Sakété)", *mémoire de maîtrise*, Département de Sociologie et Anthropologie, FLASH/UNB, Cotonou, p.17-40.

**INSAE, 1997**- "Enquête Démographique et de Santé du Bénin 1996", *Rapport National des principaux résultats*, BCR/MPREPRE, Cotonou, 318p.

**INSAE, 1994** - "Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) du 20 février 1992", Synthèses des résultats, Dépliant.

**INSAE, 1988**- "Enquête sur la fécondité au Bénin", *Rapport National*, Vol.1, analyse des principaux résultats, 166p.

**Jonckers D., 1990-** "Hiérogamie et stratégies matrimoniales chez les MINYANKA du Mali", dans Les complexités de l'alliance; Volume I: les systèmes semi-complexes, E. COPET-ROUGIER et F. HÉRITIER-AUGÉ (éd.); éditions les archives contemporaines; Bruxelles/Paris; p. 125-148.

**Karanja W. W., 1994-** "The phenomenon of outside wives: some reflexions on its possible influence on fertility" in *Nuptiality in subsaharan africa: contemporary anthropological and demographic perspectives*, C. Bledsoe and G. Pison (eds), Oxford, Clarendon Press, p.125-148.

**Karanja W. W., 1987-** "Outside wives and Inside wives in Nigeria: a study of changing perceptions in marriage", in *Transformation of African marriage*, Parkin N. (ed.), p.247-261.

**Kaufman J. C., 1993-** "Sociologie des couples: le point des connaissances actuelles", *Que sais-je?*, Presse Universitaire de France, 127p.

**Kaufman G., Lesthaeghe R. et Meekers D., 1988-** Caractéristiques et tendances du mariage, Population et société en Afrique au sud du sahara, D. TABUTIN (éd.), p. 217-248.

**Kiansi Y., 1993-** "Impact du mariage Biali sur le développement de la sous-préfecture de Matéri", *mémoire de maîtrise*, Département de Sociologie et Athroplogie, FLASH/UNB, Cotonou, p.17-25.

**Kiernan K., 1989-** "The family: fission or fusion", in The changing population of Britain, H. Joshi (ed.), Basil Blackwell, Oxford.

**Klissou P., 1995 -** "La polygamie au Bénin", Academia-Bruyant/l'Harmattan, Louvain-La-Neuve, Belgique.

**Kobin F. E. et Potter R. G., 1982 -**"Somme effects of spouse separation on fertility" Demography, 19 (1):79-95.

**Kouaouci A., 1992-** "Tendances et facteurs de la natalité Algérienne entre 1970 et 1986", Population 1992 , 47(2) , p327-351.

**Kuate Defo Barthélémy, 2000 -** "L'évolution de la nuptialité des adolescentes au Cameroun et ses déterminants", Population, 55 (6) : 941-974.

**Kuate Defo B., 1998a -**"Sexualité, fécondité et Santé Reproductive à l'adolescence en Afrique: nouvelles tendances", dans *Sexualité et Santé Reproductive durant l'adolescence*, Kuate Defo B. (éd.) Chapitre1 , Edi Conseil INC., p.17-40.

**Kuate Defo B., 1998b** - "Tendances et Variations régionales de la primo-nuptialité à l'adolescence, dans *Sexualité et Santé Reproductive durant l'adolescence*, Kaute Defo B. (éd.), Chapitre 2, Edi Conseil INC., p.43-61.

**Kuate Defo B., 1998c** - "Fertility response to infant and child mortality in Africa with special reference to Cameroon", in *From death to birth, mortality decline and reproductive change*, R. M. Mark et B. Cohen (eds), National Academy Press, Washington, D.C., p.254-315.

**Kuate Defo B., 1997** - " Causes et déterminants de la mortalité avant l'âge de deux ans en Afrique subsaharienne: application des modèles à risques concurrents", *cahiers québécois de démographie*, 26 (1):3-40.

**Kuper A., 1982** - "Wives for cattle : bridewealth and marriage in southern africa", Routledge et al. (eds), International Library of anthropology, 202p.

**Lacombe B., 1984** - "Les rapports de couple en milieu urbain africain", dans *Les familles d'aujourd'hui*, Colloques de Genève (17-20 septembre 1984), AIDELF, p.285-288.

**Lacombe B., 1983**- "Le deuxième bureau, secteur informel de la nuptialité en milieu urbain congolais", *SATECO*, (35):37-57.

**Landale N. S. et Fenelly C., 1992** - "Informal Unions among mainland Puerto Tivans : Cohabitation or an alternative to legal marriage?", *Journal of Marriage and the Family*, (54) : 169-280.

**Lantum D., 1982**- "Nuptiality in the Jakiri district of Cameroun", *ABBIA*, Revue camerounaise .

**Lapierre-Adamcyk E. et Charvet C., 1999**- "L'union libre et le mariage: bilan des travaux en démographie", *Cahiers québécois de démographie*, Vol.28, (1-2):1-21.

**Lapierre-Adamcyk E., Marciel-Gratton et Le Bourdais C., 1999** - "Vivre en couple pour la première fois: la signification du choix de l'union libre au Québec et en Ontario", *Cahiers québécois de démographie*, Vol.28, (1-2):199-227.

**Laourou M., 1997** - "La situation démographique du Bénin et les perspectives d'évolution", communication présentée à l'atelier de sensibilisation des responsables d'ONG sur les problèmes de population au Bénin, CODIAM, 26-29 mai 1997, Cotonou.

**Lelièvre È., 1994**- "Formation des couples et fécondité hors mariage en Grande-Bretagne, Divergences et similitudes avec la situation française", *Population*, (1): 61-90.

**Lelièvre È., 1993** - "Extra-marital birth occurring in cohabitation Unions", in *Fertility in contemporary Britain*, Ni Bhrolchain (ed), OPCS Serie, 26p.

**Lemennicier B., 1988** - "Le marché matrimonial et de la famille", Presse Universitaire de France, paris, 226p.

**Leridon H., 1991-** "Pourquoi la démographie s'intéresse - t - elle à nuptialité?" Congrès et Colloques, n°7, INED, Paris, p.1-17.

**Leridon H., 1990-** "Extra-marital cohabitation and fertility", Population Studies, (44):469-487.

**Lesthaeghe R. et Jolly C., 1994** - "The start of the subsaharan Africa Transitions: some answers and Many Questions", in Campell K. L. and Wood J. W., Annals of the New York Academic of Sciences, Vol.709, New York, p.379-395.

**Lévis-Strauss C., 1969** - "The elementatry structures of kinship", J. R. Von Strumer and R, Needham (eds), London: Eyre & Spottiswoode.

**Lillard L. A. et Waite L. J., 1993** - "A joint model of marital childbearing and marital disruption", Demography, (30) : 653-681.

**Livi-Bassi M., 1995**, "À propos de la transition démographique", dans Transitions démographiques et sociétés, CHAIRE QUETELET 1992, sous la direction de D. TABUTIN, Th. EGGERICKX et C. GOURBIN ; Academia/l'Harmattan, Louvain-La-Neuve, Belgique, p. 449-457.

**Locoh Th., 1996** "Les facteurs de la formation des couples", dans Actes du séminaire international, Démographie :analyse et synthèse, Causes et conséquences des évolutions démographiques, 22-24 avril 1996, Volume2, p.49-88

**Locoh Th., 1989-** "La fécondité en Afrique Noire : un progrès rapide dans la connaissance du phénomène, mais un avenir encore difficile à discerner", Étude de la Population Africaine, (2): 39-66.

**Locoh Th., 1988-** "Structures familiales et changements sociaux", Population et Sociétés en Afrique au sud du sahara, D. Tabutin (éd.), l'Harmattan, p.441-478.

**Locoh Th., 1984** - "Fécondité et famille en Afrique de l'Ouest : le Togo méridional contemporain", PUF, cahier de l'INED, n. 107, Paris, 181 p.

**Locoh Th. et Makdessi Y., 1995-** "Baisse de la fécondité: la fin de l'exception africaine", La chronique du CEPED, (18), 4p.

**Locoh Th. et Thiriart M. P., 1995-** "Divorce et Remariage des femmes en Afrique de l'Ouest: le cas du Togo", Population, (1): 61-94.

**Locoh Th. and Hertrich V. (eds), 1994** - "The Onset of fertility Transition in Subsaharan Africa", Ordina Editions, Liège, 308 p.

**Loomis L. et Landale N., 1994-** "Non-marital Cohabitation and childbearing among Black and white american women", Journal of Marriage and the family, (56):949-962.

**Loriaux M., 1995-** "Les approches méthodologiques en Sociologie de la population", in La sociologie des populations, H. Gérard et V. Piché (dir.), Les presses de l'Université de Montréal, AUPELF/UREF, p.189-216.

**Loriaux M., 1989 -** "L'analyse contextuelle : renouveau théorique ou impasse méthodologique?", in L'explication en sciences sociales, J. Duchène, G. Wunsch et E. Vilquin (eds), Chaire Quetelet 1987, Ciaco, Louvain-La-Neuve, p.333-368.

**Lorimer F., 1958-** "Culture and human fertility"; UNESCO; Paris; 514p.

**Lowie R., 1969-** "Traité de Sociologie primitive", Petite bibliothèque Payot, Paris, 443 p.

**Madauci L., Ahaya I., & Daura B.,** "Hausa customs: Zaria-Northen", Nigerian publishing company.

**Manning W. D., 1995-** "Cohabitation, Marriage and Entry into motherhood", Journal of marriage and the family, (57):191-200.

**Mann K., 1994-** The impact of christianity on Yoruba marriage, Gender and fertility, in Nuptiality in sub-saharan Africa: contemporary anthropological and demographic perspectives, edited by C. Bledsoe and G. Pison, Oxford: Clarendon Press, p. 167-193.

**Marin L. M. A., 1981 -** "Les unions consensuelles en Amérique Latine et en Amérique centrale" in Marriage and remarriage in population of past, Dupâquier J., Hélin E., Lastett P. and Sogner S. (eds), Academic Press, p. 111-125.

**Marcoux R. et Piché V., 1998 -** "Crise, Pauvreté et nuptialité à Bamako (Mali)", dans Crises, Pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud, Gendreau F. (éd.), Édition ESTEM, p.219-235.

**Mason W. M., Bittles A. H., Green J. et Appaji Rao N., 1991 -** "Reproductive Behaviour and health in consanguineous Marriages", Sciences, 10 mai 1991, Vol. 352, p.789-794.

**Mbugua W. et Pebley R. A., 1989 -** "Polygyny and fertility in sub-saharan Africa", Reproduction and social organization in sub-saharan africa, edited by R. LESTHAEGHE, Berkeley, University of California press, p. 338-363.

**Meillassoux C., 1979-** "Femmes greniers et capitaux", Librairie François Maspero, Paris, 251p.

**Mercier P., 1968 -** "Tradition, Changement, histoire: les *Somba* du Dahomey Septentrional", Ed. Anthropos, Paris, p. 165-184

**Muller, J. C., 1976 -**"Parenté et mariage chez les Rukuka", Paris, Mouton.

**Munoz-Perez F., 1991-** "Les naissances hors mariage et les conceptions pré-nuptiales en Espagne depuis 1975: II. Diversité et évolution régionales", Population, (5): 1207-1248.

**Munoz-Perez F. et Prioux F., 1996-** "Naître hors mariage", Population et Sociétés, n° 342, INED, Paris, 7p.

**Murphy F. R. et Kasdan L., 1968 -** "The structure of parallel cousin marriage" in marriage, family and residence; Parkin & Nyamway (eds), p. 185-219.

**Ngondo a Pitshandenge I. Séraphin, 1992-** "Les mutations culturelles en matière de mariage et de sexualité en Afrique sub-saharienne: est-ce le début d'une transition démographique?", dans Les modes de régulation de la reproduction humaine: incidence sur la fécondité et la santé, Colloques International, AIDELF(6):55-64.

**Oké F. M., 1978-** "Un aspect des problèmes posés par le mariage en Afrique de l'Ouest", 4(1), C. Oppong et al. (dir), Cambera, p.167-176.

**Obbo C., 1987-** "The old and new in East African Elite marriage", in Transformation of African marriages, Edited by D. Parkin and D. Nyamwaya,, Manchester, Manchester University Press, p.263-280.

**Oppenheimer V. K., 1994 -** "Women's rising employment and the future of family in industrial Societies", Population and Development Review, (20):293-342.

**Oppenheimer V. K., 1988-** "A theory of marriage", American Journal sociology, (94):563-591.

**Oropesa R. S., 1996-** "Normative Beliefs about marriage and cohabitation: A comparison of Non-Lation, Mexican and Puerto Ricans", Journal of marriage and the family, (58):49-62.

**Onwuejeogwu, M. A., 1975 -** "The social anthropology of Africa: An introduction", London and Ibadan, Heinemann educational Book Ltd.

**Palloni A. and Rafalimanana H., 1999 -** "Effects of infant mortality on fertility revisited: new evidence from latin America", Demography, 36 (1):41-58.

**Page H. J., Lesthaeghe R. J. et Shah I. H., 1982 -** "Illustrative analysis : breastfeeding in Pakistan", WFS Scientific Reports, n.37, 84 p.

**Piché V., 1974 -** "Social change, family and fertility in Sub-saharan Africa: Theoretical and methodological Appraisal", Collection des Thèses et Mémoires sur le Sahel, No 22, Vol.1, Département de Démographie, Université de Montreal, p.66-189.

**Piché V. et Poirier J., 1997-** "Trente ans de recherche explicative en Démographie, réflexion autour des dangers du cloisonnement", texte présenté au Congrès International sur la Population, UIESP/Béijing, 23p.

**Piché V. et Poirier J., 1995-** "Les approches institutionnelles de la fécondité" dans La sociologie des populations, H. Gérard et V. Piché (dir), Les presses de l'Université de Montréal, AUPELF/UREF, p.117-138.

**Pilon M. , 1994 -** "Types of marriage and marital probability : The case of the Moba-Courma of North Togo", in Nuptiality in Sub-Saharan Africa Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives, Oxford, Clarendon Press, 326 p.

**Presel-Lozey M., 1992-** "Nouvelles formes de conjugalité: Problèmes méthodologiques", Population, (3):737-744.

**Quilodran J., 1999-** "L'union libre en Amérique Latine: aspects récents d'un phénomène séculaire", Cahiers québécois de démographie, Vol.28, (1-2):53-80.

**Quilodran J., 1985-** "Modalités de la formation et évolution des unions en Amérique Latine", in International Population conference, IUSSP, p.178-203.

**Reher S. D. et Iriso-Napal L. P., 1989 -** "Marital fertility and its Determinants in Rural and Urban Spain, 1987-1930", Population Studies, 43 : 405-427.

**République du Bénin, 1996-** "Déclaration de la politique de Population au Bénin", CNRHP/MPRERE, Cotonou.

**République du Bénin, 1995-** "Le secteur de la santé au Bénin", Lettre du Gouvernement, n°023-024, Cotonou, 52p.

**République du Bénin, 1994-** "La politique éducative au Bénin", Lettre du Gouvernement, n°022, Cotonou, 57p.

**Rindfuss R. R. et Vandenneuvel A., 1990 -** "Cohabitation: A precursor to Marriage or an Alternative to being single", Population and Development Review, 16 (4) : 703-726.

**Rivière C., 1990-** "Union et procréation en Afrique, Rites de la vie chez les Évé du Togo", Paris , Édition l'Harmattan , 223p.

**Rodriguez G., Hobcraft J., Mc Donald J. Menken J. and Trussel J., 1984 -** "A comparative analysis of determinants of births intervals" WFS comparative Studies, n.30.

**Roussel L., 1978-** "La cohabitation juvénile en France", Population, (33):15-42.

**Roussel Louis, 1977-** "La cohabitation juvénile en France", Population, (2):339-359.

**Roussel Louis et Bourguillon Odile, 1978-** "Génération nouvelles et mariage traditionnel: Enquête auprès des jeunes de 18-30 ans", Travaux et Documents, INED, Girard Alain (éd.), cahier 86, Presse Universitaire de France, 290p.

**Rutenberg N., Ayad M., Ochoa L. H. and Wilkinson M., 1991** - "Knowledge and use of Contraception", *Demographic and health comparative Studies*, n.6, Macro International Inc., Columbia, Maryland USA, 67p.

**Ségalen M., 1995**- "Sociologie de la famille", troisième édition revue et augmentée", Armand Colin, chapitre5, p.115-181.

**da Silva G., 1978** - "Un aspect des systèmes de mariage chez les Fon de l'ancien Royaume d'Abomey", dans *Mariage, Fécondité et rôle des parents en Afrique de l'Ouest*, C.Oppong et al. (dir), tome1, Cambera, Université Nationale, p.117-186.

**Sindzingbe N., 1990**- "Stratégies matrimoniales et définition lignagère dans les sociétés à terminologie Crow: les Sonoufo Fodonon (Côte d'Ivoire)", dans Les complexités de l'alliance, Vol.I: systèmes semi-complexes, F. Héritiers et E. Copet-Rougier (éds), Éditions les archives contemporaines, Bruxelles/Paris, p.125-148.

**Schoumaker B., 2001**- "Déterminants de la fécondité et contexte local au Maroc. Une application des modèles multi-niveaux", dans Gendreau F. et Poupard M. (dir), Les transitions Démographiques des pays du Sud, Éditions ESTEM, AUPELF-UREF, p.129-143

**Schoumaker B. et Tabutin D., 1999** - "Relation entre Pauvreté et fécondité dans les pays du Sud: connaissances, méthodologie et illustration" Document de Travail n.2, Département des Sciences de la Population et du Développement, Université catholique de Louvain, Louvain-La-Neuve, Belgique, 32p.

**Schultz T. P., 1995**- "Investments in the schooling and health of women and men : quantities and returns", in Schultz\_T. P. (ed.), Investment in women's human Capital, Chicago, University Press, p. 15-50.

**Sindzingbe N., 1990**- "Stratégies matrimoniales et définition lignagère dans une société à terminologie Crow : les SONOUFO FODONON (Côte d'Ivoire)", dans Les complexités de l'alliance, Volume I: les systèmes semi-complexes, E. COPET-ROUGIER et F. HÉRITIERS-AUGUÉ (éd.), éditions les archives contemporaines, Bruxelles/Paris, p. 125-148.

**Smith, M. G., 1968** - "Secondary marriage among the Kadara and Kagoro", in *Marriage, family and residence*, Parkin D. & Nyamway D. Eds), p.109-144.

**South S. J. & Lloyd K.M., 1992**- "Marriage markets and non-marital fertility in the united States", Demography, (29): 247-264.

**Steel F., Diamond I. et Wang D., 1996** - "The determinants of the duration of contraceptive use in China: A multilevel multinomial discrete-hazards modeling approach", Demography, 33 (1) : 12-23.



**Tabutin D., 2000** - "Indices au niveau individuel de fécondité, de mortalité des enfants et de nuptialité", Document de Travail n.9, Département des Sciences de la Population et du Développement, Université catholique de Louvain, Louvain-La-Neuve, Belgique, 21p.

**Tabutin D., 1997** - "Les transitions démographiques en Afrique subsaharienne. Spécificité, changements et incertitudes" Texte présenté au Congrès International sur la Population de Beijing, UIESP, 24 p.

**Tabutin D., 1991** - "Synthèse et perspectives de la démographie béninoise", in Akoto E., Guingnido Gaye J. et Tabutin D. (dir), l'État et le devenir de la population du Bénin, Presse du CNPMS, Porto-Novo, p. 1-14

**Tabutin D., 1984** - "Les limites de la théorie classique de la transition démographique pour l'occident du XIXème siècle et le tiers-monde actuel", Cabay-Librairie-Editeur SA, LLN, Working paper n°122, 19p.

**Thiery X., 1993** - "La nuptialité à l'épreuve de la cohabitation" Population, (4):939-974.

**Thiriat M. P., 1999**- "Les unions libres en Afrique Subsaharienne", Cahiers québécois de démographie, Vol.28, (1-2):81-115.

**Thomas L. V. et René, L., 1968** - "Les religions d'Afrique Noire. Textes et traditions sacrées", Édition librairie Arthème Fayat.

**Tidjani S., 1951**- "Notes sur le mariage au Dahomey", Études dahoméennes, IFAN, 60p.

**Timaues I. et Graham W., 1989** -"Labor circulation, Marriage and Fertility in Southern Africa", in Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa, R. Lesthaeghe (ed), Berkeley, University of California Press, p.365-400.

**Toulemont L., 1996** - "La cohabitation hors mariage s'installe dans la durée", Population, (3):675-716.

**Traver D. James et Miller H. Max, 1994** - "La fécondité hors mariage dans un pays en développement: le Botswana", Population, (3), notes et documents, p.798-800.

**Trussell J., Van de Walle E. et Van de Walle F., 1989** - "Norms and Behaviour in Burkinabe Fertility", Population Studies, 43: 429-454.

**Tubiana M. J., 1987** - "Mariage Zaghawa : les changements liés à l'économie et à l'idéologie" in Transformation african marriage, edited by Parkin D. & Nyamway D.,  
**Ukaebu A. O., 1981**- "Marriage habits and fertility of women in tropical Africa", Marriage habits and remarriage in population of the past, edited by Dupaquier J., Helin E., Laslett P., Livi-Bacci M. and Sogner S., New York, Academic Press.

**Verdeaux F., 1993-** "Les jeux du sens et de l'opportunité. Alliance et classes d'âge chez les Aizi (Côte d'Ivoire)", dans Les complexités de l'alliance, Volume III : économie, politique et fondements symboliques (Afrique), F. HÉRITIERS-AUGUÉ et E. COPET-ROUGIER (éd.), Éditions les archives contemporaines, Bruxelles/Paris, p.81-107.

**Vidal C., 1979-** "L'argent fini, l'amour est envolé", L'Homme, XIX (3-4):141-158.

**Vidal C., 1977-** "Guerre des sexes à Abidjan. Masculin, Féminin, CFA", L'Homme, XVII(1):121-154.

**Villeneuve-Gokalp C., 1997-** "Vivre en couple chacun chez soi", Population, Vol.52, (5): 1059-1081.

**Villeneuve-Gokalp C., 1994-** "Du mariage aux unions sans papier: histoire récente des transformations conjugales" dans Leridon H. et Villeneuve-Gokalp C. (éds), Consistance et inconsistance de la famille, paris, PUF/INED, p.55-86.

**Villeneuve-Gokalp C., 1990-** "Du mariage aux unions sans papier: histoire récente des transformations conjugales", Population, Vol.49, (2):265-297.

**Vilquin É., 1980 -** "Essai sur le principe de population de Malthus de 1798", Traduction par E. VILQUIN, Département de démographie de l'Université Catholique de Louvain, Société de démographie historique, éd. INED, 166p.

**Vimard P. et Fassassi R., 2001 -** "Vers un double modèle de transition de la fécondité en Afrique Subsaharienne?", dans Gendreau F. et Poupard M. (dir), Les transitions Démographiques des pays du Sud, Éditions ESTEM, AUPELF-UREF, p.157-169

**Waite L. J. et Spitze G. D., 1981 -** "Young women's transition to marriage"  
Demography, (18):682-694.

**Wilhem B., 1998 -** "Changes in cohabitation across cohorts: The influence of Political Activism", Social Forces, 77 (1):189-310.

**Wilson W. J., 1987 -** "The truly Disadvantaged: The inner, the underclass, and public policy", Chicago: University of Chicago Press.

# **ANNEXES**

## I - STRUCTURE DES BASES DE DONNÉES EFB (1982) ET EDSB-I (1996)

**Tableau I.1** : Structure des échantillons de l'EFB et de l'EDSB-I selon la mobilité conjugale

	Célibataire	Non Célibat	1 <sup>ère</sup> union en cours	1 <sup>ère</sup> union rompue	Remariée	Taux de remariage
EFB	441	3577	2867	710 (19,8)	691	97,3%
EDSB-I	982	4498	3327	1171 (26,0)	1006	85,9%
Ensemble	1423	8075	6174	1881 (23,3)	1697	90,2%

Sources: EFB (1982) et EDSB-I (1996)

**Tableau I.2** : Répartition des femmes en union au moment de l'EFB selon la forme et le rang d'union.

Rang union	1 <sup>ère</sup> union	2 <sup>ème</sup> union et plus	Total
Forme union	99,0	1,0	100,0
Union formelle	2621(91,4)	26 (4,5)	2647 76,5)
Union non formelle	30,6	69,4	100,0
	246 (8,0)	557 (95,5)	803 23,3)
Total	83,2	16,9	100,0
	2867 100,0)	583 (100,0)	3450 100,0)

Source: EFB (1982)

**Tableau I.3** : Proportion d'unions non formelles par groupe d'âges

Groupes		15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	Ensemble
Par rapport aux unions dans chaque G. âge	EFB	14,4	17,2	19,3	26,8	29,6	31,6	32,9	23,3
	EDSB-I	14,3	12,2	11,2	9,3	6,9	5,1	5,1	9,9
Ensemble des unions non formelles	EFB	4,7	16,2	19,3	19,2	16,2	13,9	10,5	100,0
	EDSB-I	10,6	23,1	23,6	16,1	10,6	11,1	4,9	100,0
Ensemble des enquêtées par Groupe d'âge	EFB	6,3	15,2	18,7	25,8	27,9	29,3	29,7	20,0
	EDSB-I								

Sources: EFB (1982) et EDSB-I (1996)

**Tableau 1.5** : Pourcentages, par catégorie de variable, des femmes en union non formelle aux moments de l'RFB (1982) et de l'EDSBI (1996) selon la nature du milieu de résidence

Caractéristiques	1996			1982		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
<b><u>Âge à l'enquête</u></b>						
15-19	13,5	10,9	11,6	34,3	12,3	14,3
20-24	13,6	8,8	10,1	25,5	13,8	14,7
25-29	14,1	6,7	9,4	16,8	16,7	16,3
30-34	8,7	8,0	8,2	25,5	21,8	22,0
35-39	7,1	5,7	6,1	35,4	22,6	23,3
40-49	8,5	5,9	6,6	27,7	25,5	24,9
<b><u>Âge à la première union</u></b>						
<15	5,9	6,0	6,0	<u>42,1</u>	<u>25,6</u>	<u>26,0</u>
15-17	9,2	7,7	8,1	<u>33,7</u>	19,4	20,2
18-19	13,0	8,7	10,0	24,4	18,9	19,0
20 ans +	12,5	5,9	8,6	19,3	14,7	15,1
<b><u>Niveau de scolarisation</u></b>						
Non scolarisée	9,2	6,5	7,1	24,4	19,0	19,0
Primaire	13,3	12,6	12,9	32,1	20,0	22,3
Secondaire ou +	14,5	11,1	13,7	22,5	29,0	21,2
<b><u>Nature de l'union</u></b>						
Polygamie	11,7	8,3	9,4	25,6	28,9	26,8
Monogamie	10,2	10,7	7,4	27,5	19,6	20,0
<b><u>Nombre d'unions</u></b>						
1	10,0	6,3	7,4	12,2	7,2	7,9
1 +	14,8	10,8	12,0	<u>100,0</u>	50,0	50,0
<b><u>Mode de résidence</u></b>						
Corésidence	10,1	8,8	9,2	22,7	18,9	18,2
Séparation des logements	14,0	10,0	11,7	<u>39,5</u>	<u>28,4</u>	28,4
<b><u>Statut dans le ménage</u></b>						
Chef de ménage	14,6	6,6	10,7	a	a	a
Épouse du chef de ménage	10,1	7,0	7,8	a	a	a
Autres	12,4	9,2	10,3	a	a	a
<b><u>Milieu d'enfance</u></b>						
Non rural	13,1	9,6	11,4	27,0	<u>22,0</u>	<u>21,6</u>
Rural	9,3	6,8	7,4	23,8	18,5	18,6
<b>Ensemble</b>	<b>11,2</b>	<b>7,3</b>	<b>8,6</b>	<b>26,2</b>	<b>19,1</b>	<b>19,4</b>

a : Donnée non disponible;

Sources : Bases des données EFB (1982) et EDSBI (1996)

## **II - PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE QUALITATIVE COMPLÉMENTAIRE**

Cette enquête s'est déroulée du 2 au 27 août 2000 dans les douze départements du Bénin et selon la stratification milieu de résidence, groupe d'âges et groupe socioculturel. Elle a concerné des femmes en union non formelle, quelques mères de ces femmes et des informateurs clefs (ou informateurs privilégiés). Ces différents groupes-cibles ont été soumis à des entretiens individuels semi-directifs suivant un guide préalablement établi à cet effet.

### **II.1- Nature, Justification et Structure des échantillons**

À l'échelle nationale, il est manifestement impossible de mener suffisamment d'entretiens tels que toutes les composantes de la société soient statistiquement bien représentées. Par ailleurs, le but de cette étude n'est pas d'aboutir à cette précision statistique, mais plutôt d'appréhender des faits, des opinions et des pratiques par rapport à l'objet d'étude. Il s'agit donc d'une étude purement exploratoire. À cet effet et compte tenu des contraintes financières et temporelles, nous avons procédé à des choix raisonnés pour l'échantillonnage au cours des différents volets de cette enquête. Ces choix sont basés sur les considérations d'ordre ethnique (appartenance socioculturelle), résidentiel (rural, semi-rural et urbain) et démographique (cohorte de naissance ou âge). L'enquête comporte trois volets: le volet-femme, le volet-mère et le volet-informateurs privilégiés.

#### **II.1.1 - L'enquête-femme**

L'objectif de ce volet est d'identifier les femmes en union non formelle, de comprendre les motifs de la forme de leur union, leur opinion et comportement en matière de fécondité dans l'union ainsi que les raisons qui les fondent. Le tirage des femmes enquêtées a été effectué dans un processus en deux étapes dans toutes les localités. Une pré-enquête sur les modes d'entrée et la forme de l'union. Elle a permis d'identifier les

### III

femmes à interroger dans ce volet. À cette étape préliminaire, 5 femmes en moyenne ont été interrogées par localité et parmi celles-ci, on a retenu une ou deux à enquêter à la deuxième phase, celle de l'enquête proprement dite. Ce sont des femmes qui sont dans une union non formelle selon notre définition (absence de cérémonie quelconque ou de dot) et qui sont ouvertes, libres d'esprit et susceptibles de fournir de plus amples informations sur le sujet dans la localité et dans le pays. En effet, au cours de l'entrevue proprement dite, l'enquêtée devra pouvoir aller au-delà de sa situation personnelle et donner d'autres exemples dans son environnement.

Au départ, ce volet-femme devrait concerner 32 femmes dont 4 dans chacun des huit grands groupes socioculturels du pays selon : les milieux urbain, semi-urbain et rural, les groupes d'âges "moins de 25 ans", 25-34 ans et 35 ans +, puis le département. Mais ces critères se sont révélés très tôt difficilement applicables sur le terrain à cause des contraintes diverses (non disponibilité de l'enquêtée, difficulté d'accès à certaines localités par fermeture des voies après la pluie, etc.). Ainsi, 24 entretiens ont pu finalement être réalisés. Ces femmes ont, en outre, évoqué 107 cas soit au total 131 cas d'union abordés en termes notamment de facteurs explicatifs de l'union non formelle. La structure de l'échantillon ainsi que les caractéristiques des enquêtées sont présentées au tableau II.1.1 ci-après.

**Tableau II.1.1:** Structure de l'échantillon-femme.

N <sup>o</sup>	Localité de l'enquêtée	Nature milieu	Âge	Durée union	Parité	ethnie	Profession	Niveau Instruction	Mode de Résidence	Autres Cas
1	Cotonou	Urbain	32 ans	7 ans	1	Mina	Secrétaire	CAP/E.B.	corésidence	3
2	Cotonou	"	43 ans	17 ans	2	Mahi	Professeur	Maîtrise (Eco)	corésidence	4
3	Abomey-Calavi	Urbain	23 ans	5 ans	1	Nagot	Coiffeuse	Primaire	Séparation logt	2
4	Kpataba(Savalou	Rural	30 ans	12 ans	3	Ifè	Vendeuse	Primaire	Corésidence	5
5	Savalou	S/Rural	24 ans	4 ans	1	Mahi	Vente de détail	BEPC	Corésidence	8
6	Kèmon	Rural	32 ans	17 ans	3	Nagot	Commerçante	Primaire	Séparation logt	10
7	Dassa-Zoumé	S/Rural	23 ans	4 ans	1	Dacha	Agent bureau	4è (Secondaire)	Corésidence	4
8	Parakou	Urbain	33 ans	8 ans	4	Dendi	Agent ONG	BAC	Corésidence	3
9	Nikki	S/Rural	19 ans	2 ans	1	Bariba	Ménagère	6é (secondaire)	Séparation logt	1
10	kallalé	Rural	19 ans	3 ans	2	Peul	Ménagère	6é (secondaire)	Corésidence	0
11	Kandi	Urbain	28 ans	8 ans	3	Dendi	Ménagère	5é (secondaire)	Corésidence	4
12	Karimama	Rural	23 ans	3 ans	1	Peul	Ménagère	4é (secondaire)	Corésidence	1
13	Sinendé	Rural	22 ans	6 ans	2	Bariba	Ménagère	6é (secondaire)	Corésidence	4
14	Djougou	Urbain	26 ans	5 ans	2	Dendi	Vendeuse	4é (secondaire)	Séparation logt	3
15	Matéri	Rural	24 ans	9 ans	5	Berba	Agriculture	Primaire	Corésidence	8
16	Toukoutouna	Rural	40 ans	18 ans	7	Ouama	Agriculture	Primaire	Corésidence	5
17	Natitingou	Urbain	33 ans	7 ans	2	ditamari	Agent bureau	BEPC	Corésidence	3
18	Ouaké	Rural	29 ans	12 ans	5	Kabiè	Agriculteur	Primaire	Corésidence	6
19	Bohicon	Urbain	26 ans	9 ans	2	Fon	Couturière	5é (secondaire)	Corésidence	10
20	Klouékanmè	Rural	33 ans	8 ans	4	Adja	Vendeuse	Primaire	Séparation logt	1
21	Lokossa	Urbain	24 ans	6 ans	2	Goun	Couturière	Primaire	Corésidence	8
22	Grand Popo	S/Rural	27 ans	7 ans	2	Popo	Aide soignante	6é (secondaire)	Séparation logt	7
23	Kétou	S/Rural	28 ans	6 ans	2	Nagot	Vendeuse	4é (secondaire)	Corésidence	4
24	Porto-Novo	Urbain	32 ans	9 ans	3	Goun	Agent de l'État	BAC	Séparation logt	3
LOCALITÉS MANQUANTES										
Kpédékpo	Rural					Holi	Inaccessible avec les pluies			
Ouidah	Urbain					Fon	Non disponible			
Kouandé	S/Rural					Bariba	Fermeture des voies suite à la pluie			
Copago	Rural					kotocoli	Non disponible (absent)			
Toffo	Rural						Contrainte temporelle			
Bassila	Rural						Inaccessible (voie impraticable)			

Notes : **S/Rural** = milieu semi-rural ; **Séparation logt** = séparation de logement des conjoints



### II.1.2 - Enquête-mère

La pré-enquête a permis, en outre, d'identifier des mères de femmes en union non formelle à interroger sur leur attitude, celle de leur mari (père de la femme) et de la famille de celui-ci face à la forme d'union de leur fille. Le but de ce volet est de percevoir le statut actuel de cette forme d'union dans la société, notamment le degré de sa tolérance sociale. L'intérêt porté sur les mères résulte du fait qu'en général dans les sociétés béninoises, les mères jouent d'importants rôles dans les attitudes et comportements de leur fille, notamment en matière de nuptialité. Elles sont discrètement complices des actes de celles-ci et jouent beaucoup sur les réactions du père à ce sujet. Cinq mères ont été enquêtées tel que le présente le tableau II.1.2 ci-après.

**Tableau II.1.2:** Mères enquêtées selon l'ethnie et le lieu d'enquête

N <sup>o</sup>	Lieu d'enquête	Ethnie
1	BOHICON	FON
2	COTONOU	GOUN
3	APLAHOUE	ADJA
4	SAVE	NAGOT
5	KANDI	DENDI

Ces femmes ont répondu à diverses questions sur la forme d'union de leur fille, sur les attitudes et comportements des pères et de leur famille quant à cette déviation par rapport aux normes coutumières de nuptialité.

### II.1.3 - Enquête auprès des informateurs privilégiés

L'objet des entretiens avec ces informateurs clefs est de comprendre l'organisation matrimoniale traditionnelle du mariage au Bénin, les différentes formes d'union qui prévalaient et leur évolution par rapport aux pratiques actuelles. Différents thèmes du guide constituent des repères qui ont permis d'établir des différences et des similitudes par rapport aux déclarations des femmes et des mères, mais surtout d'appréhender les

évolutions récentes en matière de sexualité, de nuptialité et de procréation. Les informateurs privilégiés sont des personnes qui, de par leur statut social ou professionnel, sont capables de fournir des informations crédibles sur la société par rapport aux sujets abordés. Cette considération a présidé au choix des 10 informateurs interviewés présentés au tableau II.1.3 ci-après.

**Tableau II.1.3** : caractéristiques des informateurs privilégiés

N <sup>o</sup>	Localité	Qualification	Ethnie	Sexe	Âge	Statut
1	Zogbodomé	Infirmier-Major	Fon	M	66ans	Retraité
2	Savè	Assistante Sociale	Idatcha	F	44ans	Responsable centre social
3	Aplahoué	Administrateur Civil (retraité)	Adja	M	59ans	Maire de la ville
4	Djougou	Responsable religieux	Dendi	M	58ans	Maire de Djougou 2
5	Kpadjoudè	Présidente coopérative agricole	Kabiè	F	56ans	Présidente locale CIAF/ONG
6	Toukoutouna	Sage	Waama	M	69ans	Chef spirituel traditionnel
7	Karimama	Sage	Peul	F	73ans	Exciseuse
8	Nikki/Parakou	Instituteur à la retraite	Bariba	M	61ans	Conseiller cour Royale
9	Cotonou	Socioanthropologue	-	F	42ans	Chercheure
10	Cotonou	Historien	-	M	53ans	Professeur à l'université

## II.2 - Technique de collecte des données

Les données ont été recueillies par entretien semi-directif à l'aide d'un guide d'entretien confectionné par volet. Ces guides comportent des questions principales qui servent de points de repères. Les guides ont été élaborés par rapport aux objectifs poursuivis à chaque volet et les versions définitives ont été établies après la phase de pré-enquête et par rapport aux conseils des facilitateurs (guides) et de certains informateurs clefs. C'est ainsi que, par exemple, la question sur l'avortement a été reformulée, s'intéressant au retard des règles plutôt qu'à une question directe sur cette pratique. C'est en ces termes que les femmes préféreraient parler de leurs grossesses. Avant chaque entrevue, les

enquêtés (quel que soit le volet) sont informés sur l'objectif de l'étude et rassuré du respect de l'anonymat de même que les outils utilisés pour recueillir les informations (prise de notes et enregistrement).

Les entrevues proprement dites ont généralement duré entre 30 et 45 minutes. Mais la séance nous prend parfois une heure ou une heure et demi. En effet, nous avons profité d'une tournée nationale de prise de contact de l'ONG CIAF<sup>1</sup>/Bénin avec ces comités locaux pour effectuer notre enquête. Les séances donnaient ainsi l'occasion aux femmes de poser des questions diverses et de faire part de leurs doléances. Ces séances étaient fort enrichissantes dans la mesure où elles ont permis d'avoir de plus amples informations sur notre sujet d'étude.

### **II.1.3 - Qualité des données**

La validité des données collectées découle de plusieurs choses: de l'adéquation des guides d'entrevue, de la concordance des informations recueillies aux différents volets et de la qualité des enquêteurs (interprétation adéquate des questions et des traductions). Tous ces aspects ont été pris en compte dans cette étude puisque la pré-enquête a permis d'améliorer les questions. En outre, la plupart des entrevues ont été réalisées en français par nous-même; et, les quelques entrevues réalisées en langue nationale l'ont été, en notre présence, par des enquêteurs de hauts niveaux universitaires (maîtrise en sociologie) qui, non seulement avaient l'habitude de ces opérations, mais surtout ont participé très activement à la finalisation des guides.

Par ailleurs, le fait que l'enquête soit réalisée dans le cadre d'une mission de l'ONG CIAF a été d'un atout majeur à la fiabilité des résultats. Les femmes étaient très disponibles et au-delà de nos attentes, elles fournissaient d'amples informations dans l'optique que cela nous aide à mieux réussir les actions de l'ONG qui œuvre pour leur promotion et leur

---

<sup>1</sup> Elle lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes à la santé et au bien-être des filles et des femmes, notamment contre les mutilations génitales féminines.

bien-être. La concordance des résultats des différents volets en est une autre preuve de la fiabilité des résultats de l'étude. Ces résultats ont permis de mieux saisir les évolutions récentes en matière de sexualité, de nuptialité et de procréation au Bénin.

#### **II.1.4 - Analyse des données**

Notre stratégie tant pour la validation des données que pour la facilité de leur exploitation a été de prendre des notes lors des entrevues et de les enregistrer simultanément. Ces entretiens enregistrés sur des cassettes audio ont été écoutés ultérieurement afin d'identifier les éléments clés d'interprétation et d'appréciation des résultats issus des analyses statistiques de l'EDSBI et de l'EFB. Concrètement, les entrevues enregistrées en langue nationale ont été minutieusement transcrites. Une fois transcrits dans leur intégralité, les entretiens ont été soumis à une analyse de contenu. La réduction des données et leur condensation ont été déterminées par nos variables clés d'étude notamment celles relatives aux raisons de la forme d'union, aux opinions en matière de fécondité conjugale, aux procédés utilisés pour planifier ou avoir le nombre d'enfants voulu au moment voulu. Les différents guides sont présentés ci-après.

#### **II.5 - Les guides d'entretien**

##### **II.5.1 - Enquête-Femme**

###### **0 - Identification**

- \*Âge
- \*Niveau d'éducation
- \*Profession
- \*Profession du conjoint
- \*Cohabitation ou séparation des logements des conjoints
- \*Nombre de coépouses (cohabitant ou non avec le conjoint)
- \*Milieu de résidence

## 1 - Mode d'entrée en union et forme d'union

### Processus d'entrée en union

- \*Mode de première rencontre
- \*Information des parents et leur attitude (accord ou désaccord)
- \*Information des familles et leur attitude (accord ou désaccord)
- \*Pourquoi sont-ils en désaccord? Ou en accord?
- \*Événements divers ayant marqué le processus (démarches entre familles, petite dot, grande dot)
- \*Pourquoi sont-ils en désaccord? Ou en accord?
- \*Si aucune cérémonie ou autre événement avant l'entrée en union, y a-t-il eu une quelconque acte de reconnaissance de la relation depuis l'entrée en union? Après quelle durée d'union et après quel événement (ou à quelle occasion)?
- \*Selon vous pourquoi n'y a-t-il pas eu de cérémonie ou d'acte formels? Est-ce parce vous n'en voulez pas? Pourquoi? Votre conjoint n'en veut pas? Pourquoi? Vous reportez à plus tard et pour quelle(s) raison(s)? Autres motifs (à préciser)?
- \* Connaissez vous des amies, parents ou autres qui sont dans une même situation conjugale que vous? Pour quelles raisons? (une dizaine de cas au plus)

### Perception ou définition de la forme de son union

- \*Que diriez-vous de la forme de votre union actuelle? Est-elle légale ou s'agit-il d'une union libre? (question à expliciter lors des entretiens)
- \*Pourquoi?
- \*Pensez-vous que votre union est perçue de la même façon par les autres (i.e. la communauté)?

## 2 - Début de l'union

- \*Si l'on vous demandait de préciser la date de votre entrée en union actuelle, laquelle donneriez-vous?
  - date de première rencontre
  - date de début véritable de l'amitié
  - date de première information et d'accord des parents
  - date d'information des familles
  - date de remise de première dot
  - date de première grossesse
  - date du premier accouchement
  - date de la première cohabitation
  - autres (à préciser)
- \*Est-il difficile, selon vous, pour une femme en union non formelle de préciser la date de son entrée en union? Pourquoi?

### **3 - Durée d'union, opinions et comportements reproducteurs**

- \*Vous vivez avec votre conjoint depuis combien d'années ou mois
- \*Combien d'enfants avez-vous déjà eu?
- \*Combien souhaiteriez-vous en avoir de plus?
- \*Votre partenaire est-il de même avis que vous? Si oui ou non pourquoi?
- \*Ou bien, ne discutez-vous pas de ces questions? Pourquoi (selon vous)?
- \*Pourquoi désirez-vous ce nombre d'enfants?
- \*Pensez-vous que ce nombre d'enfants que vous désirez aurait pu être différent si votre union était entièrement formalisée? Pourquoi?
- \*Avez-vous prévu des pertes d'enfants par mortalité dans le nombre d'enfants que vous désirez mettre au monde? Si oui, comment cela est-il pris en compte dans le nombre d'enfants que vous désirez? Si non pourquoi?
- \*Est-il nécessaire d'espacer ces naissances de façon à avoir le nombre d'enfants voulu à la ménopause? Pourquoi?
- \*Ou pensez-vous qu'il faut rapidement mettre au monde le nombre d'enfants voulu et arrêter de procréer? Pourquoi?
- \*Quelle précaution pensez-vous qu'on peut prendre pour avoir le nombre d'enfants voulu et au moment où on les veut?
- \*Quelle précaution prenez-vous pour éviter des grossesses non voulues?
- \*Vous est-il arrivé d'avoir des retards de règle sans que cela débouche sur une grossesse: de plus d'un moi? De plus de deux mois? de trois mois et plus?
- \*Prenez-vous des précautions pour rétablir les règles ou elles se rétablissent d'elles-mêmes?
- \*Discutez-vous avec votre conjoint ou avec une autre personne des moyens à utiliser pour éviter des grossesses sans s'abstenir des relations sexuelles? Pourquoi?
- \*Pensez-vous que les contraintes conjugales quant au choix du nombre d'enfants désiré et des comportements de fécondité varient selon que l'union est non formelle ou légale coutumière? Civile? Ou religieuse? Quelle différence existe-t-il? Comment l'expliquez-vous?

**Merci de votre accueil et de votre disponibilité**

## II.5.2 - Enquête auprès des mères

### 0 - Identification

Âge

Lieu de résidence

Ethnie

Statut matrimonial (Veuve, séparée, divorcée, en union)

Vie génésique (en cours, ménopause, arrêt de procréer)

Nombre d'enfants vivants (nombre de filles, nombre de garçons)

### 1 - État matrimonial des enfants

\*Avez-vous encore des enfants à charge (vous, votre mari, un de vos parents ou beaux parents ou enfants)?

-Nombre de filles à charge? Nombre de garçons à charge?

-Âges des enfants à charge (filles comme garçons)

-Leur niveau d'éducation

-Sont-ils diplômés sans emploi ou encore dans le système scolaire?

\*Combien de garçons ne sont plus à votre charge ou à la charge de votre mari? Que font-ils?

Combien de filles ne sont pas à charge? Que font-elles?

Sont-elles en union?

L'union est-elle formelle? i.e. cérémonie quelconque de mariage ou dot?

### 2 - Attitude à l'égard des union non formelles de leur fille

Votre fille (NOM) n'a pas formalisé son union avec la famille de votre mari. Pourquoi?

Est-ce que parce que les parents se sont opposés à cela? Est-ce vous qui n'êtes pas d'accord ou votre mari  
père de la fille? Est-ce la fille elle-même qui ne veut pas ou son mari?

Que pensez-vous de cela? Est-ce nécessaire de nos jours ces formalités? Pourquoi?

### 3 - Fécondité au sein de l'union non formelle

Votre fille (Nom) a-t-elle des enfants? Si oui, combien?

Approuvez-vous cette ou ces naissances alors que l'union n'est pas encore formelle? Votre mari (le père de la fille) est-il d'accord? Et la famille de votre mari ou votre propre famille?

Qu'est-ce qui, selon vous, justifie une telle évolution des comportements de nuptialité?

Avez-vous l'impression que les relations entre conjoints ont changé par rapport à votre temps?

Sur quels points (ou de quelle façon) par exemple?

Cela affecte-t-il le nombre d'enfants que les femmes mettent au monde?

Pensez-vous que le nombre d'enfants de votre fille ( nom) devrait être différent si l'union était formelle?

Pourquoi?

#### **4 - Sexualité et planification des naissances**

**\*Votre opinion sur les comportements sexuels des filles avant l'entrée en union.** Quelle était la norme traditionnellement?

La situation a-t-elle changé? De quelle façon?

Qu'est-ce qui l'explique selon vous?

La scolarisation des filles? L'affaiblissement des normes de solidarité au sein du groupe? Autres (à expliciter)?

À quel âge les filles ont généralement leur premier rapport sexuel de nos jours?

Cela a-t-il un impact sur l'évolution du choix du conjoint et sur la forme des unions?

**\*Selon vous, les filles désirent-elles moins d'enfants aujourd'hui qu'avant?**

Au minimum combien?

Au maximum combien?

Pourquoi désirent-elles moins d'enfants?

Cela se fait-il en accord avec leur conjoint ou c'est de leur propre gré?

**\*Pensez-vous que ce comportement est différent selon que l'union est non formelle ou légale?**

Expliquez.

**\*À votre avis, comment procède les couples d'aujourd'hui pour éviter les naissances inattendues?**

Continuent-ils de séparer les logements ou lits comme avant?

Utilisent-ils des procédés modernes?

Ou autres choses?

Que pensez-vous de cela?

**Merci de votre accueil et de votre disponibilité**



## **II.5.3 Enquête auprès des informateurs privilégiés**

### **0 - Identification**

- \*Âge
- \*Profession
- \*Qualification ou statut
- \*Lieu de résidence
- \*Ethnie ou groupe culturel dominant

### **1 - Le mariage dans les sociétés traditionnelles**

- \*Fondement
- \*Règles: prescriptions ou recommandations pour le choix du conjoint et des rôles et rapports conjugaux
- \*Les différentes formes traditionnelles d'union et leurs motifs
- \*La fécondité dans ces unions

### **2 - Évolution des systèmes matrimoniaux**

- \* Les règles matrimoniales ont-elles évolué
- \* Quelles sont les différentes étapes de cette évolution
- \* Quels sont les faits qui ont marqué chaque phase d'évolution
- \* Comment ces évolutions ont-elles influencé les idéaux en matière de procréation?

### **3 - Situation actuelle**

- \* Quels sont les comportements actuels en matière de mariage?
  - \* Quelles raisons motivent ces comportements?
- Notamment quelles sont les formes déviantes des comportements de mariage par rapport aux normes encore en vigueur?
- Comment sont-elles sanctionnées traditionnellement?
- Comment les sanctionne-t-on aujourd'hui?
- Cela a-t-il un impact sur la fécondité conjugale et dans quel sens?

## **5 - La planification des naissances**

Pensez-vous que les idéaux de fécondité ont en général changé?

Le changement à la baisse est-il identique selon que l'union est légale ou non formelle?

Par quels procédés pensez-vous que les femmes arrivent à réduire le nombre de leurs naissances?

Les méthodes modernes étant peu populaires et les relations entre conjoints étant plus intimes, peut-on dire que les femmes connaissent mieux les méthodes traditionnelles de contraception?

Y a-t-il une variation ville-campagne?

**Merci de votre accueil et de votre disponibilité**